

L'Economie : la bataille du tabac

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15484 – 7 F

MARDI 8 NOVEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MERY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Albanie : la démocratie aux forceps

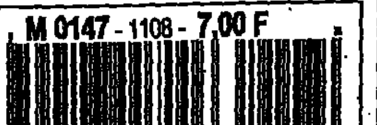
SI les premières estimations se confirment, les résultats du référendum albanais du dimanche 6 novembre, portant sur l'adoption d'une nouvelle Constitution, paraissent pour le moins ambigus.

Quatre ans après les premières manifestations étudiantes de l'hiver 1990, qui avaient porté les premiers coups à un des régimes les plus dictatoriaux et les plus absurdes de toute la planète communiste, deux ans et demi après la victoire des démocrates aux élections générales de mars 1992, l'adoption de cette nouvelle Constitution, dont les experts occidentaux estiment qu'elle est parfaitement démocratique, devait marquer l'entrée définitive du « pays des Aigles » dans le cercle des Etats de droit européens. De fait, elle garantit la séparation des pouvoirs, institue un régime parlementaire, et prône l'économie de marché. Ce texte remplacerait l'ancienne Loi fondamentale communiste et la charte des droits de l'homme adoptée par le Parlement en mars 1993.

POURTANT, les premiers résultats semblaient manifester, lundi, de grandes hésitations de la part des électeurs. Les incidents qui ont émaillé la campagne électorale, endeuillée notamment par le meurtre d'un membre d'une commission électorale, la partialité de la télévision, enrôlée totalement au service du « oui », la transformation du référendum en plébiscite pour ou contre Berisha, les manœuvres dilatoires de la Cour Constitutionnelle pour empêcher d'éventuels recours contre le référendum, montrent, ici comme ailleurs, que le chemin est encore long à parcourir pour instaurer de véritables pratiques démocratiques. Les difficultés du passage à l'économie de marché, mis en relief par l'opposition néocommuniste, ont, peut-être, plus compté que les considérations Constitutionnelles.

Un article de la nouvelle Constitution, qui stipule que les chefs des autorités religieuses devraient être obligatoirement des citoyens albanais et résider en Albanie depuis au moins vingt ans, devrait aussi envenimer les relations, déjà fort tendues, entre l'Albanie et la Grèce. L'archevêque orthodoxe de Tirana, Mgr Anastassios, est, en effet, un ressortissant grec et devrait donc, logiquement, quitter ses fonctions. De quoi encore irriter Athènes et choquer la minorité albanaise d'origine grecque vivant dans le sud du pays.

AU moment où le gouvernement italien demande officiellement la libération des cinq militants du mouvement de défense de la minorité grecque d'Albanie, condamnés, en septembre, et selon les règles de l'ancienne Constitution, à sept ans de prison pour espionnage au service d'une puissance étrangère, cette provocation risque encore d'aggraver les tensions dans une péninsule balkanique déjà déchirée.



M 0147 - 1108 - 7,00 F

En proposant, s'il est élu président, une consultation populaire sur l'Union monétaire

Jacques Chirac relance la controverse sur l'application du traité de Maastricht

M. Chirac a proposé, dimanche 6 novembre, l'organisation d'un nouveau référendum ayant le passage à la monnaie unique, prévu dans la « troisième phase » du traité de Maastricht, que les Français ont ratifié en septembre 1992. La formule avancée par le maire de Paris – qui, dans sa campagne présidentielle, entend s'appuyer largement sur M. Séguin, promoteur du « non » à l'Union européenne il y a deux ans – ne peut qu'embarrasser M. Balladur. Au même moment, M. Lamers, principal auteur du document de la démocratie chrétienne allemande préconisant un « noyau dur » européen, est venu défendre sa position à Paris.

Le piège du référendum

Faute de pouvoir s'appuyer sur Charles Pasqua – lequel rappelle tous les trois jours, avec force clins d'œil, qu'il est installé dans la posture de « celui-qui-attend-son-heure » –, Jacques Chirac multiplie les prévenances flatteuses pour Philippe Séguin – même s'il semble lui refuser sa succession au RPR, au bénéfice d'Alain Juppé. Le président de l'Assemblée nationale, adepte d'un gaullisme « social » et populaire, hérant du « non » à Maastricht il y a deux ans, est un allié d'antant plus précieux que rare. Comme tel, il a son prix. M. Chirac l'a indiqué, dimanche, en annonçant que, s'il est élu président de la République, il soumettra à un nouveau référendum le principe de la monnaie unique européenne, approuvé par les Français en septembre 1992.

La bel édifice inauguré au printemps 1993, dans lequel tout s'imbriquait si bien qu'en quelques semaines son architecte, Edouard Balladur, était apparu comme le candidat rêvé de la droite pour l'élection présidentielle, a pris aujourd'hui un air penché. La reprise économique ne tient pas ses promesses, et, alors que les affaires ne redémarrent pas avec la vigueur espérée, les « affaires » – avec guillemets – ont repris, elles, de plus belle. Elles ont sérieusement fissuré la construction politique sur laquelle s'appuie la candidature du premier ministre. La position de M. Balladur est toutefois loin d'être gravement entamée.

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 8

Discordances franco-allemandes

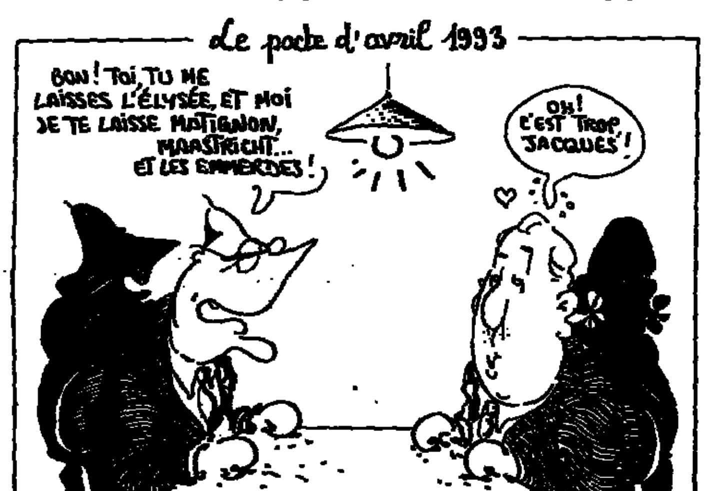
Les Allemands veulent accélérer ; les Français reculent. Les discordances entre les deux pays à propos de la construction européenne ont rarement été aussi explicites, et le penseur de la CDU, Karl Lamers, qui prend son bâton de pèlerin pour venir plaider à Paris en faveur d'une Europe fédérale, ne saurait plus mal tomber qu'en ce début de campagne pour l'élection présidentielle.

M. Lamers vient d'un pays dont le chef de gouvernement a réussi l'exploit, après douze ans d'exercice du pouvoir, de remporter encore une fois les élections, le 16 octobre, en axant sa campagne sur des thèses européennes. Il arrive dans une France où, à quelques mois de l'échéance présidentielle, tout candidat potentiel ou avoué de la majorité veille soigneusement à ce que l'Europe ne lui fasse pas perdre de voix, quitte à remettre en cause, comme l'a fait Jacques Chirac dimanche 6 novembre, les engagements européens qui avaient été pris. Il arrive dans une France où l'antigermanisme resurgit et où le candidat présumé Jacques Delors, seul susceptible de prôner la continuité de la politique européenne, est déjà accusé, à gauche comme à droite, d'incarner le « parti allemand ».

Le consensus qui prévalait au sommet de l'Etat s'est désintégré en quelques mois. Au lendemain des législatives de mars 1993, François Mitterrand n'avait mis qu'une seule condition au choix d'un premier ministre RPR : qu'il souscrive aux acquis de sa politique européenne, contenus notamment dans le traité de Maastricht.

CLAIRE TRÉAN

Lire la suite page 9



L'Afrique un peu moins pauvre

Après la dévaluation du franc CFA, la plupart des pays réunis au sommet de Biarritz enregistrent des résultats encourageants

Les Africains finiront l'année un peu plus riches qu'en 1993. Les économistes prévoient pour l'ensemble du continent une très légère croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant en 1994, la première depuis le début de la décennie. Le ciel est pour beaucoup dans ce retournement. En Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, la météo a été favorable aux cultures. Le fort redressement du cours des matières premières (cacao, café, coton) sur les marchés internationaux, depuis le début de l'année, explique également le léger mieux d'un continent avare en bonnes nouvelles.

Et la dévaluation de 50 % du franc CFA ? Le 11 janvier 1994 quatorze pays, représentant près du quart de l'économie de l'Afrique subsaharienne, acceptaient de voir la parité de leur monnaie commune – inchangée depuis la fin de la dernière guerre – brutalement divisée par deux (1) sous la pression conjuguée du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de la France. Dix mois après, les premiers résultats de cette opération vérité sont relativement encourageants.

Sans doute quantité d'écueils subsistent. La restructuration de pans entiers de l'industrie reste à faire. La reprise de l'investissement privé se fait attendre. Et tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne. Si une majorité d'entre eux ont renoué avec une croissance prometteuse d'autres continuent à s'enfoncer. Pour ces derniers, la médecine du FMI a été inopérante. Il n'empêche : les premiers fruits de la dévaluation sont là, encore fragiles, difficiles à évaluer mais bien réels.

Le résultat le plus encourageant concerne les prix. Après une forte poussée de fièvre en février (on se dirigeait alors vers un taux d'inflation de 300 % l'an), la hausse s'est assagie retrouvant parfois le rythme d'avant la dévaluation (c'est le cas de la Côte-d'Ivoire). Au Mali, les prix – ceux des produits de première nécessité relevés sur les marchés des grandes capitales – ont même baissé en septembre : la dépression de la demande a cassé les anticipations inflationnistes. Au total, sur l'ensemble de l'année, tous pays confondus, la hausse devrait être contenue autour de 40 % (c'est le chiffre qu'escomptaient les avocats de la dévaluation). La Côte-d'Ivoire et le Burkina-Faso feront peut-être moins. Mais le Congo, le Niger, le Bénin seront nettement au-dessus. Dans ces pays, le dérapage est incontestable.

Les citadins peuvent légitimement se plaindre de cette hausse du coût de la vie. Ils en sont les premières victimes puisque les salaires (ceux du secteur privé comme du public) n'ont pas suivi la hausse des prix. Leur revalorisation a été modeste. C'était l'une des clés de la réussite de la dévaluation. En Côte-d'Ivoire, l'un des deux « poids lourds » de la zone franc, les fonctionnaires ont dû se contenter d'une hausse des traitements de 10 %. Au Cameroun, l'autre « poids lourd », aucune augmentation n'a eu lieu alors que les salaires des fonctionnaires – civils – avaient été largement amputés en 1993. De là, dans l'ensemble des pays de la zone franc, une chute sévère des importations (les achats de produits agroalimentaires à la France ont diminué de 20 % au cours des cinq premiers mois de 1994 par rapport à la période correspondante de 1994). De là aussi un retour aux productions locales qui ravit les institutions financières internationales. Ce que les citadins ont perdu, les ruraux (c'est-à-dire plus d'un habitant sur deux) l'ont largement gagné.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Lire la suite page 6

(1) Les Comores n'ont dévalué leur monnaie que de 33 %.

M. Clinton en difficulté

A la veille des élections législatives du 8 novembre, le président Bill Clinton ne pouvait plus qu'espérer limiter les pertes que les démocrates paraissent devoir enregistrer au Congrès. Le parti du président pourrait perdre la majorite au Sénat.

page 4

Les crimes serbes devant la justice internationale

Le tribunal international de La Haye, chargé de juger les criminels de guerre d'ex-Yougoslavie, doit se réunir publiquement pour la première fois mardi 8 novembre, afin d'examiner la demande de transfert aux Pays-Bas d'un tortionnaire serbe actuellement incarcéré en Allemagne. Pour la première fois depuis le tribunal de Nuremberg, des criminels seront jugés par une juridiction pénale internationale.

page 28

La paix menacée en Angola

Une semaine avant la signature définitive des accords de paix qui ont été récemment paraphés à Lusaka, les combats font rage dans plusieurs provinces angolaises. Les troupes gouvernementales seraient sur le point de s'emparer de Huambo, fief de Jonas Savimbi, le chef des rebelles de l'UNITA, ce qui risque de remettre en cause les accords.

page 5

Inondations meurtrières en France et en Italie

Des trombes d'eau se sont abattues les 4 et 5 novembre sur la France et l'Italie provoquant inondations, coupures de routes et de voies ferrées, et effondrements d'immeubles. Dans le Piémont, le nombre des morts atteindrait trente-cinq et il y aurait vingt disparus. En France, on déplore trois morts et trois disparus.

page 12

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L. Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Un entretien avec Zaki Laïdi

« La chute du mur de Berlin a mis fin au règne des Lumières »

« La chute du mur de Berlin marque la fin de la guerre froide. Le monde a basculé depuis dans une autre logique, caractérisée par de nouveaux rapports de force qui illustrent des attentes inédites. Comment analysez-vous ce phénomène ?

– La guerre froide fut un moment historique exceptionnel. Pour la première fois, et sans doute la dernière, s'était établie une cohérence très grande entre les rapports de force géostratégiques et les rapports de force idéologiques. Entre les questions de sens (l'idéologie) et les enjeux de puissance.

» En termes de sens, la guerre froide a poursuivi et approfondi la lente et longue logique linéaire de transfert historique du sens qui, au fil des siècles, s'est successivement fixé sur la religion, le nationalisme et enfin l'idéologie.

» En termes de puissance, elle symbolisa l'affrontement de deux grandes prétentions à la modernité, dont on découvre aujourd'hui qu'elles avaient beaucoup de points communs. Tout le monde sait la fascination qu'a exercée le modèle de production américain sur un communiste comme Gramsci et personne n'oublie que la Cité radieuse de Le Corbusier avait quelque chose de très soviétique.

» C'est la raison pour laquelle j'ai essayé de montrer dans *Un monde privé de sens* que la fin de la guerre froide ne marquait pas seulement une rupture avec le communisme mais l'épuisement d'un monde : celui des Lumières. Et si le nouvel ordre mondial a échoué, c'est bien pour cette raison. On a cru voir dans la chute du mur le triomphe des Lumières. On découvre aujourd'hui qu'elle marque de manière inexorable la fin du règne des Lumières.

– L'échec de l'URSS est pour beaucoup dans ce changement de perspectives...

– L'effondrement de l'Union soviétique met en relief deux faits saillants qui expliquent largement l'intérêt que je porte aux questions de sens. Le premier est que la puissance n'est rien, quand le sens vient à faire défaut. L'URSS s'est effondrée le jour où ses dirigeants ont renoncé à toute prétention à faire sens. Toutes les sociétés, y compris les sociétés occidentales réputées vainqueurs de la guerre froide, découvrent ainsi, à la faveur de la fin de la guerre froide, qu'aucune logique de puissance – au sens le plus large du terme – n'est durable et même pensable si elle ne repose pas sur un projet, une prétention à faire sens. C'est pourquoi sans réel débat sur les fondements de la démocratie, celle-ci s'étiolera inexorablement. C'est à mon avis la première grande signification de la fin de la guerre froide.

» La seconde tient aux conditions dans lesquelles elle est intervenue. C'est la première fois dans l'histoire du monde moderne qu'un ordre politique international s'est effondré sans que cet effondrement ait été précédé par un conflit militaire majeur entre les grandes puissances du monde. Il y a bien sûr aujourd'hui beaucoup de conflits, mais aucun conflit entre grandes ou anciennes grandes puissances.

– Quelle signification donnez-vous à cette « première » ?

– Elle tend à montrer que la fin de la guerre froide consacre l'essoufflement des Etats, en tout cas sous leur forme classique. Cela ne signifie nullement que les Etats ne comptent plus. Une telle hypothèse est fantaisiste. Cela signifie plutôt que nous passons d'un système international encadré par les Etats à ce que j'appelle un « système social mondial », c'est-à-dire à l'articulation de trois grandes dynamiques : la compétition entre Etats où les facteurs symboliques occuperont une place croissante ; l'intégration économique ; enfin la mondialisation sociale et culturelle. Tous les projets de refonte de l'ordre mondial qui négligeraient ce nouvel enchevêtrement sont voués à l'échec.

« L'ethnonationalisme consacre l'échec du nationalisme »

– Du Caucase à l'ex-Yougoslavie, l'effondrement du communisme a favorisé le retour des nationalismes. L'ex-bloc soviétique n'est au demeurant pas la seule région de la planète à être en proie à des phénomènes centrifuges : en Italie ou en Belgique, l'exacerbation des particularismes est un phénomène tout aussi manifeste...

– Le nationalisme est bien entendu un des grands problèmes de l'après-guerre froide. Mais il me paraît indispensable de clarifier certaines de ses manifestations, si l'on veut dépasser les lieux communs ou les généralisations abusives.

» Il faut d'abord dire ici que, contrairement aux apparences, beaucoup de revendications dites nationalistes sont avant tout la marque de l'échec de projets nationaux. La montée des ligues italiennes ou du séparatisme flamand, sans parler du communalisme indien ou du berbérisme algérien, sont bel et bien la marque de l'échec d'un projet national unitaire. D'une certaine manière, l'ethnonationalisme consacre l'échec du nationalisme des Lumières.

» Le second point à noter est que l'idée de « retour au nationalisme » est doublement illusoire pour deux raisons. D'une part, parce que le retour en arrière est parfaitement impossible à l'heure de la mondialisation. Ensuite et surtout parce que, dans la plupart des pays en proie à la fièvre nationaliste, l'enjeu n'est pas tant de retourner au nationalisme que de l'inventer ! Ce n'est pas parce que la Ligue nord-italienne a le vent en poupe qu'il faut croire que les Lombards ont une idée claire de ce qu'ils sont. Il n'y a pas plus de similitude entre la Lombardie et le Frioul, qui sont au nord de l'Italie, qu'entre la même Lombardie et la Toscane qui est au centre. Les Lombards n'ont jamais été aussi peu différents des autres Italiens, de la même manière que les Québécois n'ont jamais été aussi proches des autres Canadiens !

– Malgré tout, ces revendications identitaires ont le vent en poupe...

– Effectivement. Pourquoi donc ces crispations identitaires ? Pour une raison essentielle : le besoin de se différencier au moment précisément où l'on ressemble de plus en plus à l'autre. C'est la proximité qui fait problème aujourd'hui, plutôt que l'altérité. J'ajouterais d'ailleurs que, si demain la Belgique éclate, ce n'est pas parce que les Flamands ou les Wallons l'auront voulu, mais parce que les hommes politiques de ces deux communautés auront habilement rendu la rupture inexorable. J'insiste beaucoup sur le caractère politique de ces problèmes, car la « mode » est à l'interprétation strictement culturelle du nationalisme !

» Par ailleurs, il faut également dire que, derrière ces enjeux identitaires, il y a aussi des enjeux de ressources : les revendications lombarde ou flamande n'auraient guère cette intensité si elles ne s'adossaient pas à un facteur central : le refus de partager sa prospérité avec d'autres qui sont moins bien lotis. J'ai tendance à lier d'ailleurs l'exacerbation du séparatisme économique à la fin de la guerre froide, car je crois qu'avec la fin du communisme c'est l'idée de redistribution des richesses qui est aujourd'hui mise à mal.

– Le nationalisme de l'après-guerre froide a des traits singuliers...

– Le grand danger du « nationalisme » de l'après-guerre froide ne découle pas seulement du fait qu'il charrie des thèmes racistes ou xénophobes, mais plus fondamentalement encore parce qu'il est insatiable : autrement dit, parce que le nationalisme est difficile à reconstruire ou à construire à la fin du vingtième siècle, les « forces nationalistes » ont tendance à jouer sur l'exacerbation des différences les plus infimes.

» Nous nous trouvons donc dans une situation complexe et très difficile à gérer, car si le nationalisme est le trait distinctif de l'après-guerre froide, ses chances de stabiliser l'ordre politique des nations sont extrêmement limitées. C'est pourquoi quand on me demande si le nationalisme n'est pas la nouvelle « matrice du sens » de l'après-guerre froide, j'ai tendance à répondre qu'il est davantage le révélateur de la crise mondiale du sens que le garant de son dépassement.

« La mondialisation doit devenir une source de valeurs »

– L'Europe des Douze est en panne : de consensus, de projet, de démocratie... Quelle analyse faites-vous de ce phénomène ? Dans quelle direction l'Europe, comme foyer de civilisation, doit-elle se tourner pour échapper aux désarrois de l'après-guerre froide ?

– Les Européens ne veulent ni de plus d'Europe ni de moins d'Europe. Ils veulent une Europe qui fasse sens. Seulement, voilà : tout dans l'histoire culturelle de l'Europe l'incite à penser son identité de manière multiple, à vivre son particularisme sans avoir à le décliner. Mais simultanément, toute la dynamique de la mondialisation, toutes les contraintes de la puissance obligent cette même Europe à resserrer ses mailles, à voir dans toute entrave à la convergence et à l'harmonisation une sorte de brèche, annonciatrice d'un déclassement planétaire. J'ai parlé du divorce entre sens et puissance. L'Europe l'illustre parfaitement.

» Pour dépasser cette contradiction, il faut donc agir, reprendre l'initiative par le haut. Le haut, pour moi, ce ne sont pas seulement les grandes messes politiques, mais la mobilisation du capital conceptuel européen autour de trois grandes traditions : la britannique pour le marché, l'allemande pour le social et la française pour l'Etat. Certes, on m'objectera que cette initiative buterait sur l'opposition entre les logiques néo-libérales et celles qui le sont moins. Cet obstacle existe, mais il ne paraît pas insurmontable. En effet, il existe en Grande-Bretagne une tradition qui pense le marché non comme un absolu, mais comme un construit social complexe. Cette tradition est par exemple très proche de l'école allemande de l'*Ordoliberalismus*. Il n'est donc pas inconcevable qu'une grande fondation allemande, que la Social Market Foundation au Royaume-Uni et le Commissariat au Plan en France initient une réflexion à long terme sur l'Europe. Il faut profiter du moment historique présent où aucun modèle national européen ne peut s'ériger en modèle triomphant pour faire émerger en souplesse un modèle européen convergent.

» Je suis persuadé que ce qui manque aux Européens, ce ne sont pas les idées, mais leur capacité à se mettre en mouvement, à vaincre leurs inhibitions à trouver les mots et le ton qui conviennent pour mobiliser les opinions, à penser à un nouveau point de départ symbolique. Cette hardiesse conceptuelle est indispensable car on ne saurait continuer à tout attendre dans ce domaine de nos gouvernants, si éclairés soient-ils, à penser l'Europe à l'aune des seuls rapports politiques classiques entre gouvernements européens. L'Europe ne peut plus être pensée comme une seule « affaire d'Etat ».

– Les désordres de l'après-guerre froide n'atteignent pas seulement les Etats. Le même trouble est perceptible chez les individus dont les liens sociaux se sont délités. Y a-t-il un lien de cause à effet entre ces deux phénomènes, et si oui, lequel ?

– Je crois que vous avez raison. La crise que nous vivons est celle du lien social mondial qui se trouve déréglé par la mondialisation. Ce qui me frappe d'ailleurs le plus, c'est de voir l'analogie croissante des problèmes et des comportements des Etats, des entreprises ou des individus. Tous sont tentés d'éviter de prendre des responsabilités ou leurs responsabilités, car, en l'absence de projet collectif, de sens partagé, chacun en arrive à évaluer toute action en termes exclusifs de coûts et à agir donc sur la base d'une logique de précaution.

» C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles j'ai pensé assez tôt que la fin de la guerre froide marquait la fin des superpuissances, plutôt que le triomphe de l'une d'entre elles. La mondialisation conduit à une inversion de l'idée de puissance, car chaque nation cherche avant tout à borner son espace, à se différencier, à « réinventer sa différence ».

– Vous le remarquiez tout à l'heure : si l'Europe va mal, elle demeure un remède aux désordres de l'après-guerre froide. Pensez-vous que cette analyse soit applicable à d'autres régions du globe ?

– J'ai toujours pensé que la fin de la guerre froide avait un retentissement planétaire, car je crois que l'esprit des Lumières a essaimé dans le monde entier. De surcroît, même si certaines sociétés, comme les sociétés asiatiques, sont peu sensibles à l'idée de finalité, elles sont toutes en prise avec l'autre versant de la crise du sens que j'appelle la crise de la centralité. Il suffit d'observer la société chinoise pour s'en convaincre.

» Par crise de la centralité, j'entends la capacité des institutions établies (syndicats, Eglises, etc.) à proposer un sens collectif. C'est une des raisons pour lesquelles – et comme Marcel Gauchet – je ne pense absolument pas que la « thématique du retour au religieux » soit une clé suffisante pour comprendre le monde d'aujourd'hui, y compris dans les sociétés musulmanes travaillées par l'islamisme.

– Faut-il désespérer du siècle qui s'annonce ?

– Oui, si nous laissons dériver l'action publique vers ce qu'elle est devenue aujourd'hui : une gestion sans horizon de notre devenir. Non, si nous réhabilitons la notion d'horizon d'attente. Celui-ci est à portée de main pour peu que nous engagions de manière rigoureuse une réflexion critique sur la logique de l'urgence, c'est-à-dire la sacralisation de l'instantanéité et la dévalorisation symétrique de la perspective, du projet.

» De ce point de vue, il est assez vain de prétendre vouloir contenir l'hégémonie du marché dans le champ social si, au même moment, on ne se rend pas compte que c'est la pénétration en profondeur de la logique de marché qui fait de l'urgence la catégorie centrale du politique. Il faut donc se préparer à une rupture conceptuelle avec l'idée d'urgence en inscrivant cette rupture dans une réflexion de fond sur la mondialisation. Celle-ci doit cesser d'être une source de peurs pour devenir une source de valeurs. Donner sens à la mondialisation, c'est, à mes yeux, l'enjeu central du politique. »

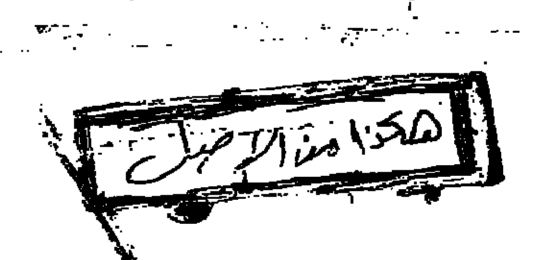
Propos recueillis par
BERTRAND LE GENDRE



Il y a cinq ans, le 10 novembre 1989, tombait le mur de Berlin. Aussi soudain que radical, l'effondrement du communisme a bouleversé les relations internationales autant que les habitudes de pensée. Comment interpréter cet « après », analyser cette irruption dans un monde nouveau, devenu brusquement multipolaire ? Moins marqués que leurs aînés par les problématiques de la guerre froide, une nouvelle génération d'intellectuels s'efforce de penser cette donne inédite.

Zaki Laïdi est l'un d'eux. Agé de quarante ans, chercheur au CNRS, il est professeur de relations internationales à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'université Johns-Hopkins de Bologne. On lui doit une « Enquête sur la Banque mondiale » (Fayard, 1989) et la direction d'un ouvrage collectif sur « l'Ordre mondial relâché » (Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, collection « Références », 1993).

Zaki Laïdi vient de publier chez Fayard un livre ambitieux, « Un monde privé de sens », dans lequel il expose ses vues sur le nouvel ordre mondial. Un ordre caractérisé, selon lui, par l'internationalisation des enjeux d'aujourd'hui et l'effacement des repères qui structuraient jusqu'ici notre horizon collectif.



Le conflit en ex-Yougoslavie

Les Serbes contre-attaquent dans le nord-ouest de la Bosnie

Des chasseurs F-15 et F-18 de l'OTAN ont survolé à basse altitude les faubourgs de Sarajevo dans la nuit du 5 au 6 novembre, pour faire casser le duel d'artillerie opposant les forces bosniaques et serbes. Selon la FORPRONU, les troupes gouvernementales bosniaques ont ouvert le feu les premières depuis Hrasnica, à l'ouest de la capitale. Les Serbes se sont emparés d'armes lourdes sous surveillance des « casques bleus ». La FORPRONU a alors demandé une présence de l'OTAN pour cause de violation de la zone d'exclusion. Depuis février dernier, les armes lourdes sont en effet prohibées dans un rayon de 20 kilomètres autour de Sarajevo.

SARAJEVO

de notre correspondant

Les Serbes de Bosnie ont promis la *« guerre totale »*, la *« bataille décisive »*... Et après avoir perdu près de 5 000 km² en une semaine face à l'avance des troupes gouvernementales bosniaques (à majorité musulmane), l'armée serbe bosniaque est passée à l'attaque, dans la nuit de samedi à dimanche 6 novembre, dans la région de Bihac.

La ville de Bosanska-Krupa, encerclée par les combattants de l'armée gouvernementale, est, depuis plusieurs jours, le théâtre d'intenses combats qui s'étendent jusqu'à l'enclave musulmane de Bihac, l'une des six « zones de sécurité » des Nations Unies. Les Serbes annoncent avoir *« reconquis »* la ville de Kulen-Vakuf. Le général Ratko Mladic, le chef de l'état-major de l'armée serbe, a installé son quartier général dans cette région du nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine, où il a appelé les plus vaillants de ses combattants d'élite à venir repousser les soldats bosniaques.

Si les informations sur la retraite bosniaque d'un tiers des territoires conquis la semaine dernière se confirmaient, l'armée serbe de Bosnie aura démontré, en vingt-quatre heures à Bihac, les limites des forces gouvernementales. En Bosnie centrale comme sur le mont Igman, près de Sarajevo, les troupes du président Alija Izetbegovic avaient avancé, plusieurs jours durant, sans rencontrer de véritable résistance. La prise de certaines places stratégiques, certes importantes, ne pouvait cependant être assimilée à une réelle victoire militaire, puisque les Serbes, curieusement, fuyaient dès l'arrivée des premiers obus bosniaques.

Stratégie étonnnte

Maintenant que la contre-offensive serbe a commencé, les deux ou trois prochains jours donneront le pouls des mois à venir et la réponse à cette question : l'armée bosniaque a-t-elle les moyens de ses ambitions, ou va-t-elle devoir attendre avant de se lancer dans des opérations militaires d'envergure ?

Autour de Sarajevo, la situation demeure à l'avantage des Bosniaques. Les Serbes continuent de marquer une certaine passivité et l'armée gouvernementale est aux portes de Trnovo. La ville et la route stratégique serbe Sarajevo-Trnovo sont désormais sous le feu direct des canons bosniaques. La prise de Trnovo pourrait être très rapide. Les Bosniaques, un mois avant l'arrivée du froid et des neiges abondantes, pourraient poursuivre leur politique de harcèlement. Un millier de combattants, selon la FORPRONU, se sont massés, samedi 5 novembre, sur le front nord de Sarajevo où ils ont lancé une attaque contre le mont Cemerska. Selon d'autres observateurs, plusieurs milliers de soldats gouvernementaux auraient quitté la capitale, par un tunnel creusé sous l'aéroport, afin de rejoindre les fronts.

Sarajevo attend désormais la réaction serbe autour de la capitale, les quelques obus qui se sont abattus sur le faubourg musulman de Hrasnica ne paraissant être qu'une réponse ponctuelle, avant la véritable réplique. L'armée serbe va-t-elle abandonner Trnovo afin d'éviter une lutte qui pourrait lui causer des pertes conséquentes, sachant parfaitement que sa puissance de feu héritée de l'armée yougoslave reste nettement supérieure aux moyens militaires de la jeune armée bosniaque ?

La stratégie serbe, qui depuis deux ans consistait à écraser l'ennemi, partout et tout le temps, peut actuellement étonner. Les soldats de l'armée séparatiste serbe ont-ils été surpris par ces offensives d'automne, ou leur faible réaction correspond-elle à une manœuvre subtilement préparée ? *« Nous nous engageons dans une bataille décisive contre notre ennemi »*, répète depuis deux jours la radio de Pale, le fief des Serbes bosniaques. *« Nous avons enfin le prétexte que nous attendions pour éliminer l'armée musulmane »*, déclare, pour sa part, un officier serbe de la région de Sarajevo qui désire conserver l'anonymat.

« Nous espérions que les Américains allaient lever l'embargo sur les ventes d'armes au mois d'octobre. Ce report de six mois nous est en fait défavorable car, chaque jour, les Musulmans s'entraînent et améliorent leur capacité militaire. Ils reçoivent des armes et des munitions. Notre problème est donc de les affaiblir avant le printemps, avant qu'ils ne soient trop forts, sans donner l'impression d'être les agresseurs car nous sommes sous la menace permanente des avions de l'OTAN. » Et l'officier de conclure : *« Nous allons répliquer et nul ne pourra nous blâmer de repousser les troupes d'Izetbegovic au-delà des positions qu'elles occupaient il y a une semaine. »*

RÉMY OURDAN

L'ONU dénonce la dégradation continue des droits de l'homme

GENÈVE

de notre correspondante

En sa qualité de rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU pour l'ex-Yougoslavie, l'ancien premier ministre polonais, Tadeusz Mazowiecki, a remis, le 4 novembre à Genève, son 9e rapport. Comme les précédents, c'est une longue liste de meurtres et autres violations des droits les plus élémentaires de la personne.

Les plus graves continuent à être perpétrées en Bosnie-Herzégovine par les autorités autoproclamées serbes-bosniaques contre des populations musulmanes qu'elles *« terrorisent »* impunément et contraignent à fuir. Les violences s'exercent aussi à l'encontre de ceux des Serbes de Bosnie qui refusent de se plier à la dictature du régime de Pale. A un moindre degré, l'armée gouvernementale bosniaque s'est livrée à des exactions semblables, notamment à Brcko.

En Croatie, M. Mazowiecki relève que sont persécutés des *« étrangers illégaux »*, ainsi nommés du seul fait qu'ils y sont devenus minoritaires à la suite de l'éclatement de la République de Yougoslavie... Le gouvernement de Zagreb engage, par ailleurs, des poursuites contre les objecteurs de conscience qui ne se laissent pas embrigader pour combattre en Bosnie. Dans la nouvelle République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), le rapporteur condamne *« les actes de violence et de harcèlement »* continus (surtout au Kosovo et dans le Sandjak), accusant de partialité la police et la justice. Il dénonce, enfin, le refus de la Serbie d'autoriser l'ouverture d'un bureau local du centre des droits de l'homme de l'ONU à Belgrade.

ISABELLE VICHNIAC

TURQUIE

L'offensive de l'armée contre les séparatistes kurdes suscite une polémique

ISTANBUL

de notre correspondante

L'assassinat de quatre instituteurs turcs, dont les corps ont été retrouvés, dimanche 6 novembre, dans la province de Mardin, dans le sud-est de l'Anatolie, porte à quatorze en quelques semaines le nombre des victimes de la campagne sanglante lancée par les séparatistes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) contre le personnel enseignant turc. Alors que toute forme d'éducation en kurde demeure interdite en Turquie, des milliers d'enfants sont privés d'enseignement dans le Sud-Est anatolien où le PKK s'oppose par la violence à un programme scolaire fondé sur les principes nationalistes du kémalisme. Un cinquième des enseignants turcs nommés dans la région ne se sont pas présentés à leur poste cette année, craignant, à juste titre, d'être pris pour cibles par le PKK.

Cette nouvelle attaque, la cinquième contre le personnel enseignant depuis la rentrée des classes en septembre, démontre, une fois de plus, que malgré les déclarations optimistes des autorités militaires turques au cours des mois écoulés, les forces de sécurité ne sont pas venues à bout des combattants du PKK. La pression des militaires a forcé les séparatistes à déplacer leur champ d'action vers le nord, notamment dans la province de Tunceli, théâtre, depuis septembre, d'une vaste offensive armée pour tenter de capturer un commandant local du PKK, Semdin Sakik, également connu sous le nom de « Zeki sans doigt ». Selon les autorités, 151 combattants du PKK ont été tués depuis le début de ces opérations.

Plusieurs centaines de maisons incendiées

Or, cette offensive, menée par des dizaines de milliers de soldats, appuyés par des hélicoptères et des avions de combat dans une région habitée par des Kurdes alévis – membres d'une secte d'origine chiite –, a pour la première fois, soulevé une polémique en Turquie. Les méthodes utilisées par les forces de sécurité, accusées par les villageois et les politiciens locaux ainsi que par le ministre responsable des droits de l'homme, Azimet Koyluoglu, d'avoir évacué et brûlé plusieurs dizaines de villages, sont remises en question.

Le ministère de l'intérieur admet que plusieurs centaines de maisons ont été incendiées mais affirme que le PKK en est responsable dans la plupart des cas. Le ministre de l'intérieur, Nahit Mentese, a même estimé le mois dernier que *« certaines habitations modestes ont été brûlées par leurs occupants pour obtenir des dédommagements de l'Etat »*. Toutefois, le débat se poursuit et le président de l'Assemblée nationale a ordonné l'ouverture d'une enquête parlementaire.

Le déplacement des populations civiles, qui a déséquilibré la structure démographique de certaines régions à majorité kurde, est un des arguments invoqués par le parti kurde HADEP pour justifier son refus de participer aux élections parlementaires partielles du 4 décembre prochain. Treize des vingt-deux sièges en lice étaient occupés par les députés kurdes du Parti de la démocratie (DEP), jusqu'à son interdiction par la Cour constitutionnelle. Le HADEP estime que ce scrutin est *« illégal »* et que les treize députés élus en 1991 – dont sept sont actuellement en prison et six ont fui la Turquie – demeurent les représentants officiels de la population kurde du Sud-Est anatolien.

NICOLE POPE

FINLANDE

Les anti-européens bloquent la ratification du traité d'adhésion à l'Union

STOCKHOLM

de notre correspondant en Europe du Nord

Les adversaires têtus de l'adhésion de la Finlande à l'Union européenne (UE) ont perdu le référendum consultatif du 16 octobre dernier, mais ils viennent de gagner la *« deuxième manche »* sur la ratification par le Parlement des accords conclus avec Bruxelles. La présidente de l'Assemblée, Riita Uosokainen, a annoncé, lundi 7 novembre, que le vote définitif n'aurait pas lieu ce mardi, comme prévu initialement, mais au plus tôt le 14 novembre, c'est-à-dire au lendemain du référendum suédois.

Une *« victoire »* pour les anti-européens qui estiment que la Finlande ne peut entrer dans l'Union avant de savoir si le pays voisin fera le même choix. Une *« honte »*, selon le ministre conservateur des finances, Iiro Viinanen, qui déplore le fait qu'une poignée d'élus du peuple puisse ainsi *« bafouer la démocratie et terroriser le Parlement »*. Les Finlandais, ajoute-t-il, ont dit « oui » par 56,9 % des suffrages contre 43,1 %, et la commission des affaires étrangères de l'Assemblée avait, le 31 octobre, recommandé la ratification par 13 voix contre 3 et 1 abstention.

Depuis une petite semaine, le Parlement d'Helsinki était devenu un véritable *« cirque »*. Pour ralentir le processus de ratification qui suppose trois lectures, une vingtaine de députés (sur 200) – centristes, ex-communistes, ruraux et chrétiens – avaient décidé de se relayer au perchoir, jour et nuit. Les temps de parole n'étant pas limités, à condition de s'en tenir à l'Union européenne au sens large du terme, la tactique d'obstruction « non stop » élaborée par l'ancien ministre des affaires étrangères, Paavo Vayrynen, s'est révélée payante. Certains intervenants ont parlé pendant plus de six heures, lisant pêle-mêle de longs extraits du traité de Rome, de Maastricht ou se lançant dans d'interminables commentaires sur... le sport en Allemagne !

Accusé d'organiser des *« manœuvres antidémocratiques »* et de *« ne pas respecter le suffrage populaire »*, M. Vayrynen, qui tente laborieusement de refaire surface après la défaite du « non » au référendum, est d'un autre avis. *« Les sondages*, affirme-t-il, *montrent que les Finlandais seraient prêts à réviser leur choix si les Suédois rejettent l'adhésion à l'Union européenne. Il faut donc en tenir compte et attendre quelques jours. »* Le tohu-bohu parlementaire à Helsinki reste, pour le moment, une affaire intérieure purement finlandaise, mais la situation risque sérieusement de s'embrouiller la semaine prochaine si, effectivement, la Suède dit « non » le 13 novembre.

Mauvais sondages en Suède

Or les derniers sondages dans ce pays, publiés dimanche, penchent dans cette direction : 42 % des électeurs, selon l'institut SIFO, sont hostiles à l'Union, tandis que 40 % y sont favorables, 18 % restant indécis. Ces enquêtes ont semé un vent de panique dans le camp du « oui » – la plupart des grands partis politiques, les syndicats, le patronat, la fédération des industries – qui brandissent la menace de nouveaux plans d'austérité budgétaire, de hausse des impôts et des chiffres du chômage en cas de résultat négatif.

Dans le camp adverse, on tente surtout de séduire et de rassurer les hésitants. *« Si vous êtes vraiment indécis, alors votez non, ce ne sera pas une catastrophe économique comme on vous le dit*, expliquait, dimanche soir dans un meeting, Hans Lindqvist, le « général du non ». *Nous aurons l'opportunité de nous prononcer de nouveau après la conférence intergouvernementale de 1996, lorsque nous en saurons davantage sur l'évolution de l'Union européenne. »*

ALAIN DEBOVE

TADJIKISTAN

L'opposition ne reconnaît pas l'élection de M. Rakhmonov à la présidence

Le président du Soviet suprême et chef de l'Etat par intérim, Emomali Rakhmonov, a été élu président, dimanche 6 novembre, « au suffrage universel » par 60 % des voix, selon la commission électorale de Douchanbé. L'opposition tadjike a cependant boycotté cette élection qu'elle qualifiait de « farce électorale » et pour laquelle la CSCE avait refusé d'envoyer des observateurs.

Selon la commission, M. Rakhomonov (néocommuniste) a obtenu *« 95 % des voix »* dans les régions du Sud et de Garm, où s'est déroulée la guerre civile de 1992, où ses partisans font régner la terreur. Ce qui voudrait dire que son seul concurrent – l'ambassadeur à Moscou Abdelmalik Abdoulladjanov – a largement dominé dans le Nord, d'où il est originaire, et peut-être même à Douchanbé. L'opposition en exil a confirmé, depuis Téhéran, qu'elle ne reconnaît pas cette élection. Elle a précisé qu'elle ne poursuivrait les négociations (entamées il y a un an sous l'égide de l'ONU) que si l'échange de prisonniers prévu par l'accord d'Islamabad se réalisait. Plus d'une vingtaine de prisonniers ont été amenés, lundi 7 novembre, dans la province du Pamir en vue de cet échange plusieurs fois retardé. – *(Corresp.)*

ITALIE

La Ligue du Nord accentue sa campagne pour le fédéralisme

Umberto Bossi, président de la Ligue du Nord, qui dispose de cinq ministres au gouvernement, a menacé, dimanche 6 novembre, de faire tomber le cabinet de Silvio Berlusconi si ce dernier n'adhère pas au projet d'Etat fédéral, réclamé par la Ligue. M. Bossi a demandé aux membres de son mouvement, réunis en congrès extraordinaire à Gênes, de lui donner mandat pour renégocier les conditions du maintien de la Ligue dans la coalition de droite, au pouvoir depuis les élections du printemps dernier. M. Bossi a aussi suggéré que l'Alliance nationale, le parti héritier du MSI néofasciste, puisse être prochainement *« expulsé »* du gouvernement.

Umberto Bossi a toutefois concédé, dimanche, que la réforme fédérale ainsi que la question du maintien de la Ligue au gouvernement ne seraient pas abordées avec les partenaires de la coalition avant l'adoption du budget pour 1995, c'est-à-dire pas avant la fin décembre. – *(Reuter, AFP)*

ESPAGNE : démission du président de la région de Cantabrie. – Juan Hormaechea, le président du gouvernement régional de Cantabrie (Nord), condamné fin octobre à six ans de prison pour détournement de fonds publics, a annoncé, samedi 5 novembre, sa démission. C'est la première fois qu'un chef de gouvernement régional est condamné dans l'exercice de ses fonctions. M. Hormaechea, conservateur indépendant, a indiqué qu'il comptait se présenter aux régionales et municipales de mai prochain. – *(AFP.)*

EUROPE

RUSSIE

Le libéral Anatoli Tchoubaïs devient ministre de l'économie et le numéro deux du gouvernement

MOSCOU

de notre correspondante

Les milieux financiers occidentaux ne se seront pas inquiétés longtemps, après la démission, vendredi 4 novembre, d'Alexandre Chokhine, vice-premier ministre et ministre de l'économie. Dès le lendemain Boris Eltsine signait un décret qui non seulement nomme à sa place un réformateur plus radical encore mais rehausse ses pouvoirs en lui attribuant le rang de « premier » vice-premier ministre. En charge jusqu'alors des privatisations, Anatoli Tchoubaïs devient ainsi, à trente-neuf ans, le numéro deux du gouvernement, à égalité théorique avec un homme plus conservateur, Oleg Soskovets (jusque-là le seul « premier » vice-premier ministre), qui continuera à gérer au quotidien les problèmes de l'industrie. Face au brillant acteur de la privatisation en Russie, le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, ne paraîtra que plus terne, lui qui semblait ces derniers temps en perte de vitesse.

Pour clarifier encore les choses, Anatoli Tchoubaïs a expliqué dès samedi qu'il prendra en charge l'ensemble de la direction économique et financière du pays et qu'il « *réfléchit* » aux nominations qui restent à faire dans ce secteur. M. Tchoubaïs a donc reçu les pouvoirs que son prédécesseur Chokhine avait demandés, en vain, ce qui l'avait amené à démissionner. La promotion d'Anatoli Tchoubaïs a été une surprise à Moscou, sans doute à cause de son étrange silence durant les crises traversées cet automne ; le « mardi noir » du rouble, les remous dans l'armée et les offensives des conservateurs à la Douma. Ces derniers ont jusqu'ici obtenu deux postes ministériels, l'agriculture et, dans une moindre mesure, les finances. Mais l'arrivée d'Anatoli Tchoubaïs vient pratiquement neutraliser cette avancée.

Tout l'itinéraire de ce fils de militaire né en Biélorussie en 1955 montre d'ailleurs qu'il sait attendre pour mieux avancer. Il n'a encore connu aucun vrai revers dans sa carrière. En 1982, devenu à vingt-sept ans doyen de l'Institut des ingénieurs-économistes de Leningrad où il avait étudié, il y anima un cercle semi-clandestin d'économistes libéraux, parmi lesquels se trouvaient son adjoint actuel au Comité d'Etat pour la privatisation (Sergueï Vassiliev), l'ex-ministre des relations économiques extérieures de la Russie (et désormais banquier), Piotr Aven, son successeur, Sergueï Glaziev (qui se trouve depuis dans l'opposition,) ou encore le représentant de la Russie au FMI, Constantin Kogalovski. En 1987, M. Tchoubaïs participa au lancement du club « perestroïka » de la grande ville du Nord, mais laissa son frère aîné Igor y jouer les « radicaux », alors que lui-même, membre du Parti communiste, devint vice-président de l'exécutif local. En novembre 1991, il entre dans le premier « gouvernement des réformes » de la Russie, où il prépare la privatisation.

Le « bolchevik » des libéraux

Saluée en Occident comme le principal succès de la Russie, la privatisation est la cible privilégiée des conservateurs, qui dénoncent le « bradage » du pays à la mafia et aux étrangers. Les bruits d'un limogeage imminent de M. Tchoubaïs couraient lors de chaque crise. Mais Boris Eltsine sut à chaque fois protéger celui que certains surnomment le « bolchevik des libéraux » pour son implacable détermination à défendre un projet que beaucoup jugeaient au départ utopique.

En ira-t-il de même maintenant ? Boris Eltsine – qui a déjà dit qu'il « *cherchait un dauphin* » – pourrait logiquement s'appuyer sur un homme qui dépasse, par son agilité d'esprit, son expérience et même son physique, la plupart des autres membres de son camp. Mais la logique des détenteurs de pouvoir absolu est incertaine. Anatoli Tchoubaïs pourrait-il aussi, comme le lui a prédit dès samedi le chef du Parti communiste, Guennadi Ziouganov, « *être dans trois mois le nouveau bouc émissaire du pouvoir* », après tant d'autres proches associés du président ?

SOPHIE SHIHAB

Sommet à Kiev les 29 et 30 novembre. – Un sommet entre le président russe, Boris Eltsine, et le président ukrainien, Leonid Koutchma, se tiendra à Kiev les 29 et 30 novembre, a annoncé, samedi 5 novembre, l'agence Interfax. La présidence russe n'a toutefois pas voulu confirmer les dates du sommet, prévu depuis des mois. La signature d'un traité de coopération entre Kiev et Moscou butait jusqu'ici sur une série de problèmes, notamment le partage de la flotte de la mer Noire héritée de l'URSS et la ratification, par l'Ukraine, du traité de non prolifération nucléaire. – *(AFP.)*

Deuxième meurtre d'un député. – Valentin Martemianov, un député communiste de la Douma, chambre basse du Parlement, est mort, samedi 5 novembre à l'hôpital, à la suite d'une agression par des inconnus près de son domicile moscovite, a annoncé l'agence Interfax. M. Martemianov, 62 ans, est le deuxième député tué par des criminels depuis le mois d'avril. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Bill Clinton espère limiter les pertes du Parti démocrate aux élections

L'objectif du président américain, lors des élections législatives du 8 novembre, est modeste : tenter de limiter les pertes du Parti démocrate. Même si celles-ci sont contenues, la marge de manœuvre de Bill Clinton, au cours des deux années qui le séparent de la fin de son mandat, va être réduite.

WASHINGTON

de notre correspondant

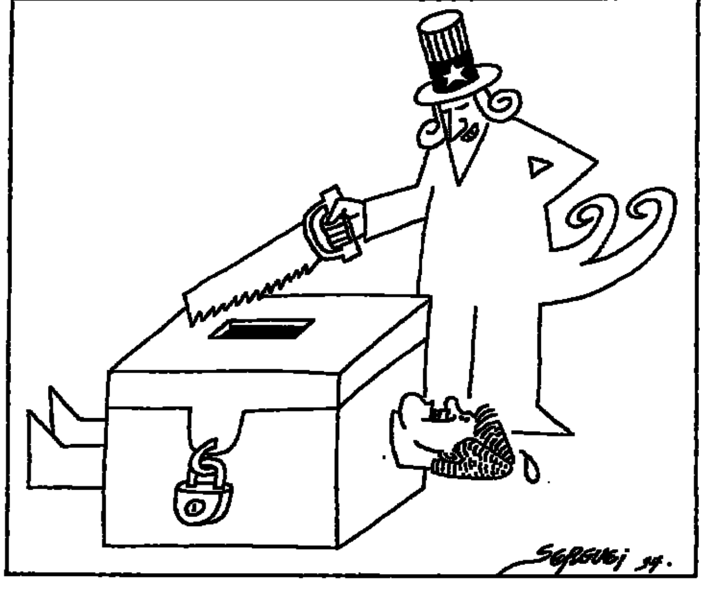
A la veille d'un scrutin dont les résultats influeront sur l'échéance présidentielle de 1996, Bill Clinton pourrait, sans grand risque de se tromper, faire ce pronostic : la seconde partie de son mandat sera plus difficile encore que les deux années qui viennent de s'écouler. Même si la défaite électorale des candidats démocrates se révèle moins sévère que ne l'ont promis les républicains, le président américain devra, à l'avenir, s'accommoder d'une réduction de sa marge de manœuvre politique, s'agissant des relations entre l'exécutif et le Congrès.

Alors que les démocrates disposaient jusque-là de la majorité absolue au Sénat (56 sièges contre 44) et à la Chambre des représentants (256 sièges contre 178 républicains et 1 indépendant), M. Clinton a dû accepter de voir des projets essentiels de son programme législatif renvoyés *sine die*, notamment la réforme du système de santé, qui constituait l'une de ses principales promesses électorales de 1992.

Appauvrissement des couches moyennes

L'issue du scrutin du 8 novembre devrait donc se traduire par un affaiblissement politique de la Maison Blanche, puisque, en tout état de cause, l'opposition sortira renforcée du verdict des urnes, à la fois au Congrès et à la tête des 36 Etats dont le gouverneur est soumis à réélection. Au-delà des enjeux parlementaires et locaux du scrutin de mardi, celui de 1996 se profile. Les sénateurs Robert Dole (Kansas), chef de la minorité républicaine au Sénat, et Phil Gramm (Texas), ont ainsi, parmi d'autres, fait campagne pour leur réélection tout en posant les jalons de leur éventuelle candidature en 1996.

Le Parti républicain a cependant placé la barre très haut en prédisant un renversement complet de la majorité politique du Congrès. Pour qu'un tel cas de figure se produise, il lui faut gagner 7 sièges au Sénat, et 40 à la Chambre des représentants. Autant le premier objectif semble à portée de main, autant le second paraît aujourd'hui peu vraisemblable. Compte tenu des sombres prédictions des politologues, et de la traditionnelle sanction de l'électorat à mi-mandat présidentiel, le fait, pour les démocrates, de parvenir à préserver leur majorité dans l'une ou l'autre chambre du Congrès (voire dans les deux), apparaîtrait ainsi presque comme une « victoire ». Depuis une dizaine de jours, M. Clinton et les candidats se réclamant de son parti ont effectué un rétablissement sensible dans les sondages, celui-ci n'étant cependant pas suffisant pour combler leur retard.



La Maison Blanche a mis en avant le bilan positif de M. Clinton s'agissant à la fois de la conduite de la politique extérieure (crises haïtienne et irakienne, évolution positive au Proche-Orient et en Corée du Nord, etc.) et de l'amélioration de la situation économique : quelque 5,6 millions d'emplois ont été créés depuis l'arrivée au pouvoir de M. Clinton, et le chômage, qui touche désormais 5,8 % de la population active, a atteint son plus faible niveau depuis quatre ans ; l'inflation reste contenue (3 %), la croissance soutenue (4 %), et le déficit budgétaire est passé de 290 milliards de dollars en septembre 1992 à 203 milliards de dollars en septembre 1994.

Seulement, la croissance de l'économie américaine profite en priorité aux catégories aisées de la population : les riches se sont enrichis depuis deux ans, mais les couches moyennes – c'est-à-dire une bonne partie de l'électorat démocrate – se sont appauvries.

LAURENT ZECCHINI

Ronald Reagan souffre de la maladie d'Alzheimer

Dans une lettre adressée à ses concitoyens, l'ancien président Ronald Reagan (1980-1988) a annoncé, samedi 5 novembre, qu'il souffrait de la maladie d'Alzheimer, détectée lors d'un examen de routine. « *Je commence maintenant le voyage qui me conduira vers le déclin de ma vie (...) Quand le Tout-Puissant me rappellera, je partirai avec le plus grand amour pour notre pays et un optimisme éternel pour son avenir* », écrit l'ancien président, âgé de quatre-vingt-trois ans.

Incurable, la maladie d'Alzheimer se traduit par une dégénérescence – à un rythme imprévisible – du système nerveux, qui provoque des troubles de la mémoire, de l'orientation et du comportement.

En apprenant cette nouvelle, le président Bill Clinton s'est dit particulièrement « *touché au fond du cœur* » et a salué le « *sens de l'optimisme* » de M. Reagan, auquel il a fait part de sa sympathie. – *(AFP.)*

● *Lire page 28 « Traverses »*

Une campagne à mi-mandat de plus en plus coûteuse

Cent quatre-vingt-treize millions d'Américains de plus de dix-huit ans sont invités à se rendre aux urnes, mardi 8 novembre, pour renouveler un tiers du Sénat (35 sénateurs sur 100, chacun des 50 Etats américains comptant 2 sénateurs élus pour six ans) et la totalité des 435 sièges de la Chambre des représentants (leur mandat est de deux ans).

Ces élections, baptisées *midterm* parce qu'elles sont organisées à mi-parcours d'un mandat présidentiel de quatre années, permettront aussi d'élire ou de réélire 36 des 50 gouverneurs et donneront lieu à quantité de scrutins locaux (renouvellement des législatifs des Etats, élections aux niveaux des comtés, des municipalités, des districts scolaires, etc.) et de référendums. Les Californiens, par exemple, auront à se prononcer sur un projet visant à priver les immigrants illégaux de nombreux services ou avantages sociaux (*le Monde* du vendredi 4 novembre).

Bien que dominées par des questions locales et de politique intérieure, ces élections sont traditionnellement boudées par les Américains : au cours des vingt dernières années, le taux d'abstention n'a jamais été inférieur à 64 % (des personnes en âge de voter), avec un record à 67 % pour les dernières *midterm*, celles de 1990.

504 millions de dollars en 1992

Les autorités ont multiplié cette année les initiatives pour encourager les citoyens à accomplir leur devoir. Le vote par correspondance tend à se répandre. Il est ouvert à tous dans plusieurs Etats, dont la Californie, l'Oregon, l'Oklahoma. Deux comtés de l'Etat de Washington l'ont même rendu obligatoire (les traditionnels bureaux de vote n'existent plus). Dans 7 Etats (Arizona, Californie, Colorado, Iowa, Nevada, Tennessee et Texas), les électeurs ont pu voter, bien avant le jour du scrutin, dans des camions ou autobus stationnés près des marchés, des foires ou des églises.

De leur côté, les candidats, aux législatives surtout, ont fait valser les dollars pour attirer l'attention de leurs concitoyens, avec un grande innovation à la télévision, le *morphing*, dont les républicains ont largement usé. Grâce à cet effet vidéo, les visages des candidats démocrates ont peu à peu pris la forme, à l'écran, d'un Bill Clinton aux traits sinistres.

La palme de la campagne la plus chère revient au républicain Michael Huffington, candidat à un poste de sénateur en Californie, qui avait déjà dépensé à la mi-octobre 25,2 millions de dollars, dont 24,8 provenant d'une fortune personnelle amassée dans le pétrole. Son adversaire Dianne Feinstein (sénateur sortant) avait, au même moment, dépensé la presque totalité des fonds que son équipe avait levés (11,3 millions de dollars).

En Virginie, Oliver North, l'un des personnages les plus controversés du scandale de l'Irangate a disposé d'un budget de 20 millions de dollars (4 dollars par électeur de cet Etat) pour tenter d'obtenir un siège de sénateur.

Aucune limite n'est fixée pour les dépenses électorales. Le précédent record de 1992, où les campagnes électorales des candidats aux législatives (la Chambre et le tiers du sénat) avaient coûté 504 millions de dollars, sera vraisemblablement battu.

M. J.

HAÏTI

Le premier ministre forme un gouvernement de transition

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyé spécial

Après plus d'une semaine de consultations avec les principales forces politiques, le nouveau premier ministre haïtien, M. Smarck Michel, a annoncé, dimanche 6 novembre, la composition de son gouvernement. Les sénateurs ont approuvé à l'unanimité la liste présentée par M. Michel, choisi par le président Jean-Bertrand Aristide pour remplacer Robert Malval, démissionnaire.

La continuité l'emporte pour les postes les plus importants. Six ministres du gouvernement Malval conservent leur portefeuille : Claudette Werleigh, aux affaires étrangères ; Marie-Michèle Rey, une ancienne banquière, aux finances ; René Prosper, à l'intérieur ; Jean-Marie Chérestal, à la coopération où il demeure l'interlocuteur des bailleurs de fonds étrangers ; François Séverin, à l'agriculture ; et Jean Molière, à la santé.

Parmi les surprises, figurent Ernst Malebranche, un juriste réputé, à la justice et le général retraité Wilthan Lhérisson à la défense. Le ministère du commerce et de l'industrie est confié à Maurice Lafortune, un spécialiste des produits pétroliers, qui vient d'être élu président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti.

L'ouverture souhaitée par le président Aristide se manifeste par l'entrée au gouvernement d'un membre de l'opposition de centre gauche, Anthony Barbier, qui devient ministre de la fonction publique. M. Barbier est l'un des dirigeants du Panpra, une formation social-démocrate qui avait participé au gouvernement de fait du premier ministre Marc Bazin après le coup d'Etat de septembre 1991. L'Union des patriotes démocratiques, un petit parti n'appartenant pas à la « famille Lavalas » (pro-Aristide), obtient un strapontin : son leader, Rockfeller Guerre, est nommé secrétaire d'Etat aux mines.

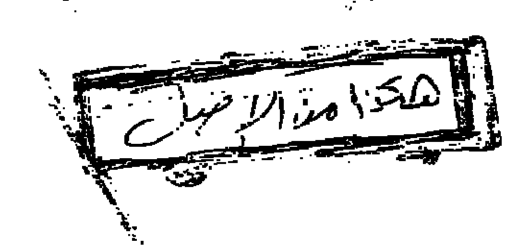
L'organisation d'élections libres

La plupart des autres portefeuilles reviennent à des membres de la majorité présidentielle. Jean-Claude Bajeux, le numéro deux du Conacom, un parti social-démocrate qui s'est battu pour le retour du président Aristide, devient ministre de la culture. Enold Joseph, un proche du maire de Port-au-Prince, Evans Paul, est nommé aux affaires sociales. L'information revient à Henri-Claude Ménard, un collaborateur de longue date du président Aristide.

Gouvernement de transition, le cabinet de M. Smarck Michel devra organiser les élections législatives, reportées au début de l'année prochaine, et tenter de relancer l'économie, au point mort après trois ans de crise. Devant les sénateurs, le nouveau premier ministre s'est engagé à organiser des élections libres et à réduire les droits de douane pour lutter contre l'inflation.

Le maintien de l'ordre continue d'être largement assuré par les militaires américains et les moniteurs de police internationaux. La nouvelle police haïtienne commence cependant à voir le jour. Après un recyclage accéléré d'une semaine, dispensé par des instructeurs américains et canadiens, 750 anciens membres des forces armées d'Haïti, sélectionnés parmi ceux considérés comme n'ayant pas commis de violations des droits de l'homme, vont être déployés à Port-au-Prince et dans quelques villes de province.

JEAN-MICHEL CAROIT



AFRIQUE

ANGOLA

L'Unita au seuil d'une déroute militaire

La signature des accords de paix, le 15 novembre, est remise en cause par une offensive générales des forces gouvernementales. Quelques jours seulement après la signature des accords de Lusaka entre le gouvernement de Luanda et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), les combats ont repris sur tout le territoire angolais. La ville de Huambo, fief de l'UNITA, serait sur le point de tomber aux mains des gouvernementaux.

LUANDA

de notre envoyé spécial

Depuis quelques jours, l'armée gouvernementale est passée à l'offensive, menaçant de culbuter définitivement ses adversaires de l'UNITA qui se battent le dos au mur. *« Tant que ce n'est pas la paix, c'est la guerre ! »* : c'est par cette maxime carrée que le porte-parole du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), parti au pouvoir à Luanda, a résumé, samedi 5 novembre, les travaux du comité central de son parti. Convoqués en réunion extraordinaire par le président Jose Eduardo dos Santos, les dignitaires du régime ont discuté toute la journée de la situation militaire.

Au terme de cette rencontre, l'affaire était entendue : les accords, qui, le 17 novembre, doivent théoriquement mettre fin à la guerre opposant les troupes gouvernementales de Luanda à celles de l'UNITA, ne sont pas contradictoires avec la reprise des combats. Et l'état-major angolais se garde de donner la moindre information sur le déroulement des opérations. Selon des sources proches de l'UNITA, on se battrait sur une douzaine de fronts dans les provinces de Lunda sud, Lunda-nord, Huila, Benguela, Zaïre et Huambo, où la ville du même nom (quartier général du chef de l'UNITA, Jonas Savimbi), est directement menacée.

Désapprobation internationale

Vendredi, les troupes gouvernementales se sont emparées de Caala, petite bourgade située à 23 kilomètres de Huambo. Des pièces d'artillerie y ont été installées qui menacent une ville désormais aux trois quarts encerclée et dont les habitants se sont livrés dimanche à un début de pillage. A en croire les spécialistes militaires en poste à Luanda, la supériorité des moyens terrestres et aériens des gouvernementaux interdit à l'UNITA tout espoir de défendre efficacement la ville. Si l'armée décide de poursuivre son offensive, Huambo pourrait tomber rapidement.

Cette probabilité augmente d'heure en heure. Le 1er novembre, soit quelques heures à peine après la conclusion de l'accord de paix, le gouvernement angolais avait impérieusement conseillé aux organisations humanitaires travaillant à Huambo de quitter la ville toutes affaires cessantes. Malgré cet avertissement laissant présager une attaque imminente, quelque 55 expatriés, dont 9 membres de Médecins sans frontières (MSF) et 31 membres du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sont demeurés dans la ville où ils fournissent ravitaillement et soins à quelque 500 000 civils. Depuis, le gouvernement de Luanda a suspendu tous les vols humanitaires en direction de Huambo, survolée par ses seuls avions militaires. Dimanche soir, les organisations humanitaires, contactées par radio à Huambo, se préparaient à subir les bombardements de l'aviation gouvernementale.

Seule une intervention de la communauté internationale pourrait éventuellement empêcher la bataille. Samedi, Alioune Blondin Beye qui, au nom des Nations unies, a conduit à Lusaka les pourparlers de paix, est rentré précipitemment à Luanda, porteur de messages du secrétaire général de l'ONU, du président du Conseil de sécurité et de l'assemblée générale. Tous demandent au gouvernement angolais de surseoir à une offensive qui pourrait remettre en cause la paix entrevue à Lusaka.

Le même jour, le président Bill Clinton a adjuré son homologue angolais d'interrompre *« immédiatement les hostilités »*, tandis que, quelques heures plus tard, l'ambassadeur américain à Luanda, Edmond Dejarnette, déplorait devant la presse l'avance gouvernementale. *« Depuis le mois de février, nous demandons au gouvernement de ne pas attaquer la ville*, a expliqué, amer, le diplomate américain. *Nous avions reçu des assurances sur ce point. J'estime que le gouvernement ne doit pas prendre Huambo. »*

Le gouvernement de Luanda ne semble pas partager cette conviction. Réorganisée grâce aux revenus du pétrole, l'armée gouvernementale a repris le dessus après plus d'un an de cuisantes défaites. En septembre, à la surprise générale, elle réussissait à libérer Cuito, assiégée depuis le début de 1993 par les troupes de l'UNITA. Le siège a entraîné un nombre incalculable de morts dans la population civile d'une ville transformée en champ de ruines. Cafunfo, la ville diamantifère d'où l'UNITA tirait l'essentiel de ses ressources, a été reconquise durant l'été, de même que Ndalatando qui, à 200 kilomètres à l'est de la capitale, marquait la limite extrême de l'avancée ennemie. Les combats font toujours rage pour le contrôle de la ville pétrolière de Soyo, au nord du pays, où les soldats gouvernementaux paraissent pouvoir l'emporter.

Laver l'affront

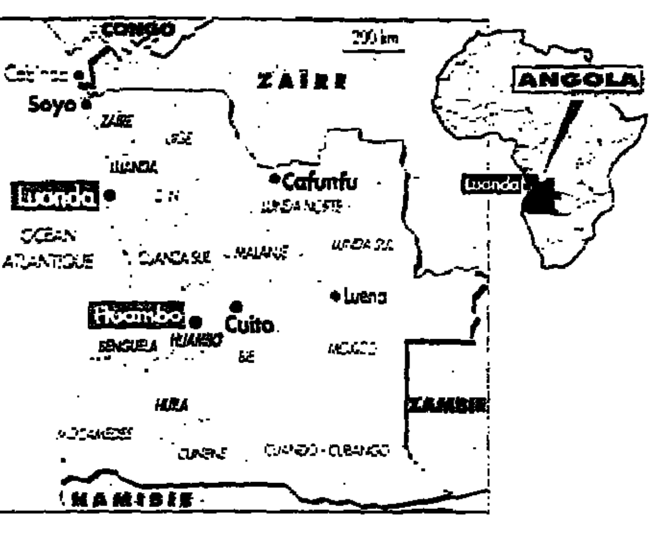
Restait Huambo. Depuis qu'il a perdu la ville gagnée en mars 1993 par les troupes de Jonas Savimbi après cinquante-six jours de combats acharnés, le gouvernement angolais ne faisait pas mystère de sa volonté de laver cet affront. A une semaine de la fête nationale angolaise, le 11 novembre, Luanda semble bien décidé à saisir sa chance. Si tout le monde s'accorde pour estimer que les soldats de Jonas Savimbi ne sont plus en mesure de s'opposer à l'avance des troupes gouvernementales, la plus grande incertitude règne sur ce que sera la réaction politique de l'UNITA. Jeudi, cette dernière a annoncé que, si la ville tombait, l'accord de paix paraphé le 31 octobre à Lusaka, après un an de laborieuses négociations, serait remis en cause.

Du côté des Nations unies, on estime cependant cette éventualité peu probable. Les accords de Lusaka, fait-on remarquer, donnent à l'UNITA plus d'avantages que ne lui en procurerait le retour à la guérilla d'antan. D'autres sources diplomatiques, impliquées dans la médiation internationale, soulignent aussi que ces accords prévoient explicitement que le cessez-le-feu ne sera effectif que le 17 novembre.

« Tant que cette date n'est pas atteinte, résume un diplomate, *chaque partie a implicitement accepté que la guerre peut continuer. »* Une analyse partagée par le gouvernement de Luanda, qui, instruit par l'expérience des élections ratées de 1992, ne veut laisser aucune chance à l'UNITA de reprendre les hostilités après l'instauration du cessez-le-feu.

Mais cet optimisme fait peut-être bon marché du passé. Nombreux sont ceux qui, dans les rangs gouvernementaux, estiment que la paix passe davantage par la défaite militaire de Jonas Savimbi que par des négociations sur le partage du pouvoir. La défiance n'est pas moins grande dans les rangs de l'UNITA, où l'on soupçonne Luanda de n'avoir accepté la négociation que pour gagner du temps. Même s'il est prématuré de donner pour certaine l'éventualité la plus défavorable, toutes les conditions paraissent réunies pour faire voler en éclats, avant même leur signature définitive, les accords de Lusaka.

GEORGES MARION



Deux semaines dangereuses

LUANDA

de notre envoyé spécial

Les accords de Lusaka, négociés depuis un an par le gouvernement de Luanda et les rebelles de l'UNITA, dessinent le cadre du retour à la paix et à la réconciliation nationale. Ils prévoient notamment qu'après la démobilisation et le désarmement des troupes adverses, *l'UNITA bénéficiera de postes* de responsabilité au sein du gouvernement, de l'armée, de la police et de la haute administration angolaise. Les Nations unies et les pays membres de la « troïka » – Etats-Unis, Russie et *Portugal – ont présidé à la négociation* qui s'est conclue le 31 octobre.

Ce jour-là, le protocole a été paraphé par les deux adversaires. Si tout se passe comme prévu, l'accord devrait être définitivement signé le 15 *novembre* par le président angolais José Eduardo dos Santos. Quarante-huit heures plus tard, un cessez-le-feu devrait mettre fin à la guerre que les *deux ennemis se livrent depuis* près de vingt ans. Entre-temps, au cours d'une réunion prévue le 10 *novembre, les chefs militaires* des deux camps se seront rencontrés pour mettre au point les modalités techniques du cessez-le-feu.

Ce sont les dix-sept jours séparant la conclusion des *accords de l'établissement* du cessez-le-feu que le gouvernement de Luanda est en train de mettre à profit pour renforcer sa présence militaire sur les zones qui lui échappent encore en tentant de s'emparer de la ville de Huambo. *« Juridiquement, rien ne l'en empêche, même si politiquement le gouvernement a tort de se livrer à ce jeu dangereux »*, affirme l'un des négociateurs. Pour sa part, l'UNITA fait savoir que si Huambo était *conquise par* les forces gouvernementales, elle ne signerait pas l'accord final.

G. M.

ALGÉRIE

Offensive de grande envergure contre les maquis islamistes

Un Français a été retrouvé assassiné, samedi 5 novembre, à Bouira, à 100 kilomètres au sud-est de la capitale. Jean-François Marquette, vingt-six ans, qui, selon le *Quai d'Orsay*, faisait un *« séjour touristique »* dans le pays, se rendait en voiture à Batna, accompagné d'un ami algérien. Il avait été intercepté, la veille, à un barrage dressé par un groupe armé islamiste. Depuis le 21 septembre 1993, 69 ressortissants étrangers ont été tués, parmi lesquels 21 Français, dont 4 en moins d'un mois.

Les forces de l'ordre ont tué au moins 112 islamistes armés en cinq jours dans une offensive contre les *maquis intégristes*. Ces pertes sont les plus importantes officiellement annoncées depuis le début des affrontements, en février 1992. Le ministère de l'intérieur avait promis d'*« anéantir »* les auteurs de l'attentat – non revendiqué – commis mardi dans un cimetière de Mostaganem, qui avait causé la mort de quatre jeunes scouts.

L'intensification de la lutte « anti-terroriste » s'accompagne d'une offensive du président Liamine Zeroual sur le terrain politique. Il a invité, samedi, le gouvernement à se mobiliser pour *lancer la préparation* du scrutin présidentiel, promis *« avant la fin 1995 »*. Au cours des derniers jours, plusieurs marches *« spontanées »* de soutien au pouvoir ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes, selon les médias, notamment à Aïn-Defla, à Constantine et à Souk-Ahras. Le porte-parole de la présidence a aussi annoncé une prochaine révision de la loi sur les partis, qui aurait pour objectif d'interdire les formations nommément islamiques.

Un militant du parti Ettahaddi (ex-Parti communiste), Lounes Djaballah, a été tué par balles, samedi, à Bachdjarah, dans la banlieue est d'Alger. Deux jours plus tôt, le président du conseil départemental de Ghardaïa, la capitale du M'zab, Mohamed Hadj Messaoud, avait été assassiné. Contrairement aux rumeurs qui avaient fait état de leur réincarcération à la prison militaire de Blida, le président et le vice-président de l'ex-Front islamique du salut (FIS), Abassi Madani et Ali Benhadj, se trouvaient toujours, dimanche, placés en résidence surveillée à Alger, dans la villa Djenane el Mufti, selon des sources islamistes informées.

Le dernier rapport sur les violations des droits de l'homme en Algérie, diffusé par Amnesty international (*le Monde* du 26 octobre) est *« inacceptable »*, a déclaré, dimanche, le porte-parole du gouvernement, dans la mesure où *« il met sur un pied d'égalité les actions terroristes et les mesures que prend l'Etat pour protéger les personnes et les biens »*. – *(AFP.)*

AFRIQUE DU SUD

Assassinat de l'ancien chef de l'Eglise hollandaise réformée

Le théologien Johan Heyns, soixante-six ans, ancien chef de l'Eglise hollandaise réformée, a été assassiné, samedi 5 novembre, à son domicile de Pretoria. Au moment de son élection en 1979, il avait provoqué la colère de cette Eglise – la plus influente au sein de la communauté afrikaner – en dénonçant le soutien de celle-ci à la discrimination raciale

La prise de position du pasteur libéral avait provoqué une scission, amenant certains fidèles à rejoindre des Eglises conservatrices soutenant toujours les théories de la suprématie blanche. Johan Heyns avait fermement exhorté son Eglise, en 1990, à considérer l'apartheid comme un péché, déclenchant la colère des militants de l'extrême droite blanche. Le président Nelson Mandela a condamné, dimanche, cet assassinat *« de sang-froid »*. – *(AFP, Reuter.)*

RWANDA

Trois camps de réfugiés évacués de force par le FPR

Piliers calcinés, charpentes chancelantes, cases à l'abandon. C'est tout ce qui reste aujourd'hui du camp de Rugabano, dans le sud-ouest du pays, qui abritait quelque 9 000 personnes déplacées. Le 28 octobre, les hommes de l'Armée patriotique rwandaise (APR), bras armé du Front patriotique rwandais (FPR), au pouvoir depuis juillet, ont détruit et brûlé le camp, en présence de personnels des Nations unies déchirés entre leur devoir de protection des réfugiés et la volonté d'éviter les heurts. Rugabano est le troisième camp de la région de Kibuye, dans le Sud-Ouest, à être évacué de force. Dans les camps de Birambo et Ndaba, les soldats de l'APR ont ouvert le feu sur les réfugiés qui résistaient, tuant l'un d'entre eux. Le gouvernement nie encourager de telles opérations. Il cherche cependant à obtenir le retour de quelque 800 000 Hutus qui s'étaient réfugiés dans l'ancienne « zone de sécurité » créée par l'armée française dans le sud-ouest du pays. *(Reuter.)*

EN BREF

CONGO : l'armée déployée à Brazzaville avant une grève générale. – L'armée a commencé à prendre position, dimanche 6 novembre, à Brazzaville, pour prévenir d'éventuels troubles avant la grève générale organisée mardi par trois mouvements syndicaux. La Confédération syndicale des travailleurs congolais (CSTC), proche de l'opposition, et deux autres organisations ont déposé un préavis de grève générale illimitée pour obtenir du gouvernement le paiement de quatre des douze mois d'arriérés de salaires dus aux fonctionnaires. – *(AFP, Reuter.)*

KENYA : assassinat d'un prêtre irlandais. – Un prêtre catholique irlandais, le père Martin Boyle, cinquante-deux ans, qui vivait au Kenya depuis vingt-cinq ans, a été tué par balle, jeudi 3 novembre. Des malfaiteurs qui voulaient s'approprier son véhicule l'ont intercepté et tué alors qu'il rentrait de Nairobi dans sa paroisse située dans le district de Nandi, à l'ouest de la capitale. – *(AFP.)*

MALI : deux morts lors d'une attaque à Tombouctou. – Deux personnes, dont une enfant de deux ans, ont été tuées lors d'une attaque lancée, dans la nuit de samedi 5 novembre à dimanche 6, à Tombouctou, dans le nord du pays, a-t-on annoncé dimanche de source officielle dans la capitale malienne. L'armée a poursuivi les assaillants, qui, dans leur repli, auraient laissé du matériel et des tracts attribuant ce raid à des rebelles touaregs. – *(AFP.)*

AFRIQUE

L'ouverture du sommet franco-africain de Biarritz

Un peu moins pauvre

Suite de la première page

Relèvement des prix payés aux producteurs, hausse de la récolte de coton, de café, de cacao : globalement, les revenus des agriculteurs, selon un haut responsable du FMI, ont crû de 15 à 20 %. Après des années de récession, un redémarrage de l'économie réelle – difficile à mesurer – se dessine dans les pays de la zone franc. Les exportations de bétail du Mali et du Burkina vers les autres pays de la zone et vers le Nigéria auraient plus que doublé par rapport à 1993. Au Sénégal, celles de poisson ont repris, tandis que le tourisme en Côte-d'Ivoire est reparti en flèche (17 % de mieux). Au Sénégal, le Club Méditerranée affichait au printemps dernier une augmentation de 80 % du taux d'occupation de ses villages de vacances.

Les résultats de l'industrie textile sont également encourageants. La principale firme nigérienne du secteur, la Sonitextile, a redémarré. Sur les marchés du Cameroun voisin, les pagnes importés du Nigéria sont moins nombreux qu'auparavant, tandis qu'au Mali les huiles étrangères reculent au profit de la production locale.

La reprise des concours financiers

Au total, selon les prévisions du FMI, après des années de récession, la zone franc devrait renouer cette année avec une croissance économique comprise entre 2 % et 3 % (2). Et nettement plus en 1995 lorsque les effets positifs de la dévaluation joueront à plein. Ce ne sera pas un luxe. *« A cause de la très forte augmentation de leur population, les pays africains doivent avoir une croissance d'au moins 10 % l'an »*, rappelait récemment à Paris le « M. Afrique » de la Banque mondiale, Edward Jaycox.

Si l'économie des pays de la zone franc commence à frémir, l'argent venu de l'extérieur y est pour quelque chose. Avant la dévaluation, les capitaux fuyaient, les exportations dégringolaient et les institutions financières internationales avaient cessé leur concours. Aujourd'hui, la tendance s'inverse, ce que traduit le redressement spectaculaire des balances des paiements. Au total, selon le FMI, près de 2 milliards de dollars, soit une dizaine de milliards de francs, seraient dans les caisses des banques centrales et commerciales.

Une bonne partie provient de la reprise des concours de la Banque mondiale, du FMI, et de la France, le plus généreux des pays donateurs. Cette année, la Banque mondiale s'est engagée à fournir 7,1 milliards de francs, le Fonds monétaire 3,6 milliards, l'Union européenne 1,6 milliard, la Banque africaine de développement 1,5 milliard, et la France 4,5 milliards (qui viennent s'ajouter à des abandons de créances substantiels). Au total, près de 19 milliards de francs devraient être octroyés cette année, contre 6 milliards par an en moyenne entre 1991 et 1993.

Cette aide arrivera-t-elle à bon port ? Pour l'heure, 8 milliards ont été versés, mais la manne risque de se tarir pour certains pays : ceux qui ne respectent pas les engagements pris à l'égard des bailleurs de fonds. Tous ne sont pas menacés de se voir couper les vivres. Bon élève de la classe, cité en exemple par le FMI, la Côte-d'Ivoire recevra les 5,2 milliards de francs promis cette année. Avec Abidjan, c'est la seconde étape de la dévaluation qui est désormais entamée : celle de la restructuration de l'économie (privatisation des entreprises publiques, fin des monopoles publics ou privés...). Œuvre de longue haleine dont les fruits ne seront pas cueillis avant trois ou quatre ans. Le Mali, le Burkina et le Gabon, dans une moindre mesure, ne sont pas davantage montrés du doigt.

Session de rattrapage

« La beauté d'une dévaluation, explique un membre du FMI, *c'est qu'elle permet d'obtenir de bons résultats même si les gouvernements ne font rien pour. Malheureusement, il y a des limites. »* Pour cinq pays de la zone franc, elles ont été atteintes. Vis-à-vis du FMI, ils ne respectent plus les plans d'ajustement qui conditionnent l'aide des bailleurs de fonds. Au Niger, la faiblesse des rentrées fiscales est telle que le gouvernement a de plus en plus de mal à payer ses fonctionnaires et à rembourser ses dettes extérieures. Le Tchad n'est pas mieux loti. Alors que les caisses de l'Etat dépendent essentiellement des recettes douanières – comme dans la plupart des pays de la zone –, sur le terrain, les faux douaniers ont semble-t-il davantage de succès que les vrais. Au Congo et en République centrafricaine, la situation est également chaotique. Le constat est le même pour le Cameroun, dont le ministre des finances a changé il y a peu.

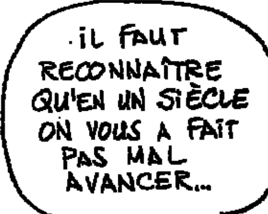
Le FMI a suspendu les droits de tirage spéciaux pour ces cinq pays (3). Mais les deux plus importants bailleurs de fonds, la Banque mondiale et la France – en première ligne pour tout ce qui touche la dévaluation du franc CFA –, jusqu'ici, n'ont pas interrompu leur aide. Car une dernière tentative pour *« ramener les mauvais élèves sur le bon chemin »* a été décidée. Des programmes d'ajustement moins rigoureux (les *shadow programs*) ont été bâtis par le Fonds avec pour objectif de permettre aux cinq pays retardataires de « recoller » au reste du troupeau d'ici à fin 1994-début 1995. S'ils réussissent, le FMI reprendra ses tirages. Dans le cas contraire, la Banque mondiale, à son tour, coupera l'essentiel de ses crédits. La France aussi.

Et ensuite ? Nouvelles dévaluation, en vue pour le franc CFA ? Fin de la zone franc ou création d'une zone à deux vitesses ? En fait, personne n'est encore à même de prédire ce qui va se passer.

JEAN-PIERRE TUQUOI

(2) La Banque mondiale est moins euphorique et avance le chiffre de 0,5 % tandis que la Caisse française de développement (CFD) table sur une croissance proche de zéro pour 1994.

(3) Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des lignes de crédit mises à la disposition des Etats membres par le Fonds monétaire international.





Un non-invité de marque : le Rwanda

BIARRITZ

de notre envoyée spéciale

Ne dites surtout pas que le nouveau gouvernement rwandais est marginalisé. Avant même que vous émettiez cette idée, les autorités françaises se rebiffent : le Rwanda, jusque-là habitué des sommets franco-africains, ne figure certes pas parmi les trente-cinq pays invités au sommet de Biarritz, mais *« ça ne veut absolument pas dire qu'on veut frapper les nouvelles autorités d'ostracisme »*. Aucun mot ne paraît pourtant plus approprié.

Il fallait éviter, dit-on dans les milieux officiels, que ce sommet ne se transforme en réunion sur le Rwanda. La tentative risque d'échouer : cette absence a en effet tout lieu de provoquer bien plus de commentaires que n'en eût suscité la présence d'une délégation rwandaise. Car le geste de Paris est lourd de sens. Ne pas convier Kigali revient à ne pas reconnaître le nouveau gouvernement ; de là à toujours reconnaître les représentants de l'ancien – responsable du génocide –, il n'y a qu'un pas que bien des Africains, Rwandais en tête, ne manqueront pas de franchir. Pour ceux qui pensaient que la France, en lançant l'opération « Turquoise », avait voulu se racheter du soutien apporté à l'ancien régime, les cartes sont à nouveau brouillées.

« Les signaux que l'on reçoit de Kigali ne sont pas clairs », dit-on au Quai d'Orsay depuis plusieurs semaines pour justifier l'isolement dans lequel le gouvernement est tenu. Parmi les griefs invoqués : *« On ne voit pas se dessiner de politique de retour des réfugiés »*, *« Kagamé* (vice-président de la République et homme fort du nouveau régime) *a eu des propos très durs à l'égard de la France »*, *« Des ministres de passage à Paris nous ont, eux-mêmes, fait part de leurs réticences vis-à-vis du gouvernement »*, ou encore *« Ils ne veulent même plus d'un tribunal international ! »*.

Bref, pas question d'aider Kigali pour l'instant : *« Il faut qu'ils fassent leurs preuves »*. Sans moyens, tenus dans une suspicion qui ne peut que renforcer les extrémistes, *« ils »* n'ont effectivement pu faire leurs preuves depuis quatre mois qu'*« ils »* sont au pouvoir. Les Mobutu, Eyadéma et autres Bongo invités au sommet auraient-ils, en près de trois décennies, fait les leurs ?

MARIE-PIERRE SUBTIL

ASIE

JAPON

Le parti bouddhiste annonce sa future dissolution

TOKYO

de notre correspondant

Le parti bouddhiste Komeito a annoncé lors de son congrès, vendredi 4 novembre, qu'il allait se scinder. L'un des deux groupes qui en sortiront fusionnera avec le nouveau grand parti de centre droit en formation. Le Komeito (parti du gouvernement propre) avait été créé en 1964 par la secte Soka Gakkai. Il n'a plus, officiellement, de liens organiques avec elle depuis 1970, mais elle lui fournit l'essentiel de son électorat. Le Komeito était, jusqu'à présent, un parti centriste. Son image avait été terni par des scandales.

Un congrès extraordinaire entérinera sa dissolution le 5 décembre. Les 53 députés et 13 des 24 sénateurs du Komeito rejoindront les huit formations de l'opposition (seuls les communistes demeurent en dehors). Les 11 autres sénateurs (ceux dont les sièges ne seront pas soumis à renouvellement partiel l'été prochain), ainsi que les élus locaux, formeront un autre parti (Komeito A), qui héritera de l'appareil. Cette restructuration alambiquée est symptomatique des réticences du Komeito à renoncer à sa machine et à ses réseaux de financement : il dispose en effet d'un grand nombre d'élus locaux (3 000) et entretient à la base des liens complexes avec la Soka Gakkai, qui lui assurent un électorat captif.

Depuis quelques mois l'alliance entre le secrétaire du Komeito, Yuichi Ichikawa, et son homologue du Parti de la renaissance (PR), Ichiro Ozawa, cheville ouvrière du futur grand parti de centre droit, avait suscité un raidissement de la secte. L'adhésion du Komeito aux thèses « réformistes » de M. Ozawa – sur le pacifisme du Japon ou son entrée au Conseil de sécurité de l'ONU – avait provoqué des appréhensions chez les fidèles hostiles à une révision de la Constitution.

Dans une récente interview à l'*Asahi*, le vice-président de la Soka Gakkai, M. Nosaki, a déclaré que celle-ci pourrait prendre ses distances vis-à-vis du Komeito après qu'il aura rejoint les rangs du nouveau grand parti, et apporter son soutien à des membres du Parti libéral démocrate (PLD, aujourd'hui dans la coalition gouvernementale). Sont en jeu de 10 à 12 millions de voix contrôlées par la puissante secte.

PHILIPPE PONS

CORÉE DU NORD

Les signes d'un renforcement de la position de Kim Jong-il se multiplient

L'homme fort de la Corée du Nord, Kim Jong-il, a fait dimanche 6 novembre une nouvelle apparition en public, indique l'AFP. C'est la troisième fois que le fils et dauphin de Kim Il-sung, fondateur de la République populaire (RPDC), mort le 8 juillet, est ainsi vu en quelques jours, après qu'il fut demeuré trois mois dans une totale retraite, réputée liée à son deuil. Les éloges officiels qualifient désormais de plus en plus souvent M. Kim de *« dirigeant authentique du peuple »*, paraissant ainsi conforter la perspective d'une prochaine consécration à la tête du pays et du parti des travailleurs (communiste). Selon l'agence KCNA, M. Kim, cinquante-deux ans, a présidé dimanche un banquet en l'honneur de la délégation qui a signé l'accord nucléaire avec Washington le 21 octobre à Genève.

Publiant l'intégralité d'un nouveau traité de Kim Jong-il, *Le socialisme est une science*, KCNA estime lundi que son auteur est *« un dirigeant authentique du peuple »* qui *« possède les qualités d'un penseur distingué et d'un théoricien sans égal dans l'histoire »*. Comme son père, nous indique notre correspondant à Tokyo Philippe Pons, Kim Jong-il avait déjà beaucoup « écrit », mais on connaissait surtout de lui des traités sur le cinéma, sa passion, et sur les arts. Cette fois, il a entrepris de disserter sur le socialisme.

Sa « pensée » apparaît, pour l'essentiel, comme la répétition de celle de son père. M. Kim vante les bienfaits du socialisme pur et dur, assimilant son abandon à des errements aussi coupables que temporaires. *Le socialisme est une science* n'annonce pas, en première analyse, d'infléchissement vers un autre modèle, à la chinoise par exemple. L'auto-suffisance façon nord-coréenne *(juche)* demeure à l'ordre du jour.

REPÈRES

BANGLADESH

L'écrivain Taslima Nasreen a été inculpée

Le procès de l'écrivain bangladaise Taslima Nasreen, réfugiée en Suède depuis le 10 août, s'ouvrira le 10 décembre, a-t-on appris samedi 5 novembre à Dacca. *« Elle sera traduite en justice pour atteinte aux sentiments religieux musulmans par des propos outrageants contre le Coran, livre saint de l'islam, auquel elle a exhorté à ne pas se conformer »*, a déclaré le juge M. Kamaluddin, dans un jugement préliminaire. Début août, la Cour suprême avait laissée Mme Nasreen en liberté sous caution. Avant de comparaître, l'écrivain était restée cachée près de deux mois, pour échapper tant à une arrestation qu'aux menaces de mort d'intégristes musulmans.

Par ailleurs l'opposition a décidé dimanche de retirer ses élus du Parlement afin d'accentuer ses pressions, en cours depuis le printemps, pour une démission du gouvernement de Mme Zia et l'organisation d'élections anticipées. – *(Reuter.)*

ISRAËL

Visites réglementées au siège de l'OLP à Jérusalem

Au lendemain d'un incident avec le premier ministre turc, Tansu Ciller, Israël a annoncé, dimanche 6 novembre, qu'il avait l'intention d'interdire désormais aux personnalités étrangères de se rendre, sans son aval, au quartier-général de l'OLP à Jérusalem-Est.

Des effectifs renforcés de policiers seront déployés à l'extérieur du bâtiment, la Maison d'Orient, *« afin d'empêcher des visites à caractère officiel de personnalités politiques étrangères sans coordination préalable avec nous »*, a déclaré le ministre de la police Moshe Shahal. Mme Ciller s'était rendue de façon impromptue à la Maison d'Orient, siège des institutions palestiniennes à Jérusalem-Est. Des gardes de sécurité palestiniens avaient interdit l'accès du bâtiment aux agents israéliens qui l'escortaient. Actuellement en visite en Israël, le ministre des affaires sociales français, Mme Simone Veil, devait rencontrer en principe lundi des responsables palestiniens à la Maison d'Orient. – *(AFP.)*

Réouverture du caveau des Patriarches à Hébron

Les autorités israéliennes ont imposé de nouvelles mesures de sécurité en rouvrant, lundi 7 novembre, à Hébron, le caveau des Patriarches, où un colon juif avait tué, le 25 février, 29 Palestiniens en prière.

Juifs et musulmans se sont présentés pour la prière du matin, mais en protestant contre le nouveau partage du lieu saint selon les recommandations de la commission d'enquête israélienne sur le massacre des 29 Palestiniens. *« La mosquée d'Ibrahim* [caveau des Patriarches] *est un lieu saint musulman et nous n'accepterons aucune atteinte à nos droits »*, a déclaré un conseiller de Yasser Arafat, lequel a été prié par le maire de Hébron et les organisations professionnelles de la ville d'intervenir à ce sujet auprès du premier ministre israélien, Itzhak Rabin.

Le caveau avait été transformé en mosquée au septième siècle. Depuis lors, juifs et chrétiens n'avaient pas le droit d'y pénétrer. Les colons israéliens y ont progressivement installé une synagogue depuis l'occupation de la Cisjordanie en 1967. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

COLOMBIE : arrestation du « cerveau financier » en Europe du cartel de Medellin. – Le Colombien César Arango, considéré comme le « cerveau financier » en Europe du cartel de Medellin, a été arrêté en Espagne, près de Barcelone, en compagnie de neuf autres personnes, a-t-on appris, samedi 5 novembre, de source policière. Selon la brigade des stupéfiants, il s'agit *« d'un des coups les plus durs portés »* au cartel dirigé par Fabio Ochoa. La majorité des personnes arrêtées sont d'origine colombienne. – *(AFP.)*

CUBA : une quarantaine de Cubains s'enfuient de Guantanamo. – Trente-neuf réfugiés cubains se sont enfuis, dimanche 6 novembre, de la base américaine de Guantanamo, à Cuba, en sautant d'une falaise pour nager jusqu'en territoire cubain, a-t-on appris de source militaire américaine. Par ailleurs, les Etats-Unis ont repris samedi le rapatriement des réfugiés cubains de Guantanamo, après qu'un tribunal d'appel eut annulé une décision de justice demandant la suspension de ces opérations. – *(AFP.)*

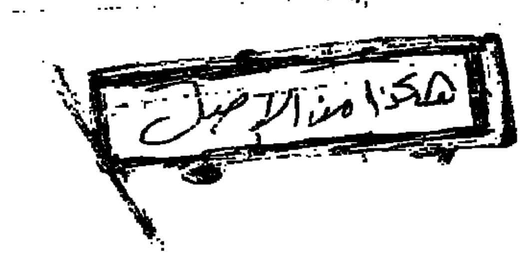
IRAN : Attaque iranienne contre une base des Moudjahidines en Irak. – L'Irak a adressé, dimanche 6 novembre, une protestation à l'ONU après une attaque iranienne, avec des missiles SCUD, contre *« un objectif se trouvant à plus de 80 kilomètres à l'intérieur »* du territoire irakien. Selon les Moudjahidines du peuple, principal mouvement d'opposition armé au régime iranien, l'attaque visait l'une de leurs bases, celle d'Achraf. Les Moudjahidines ont cependant démenti les affirmations de Téhéran selon lesquelles des garde-frontières iraniens auraient attaqué un centre de recrutement des Moudjahidines près de Bagdad. – *(AFP.)*

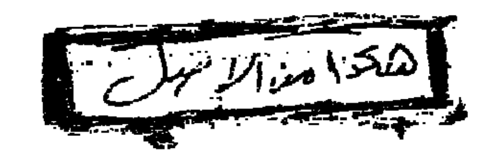
JORDANIE : le Parlement approuve le traité de paix avec Israël. – La Chambre des députés jordanienne a approuvé, dimanche 6 novembre, à une large majorité, le traité de paix signé le 26 octobre entre la Jordanie et Israël. 55 députés, sur les 79 présents, ont voté pour. Les opposants sont des membres du Front de l'action islamique (émanant des Frères musulmans), des islamistes indépendants ou des membres de partis de gauche. Le traité doit encore être approuvé par le Sénat avant de faire l'objet d'un décret royal. – *(AFP.)*

LIBAN : onze mille personnes détenues secrètement dans les prisons arabes. – Des militants des droits de l'homme, réunis en conférence à Beyrouth, ont exigé, dimanche 6 novembre, des Etats arabes qu'ils libèrent quelque 11 000 détenus enfermés secrètement dans leurs prisons ou donnent des précisions sur leur sort. Selon l'Organisation arabe des droits de l'homme (AOHR), organisatrice de la réunion, les pays concernés par ces disparitions « forcées » sont l'Irak, l'Egypte, le Koweït, la Mauritanie, le Soudan, la Syrie, ainsi que les territoires palestiniens occupés par Israël. – *(Reuter.)*

PÉROU : démantèlement du groupe Pérou rouge, selon la police. – Seize dirigeants du groupe rebelle Pérou rouge, composé d'anciens membres du Sentier lumineux et du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru, ont été arrêtés, et quantité d'armes saisies, a annoncé, samedi 5 novembre, la police anti-terroriste. Douze des personnes arrêtées ont été présentées à la presse. – *(Reuter.)*

SYRIE : Damas accepterait un retrait israélien du Golan en seize mois. – Citant une *« source politique haut placée »*, le quotidien israélien *Haaretz* a affirmé, dimanche 6 novembre, que le président syrien Hafez El Assad a accepté un retrait israélien du plateau du Golan étalé sur seize mois. Cet assouplissement de la position de Damas, qui exigeait un délai de quelques mois seulement, aurait été communiqué au président Bill Clinton. Damas accepterait également, toujours selon *Haaretz*, de faire des gestes symboliques de *« normalisation »* avec Israël dès la première phase du retrait. – *(AFP.)*





que : le Rwanda

Réouverture du caveau des Patriarch à Hébron

Invité, dimanche 6 novembre, de l'émission « 7 sur 7 » de TF 1, Jacques Chirac a participé à sa première émission télévisée en tant que candidat à l'élection présidentielle. Il a promis un « changement » profond dans les six mois suivant son élection. Il s'est dit convaincu qu'il n'y aurait qu'un seul candidat du RPR et a exclu toute dissolution de l'Assemblée nationale en cas de victoire. En revanche, il n'a pas écarté l'idée de démissionner en cas de succès de la gauche aux élections législatives de 1998.

■ EUROPE. A propos de la construction européenne, M. Chirac a souhaité l'organisation d'un référendum en France pour autoriser le passage à la troisième phase de l'Union monétaire. L'un des dirigeants de la CDU allemande, Karl Lamers, devait pour sa part, préciser à Paris, lundi 7 novembre, les propositions de son parti pour une Europe fédérale.

■ PROGRÈS. – Le secrétaire national du Parti communiste français, Robert Hue, a été officiellement choisi, à la quasi-unanimité, dimanche 6 novembre, lors d'une conférence nationale à Nanterre, pour représenter le PCF à l'élection présidentielle. *(lire page 10)*.

■ RADICAL. – Le MRG a changé de nom, pour s'intituler Radical, lors de son congrès, dimanche au Bourget *(lire page 10)*.

La préparation de l'élection présidentielle

M. Chirac a la « conviction » qu'il y aura un seul

Voici les principaux extraits des déclarations de Jacques Chirac, dimanche 6 novembre, au cours de l'émission « 7 sur 7 » de TF 1.

■ **Les raisons d'une déclaration de candidature.** – « Cela ne s'improvise pas, une décision de cette nature. Il y a longtemps que je l'ai prise et je l'ai, en, quelque sorte, confirmée, lorsque j'ai décidé de ne pas entrer au gouvernement en 1993. Je pensais qu'il convenait pour moi de prendre la distance et la réflexion nécessaires pour me préparer mieux que je ne l'avais fait dans le passé. »

■ **Le changement.** – « Certains disent – je le sais – que les Français ne veulent pas de changement réel. Je ne le crois pas (...) Les ruptures, ce n'est pas le problème, mais il ne faut pas non plus de tiédeur. La France ne s'en sortira pas par une politique des petits pas. Il faut un vrai changement et ce changement doit être articulé autour de deux idées : des changements rapides qui doivent être effectués dans les six mois qui suivent une élection présidentielle et qui concernent l'essentiel, le chômage, l'insertion des jeunes, la lutte contre l'exclusion, la juste répartition des fruits de la croissance qui est en train de revenir ; et puis, d'autre part un changement plus profond, un peu plus long, qui doit être plus programmé, beaucoup plus concerté et qui touche aux grandes structures de la société : l'éducation, l'environnement, l'administration, la fiscalité et la protection sociale. (...). Ce que je veux. c'est un changement par rapport à deux septennats socialistes (...) et seule une élection présidentielle permettra dans ce domaine de donner l'élan nécessaire. »

■ **Les « primaires » présidentielles.** – « J'ai moi-même signé le protocole sur la mise en œuvre de « primaires » (...). Je ne suis pas du tout contre une procédure de désignation d'un candidat unique (...) Aujourd'hui, je trouve que ça commence à être un peu tard (...). Il y a une autre idée (...). l'idée d'un pacte de confiance entre les formations *[de]* la majorité. »

■ **La concurrence au sein du RPR.** – « Lorsque vous regardez toutes les élections présidentielles passées (...), ceux qui étaient en tête dans les sondages six mois avant les élections ont tous été battus (...). Je n'interdis à personne d'être candidat (...). Ma conviction, c'est qu'il n'y aura pas plusieurs candidats issus du RPR (...). *[L'idée de renoncer si les sondages restent défavorables]* c'est une question que je ne me pose pas. »

■ **Des « amis de trente ans ».** – « On ne peut jurer de rien dans la vie, mais ce que je peux vous dire, c'est que, moi, j'ai donné à Edouard Balladur depuis très longtemps (...) toute mon amitié, sans réserve, je ne suis pas – vous le savez – un calculateur, et je lui en ai donné (...) des preuves importantes. Alors, pour la deuxième partie de l'équation, si j'ose dire, c'est à lui qu'il faut vous adresser (...).

» Il y avait une stratégie politique que nous avions conçue en commun (...) en tenant compte de l'expérience passée, qui nous avait appris qu'il était très difficile pour une majorité d'avoir un premier ministre qui soit en même temps candidat (...). C'est un élément de trouble inévitable dans une majorité (...). Ce qui s'est passé ? Je crois simplement que les gens peuvent changer d'avis : c'est la démocratie. Ensuite, le pouvoir change les hommes, cela est indiscutable (...). Il n'y a pas lieu de s'en formaliser, c'est simplement un élément nouveau qui semble (...) avoir modifié cette stratégie, qui consistait, c'est vrai, pour moi, à soutenir l'action d'Edouard Balladur au gouvernement pendant la période de transition, alors que (...) je prenais la distance nécessaire (...) afin de me présenter avec le soutien du premier ministre (...). C'était une stratégie et, si elle doit être changée elle le sera, c'est tout. »

■ **Congrès.** – *Interrogé sur la convocation d'un congrès exceptionnel du RPR, le 12 novembre, à Paris, M. Chirac indique :* « Le mot « congrès » n'est peut-être pas le meilleur parce que, statutairement, nous ne convoquons pas un congrès, c'est davantage une réunion de famille. Il est légitime que je dise à ceux qui sont mes compagnons (...) les raisons pour lesquelles je suis candidat et les raisons pour lesquelles je vais abandonner les fonctions qui étaient les miennes au sein du RPR, les fonctions de président. (...) Il n'est pas question de faire sanctionner je ne sais quelle investiture. »

■ **Présidence du RPR.** – *Questionné sur sa démission de la présidence du RPR, M. Chirac explique qu'il indiquera aux congressistes* « dans quelles conditions se fera la transition jusqu'au prochaines assises qui éliront un nouveau président du RPR ». *[Contrairement à 1981 et 1988.]* « Cette fois-ci, c'est une démission qui, naturellement, a un caractère plus définitif. » *S'agissant de l'hypothèse de son remplacement par Alain Juppé, secrétaire général du mouvement, au poste de président (le Monde daté 6-7 novembre), M. Chirac ajoute :* « Je réserve *[aux congressistes]* la primeur de cette information. »

■ **Dissolution de l'Assemblée nationale.** – « Il est hors de question que je dissolve l'Assemblée. Hors de question. (...) La dissolution a été créée pour régler un problème de crise majeur. Si je suis élu président de la République, il n'y aura naturellement aucune crise, avec une majorité comme celle que nous avons, donc la dissolution ne pourrait se justifier que par un intérêt personnel du président ou la volonté d'affirmer sa suprématie absolue sur le Parlement. Or, je défends l'idée que le président n'est ni un super-premier ministre, ni un homme qui doit tout imposer, notamment au gouvernement. »

■ **Nouvelle cohabitation.** – *Evoquant les élections législatives de 1998, M. Chirac déclare :* « Si. d'aventure, l'action du gouvernement n'avait pas été bonne, si les Français envoyaient une majorité différente, je verrais à en tirer les conséquences qui devraient en être tirées... C'est-à-dire que j'aurais à réfléchir très sérieusement sur les raisons qui ont amené le général de Gaulle à se retirer en 1969, par exemple. »

■ **Chômage.** – « Il y a une nouvelle approche à trouver dans ce drame. (...) Nous avons commis des erreurs, tous. (...) Il faut prendre un certain nombre de mesures techniques naturellement, soutenir davantage la reprise qui s'amorce. Il faut enrichir le contenu en emplois de notre croissance (...), de même qu'il faut développer les emplois de services sur lesquels nous sommes extrêmement en retard. (...) Aujourd'hui, nous faisons uniquement du traitement social (...). Il faut refaire de l'embauche un investissement rentable.

Le piège du référendum

Suite de la première page

Le dernier sondage de la SOFRES enregistre un recul de 5 points de la cote de confiance du premier ministre, mais celle-ci se situe encore à 53 %, niveau enviable pour tout chef de gouvernement après dix-huit mois d'exercice. Il reste qu'il n'apparaît plus, aujourd'hui, autant qu'à la sortie de l'été par exemple, comme un président idéal aux yeux des électeurs. Son action de premier ministre n'est pas rejetée, mais elle n'est plus perçue comme la démonstration d'une vocation incontestable à passer d'un rive de la Seine à l'autre, de l'hôtel Matignon au palais de l'Elysée. Les Français se prennent à rêver d'autre chose.

M. Chirac a saisi ce moment pour leur proposer de recommencer à nouveaux frais le débat qui avait précédé les élections législatives de 1993. De nouveau, le bilan des *« deux septennats socialistes »* ; de nouveau, la nécessaire *« rupture »* avec quatorze années d'errements ; comme toujours, l'appel au *« redressement »*, mais avec une référence inhabituelle au *« changement »*, slogan ordinairement réservé à la gauche. M. Chirac, estimant que l'électorat socialiste n'existe plus – une partie s'était détournée vers les écologistes en 1992, d'autres avaient voté à droite en 1993, le PS n'en a rassemblé qu'une fraction aux élections européennes de juin –, croit sans doute possible d'attirer à lui certains de ces orphelins que Jacques Delors, selon lui, renoncera à tenter de rassembler.

Les adversaires de l'Europe représentant, pour M. Chirac, sa cible essentielle au premier tour, le maire de Paris tente de les appâter en proposant un référendum sur l'union monétaire. La méthode rappelle un précédent qu'il n'était peut-être pas nécessaire de tirer d'un oubli mérité : en 1977, lors de la renégociation du « programme commun de gouvernement » entre le Parti socialiste et le Parti communiste, François Mitterrand, embarrassé par la question de l'armement nucléaire (le PCF s'y était déjà rallié, mais le PS pas encore), avait proposé de décider qu'un référendum, après les élections législatives, trancherait cette affaire. Cette manière de confier aux Français le soin de rédiger, après coup, le programme que l'hypothétique nouvelle majorité devrait appliquer, avait provoqué des sarcasmes.

Le respect des traités

M. Chirac s'en remet aux Français d'un choix sur lequel on pourrait attendre qu'un candidat à la présidence de la République s'engage (de même, il confie aux électeurs la durée de son mandat, en indiquant qu'il ne dissoudra pas l'Assemblée nationale s'il est élu, mais donnera sa démission en 1998 si une majorité contraire à ses vœux l'emporte aux élections législatives). Certes, le maire de Paris semble indiquer une préférence lorsqu'il exprime le *« regret »* que le passage à la monnaie unique ne puisse se faire, selon toute vraisemblance, avant 1999, faute que les critères de convergence soient respectés par les pays concernés. En fait, le recours au référendum est une option autrement significative que ce *« regret »* concédé aux partisans de l'Europe : le président du RPR, qui avait pris position pour le traité de Maastricht, estime aujourd'hui que les dispositions monétaires de ce traité ne sont pas acquises et qu'elles peuvent être remises en question.

Les électeurs hostiles à la construction européenne, qu'il s'agisse de ceux qui suivent Jean-Marie Le Pen ou de ceux que Philippe de Villiers avait rassemblés en juin, sauront qu'ils ont en M. Chirac un interlocuteur compréhensif et réaliste. Le piège est destiné, en même temps, à M. Balladur. Celui-ci n'avait pas caché sa perplexité au moment de Maastricht, et on avait pu se demander, lors des négociations du GATT, quel parti il prendrait devant un dilemme entre l'Europe et les secteurs de la société française demandeurs de protectionnisme – Helmut Kohl avait fait en sorte que ce dilemme lui soit épargné.

Le premier ministre va-t-il opposer à M. Chirac le nécessaire respect des traités, au risque de s'aliéner les électeurs pour qui Europe monétaire égale Europe allemande ? Adoptera-t-il la solution du référendum, au risque de voir M. Kohl – et M. Mitterrand – s'insurger contre le reniement de la parole de la France ?

PATRICK JARREAU

Au départ de la Route du rhum

M. Balladur affirme que le « changement » est en cours depuis dix-huit mois

RENNES

de notre correspondant

Présent dimanche à Saint-Malo à l'occasion du départ de la cinquième édition de la course nautique de la Route du rhum *(lire page 15)*, Edouard Balladur a été particulièrement sensible à la présentation par le maire, René Couanau, député (UDF-CDS) d'Ille-et-Vilaine, des qualités nécessaires à un vainqueur de transat : *« Pour gagner, il ne suffit pas de faire les meilleures pointes de vitesse. »* M. Couanau explique : *« Celui qui gagnera aura une victoire faite d'expérience, d'allant, de ténacité et d'intelligence. Il faudra compter sur le capital de confiance dont se sera entouré le concurrent avant et pendant la course. »* Sourire du premier ministre, qui remercie le maire de ses *« excellentes recettes, exclusivement applicables à la navigation en mer, comme chacun l'a compris »*.

Au cours de son escale malouine à bord du transbordeur *Bretagne*, de l'armement breton Britanny Ferries, M. Balladur a pu entendre le président de cette compagnie, Alexis Gourvennec, évoquer les risques de disparition ou d'abandon du pavillon français, pour cause de déséquilibre de charges avec ses concurrents étrangers, et les conséquences *« suicidaires »* de la mise en place, à Brest, d'une passerelle-roulier concurrente de celle de Roscoff (« le Monde Heures locales » daté 30-31 octobre). Le premier ministre s'est voulu rassurant, affirmant *« la volonté du gouvernement de protéger le pavillon français »* et lançant une invitation à M. Gourvennec pour venir en parler à l'hôtel Matignon.

« Courage et persévérance »

Après avoir rendu hommage aux navigateurs solitaires, rappelé les mesures prises par le gouvernement en faveur de la pêche et de l'agriculture et confirmé la reconstruction du Parlement de Bretagne – avec un premier crédit (130 millions de francs) inscrit au « collectif » budgétaire de fin 1994 – ainsi que l'installation à Rennes de la tête du réseau du Centre national de restauration du patrimoine, le premier ministre a terminé son allocution par un plaidoyer *pro domo* en saluant *« l'ambition et le réalisme »* des Bretons. *« Si l'on y ajoute le courage et la persévérance, alors tout devient possible ! »*, a expliqué M. Balladur.

Après une référence au génie de Chateaubriand, le chef du gouvernement, qui était entouré de quatre ministres – Michèle Alliot-Marie, Lucette Michaux-Chevry et Dominique Perben, tous trois RPR, et le ministre de la justice et président du CDS, Pierre Méhaignerie, président du conseil régional de Bretagne –, s'est découvert une âme de capitaine. *« La France s'est fixé un cap*, a-t-il dit. *Quel est-il ? Que la croissance, que la reprise, qui sont en vue, bénéficient à tous ; que tous les Français aient, face à la vie, des chances égales de réussite ; que les relations entre l'Etat, les citoyens, la justice soient assainies ; que la France joue un rôle plus important en Europe et dans le monde. »*

M. Balladur a insisté sur les *« résultats encourageants »* enregistrés par le pays dans les domaines économique, social et financier. *« Cela démontre que la voie choisie il y a dix-huit mois était la bonne*, a-t-il dit. *C'est celle de la responsabilité, du travail, de l'effort, de la réforme et du changement assumés et voulus. »*

CHRISTIAN TUAL

Le débat sur l'aménagement du territoire au Sénat

Le gouvernement confirme sa volonté d'achever le canal Rhin-Rhône

Dans le cadre de l'examen du projet de loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire, le gouvernement a fait adopter par le Sénat, samedi 5 novembre, une disposition créant une nouvelle entreprise, constituée à parité entre Electricité de France et la Compagnie nationale du Rhône et chargée d'achever les travaux de la liaison Rhin-Rhône *« au plus tard en 2010 »*.

Le silence de Charles Pasqua, « père » du projet de loi sur l'aménagement du territoire, intriguait les sénateurs depuis plusieurs jours. Après son discours introductif, mardi 25 octobre, le ministre de l'intérieur n'était plus intervenu et avait laissé Daniel Hœffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire, mener le débat au Palais du Luxembourg. M. Pasqua s'est rattrapé samedi 5 novembre. Il n'avait pas fait le déplacement pour rien. Le gouvernement, en effet, a déposé et fait adopter par le Sénat un amendement tendant à créer une *« entreprise constituée à parité entre Electricité de France et la Compagnie nationale du Rhône »*. Cette *« filiale »* d'EDF et de la CNR exercerait la maîtrise d'ouvrage des travaux permettant l'achèvement de la liaison fluviale Rhin-Rhône. Le texte adopté par les sénateurs prend l'engagement que *« l'ensemble des travaux devra être achevé au plus tard en l'an 2010 »*. Le gouvernement confirme ainsi sa volonté affichée de relancer ce projet, qui resurgit épisodiquement depuis plusieurs décennies (*le Monde* du 26 octobre).

Un dispositif « hasardeux et dangereux » ?

Défendant l'action *« volontariste »* du gouvernement, M. Pasqua a affirmé que la liaison Rhin-Rhône est une *« priorité nationale »*. *« Si une action décisive n'est pas engagée, les deux tiers du territoire français resteront à l'écart du développement européen »*, a souligné avec force le ministre de l'intérieur, en rappelant les *« efforts décisifs »* effectués par les voisins européens de la France, notamment l'Allemagne, en faveur des voies navigables. A l'unisson, Jean François-Poncet (RDE, Lot-et-Garonne), président de la commission spéciale du Sénat, a applaudi la volonté du gouvernement *« de sortir ce projet de son éternel frigidaire »* et souligné que c'est une *« décision majeure qui marquera »* le texte sur l'aménagement du territoire. Quant au rapporteur de la commission spéciale, Gérard Larcher (RPR, Yvelines), il a vigoureusement invité le Sénat à adopter cette *« décision importante »* et *« solennelle »*.

Plusieurs sénateurs ont cependant exprimé des réserves et tenté de s'opposer au texte du gouvernement, non pas sur l'idée de réaliser, enfin, le canal Rhin-Rhône, mais sur les modalités proposées. Pierre Schiélé (Union centriste, Haut-Rhin), en particulier, s'est élevé contre un dispositif *« hasardeux et dangereux »* et s'est insurgé contre le retrait à la Compagnie nationale du Rhône d'une partie de ses prérogatives. *« Pourquoi modifier cette structure opérationnelle, dont l'expérience est indiscutable ? Pourquoi cette précipitation du gouvernement ? »*, a-t-il lancé à un Charles Pasqua obstinément muet. La gauche, également, a dénoncé l'initiative du gouvernement. René Régnault (PS, Côtes-d'Armor) s'est inquiété de l'*« incidence »* de la participation d'EDF sur le prix de l'électricité pour les usagers. Yvan Renar (PCF, Nord) a dit redouter, lui aussi, l'augmentation des factures d'électricité et a dénoncé le *« désengagement de l'Etat. »*

GÉRARD COURTOIS

ation de l'élection préside

n'il y aura un

firme sa volonté

l Rhin-Rhône

et les déclarations du président du RPR sur les échéances européennes

candidat gaulliste

▶ et, pour cela, il faut diminuer les charges sociales (...). Il faut un transfert sur la solidarité nationale et puis il faut aussi une réforme de notre système d'éducation revalorisant considérablement l'enseignement technique et professionnel. »

■ **Relance de la consommation.** – « S'il s'agit d'une relance du type de celle qui a été faite en 1981-82, je crie « casse-cou » et, naturellement, j'y suis tout à fait hostile. (...) Les fruits de la croissance qui réapparaissent un peu (...) doivent être notamment affectés aux plus démunis (...) Nous ne pouvons pas aller beaucoup au-delà parce que nos forces, nos moyens, nos réserves devront être affectés à tous ce qui permet de créer des emplois plus qu'à l'amélioration de la situation de ceux qui ont déjà un emploi. »

■ **Europe.** – *Sur la poursuite de la construction européenne, la réponse de M. Chirac est* « sans ambiguïté : « Oui, et c'est vital ». « *Si elle ne se fait pas, si elle ne se construit pas,* l'Europe disparaîtra. » *S'agissant de l'union monétaire (1997-1999), M. Chirac remarque qu'*« il faudra, avant de passer à la troisième phase *[de l'union européenne]*, qu'un référendum en France autorise le gouvernement à la faire. »

■ **Secret de l'instruction.** – « Il faudrait s'interroger bien souvent sur l'origine des fuites et on serait probablement étonné de voir que ce ne sont pas souvent les juges... Et que cela peut être bein souvent des officines politiques. »

■ **Financement des partis.** – « Je suis tout à fait de l'avis du président de l'Assemblée nationale et je souhaite, effectivement, qu'il n'y ait plus de financement des partis ou des campagnes politiques par les entreprises, cela clarifiera les choses. »

■ **Conclusion.** – « Certains voudraient qu'on ne parle de rien ou qu'on en parle le plus tard possible, en quelque sorte que les Français votent les yeux fermés. »

▶ ***Lire aussi la revue de presse page 16 et la chronique de Daniel Schneidermann page 27.***

Dans le « Journal des présidentielles »

M. Giscard d'Estaing critique la « théorie de la réforme » de M. Balladur

Valéry Giscard d'Estaing déclare, dans le premier numéro du *Journal des présidentielles* – mensuel dirigé par Dominique Jamet et mis en vente le 7 novembre –, que « *notre pays ne saurait se contenter, au regard des défis qui l'attendent, d'une gestion paisible, fût-elle de qualité* ». « *J'ai écouté les arguments du premier ministre* (...) *qui nous a parlé de sa théorie de la réforme* », affirme l'ancien président de la République. *Je crains que cette théorie ne permette pas aux grandes réformes de fond d'aboutir.* »

« *Si, pour agir, vous estimez avoir besoin du consensus explicite de l'ensemble des gens concernés, vous serez automatiquement bloqué* », assure-t-il. « *Il faut provoquer un déclic psychologique ou politique, une façon d'indiquer aux citoyens qu'on connaît leurs arguments comme leurs craintes, mais qu'il est temps d'en changer* », continue M. Giscard d'Estaing, qui estime que le prochain président de la République devra avoir « *deux qualités* » : « *Une volonté très forte et la capacité d'anticipation.* » « *Si un président peut servir à quelque chose, c'est en ouvrant les grand chantiers de réforme* », ajoute le président de l'UDF qui qualifie, par ailleurs, la volonté d'avoir un candidat unique de la majorité d'« *idée très étrange, qui ressort de notre vieille culture monarchique* ».

Selon deux sondages

M. Chirac serait battu par M. Delors

Deux enquêtes de l'IFOP effectuées avant et après la déclaration de candidature à l'élection présidentielle de Jacques Chirac, et publiées par le *Journal du dimanche* du 6 novembre, font apparaître un gain de deux points pour le président du RPR (1) dans l'hypothèse d'un second tour contre Jacques Delors. Le président du RPR est cependant donné battu dans les deux cas (45 % contre 55 % pour la première enquête, 47 % contre 53 % dans la deuxième). M. Balladur, lui, gagne un point. Il bat nettement M. Delors, avec 56 % contre 44 % dans la deuxième enquête, au lieu de 55 % contre 45 % dans la première.

En revanche, entre les deux enquêtes, M. Chirac gagne cinq points comme « *personnalité* » qui « *aurait la préférence* » des personnes interrogées. Avec 15 %, il talonne M. Balladur, qui perd quatre points (16 % au lieu de 20 %). Une enquête de la SOFRES effectuée du 22 au 26 octobre auprès de 1 000 personnes et publiée par le *Figaro-Magazine* du 5 novembre montre une nette chute de la cote de « *confiance* » de M. Balladur (53 % au lieu de 58 %). La « cote d'avenir » du premier ministre chute également de cinq points, sans que cela profite à M. Chirac, en recul de six points.

(1) La première enquête a été réalisée les 2 et 3 novembre auprès de 943 personnes, et la deuxième le 4 novembre auprès de 802 personnes.

Au « Forum RMC-*l'Express* »

M. Monory assure que le premier ministre « sera candidat le moment venu »

René Monory, président (UDF-CDS) du Sénat, a déclaré dimanche 6 novembre au « Forum RMC-*l'Express* » qu'il n'a « *jamais cru* » à une candidature unique de la majorité à l'élection présidentielle. Pour M. Monory, Edouard Balladur « *sera candidat le moment venu* ». Le président du Sénat a encore estimé que l'annonce de candidature de Jacques Chirac « *clarifie* [la situation] *pour les primaires* », « *à partir du moment où un candidat s'est déclaré et où d'autres se déclareront* ». A en croire M. Monory, MM. Chirac et Balladur lui ont, tous les deux, dit qu'« *ils iraient jusqu'au bout* », même si le premier ministre « *était* », selon lui, « *moins précis sur la question* ». Assurant qu'il ne serait pas lui-même candidat, M. Monory a souhaité que « *les idées de l'UDF soient présentes* » dans le débat.

Au « Grand Jury-RTL-le Monde»

M. Barre propose de revenir aux principes de Maastricht

Invité du « Grand Jury-RTL-*le Monde* », dimanche 6 décembre, Raymond Barre, député (app. UDF) du Rhône, a estimé qu'il faut revenir « *aux principes de Maastricht* » pour continuer la construction européenne : « *Tous les Etats se mettent d'accord sur des objectifs communs et adoptent un calendrier pour leur réalisation (...) ; les pays qui peuvent avancer plus vite que les autres le font (...) ; les pays qui ont avancé le plus vite aident les autres à rejoindre le peloton de tête.* »

Favorable à la perspective d'un « noyau dur » européen, tel qu'il a été présenté par les chrétiens-démocrates allemands *(lire ci-contre)*, M. Barre s'est déclaré très attaché à l'axe franco-allemand. Il a cependant exprimé quelques désaccords avec la CDU, en soulignant l'importance que doivent conserver les Etats au sein des institutions européennes. A propos de l'élection présidentielle, le député du Rhône a estimé que la candidature de Jacques Chirac est « *le prologue d'une pièce qui ne va se jouer vraiment qu'à partir du début de l'an prochain* ». Hostile au système des « primaires » conçu pour sélectionner un candidat unique pour la majorité, M. Barre a assuré que « *le fait qu'il y ait plusieurs candidats* [lui] *paraît tout à fait normal* », tout en se gardant d'indiquer s'il envisage de se porter lui-même sur les rangs.

Les chrétiens-démocrates allemands plaident pour une Europe fédérale

Karl Lamers, principal auteur du document sur l'avenir de l'Europe publié en septembre par la CDU, doit rencontrer à Paris, lundi 7 et mardi 8 novembre, de nombreuses personnalités de l'UDF et du RPR. *Il devait s'expliquer lundi, à l'Institut français des relations internationales* (IFRI), sur l'idée du « noyau dur européen » et prôner le renforcement dans un sens fédéraliste des institutions de l'Union.

La mise en place d'un « noyau dur » européen « *sert les intérêts objectifs des autres pays* » qui n'en font pas encore partie, affirme M. Lamers. Deux mois après avoir rendu public un document de réflexion très controversé sur l'avenir de la construction européenne, *le parti du chancelier* Kohl reprend l'initiative et précise sa pensée.

Le « noyau dur », dont feront partie la France, l'Allemagne, les trois pays du Benelux, voire deux à *quatre* pays supplémentaires à monnaie forte (cela est un élément nouveau de la réflexion), exercera un effet « *quasiment magnétique* » sur le reste du continent. « *Quelle puissance d'attraction exercerait une banque centrale européenne qui engloberait non seulement le deutschemark, mais aussi sept, huit ou neuf monnaies supplémentaires ! Quiconque tenterait de se soustraire à une telle influence se marginaliserait : c'est pratiquement impossible* », explique le porte-parole aux affaires étrangères du groupe parlementaire chrétien-démocrate au Bundestag dans son discours de lundi à l'IFRI.

Il estime que le débat très vif suscité par le texte de réflexion de son parti « *prouve la justesse de l'analyse* ». En nommant les pays devant faire partie du noyau dur, les responsables de la CDU avaient provoqué, outre un tollé chez les libéraux allemands, un certain émoi en Italie et en Espagne. Le chancelier Kohl avait dû rassurer Silvio Berlusconi au téléphone, et préciser que le texte de la CDU-CSU ne représentait pas la position officielle du gouvernement allemand. Mais Karl *Lamers est un proche* d'Helmut Kohl. Avec les remaniements ministériels en cours, on parle de lui pour un poste de secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans le gouvernement.

« *Nous n'aurions pas obtenu une discussion aussi intense si nous n'avions pas nommé les noms des pays auxquels nous pensions* », dit-il, en rectifiant l'interprétation qui a été faite de cette démarche et en réaffirmant qu'il ne s'agit d'exclure définitivement ni l'Italie ni l'Espagne. A l'adresse de tous ceux qui, y compris à Paris, ont opposé à l'idée de « noyau dur » des concepts comme ceux d'« *Europe à solidarités variables* » (Alain Juppé), Karl Lamers rétorque, sûr de son fait : « *Il n'est pas si facile de proposer de meilleures idées que les nôtres.* »

Les idées de la CDU, qui partent résolument d'une analyse bien comprise des « *intérêts de l'Allemagne* », tournent autour d'une conception fédérale de l'Europe : celle-ci doit devenir « *un Etat, et pas seulement une confédération d'Etats* ». Exprimant une approche partagée par l'ensemble de la classe politique allemande, M. Lamers affirme que l'Union monétaire doit s'accompagner de progrès consistants dans l'Union politique. Même s'il ne s'agit pas de conditionner strictement la création de l'écu au renforcement de la cohésion politique (ce qui reviendrait à nier le caractère « dynamique » de l'union monétaire), les dirigeants allemands sont tous d'accord pour dire que « *la coopération intergouvernementale ne suffit pas* » (Lamers).

« Catalogue de compétences »

Autrement dit, il s'agit d'étendre le domaine des décisions prises à la majorité au Conseil, pour éviter tout blocage. La CDU suggère que le système de la majorité qualifiée s'applique à tous les domaines pour lesquels l'unanimité est encore la règle, à l'exception des décisions financières importantes et de l'élargissement de l'Union à de nouveaux membres. Elle se prononce pour une « double majorité » prenant en compte la taille des pays et l'importance de leur population.

Il s'agit aussi d'étendre les pouvoirs du Parlement européen, tout en renforçant la participation des parlements nationaux aux décisions de Bruxelles. « *Un parlement national qui donne instruction à son gouvernement en vue d'une décision à Bruxelles peut-il être battu en brèche par une majorité qui représente les gouvernements d'autres pays ? Je ne crois pas que cela soit possible si on ne renforce pas aussi les droits du Parlement européen* », explique Karl Lamers.

Les chrétiens-démocrates estiment que la réforme du Parlement européen devrait aboutir à ce que toutes les lois relevant du domaine communautaire soient adoptées avec le double assentiment du Conseil et du Parlement européen. Celui-ci devra en outre obtenir un droit d'initiative complet et celui de nommer le président de la Commission européenne. Quant à la Commission, la CDU envisage de la transformer en un véritable « *gouvernement européen* ».

Les dirigeants chrétiens-démocrates se défendent de vouloir renforcer la bureaucratie bruxelloise et souhaitent l'élaboration d'un « *catalogue de compétences* » définissant les rôles de chacun et inspiré par la philosophie de la subsidiarité. Leur conviction, comme le dit Karl Lamers, c'est que « *l'identité des nations n'est pas menacée par l'Europe, mais au contraire par l'incapacité des Etats à résoudre les problèmes existentiels de leurs nations* ».

LUCAS DELATTRE

Discordances franco-allemandes

Suite de la première page

– Aujourd'hui, le chef de l'Etat en fin de mandat s'arc-boute sur la défense de ce traité, part essentielle du legs de ses deux septennats, qu'il voit dangereusement menacée. Sans en convenir encore explicitement, M. Balladur est en train de remettre Maastricht en question : dans l'immédiat, en s'écartant de ce que le traité prescrit aux Etats membres en matière de politique économique ; et pour l'avenir, en se mettant à la recherche d'autres « géométries » européennes. François Mitterrand s'est inquiété à plusieurs reprises de cette dérive auprès du premier ministre.

Un clivage plus profond encore traverse la majorité, où un courant récuse ouvertement les objectifs de l'Union européenne, à commencer par celui de la monnaie unique. Ce courant a désormais un candidat déclaré, Jacques Chirac, qui doit compter, dans sa campagne, avec plus anti-Maastricht que lui, du côté de M. Seguin notamment. Le président du RPR a d'emblée donné des gages dimanche, en annonçant son intention, s'il arrive à la présidence, de soumettre de nouveau au suffrage populaire le passage à la monnaie unique européenne, que les Français avaient pourtant accepté par référendum en septembre 1992, en approuvant le traité de Maastricht. Pour parfaire la bizarrerie de l'actuelle situation politique française, le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, a pris parti pour le candidat Jacques Chirac. En tant qu'acteur de la mise en œuvre de la politique européenne de la France, Alain Juppé a devant lui quelques mois particulièrement acrobatiques, au cours desquels le débat électoral interne va coïncider avec la préparation, puis avec l'exercice (à partir de janvier 1995) de la présidence de l'Union par la France.

C'est dans ce contexte pour le moins complexe que les chrétiens-démocrates allemands lancent, comme un pavé dans la mare, leurs propositions sur l'organisation future de l'Europe, et appellent les Français, qu'ils sentent en passe de flancher, à aller de l'avant avec eux. Cette offensive a en le mérite, ces dernières semaines, de faire avancer quelque peu la réflexion de l'Union sur l'intégration progressive des pays d'Europe de l'Est. On peut toutefois s'interroger sur l'opportunité de venir lancer, en pleine mêlée préélectorale française, des mots d'ordre fédéralistes qui serviront à coup sûr d'utile épouvantail à tous ceux qui entendent faire campagne contre l'« *Europe allemande* ».

Karl Lamers fait valoir que l'Union monétaire et les politiques communes appellent un renforcement des institutions supranationales : de la Commission en tant qu'exécutif européen, du Parlement européen habilité à exercer sur elle le contrôle démocratique, etc. Toutes choses que rejettent instinctivement les Français, non seulement Philippe Seguin, non seulement Jacques Chirac (« *cette Europe fédérale n'est pas conforme à notre culture* », disait-il dimanche), mais également François Mitterrand qui, lorsque ce débat a été abordé au moment de l'élaboration du traité de Maastricht, s'était montré plus proche des thèses britanniques que des thèses allemandes.

La fin de « l'ambiguïté constructive » ?

Sans doute François Mitterrand se serait-il volontiers passé de ces assauts fédéralistes des chrétiens-démocrates allemands. Il a toujours pensé que cette divergence franco-allemande de fond sur la nature, fédérale ou non, de l'Europe du futur reflète la différence inconciliable des cultures et des traditions politiques des deux pays. Mais, à ses yeux, elle n'avait pas à être tranchée, parce qu'elle n'empêchait pas de « fabriquer de l'Europe », de mener cette œuvre commune avec l'Allemagne. Peut-être le temps de l'« ambiguïté constructive » est-il révolu.

Le chef de l'Etat aurait probablement souhaité, avant de quitter l'Elysée, qu'Helmut Kohl lui rende un dernier hommage, en appelant simplement les Français à remplir les engagements pris dans le cadre du traité de Maastricht. Mais le parti du chancelier place la barre plus haut, ce qui n'est pas sans risque. Alors qu'Edouard Balladur s'éloigne des préceptes de Maastricht, que les déficits publics augmentent, que le différentiel avec l'Allemagne de nouveau se creuse et que le calendrier de l'Union monétaire est désormais tenu pour irréaliste au sein même du gouvernement ; alors que Jacques Chirac remet en cause l'objectif même de l'Union monétaire, base de l'édifice de Maastricht, le plaidoyer de M. Lamers pourrait bien renforcer les crispations anti-germaniques et ne faire qu'accélérer la débandade française.

CLAIRE TRÉAN

La préparation de l'élection présidentielle au MRG

M. Hory souhaite la présence d'un candidat radical

Le Mouvement des radicaux de gauche, réuni en congrès au Bourget, en Seine-Saint-Denis, du vendredi 4 au dimanche 6 novembre, s'est donné une nouvelle identité, Radical, et de nouveaux statuts, afin d'offrir des contrats d'association à plusieurs mouvements politiques de gauche ou écologistes. Jean-François Hory, président du mouvement, a été réélu par acclamations. Contrairement au souhait de M. Hory, Bernard Tapie a refusé de s'engager dès maintenant dans une campagne pour l'élection présidentielle, car il estime qu'une candidature radicale autonome serait « un échec » et mènerait « à la perte de cette élection ».

M. Tapie est finalement venu, dimanche, au Bourget. Il est arrivé en milieu de matinée, avec son visage des mauvais jours, bien déterminé à remplir un service minimal. Ce congrès n'était pas le sien. Ou, plus exactement, tout avait été fait pour que ce congrès ne soit pas seulement le sien. L'enjeu était clair : la vedette Tapie devrait, cette fois, partager la lumière.

Partager avec un parti, qui se rappelle soudainement qu'il a cent ans d'histoire, et pas la moindre, qui déterre ses glorieux ancêtres, qui se donne un nouveau nom, de nouveaux statuts, et même un manifeste. Un parti qui a même la prétention de faire un vrai congrès, comme les grands, avec sa tribune de personnalités, sa litanie de discours, ses mots magiques, machines à déclencher automatiquement les applaudissements – *« laïcité »*, *« République »*, *« gauche »*, *« exclus »*, – ses invités officiels – deux représentants du PS, Jean-Luc Mélenchon et Claude Bartolone, deux du PC, Francis Wurtz et Georges Valbon – et ses précieux invités symboliques, au premier rang desquels Maurice Benassayag, chargé de mission auprès du président de la République.

Il a même eu droit, faveur ô combien savourée, à son « message » présidentiel, luxe jusqu'alors réservé au seul Parti socialiste. Ce n'était d'ailleurs pas un message, mais une lettre personnelle, adressée par François Mitterrand à M. Hory. Trop heureux d'alimenter ainsi les commentaires sur l'ambiguïté de l'attitude élyséenne, le président de Radical a feint de ne pas saisir la différence. Lecture publique a donc été donnée de cette lettre, dans laquelle M. Mitterrand assurait le mouvement de sa *« sympathie »*. *« Depuis de longues années, nous avons parcouru ensemble un long chemin. Je compte dans vos rangs de nombreux amis »*, avait écrit le président de la République, en soulignant que les *« valeurs du radicalisme, la liberté et la solidarité, sont toujours actuelles »*.

M. Tapie a dû, encore, partager la vedette avec le président du parti. Aucune des bonnes vieilles recettes n'a été négligée pour assurer à M. Hory presque autant d'occasions d'ovations qu'au député des Bouches-du-Rhône. La réélection de M. Hory à la tête du mouvement, pour trois ans, debout, par acclamations a été un modèle du genre. Les divergences et les tensions qui ont précédé le congrès, entre les deux hommes, se sont manifestées au grand jour dans leurs interventions.

Le congrès devait être l'occasion, pour M. Hory, de rappeler solennellement à la gauche que l'élection présidentielle ne se fera pas sans les radicaux. *« Oui, je crois que Radical doit avoir un candidat à l'élection présidentielle »*, a-t-il déclaré à la tribune. Evoquant Jacques Delors, M. Hory s'est interrogé : *« Où est l'urgence d'aller plier le genou devant la statue du non-candidat ? »* alors que Radical, qui *« veut faire gagner la gauche »*, porte *« un message particulier »* et a, dans ses rangs, le candidat qu'il lui faut, M. Tapie. *« Je n'attends pas sa réponse aujourd'hui. Je connais ses autres préoccupations.* (...) *Bernard Tapie a des ennuis parce qu'il dérange, et c'est précisément parce qu'il dérange qu'il doit y aller. »*

M. Tapie n'est pas partageur et il a horreur de se faire dicter sa conduite. Succédant à M. Hory à la tribune, il n'a pas caché son désaccord. La présidentielle ? *« Soyons raisonnables ! »* a-t-il lancé aux congressistes. *« Il faut se rassembler »*, a-t-il dit, en affirmant que le devoir des radicaux est de *« combattre de toutes leurs forces pour créer les conditions et obliger l'un des nôtres, à gauche, à accepter d'entendre ce que nous avons à lui dire »*. *« Si ces obligations ne sont pas remplies*, a toutefois prévenu le député des Bouches-du-Rhône, *alors là, il faudra que nous soyons directement présents dans l'élection présidentielle, prêts à combattre les armes à la main, mais cela voudra dire que nous serons en situation d'échec, car ça nous mènerait à la perte de l'élection. »*

Les congressistes ont acclamé, debout, la nouvelle répartition des rôles entre Jean-François Hory, reconduit à la présidence du parti, et Bernard Tapie, nommé à la tête d'un futur « conseil fédéral », regroupant les radicaux et toutes les organisations associées *« pour définir les orientations pour les futures élections »*.

P. R.-D.

Nouvelle configuration autour de Radical

Une dizaine d'associations et de clubs politiques ont décidé de fusionner au sein de Radical, parmi lesquels les clubs AGIR de Jean-Marie Cambacérès, ex-député PS, l'Entente des élus démocrates et écologistes (EDEN) de Bernard Frau, conseiller régional de Haute-Normandie, ex-PS et ex-Génération Ecologie, et la Convention démocrate d'Armand Touati.

En revanche, une douzaine de mouvements, qui ont souhaité garder leur indépendance de structure ont signé un contrat politique avec Radical, ce qui leur confère un statut d'associés. Parmi eux figurent, notamment, Convergences Ecologie Solidarité de Noël Mamère, l'Association des démocrates de Jacques Pelletier, les Rencontres social-démocrates d'Olivier Stirn, l'Alliance des femmes pour la démocratie d'Antoinette Fouque, le Parti guyanais Walwari de Christiane Taubira-Delanon et le Mouvement pied-noir-deuxième génération.

POLÉMIQUE : le Parti radical va saisir la justice à propos du changement de nom du Mouvement des radicaux de gauche. – André Rossinot, président du Parti radical, composante de l'UDF, a protesté vivement, dimanche 6 novembre, contre le *« détournement de titre »* dont son parti vient, selon lui, *« de faire l'objet »* à la suite de la convention de l'ancien MRG. M. Rossinot a assuré qu'il *« va faire défense, en justice* [...], *au MRG de poursuivre son entreprise détestable de confusion »* en s'intitulant Radical. Le Parti radical avait déjà intenté une action en justice contre le MRG, sur le même principe, le 23 septembre 1993. Il avait été débouté un mois plus tard, le 20 octobre 1993.

COMMENTAIRE

Les « humeurs » de M. Tapie

« MOI, je fais de la politique, pas de la psychologie », confiait Jean-François Hory dans les couloirs du Parc des expositions du Bourget, visiblement exaspéré par l'attitude de sa « vedette ». *« Moi, je ne suis pas une poupée gonflable »*, lui rétorquait en confidence Bernard Tapie.

Entre la tête de la liste Energie radicale de juin et le président de l'ex-MRG, les relations, déjà difficiles, se sont envenimées. L'association des deux hommes, qui ne repose que sur une communauté d'intérêts – sortir son mouvement de la marginalité électorale pour M. Hory, se donner une devanture de respectabilité partisane pour M. Tapie, – est fragilisée depuis le début de l'été.

La perspective de l'élection présidentielle complique le jeu, et le président de Radical – nouveau nom du MRG – est confronté à un dilemme. D'une part, il a encore besoin de M. Tapie pour peser sur cette échéance, soit comme candidat radical autonome, soit comme menace de candidature, qu'il est nécessaire d'entretenir le plus longtemps possible afin de négocier en position de force avec le PS pour les élections municipales. D'autre part, toute l'ambition de M. Hory est de parvenir à capitaliser au profit de son mouvement les voix réunies par M. Tapie, et cela quel que soit l'avenir politique du député des Bouches-du-Rhône, confronté à ses affaires judiciaires et fiscales.

C'est à cette fin que le président du MRG a rédigé un « Manifeste radical », destiné à donner une doctrine à un mouvement qui, depuis longtemps, a abandonné toute prétention idéologique pour se contenter d'être une force d'appoint du PS en échange de quelques strapontins ministériels, ainsi qu'une réforme en profondeur des statuts. Cette ambition politique, censée apporter une autonomie aux radicaux, alors que le PS est loin de retrouver la stature qui fut la sienne, se heurte à l'hostilité de M. Tapie. Ce dernier, qui n'a cure de « doctrine », n'éprouve en réalité que mépris pour un parti dont il pense, à juste titre, que sans lui il existerait à peine. Il sait rappeler à ceux qui l'ont accueilli au MRG que les 12 % de voix obtenues aux élections européennes sont, d'abord et avant tout, les siennes.

Quant à l'élection présidentielle, M. Tapie est bien décidé à entretenir encore le doute sur sa candidature, et ce ne sont ni M. Hory ni le parti qui lui dicteront sa décision. Les facteurs déterminants de son engagement dans la campagne relèvent moins d'une stratégie politique que d'éléments extérieurs. Ceux-ci sont à rechercher, d'abord, dans le calendrier de l'administration fiscale et des procédures judiciaires, qui marquera peut-être la fin de sa carrière politique, et, ensuite, dans l'attitude que le chef de l'Etat pourrait avoir au sujet de sa candidature : incitative, comme elle le fut pour les élections européennes, ou, au contraire, défavorable, si elle devait nuire à Jacques Delors.

PASCALE ROBERT-DIARD



et au PCF

M. Hue se présente comme le champion du « progrès à la française »

Jacquou le Croquant, Gavroche et le Zola de *J'accuse*, voilà les *« mots-tocsin »* – selon sa propre expression – que le secrétaire national du Parti communiste français, Robert Hue, a proposés, dimanche 6 novembre, à Nanterre (Hauts-de-Seine), devant la conférence nationale de son parti, pour situer le sens de sa candidature à l'élection présidentielle : une candidature de colère face au *« règne de l'argent-roi »*, une candidature de premier tour. Hormis la proposition d'un plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, il n'a jamais été question, en revanche, dans son propos, d'une perspective, d'un projet pour l'avenir, celui, par exemple, d'un « socialisme à la française ». Comme si le PCF n'imaginait plus de sortir, un jour, de l'opposition.

Dans un long message codé, sur lequel il avait pris soin, auparavant, d'attirer l'attention de journalistes qui auraient pu être distraits, M. Hue a préféré s'inscrire dans la continuité de *« l'exception française »*, dont il a dressé les contours en ces termes : *« C'est, par exemple, le salaire minimum, la Sécurité sociale, le droit à la retraite, les congés payés. [...] C'est, par exemple, un secteur public et nationalisé étendu. [...] C'est, de Langevin à Malraux, de Sartre à Aragon, la poursuite d'une grande tradition d'intellectuels liés aux luttes populaires. C'est le stimulant pluralisme, qui fait qu'un Pascal a toujours répondu à Montaigne, un Voltaire à Rousseau, un Valéry à Claudel. » « Il nous faut aujourd'hui inventer une nouvelle forme de progrès à la française, dans les conditions de notre temps »*, a ajouté le secrétaire national du PCF.

Dix mois après son vingt-huitième congrès, le Parti communiste a, indubitablement, changé d'homme et de style. La biographie officielle du candidat communiste à l'élection présidentielle s'accompagne, en effet, de ces précisions : M. Hue est ceinture noire de judo, il apprécie le chassagne-montrachet et il est *« incollable ou presque sur l'histoire du rock des années 60 »*. M. Hue aime aussi les peintres du XIX[e] siècle qui ont arpenté son Parisis natal, dans le Val-d'Oise, dont il est conseiller général ; particulièrement Claude Monet et son tableau *les Coquelicots*, au point que sa prochaine campagne devrait être égayée, autant que possible, par ces fleurs rouges et fragiles de la famille des papavéracées.

Toutefois, ratifiée par un millier de délégués, à l'exception de trois d'entre eux – Guy Hermier, député des Bouches-du-Rhône, Jacques Brunhes, député des Hauts-de-Seine, et un délégué des Ardennes, Igor Nivelet –, la candidature de M. Hue ne paraît avoir qu'un seul véritable objectif : dépasser, le plus possible, le score de 6,76 % des suffrages exprimés atteint par André Lajoinie lors de l'élection présidentielle de 1988. Il en va de son autorité de « premier dirigeant » au sein de son propre parti. Aussi, dans le prolongement du rapport introductif d'Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale (1), la plupart des quelque quarante intervenants de la conférence de Nanterre n'ont eu de cesse, comme Pierre Zarka, directeur de *l'Humanité*, de souligner *« le caractère déterminant du premier tour »* et de dénoncer *« l'hypertrophie du second tour »*. La direction du PCF veut croire que, dès lors que François Mitterrand n'est pas candidat, *« la donne est changée »*. En d'autres termes, il n'y aurait plus cet *« automatisme »* en faveur du vote « utile » et de *« l'homme qui symbolisait, à nos dépens, l'union de la gauche »*.

A partir d'analyses différentes, deux dirigeants contestataires ont abordé à leur façon la question du second tour. Chef de file des refondateurs, M. Hermier a réitéré sa proposition d'une candidature commune à toute la gauche « alternative », afin de mieux infléchir la ligne d'un Parti socialiste tenté, selon lui, *« par une recomposition politique au centre »*, et de faire obstacle à la montée d'un *« populisme destructeur des valeurs de la gauche »*.

Ancien responsable de la section économique du comité national du PCF, Philippe Herzog a choisi, de son côté, de jouer le rôle du provocateur en affirmant notamment : *« Pour la maîtrise de son devenir par la société, comme pour l'image et le rôle de la France, l'élection de Jacques Delors offrirait de réelles opportunités. Elle peut être une ouverture pour l'affirmation d'une citoyenneté plus active et la recherche d'un rôle nouveau des associations et des syndicats. Elle peut être une incitation, pour la société française, à se mêler positivement des enjeux de la construction européenne. [...] Saisir une opportunité, empêcher le pire – c'est-à-dire la poursuite durable et sans partage d'un pouvoir de droite –, c'est ce qui m'intéresse. »*

A cet ardent plaidoyer en faveur du président de la Commission européenne, Georges Marchais a répondu, de la façon la plus limpide, en évoquant l'erreur qui avait consisté, en 1981, à *« tout placer sur un homme »*. *« On ne peut attendre ni de la droite ni de personne le moindre progrès dans la vie démocratique de notre peuple »*, a prévenu l'ancien secrétaire général du PCF.

Et pour qui n'aurait pas compris qui est ce « personne », qui n'est pas à droite, mais dont, pour autant, il ne faut rien attendre, M. Marchais a précisé : *« On entend de plus en plus dire que son candidat* [celui du Parti socialiste] *serait Delors, qui parle centre gauche, et plutôt centre que gauche. »* L'important demeure donc, pour le dirigeant communiste, de *« mener à bien cette campagne du premier tour »*.

Quant à l'attitude à adopter au second tour, la conférence nationale a adopté, sur proposition de M. Bocquet, le principe d'une consultation préalable, non pas seulement du comité national, mais aussi des quatre-vingt-seize comités fédéraux du PCF. Ceux qui, sans pouvoir encore le dire ouvertement, savent déjà faire la différence entre l'éventuelle candidature de M. Delors et celle d'un représentant de la droite, devront en tirer la conséquence : le candidat communiste du premier tour demeurera sous surveillance.

JEAN-LOUIS SAUX

(1) Le rapport de M. Bocquet sur la nécessité d'une candidature communiste et les axes de la prochaine campagne a été adopté à l'unanimité moins 4 voix, celles de MM. Brunhes, Herzog, Jean-Christophe Le Duigou et Bernard Marx, et 2 abstentions, celle de Martine Bulard, rédactrice en chef de *l'Humanité-Dimanche*, et celle de M. Hermier.

PS : « l'élection présidentielle, c'est un choix de société », déclare Henri Emmanuelli. – *« Jacques Delors, si l'on en croit les sondages, est le mieux placé »* dans la course à l'Elysée, mais *« le problème de l'élection présidentielle n'est pas avant tout le choix d'un homme, c'est un choix de société »*, a affirmé Henri Emmanuelli, dimanche 6 novembre sur Radio J. Dans le cas ou M. Delors ne serait finalement pas candidat, le premier secrétaire du Parti socialiste a estimé qu'il ne serait *« pas trop tard »* pour le PS pour *« se retourner »* fin janvier, car *« la campagne présidentielle a une durée de vie intense d'à peu près trois mois, février, mars, avril »*.

Quatre ans avant le terme fixé par les accords de 1988

Le calendrier va s'accélérer en Nouvelle-Calédonie

L'actualité politique en Nouvelle-Calédonie, qui était entrée en léthargie depuis la mise en œuvre des accords de Matignon, signés en juin 1988 au lendemain de la tragédie d'Ouvéa, devrait s'emballer ces prochains mois. Le Caillou se prépare, en effet, à aborder une année 1995 marquée par deux scrutins locaux – élections provinciales et municipales – qui devraient représenter un tournant dans le processus de réconciliation en cours.

En visite à Paris, jeudi et vendredi, M. Lafleur, président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), et deux dirigeants indépendantistes, MM. Wamytan, vice-président du FLNKS, et Burck, président de l'Union calédonienne (principale composante du FLNKS), se sont entretenus avec Edouard Balladur, premier ministre, et avec Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, des perspectives politiques qui s'offrent à leur territoire alors que se profile, à l'horizon de 1998, l'échéance d'un référendum d'autodétermination, terme de la période des accords de Matignon.

Officiellement, les représentants des deux principales familles politiques de Nouvelle-Calédonie sont venus négocier les termes d'un projet de loi devant permettre un « toilettage » technique de la loi référendaire de novembre 1988. La mise en œuvre des accords de Matignon a révélé, en effet, divers dysfonctionnements. Chacun étant convaincu qu'une clarification s'impose dans quelques domaines très précis (urbanisme, énergie, notamment), le réaménagement statutaire préparé par le gouvernement ne soulève pas de difficultés particulières. Par souci de consensus, M. Perben a même écarté de cette révision technique certains dossiers sensibles.

M. Lafleur souhaitait, par exemple, profiter de l'occasion pour faire entériner deux réformes qui lui tiennent à cœur. La première vise à modifier la loi électorale en vigueur pour les élections provinciales, afin d'empêcher les petites listes (recueillant moins de 5 % du nombre d'inscrits) d'accéder aux assemblées de province. Si M. Lafleur justifie cette démarche par le souci d'éviter une « balkanisation » du Congrès du territoire dans une période sensible, où la préparation du référendum de 1998 requerra une solide majorité, ses adversaires locaux lui reprochent de chercher avant tout, par ce biais, à briser l'essor de listes dissidentes de son propre camp. Le député a certes réussi une belle opération en « récupérant » l'ancien sénateur Dick Ukeiwé, avec lequel il s'était fâché en 1992, mais le danger de voir certaines personnalités locales capitaliser le vif mécontentement que suscitent, dans l'électorat anti-indépendantiste, les pratiques de l'état-major du RPCR est loin d'être écarté. Le nom de Denis Milliard, avocat issu d'une vieille famille caldoche, circule avec insistance dans les cercles européens hostiles à M. Lafleur.

Prudence de M. Perben

Le second dossier qu'entendait défendre M. Lafleur est celui de la réglementation des jeux d'argent. La province Sud, dont il est le président, revendique la compétence dans ce domaine, devenu extrêmement sensible depuis qu'une farouche concurrence oppose M. Lafleur à la province Nord, dirigée par le FLNKS, qui a fait l'acquisition, par le biais d'une société holding, d'un prestigieux casino de Nouméa (« le Monde Heures locales » daté 30-31 octobre). Le tribunal administratif, puis le Conseil d'Etat, ayant jugé que les jeux d'argent relèvent de la seule compétence de l'Etat, M. Lafleur souhaite une révision des textes, afin de faire valoir les droits de la province Sud au nom de la logique de décentralisation. Sur ce dossier comme sur celui de la loi électorale M. Perben ne voulait prendre aucune initiative susceptible de froisser les indépendantistes, hostiles aux deux requêtes de M. Lafleur.

La mise au point du projet de loi sur la Nouvelle-Calédonie n'est pas, cependant, l'objet essentiel de la réflexion qui s'amorce actuellement au gouvernement et chez les signataires des accords de Matignon. En fait, chacun commence à songer très sérieusement à l'échéance du référendum d'autodétermination de 1998 et à la nouvelle donne politique qui en sera issue. M. Lafleur a levé un coin du voile sur son projet en plaidant pour *« un pacte trentenaire de paix institutionnelle »*. Selon lui, tout le monde reconnaît, aujourd'hui, que *« l'indépendance est un mythe qu'il faut abandonner petit à petit »*. Il n'est pas sûr, pourtant, que les indépendantistes eux-mêmes aient *« reconnu »* que leur revendication historique soit *« un mythe »* à abandonner. M. Wamytan, a rappelé la permanence d'un *« fort sentiment nationaliste »* au sein de la communauté canaque.

Chef de file de l'UC, M. Burck, qui s'est imposé comme une personnalité pragmatique et modérée, n'est pas vraiment de l'avis de M. Lafleur lui non plus, puisqu'il appelle de ses vœux, pour 1998, *« un statut transitoire conduisant à l'indépendance »*. M. Burck souhaite que soit établi à cette date *« un calendrier de restitution de la souveraineté »*. Dans cette perspective, il proposera aux militants de son parti, lors du prochain congrès de l'UC, le 18 novembre, que les indépendantistes négocient avec le gouvernement issu de la prochaine élection présidentielle une révision statutaire d'importance pour les années 1995-1998, révision qui irait bien au-delà du simple « toilettage » aujourd'hui discuté.

L'enjeu sera de transférer aux trois provinces de l'archipel des pouvoirs qui ne leur sont actuellement pas reconnus par les accords de Matignon en matière de commerce extérieur, de contrôle des mines de nickel ou de diplomatie régionale. Selon M. Burck, il s'agit de commencer à faire *« l'apprentissage de l'indépendance »*, sans attendre le futur statut de 1998. L'ambiguïté n'est donc plus de mise : le calendrier politique du Caillou va connaître une brusque accélération dès 1995.

FRÉDÉRIC BOBIN

Les intempéries en Europe méridionale ont fait trente-huit morts et de nombreux disparus

Le centre et le sud de la France sont durement éprouvés par les inondations

Villages noyés, privés d'électricité et de téléphone, routes et voies ferrées coupées, populations évacuées : les trombes d'eau qui se sont abattues les 4 et 5 novembre sur le sud-est de la France et le massif alpin ont fait de nombreuses victimes et provoqué de très importants dégâts. Trois personnes sont mortes et trois sont portées disparues en Lozère et en Corse. Recouvert de boue, l'aéroport de Nice a été fermé à tout trafic jusqu'à mardi 8 novembre.

■ ITALIE. Dans le Piémont, trente-cinq personnes ont péri et une vingtaine sont portées disparues. Plusieurs immeubles, minés par les eaux, se sont effondrés près de Turin. A Asti, deux mille habitants ont dû être évacués.

■ SÉCURITÉ. La brutalité des intempéries pose en France, à nouveau, le problème de l'efficacité du service d'annonce des crues.

De très fortes pluies se sont abattues, les 4 et 5 novembre, sur une grande partie de la France, provoquant de graves inondations dans le Massif Central, les Alpes et la Corse. Le bilan s'établissait, lundi 7 novembre en fin de matinée, à trois morts et trois disparus.

Au mont Aigoual, qui fait référence en matière de pluies « cévenoles », il est tombé plus de 400 litres d'eau au mètre carré en trois jours, ce qui approche du dernier record enregistré (321 litres d'eau en vingt-quatre heures en novembre 1982).

Ces trombes d'eau ont fait des victimes en Lozère. Un agriculteur s'est noyé à Prévenchères et trois étudiantes qui circulaient en voiture près de Florac ont dérapé sur la chaussée détrempée et ont plongé dans le Tarnon en crue. Un seul corps avait été retrouvé lundi 7 novembre au matin. A Meyrueis, un enfant âgé de quatorze ans a disparu de son domicile après s'être approché de la rivière. Dans tout le Massif Central, les cours d'eau sont sortis de leur lit. En Auvergne, l'Allier a débordé à Issoire, et les rues de Champeix (Puy-de-Dôme) ont été submergées sous un mètre d'eau. Des dizaines de villages du Cantal et du Tarn ont été isolés, obligeant les pompiers à secourir les habitants les plus menacés par héli-treuillage. Les rivières Lot, Tarn et Aveyron ont toutes atteint ou dépassé leur cote d'alerte dans la journée du samedi 5 novembre. Le Tarn, avec près de 3 000 mètres cubes/seconde, a approché ses débits maximaux de 1930 et 1982, isolant les agglomérations situées en amont d'Albi. Plus au sud, l'Hérault a débordé, noyant plusieurs villages dans le secteur de Ganges et d'Agde. Des automobilistes emportés par les flots ont été retrouvés par les pompiers, accrochés à un arbre. Dans le Gard, des pensionnaires d'une maison de retraite de Saint-Hippolyte-du-Fort ont dû être transportés au Vigan, où des milliers de personnes ont été privées d'électricité, ainsi que dans la région d'Anduze. Plusieurs mas de la petite Camargue ont été inondés.

De l'autre côté du Rhône, dont la montée des eaux préoccupe les autorités – notamment à Avignon et en Camargue –, les pluies torrentielles de samedi ont désorganisé tous les systèmes de communications dans deux départements : les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes.

L'aéroport de Nice sous la boue

A Colmars-les-Alpes et Castellane (Alpes-de-Haute-Provence), les bas quartiers ont été recouverts de boue et des dizaines de foyers évacués. La route nationale 202 et la voie ferrée du « train des pignes », qui relient Digne à Nice, ont été coupées en plusieurs endroits, isolant totalement les communes riveraines de la « route Napoléon ». La voie ferrée des Chemins de fer de Provence s'est effondrée dans le Var à hauteur de Puget-Théniers. Quelque trois mille abonnés du haut Var ont été privés de téléphone.

La Côte d'Azur n'a pas été épargnée par les intempéries. Le Var en crue a submergé sa basse vallée, où sont regroupées toutes les nouvelles activités de Nice. C'est ainsi que la cité administrative – dont la nouvelle préfecture et l'hôtel du département – a été les pieds dans l'eau, ainsi que le *MIN (marché d'intérêt national)*, par où transitent les fleurs de la Côte d'Azur. Quant à l'aéroport de Nice, qui s'étend sur la mer au débouché même du Var, il a été recouvert d'une mince couche de boue qui a tout paralysé à compter de samedi après-midi. Les pistes, les parkings souterrains et l'enregistrement électronique des passagers ont été rendus inutilisables. En conséquence, les avions sont restés cloués au sol et les vols à destination de Nice ont été détournés sur Marseille et Gênes, en Italie. L'aéroport devait rester fermé jusqu'au mardi 8 novembre. Le plan ORSEC a été maintenu sur tout le secteur lundi matin, car plusieurs communes des Alpes-Maritimes étaient encore isolées, notamment Auron et Saint-Etienne-de-Tinée. Même l'autoroute A8, entre Saint-Laurent-du-Var et Nice-Saint-Isidore, a été fermée à la circulation.

En Corse, enfin, le corps d'un vacancier qui avait voulu traverser un torrent en véhicule tout-terrain a été retrouvé. Quatre maisons se sont effondrées à Canaggia, à 30 kilomètres au sud-ouest de Bastia. Des automobilistes, surpris par les inondations à Furiani, ont dû être secourus par les pompiers.

R. C.
avec nos correspondants à Mende, Albi, Nîmes, Montpellier, Nice et Bastia

Le Piémont sous les eaux

Selon les services météorologiques italiens, les pluies qui se sont déversées sur le Piémont au cours du week-end sont les plus importantes enregistrées depuis un siècle. Il est tombé 600 millimètres d'eau en deux jours et demi ! Inondations, coulées de *boue et effondrements se sont* produits dans toute la région du Piémont italien, y compris le Val d'Aoste et certains secteurs de la Lombardie et de la Ligurie.

Au total, le bilan des victimes, établi lundi matin 7 novembre, fait état de trente-cinq morts et d'une vingtaine de disparus. Celui-ci pourrait s'alourdir encore lorsque les secours pourront parvenir dans les villages les plus reculés. La région la plus touchée par les intempéries a été le secteur compris entre Cuneo, près de la frontière française, et Turin. Près de Cuneo, quatre personnes ont disparu après l'effondrement d'un pont enjambant la rivière Tanaro. Au moins trois immeubles se sont effondrés autour de Turin, entraînant la mort de familles entières. Près de Vercelli, un corps de bâtiment d'un monastère du XVI[e] siècle s'est effondré sur un immeuble d'habitation, faisant douze victimes.

La ville d'Asti (74 000 habitants) a été submergée sous 3 mètres d'eau par endroits. Deux mille habitants ont dû quitter leur foyer. Des régions entières ont été privées de gaz, d'électricité ou de téléphone, cependant que routes et voies ferrées étaient coupées par des torrents en crues et des coulées de boue. Plus de vingt mille pompiers, militaires et policiers ont été déployés par les pouvoirs publics pour porter secours aux sinistrés. Les pluies ont également été sévères dans le sud de l'Italie, notamment dans la région napolitaine et en Sicile. – *(AFP, AP.)*

Les carences de l'annonce des crues

Une fois de plus, les pluies « cévenoles » ont surpris par leur rapidité et leur violence. Même si, au total, elles ont fait peu de victimes en France, leurs dégâts vont encore soulever bien des polémiques sur le système d'annonce des crues. Plusieurs maires des Alpes-de-Haute-Provence, notamment, se plaignent d'avoir été avertis trop tard ou même pas du tout des risques d'inondation annoncés par les services météorologiques.

Il est vrai que ce système, pourtant largement automatisé aujourd'hui, reste d'une lourdeur incompatible avec la prévention réelle du risque d'inondation. Normalement, les services météorologiques déclenchent l'alerte dans un délai tel que, si chaque citoyen en avait aussitôt connaissance, il pourrait prendre les dispositions nécessaires pour se mettre à l'abri. Mais la transmission de ces alertes sur les ondes de la radio ne touchent pas tout le monde et restent trop générales pour être prises localement au sérieux.

Les services de la météorologie nationale avertissent donc les préfets concernés pour que, à leur tour, ils mettent en garde les maires, tenus pour responsables de la sécurité publique dans leur commune. Mais un maire, même prévenu à temps, ne peut alerter chacun de ces concitoyens par téléphone. Et les moyens traditionnels (sirène, voiture haut-parleur ou tambour de ville), sont de peu d'effet lorsque chacun est calfeutré chez lui pour se protéger des trombes ou au contraire au volant de sa voiture.

En fait, les autorités et leurs relais sont toujours désarmés contre les intempéries, même lorsque celles-ci sont bien connues. Les pluies cévenoles, à cette saison, sont un phénomène courant, qui résulte du contact des masses d'air froid venues du nord avec l'air chaud et humide d'arrière-saison en zone d'influence méditerranénne. Mais leur survenue est si brusque – quelques heures – et leur lieu d'impact si changeant, que nul ne peut prédire avec précision la montée des eaux dans tel village ou une coupure de route à tel endroit.

Des constructions nouvelles vulnérables

Une chose est sûre : les constructions nouvelles en zone inondable sont toujours plus vulnérables que le bâti ancien. On en a encore eu la preuve à Nice où la vieille ville n'a pas été touchée par le Paillon (un torrent couvert), alors que toutes les nouvelles constructions installées dans la *plaine du Var ont été visitées* par le fleuve en crue, y compris l'aéroport, pourtant situé en remblai sur la mer, au-delà des bouches du Var.

Les dégâts des intempéries, toutefois, ne peuvent jamais être complètement évités. Des voies très anciennes, comme la route « Napoléon » entre Nice et Digne, une voie ferrée centenaire, comme celle du « train des pignes », peuvent être affectées inopinément sans que personne puisse intervenir à temps. Et que dire lorsque, comme en Italie, un bâtiment du seizième siècle s'effondre ? Tous les services d'annonce des crues du monde ne sauraient empêcher la pluie de tomber et les murs de s'effondrer.

ROGER CANS

JUSTICE

Les fidèles de Jacques Médecin

Un « comité de soutien moral » et un « sénat » de petits commerçants préparent activement le retour d'Uruguay, prévu jeudi 10 novembre, de l'ancien maire de Nice

NICE

de notre correspondant régional

Les réunions du « comité de soutien moral à Jacques Médecin » ont lieu tous les lundis, à 18 h 30 très précises, dans un hôtel de l'avenue Malausséna, au centre de Nice. Elles durent environ une heure et se déroulent toujours selon le même rite. Au fond de la salle est accroché un portrait en couleurs de Jacques Médecin, encadré de deux drapeaux niçois. En dessous, un tableau rappelle le nombre de jours d'incarcération, en Uruguay, de l'ancien maire (CNI) de Nice. Lundi 7 novembre, M. Médecin en est à son trois cent quarante-septième... Les participants, une centaine, *« qui se renouvellent, chaque fois, à 60 % »*, entonnent *Médecinistes en avant !*, un hymne écrit, naguère, par un auteur-compositeur local, Dédé Truchi. Puis on s'adresse à l'absent et on lui lance un *« Bonsoir monsieur le maire ! »* mouillé d'émotion.

REVIENS, QUE LES AFFAIRES REPRENNENT !

PESSIN

Geneviève Médecin-Assémat, la « sœur », présidente d'honneur du comité, qui a succédé à Jacques Médecin comme conseiller général en décembre 1990, remercie chaleureusement les présents. Le reste de la réunion se passe à donner des nouvelles de M. Médecin, qu'un tract du comité présente comme la *« victime »*, tout à la fois *« d'un véritable complot politico-judiciaire orchestré par l'Elysée »*, de *« la cohabitation et de son cortège de lâcheté »* et, enfin, *« de son amour pour Nice et de son indépendance »*.

Créé à la fin de juin 1994, et dirigé par un commerçant en luminaires, Robert Bagat, qui se dit *« gaulliste »*, le comité avait pour objectif la *« libération immédiate »* de l'ancien maire de Nice. Il a lancé une pétition sur ce thème, qui aurait recueilli *« quinze mille signatures »* (enregistrées par un huissier, par ailleurs membre du conseil d'administration dudit comité). Ces paraphes, émanant *« de toutes les couches de la population »*, ont été glanés, notamment, chaque fin de semaine, sur les trois marchés principaux de Nice ainsi qu'à la permanence que le comité vient d'ouvrir au centre de la ville.

Le jouet d'une « guerre de clans »

Parmi les signataires figurent *« la moitié des conseillers municipaux niçois, des conseillers généraux et régionaux, ainsi que des maires du département »*. Le comité se veut, toutefois, *« apolitique »*.

Une profession de foi qui est, aussi, celle d'une autre association médeciniste, la Liga nissarda, fondée en mai 1994 par un sérigraphe, Gérard Berardi, et animée par un « sénat » de petits commerçants. Cette ligue, essentiellement attachée à la sauvegarde de l'identité niçoise, réunirait, selon ses responsables, trois cents adhérents et sympathisants. Depuis sa création, elle a multiplié les actions pour faire parler de Jacques Médecin, comme la nuit où elle a rebaptisé du nom de l'ancien maire de Nice deux cents voies ou places publiques de la ville, ou encore lorsqu'elle a diffusé, sur répondeur, un message enregistré par M. Médecin dans sa prison de Montevideo (*le Monde* du 20 septembre).

Dans un autre style, François-Xavier Médecin, un cousin éloigné de Jacques Médecin, a lancé, de son côté, « Radio Jacques Médecin » sur un serveur vocal qui diffuse des textes « musclés » présentant l'ancien maire de Nice comme le jouet d'une *« guerre de clans »* entre balladuriens et chiraquiens, flétrissant les magistrats de la cour d'appel de Grenoble – *« la plus à gauche de France »* – ou dénonçant *« l'acharnement médiatique de la plupart des rédactions »*.

L'ancien maire de Nice ayant proclamé son intention de conduire une liste aux prochaines élections municipales, il trouverait là, s'il parvenait à ses fins, une masse de manœuvre fort utile... M. Bagat ne doute d'ailleurs pas une seconde du succès de M. Médecin, auquel un mystérieux sondage d'opinion accorderait *« 62 % d'intentions de vote »*. Les faits de corruption et d'enrichissement personnel reprochés à M. Médecin laissent les supporters de l'ancien maire totalement impassibles. Pour M. Bagat, la malhonnêteté des hommes politiques est un postulat banal : *« Regardez les têtes qui tombent au gouvernement*, s'exclame-t-il. *Plus ça va, plus on s'aperçoit que Jacques Médecin a été un petit garçon, un bouc émissaire ! »*.

Le livre d'or du comité (plusieurs centaines de signatures) tend à confirmer sa « philosophie ». De page en page, reviennent les mêmes formules : *« Vous nous manquez terriblement »*, *« La ville a besoin de vous »*, *« Reviens-nous vite, car depuis que tu es parti, c'est la pagaille dans la ville et plus rien n'est fait »*, *« Depuis que vous êtes parti, Nice est mort »*, *« Sans vous, nous sommes orphelins »*. On atteint même au messianisme. *« Ma fille Bérangère,* va jusqu'à écrire une dame éplorée, *a été détournée de son chemin. Je suis sûre que si vous aviez été là, elle serait restée droite... »*. En désaccord avec la Liga nissarda, qui aurait préféré organiser une grande manifestation à Nice, le comité de M. Bagat a décidé d'aller, à Grenoble même, témoigner son soutien à M. Médecin. Cinquante voitures et deux cars, *« les coffres pleins de fleurs »*, formeront un cortège, fanion niçois au vent, qui s'élancera de la Côte d'Azur, samedi 12 novembre. *« Nous, ce qu'on veut, c'est son bonheur... »*

GUY PORTE

Un religieux musulman de Metz a été reconduit en Algérie

Zahar Eddine Nafa, un Algérien de trente-deux ans qui dirigeait la prière dans une salle musulmane de la cité de Borny à Metz (Moselle), a été reconduit à la frontière vers Alger, *via* Orly, dimanche 6 novembre.

Les autorités françaises lui reprochent d'avoir menacé l'ordre public en incitant à la violence lors de prises de parole. M. Nafa séjournait en France depuis 1989 et bénéficiait d'un titre de séjour annuel en qualité d'étudiant. La préfecture de la Moselle lui a notifié, vendredi 4 novembre, son refus de renouveler cette carte, ainsi que l'arrêté de reconduite à la frontière pris à son encontre. Placé immédiatement en rétention, Zahar Eddine Nafa a été transporté le surlendemain dans un avion pour Alger. Entre-temps, le président du tribunal administratif de Strasbourg avait rejeté sa demande d'annulation de l'arrêté préfectoral.

L'avocat de M. Nafa, M[e] Daniel Delrez, qualifie de *« monstruosité »* le renvoi de son client vers l'Algérie. Cette mesure constitue *« un grave danger pour sa vie »*, estime Moussa Kraouche, porte-parole de la Fraternité algérienne en France (FAF). La préfecture de la Moselle rétorque que M. Nafa n'avait jamais demandé le statut de réfugié en France et que sa femme et sa fille vivent en Algérie.

Le maire de Privas poursuivi dans une affaire d'ingérence. – Amédée Imbert, député (UDF) de l'Ardèche et maire de Privas, est poursuivi dans une affaire d'ingérence portant sur l'attribution de deux marchés publics à son fils Jean-Yves, architecte. Selon les conclusions de l'enquête préliminaire qui a précédé l'ouverture d'une information judiciaire, vendredi 30 septembre, contre M. Imbert et son fils, les règles de la concurrence entre les architectes n'auraient pas été respectées. Dans un communiqué diffusé dimanche 6 novembre, M. Imbert s'est déclaré *« serein et déterminé »* assurant n'avoir agi *« que dans le seul but de l'intérêt public et dans le respect des règles de la moralité publique »*.

RELIGIONS

La visite du pape à Catane et à Syracuse

Jean-Paul II exhorte la Sicile « à se libérer de la Mafia »

Le pape s'est rendu, du vendredi 4 au dimanche 6 novembre, pour la quatrième fois en Sicile, à Catane et à Syracuse, une visite qui aurait dû avoir lieu en avril, mais qui avait été reportée en raison de sa fracture à la jambe.

SYRACUSE

de notre envoyée spéciale

Ce quatrième voyage de Jean-Paul II en Sicile venait compléter celui, désormais célèbre, qu'il avait entrepris en mai 1993 à Trapani, Caltanissetta et Agrigente. Agrigente, d'où il avait lancé, depuis le décor de tragédie grecque de la Vallée des temples, un cri aussi furieux qu'improvisé contre la « culture de la mort » qui gangrène la Sicile : *« Mafieux, convertissez-vous ! Un jour viendra l'heure du jugement de Dieu ! ».*

On était loin de la fameuse boutade, au début des années 60, du cardinal de Palerme, Mgr Ernesto Ruffini, qui, en réponse à une lettre du secrétaire de Paul VI qui lui demandait de s'impliquer davantage contre la criminalité organisée, avait simplement déclaré : *« La Mafia n'existe pas, c'est une invention des communistes ! »*. Ne dit-on pas même qu'à la suite de l'injonction de Jean-Paul II, certains criminels s'étaient « repentis », et non des moindres, dont le chef camorriste Carmine Alfieri, qui avait confié sérieusement aux enquêteurs venus l'interroger : *« Le pape m'a décidé »*.

« Lève-toi, Catane, et revêts toi de lumière et de justice ! » : six mois après son « cri » d'Agrigente, c'est à Catane d'abord, que le pape est venu « revivifier » son message. Catane la noire, si proche de l'Etna, Catane, l'ancienne « Milan du sud » avec ses 27 % de chômeurs et son taux record de délinquance juvénile, Catane, enfin, aux mille quartiers satellites abandonnés comme Librino, Misterbianco ou San-Cristoforo, repaire du « Boss » Nitto Santapaola, où, parmi les décharges sauvages à ciel ouvert, entre frustration et humiliation, *recrute en paix la Mafia.*

Des religieux sous escorte

A la foule compacte venue l'écouter vendredi piazza del Duomo, Jean-Paul II a répété que la Sicile ne se résume pas à la Mafia : *« Trop de fois et depuis trop longtemps, les fils de cette communauté ont subi l'humiliation d'être présentés comme les habitants d'une ville délabrée et violente, dominée par la criminalité et résignée. »* Mais l'essentiel du message était bien sûr dirigé contre *« ces puissances arrogantes qui assiègent votre vie »*. Puissances que le pape devait dénoncer directement en s'adressant à un petit groupe de détenus de Catane : *« La Sicile a un grand besoin de se libérer de la Mafia et des autres forces occultes. Ne cédez pas à la mortifiante offensive du mal ! Qui se rend responsable de violence et verse le sang humain devra en répondre aux yeux de Dieu ! »*.

De plus en plus de prêtres de quartier, ces *« pretini »* (« petits prêtres ») comme on dit, en faisant un travail de fourmi dans les banlieues déshéritées, en prêchant la *« non-résignation »*, ont fini par chasser sur les terres mêmes de la mafia, sur cet *« humus fertile né de la crise économique »*, comme l'expliquera le maire de Syracuse. Lui dont la ville, jadis cité d'Archimède, aujourd'hui conglomérat anarchique né du boom pétrochimique avorté des années 70, maintient le souvenir de ses splendeurs classiques à travers le nom de ses rues (place Euripide, rue Théocrite) dans lesquelles l'industrie de la drogue et la pratique de l'usure font le plus gros chiffre d'affaires.

Rien d'étonnant dès lors, devant ce sursaut d'une Eglise de plus en plus gênante, à ce que la Mafia ait réagi. C'est du moins ce qu'ont expliqué certains « repentis », selon lesquels la bombe qui a endommagé, en juillet 1993, la basilique Saint-Jean-de-Latran, siège historique de l'évêque de Rome, aurait été dirigée symboliquement contre le pape. Don Puglisi, animateur d'un centre social au Brancaccio, un quartier à risque de Palerme, a été également tué d'une balle dans la nuque le 15 septembre de l'année dernière.

Et que dire des menaces de mort envoyées samedi 5 novembre, au moment même où le pape honorait le mémoire de Don Puglisi, à un nouveau prêtre, le Père Sachetti, près de Palerme, qui a trouvé un agneau égorgé cloué sur sa porte avec ces mots : *« Tu connaîtras la même fin »*. Le Père Sachetti, aumônier de la prison et directeur d'un centre anti-drogue, devenait-il aussi trop « gênant » ?

Près d'une dizaine de religieux, trop connus pour leur action contre la Mafia, vivent déjà sous escorte. D'autres se refusent à rester dans une *« église blindée »* et *ont choisi de partir* : c'est le cas de Don Zampolin, lui aussi de Palerme, menacé de mort il y a *quelques jours. D'autres enfin*, pour s'être montrés trop zélés en chaire contre la « pieuvre », se *retrouvent seuls, comme* Don Scifo, qui la semaine dernière, dans son village, a vu sortir, un à un, ses paroissiens avant la fin du sermon.

Après les premiers grands élans *de solidarité collective, quelque* chose serait-il en train de changer en Sicile ? Dans Palerme, une main anonyme a lapidé la stèle dédiée aux juges anti-mafia, Giovanni Falcone et Paolo Borsellino, tous deux victimes de « Cosa Nostra ». Une stèle semblable à Termini Imerese a été brisée. Une autre à Corleone, patrie de Toto Riina, le « parrain des parrains » aujourd'hui emprisonné, a carrément disparu. Les enquêteurs croient savoir que Giovanni, le fils de Don Toto, y est pour quelque chose.

On comprend, dès lors, les paroles insistantes du pape à Syracuse : *« Le temps presse (...). Il n'y a pas de place pour la lâcheté ou l'inertie »*. Et cette exhortation à *« briser le silence »*, c'est aux jeunes Siciliens que le pape l'a adressée, aux enfants des générations futures, comme ces 10 000 écoliers syracusains qui lui ont écrit pour lui demander son aide. *« Redressez la tête ! Levez vous ! »*, a-t-il crié aux trente mille jeunes enthousiastes du stade Cibali à Catane, avant de conclure, en ironisant sur la canne qui ne le quitte plus : *« Je vous donne rendez-vous à Manille* (NDLR pour la journée mondiale de la jeunesse en janvier) *où me portera, j'espère, ce bâton qui, d'après certains, me vieillit, d'après d'autres me rajeunit... »*

MARIE-CLAUDE DECAMPS

La mauvaise humeur des évêques de France

Au cours de l'assemblée plénière de Lourdes, Mgr Duval s'est plaint du divorce entre l'Eglise et la société et a mis en cause les médias

« L'Eglise proclame haut et clair sa propre identité. Mais ce discours a du mal à franchir nos propres frontières (...). Elle continue à interpeller les consciences pour rappeler les exigences que devraient guider les choix de tous ceux qui souhaitent avoir un comportement conforme à la volonté de Dieu sur l'homme. Mais ces rappels provoquent des agacements, voire des refus. »

Cette déclaration de Mgr Duval, président de la conférence des évêques de France, à l'ouverture de l'assemblée plénière qui se tient du 4 au 9 novembre à Lourdes (Hautes-Pyrénées), a le mérite de la clarté. Elle exprime un sentiment d'impuissance largement partagé dans la hiérarchie catholique. L'accent mis au début des années 80 sur l'*« identité »*, la *« visibilité »*, la *« communion »* de l'Eglise, largement encouragé par le pape et ses quatre visites en France (1980, 1983, 1986, 1988), n'a pas produit *tous* les fruits escomptés. Même si le « noyau » de pratiquants réguliers du dimanche (un peu plus de 10 %) et celui des ordinations sacerdotales (autour de 105 par an) se sont stabilisés, la distance entre l'Eglise et la société s'est creusée. Ainsi le président de la conférence des évêques n'a-t-il pas tort d'affirmer que *« le message de l'Eglise est difficilement audible pour bien de nos contemporains, même de tradition chrétienne »*.

Dans ces conditions, la critique des médias est un dérivatif naturel. *« Les médias ne comprennent pas,* croit pouvoir ajouter Mgr Duval, *les prises de position de l'Eglise considérées comme les soubresauts d'une institution ringarde en mal de sauver son emprise sur l'homme. »* Et le président de la conférence des évêques cite les critiques qui ont suivi la dernière encyclique du pape sur la « vérité » morale, sa lettre aux familles, sa position sur la planification des naissances à la conférence du Caire, son refus réaffirmé de l'ordination des femmes, la lettre du cardinal Ratzinger sur les divorcés remariés, autant d'initiatives qui, à tort ou à raison, ont donné du crédit à la thèse d'un raidissement du magistère romain.

Pour leur part, les évêques de France ont, semble-t-il, renoncé à se faire comprendre de médias qui, pour la deuxième année consécutive, ont été priés de ne pas venir à Lourdes pour suivre les travaux de l'assemblée plénière tenue à huis clos. Mais la mise en cause des médias est un exercice aussi rituel que vain, auquel le pape lui-même, qui leur doit tant, ne succombe pas. L'Eglise connaît aujourd'hui des crispations dont l'origine n'a rien à voir, en effet, avec le traitement que lui réservent les *« faiseurs d'opinion »*.

Après la lettre de semonce, *envoyée le 14 avril par le président* de l'épiscopat à Mgr Gaillot, et l'« interdiction de séjour » qui lui a *été signifiée dans* le diocèse de Strasbourg, ce sont quarante mille lettres de soutien qui ont été adressées à l'évêque d'Evreux. Celles-ci soulignent combien, par des initiatives jugées intempestives, Mgr Gaillot touche des couches de populations éloignées de l'Eglise. Doit-il en être blâmé ? (1).

Une réforme des structures

De même, la polémique qui a suivi la lettre du cardinal Ratzinger concernant l'accès au sacrement des divorcés remariés n'a pas été lancée par les médias. Le préfet de la congrégation romaine pour la doctrine de la foi entendait répondre à trois personnalités de l'épiscopat allemand qui avaient émis l'hypothèse d'un assouplissement de la discipline de l'Eglise sur ce point. Ce rappel à l'ordre a provoqué des remous jusqu'en France, où Mgr Duval reconnaît lui-même, dans *la Croix* du 4 novembre, qu'il n'est pas *« très évangélique »*. Dans les colonnes du même journal, l'évêque de Gap, Mgr Lagrange, avait violemment pris à partie deux de ses confrères qui s'étaient aussi étonnés de tant de rudesse romaine (*le Monde* du 26 octobre). La presse devrait-elle taire de telles dissensions ? C'est enfin par une lettre de protestation, publiée dans la presse locale, que plusieurs dizaines de prêtres alsaciens ont exprimé, en 1993, le malaise d'un clergé vieillissant et surchargé. Sans doute l'Eglise cherche-t-elle à soulager sa tâche en restructurant le tissu des paroisses, en renforçant le rôle de diacres et des laïcs. Mais, dans certains diocèses, *notamment ruraux, le clergé est au* bord de la rupture.

Sur de tels sujets, comme sur d'autres, l'assemblée épiscopale de Lourdes a cessé d'être le lieu de débat et d'impulsion qu'elle était dans les années qui ont suivi le concile Vatican II. Au moins, Mgr Duval a-t-il exprimé le refus de toute position de repli sur *« une Eglise devenue forteresse assiégée »*. Mais, si la conférence des évêques n'est pas un lieu d'élaboration doctrinale, elle est l'instrument d'une délibération collective dont l'efficacité faiblit, si on en juge par le travail au ralenti de ses commissions et par la modestie de ses interventions. Ce malaise tient à l'indisponibilité et à la composition d'un épiscopat hétérogène au plan des âges, des sensibilités, des origines et des formations.

Au cours de cette assemblée plénière, la conférence des évêques remet une nouvelle fois en chantier la discussion sur la réforme de ses structures nationales. Nul ne peut prévoir si elle permettra de rompre avec cette impression de désengagement qui prévaut aujourd'hui. Mais le sang neuf attendu du renouvellement de douze sièges épiscopaux en deux ans, et non des moindres (2), devrait à l'avenir faciliter sa tâche.

HENRI TINCQ

(1) Sous le titre *les Cris du chœur*, Albin Michel vient de publier quelques-unes des lettres adressées à Mgr Gaillot et les réponses de l'évêque d'Evreux, (275 pages, 98 francs). On lira aussi *la Face cachée de l'affaire Gaillot*, (Editions Golias, 220 pages, 80 francs).

(2) Des nominations doivent prochainement intervenir à la suite d'un décès (à Lyon), du transfert de l'évêque (Aix-en-Provence) ou de la limite d'âge (soixante-quinze ans) atteinte par l'évêque en 1995 à Marseille, Strasbourg, Ajaccio, Perpignan, Beauvais, Clermont-Ferrand, Saint-Claude, Tours. En 1996, à Toulouse et à Montpellier.

REPÈRES

BANLIEUES

La synagogue de Garges-lès-Gonesse mise à sac

Le centre communautaire israélite et la synagogue de Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise) ont été profanés et mis à sac dans *la nuit du samedi 5 au dimanche* 6 novembre. Entrés par effraction, les malfaiteurs ont brisé les portes, renversé objets et meubles, souillé les murs, saccagé les faux plafonds et les éclairages. L'Arche où se trouvent les rouleaux de la Torah a été fracturé et profané sans que les textes saints ne soient détériorés. Le centre communautaire israélite de Garges, situé au cœur du quartier de la Dame-blanche où ont eu lieu de violents incidents en mars, a déjà été plusieurs fois la cible de cambrioleurs et de lanceurs de cocktails *Molotov. Cette fois*, le sigle du FIS algérien a été retrouvé sur plusieurs murs tandis qu'une inscription au marqueur *« On va vous faire sauter »* a été découverte sur une table. Henri Cukier*man, maire* (PCF) *de Garges, a « condamné ces exactions et demandé qu'une enquête soit réalisée avec la plus extrême vigilance »*, tandis que l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) a manifesté son *« inquiétude »* devant cet *« acte de vandalisme ignoble »*. Une enquête a été confiée au *SRPJ de Versailles* et une surveillance policière mise en place.

NUCLÉAIRE

Superphénix autorisé à monter jusqu'à 30 % de sa puissance nominale

La Direction de la sureté des installations nucléaires (DSIN) a autorisé, lundi 7 novembre, la poursuite du programme de redémarrage du surgénérateur nucléaire Superphénix de Creys-Malville (Isère), jusqu'à 30 % de la puissance nominale du réacteur. Le redémarrage du réacteur à neutron rapide avait été autorisé le 3 août par les ministres de l'industrie et de l'environnement, *MM. Longuet et Barnier* (*le Monde* du 4 août). Des essais de fonctionnements de l'installation ont depuis été pratiqués à une puissance inférieure à 3 % de la capacité nominale. Ces essais ont *mis en évidence une fuite* d'argon sur l'un des huit échangeurs intermédiaires assurant l'évacuation de la chaleur du sodium contenu dans la cuve principale du réacteur. Cette anomalie, indique la DSIN, est *« sans impact significatif sur la sûreté »* et l'échangeur incriminé devrait être remplacé lors de l'arrêt de l'installation actuellement prévu *au deuxième semestre* 1995. La montée en puissance du réacteur reste soumise à autorisation pour *les paliers suivants de 30, 60 et* 90 %, précise la DSIN.

PRISONS

Les syndicats pénitentiaires lancent une action commune

Neuf organisations syndicales *de l'administration pénitentiaire* ont lancé, depuis lundi 7 novembre, une action commune *dans les prisons françaises afin de « gripper progressivement le fonctionnement de l'institution judiciaire ». Cette action qui* entend protester contre la l'insuffisance du budget de l'administration pénitentiaire concerne à la fois les surveillants et les personnels administratifs, techniques et socio-éducatifs des prisons. Les surveillants en repos ou en vacances comptent occuper les issues des établissements pénitentiaires afin d'empêcher les écrous, les extractions et les transfèrements de détenus, tandis qu'à l'intérieur, le personnel observera un ralentissement de ses tâches. Les parloirs avec les familles ne devraient pas être touchés par cette action. Les syndicat demandent une augmentation des crédits consacré aux prisons, la création d'emplois supplémentaires dans toutes les catégories, la création d'une indemnité spéciale de sujétion pour les personnel administratifs, la revalorisation des traitements et indemnités, l'amélioration du régime de retraite et la titularisation des vacataires et intérimaires.

CYCLISME

Auteur d'un nouveau record de l'heure à 55,291 kilomètres

Mister Rominger à la vitesse de docteur Ferrari

Le Suisse Tony Rominger a franchi le cap symbolique des 55 kilomètres dans l'heure, samedi 5 novembre au vélodrome de Bordeaux, en pulvérisant son record en 55,291 km contre 53,832 km le 22 octobre. Tout en reléguant à plus de 2 kilomètres la performance établie par l'Espagnol Miguel Indurain en septembre, Tony Rominger a également réussi la plus grosse progression de l'histoire du record de l'heure depuis la seconde guerre mondiale : 1 459 mètres.

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Là-bas, au centre du vélodrome, les lumières des caméras illuminent le visage de Tony Rominger. Michele Ferrari, lui, reste au bord de la piste, à l'écart de la cohue qui entoure le héros du jour. Dans une valise, il range tranquillement ses outils de mécanicien de l'exploit. Il est redevenu l'éminence grise de la performance. L'homme de coulisses, dont il ne sera sorti que pendant une heure exactement, tandis que Rominger arrachait tour après tour des secondes à son précédent record.

Son obsession de perfection l'avait alors obligé à sortir de sa discrétion de souffleur. A intervalles réguliers, Michele Ferrari avait quitté sa table d'observation pour se diriger à grandes enjambées vers le bord de la piste. Là, en agitant les bras à la manière d'un chef d'orchestre, il avait stimulé l'enthousiasme du public, autorisé à suivre la deuxième tentative du coureur suisse alors qu'il avait été banni de la première.

Tous les trois tours, il avait envoyé une rafale de signes en direction de son champion. Il avait évincé les photographes trop audacieux qui risquaient de troubler sa concentration. Derrière ses grosses lunettes, son visage se tordait en une série de grimaces. Dans cette agitation, Michele Ferrari avait, si besoin en était encore, avoué son rôle central, à la fois âme et moteur de la double tentative du coureur suisse. Les deux dirigeants de l'équipe italo-espagnole Mapei-Clas du coureur suisse en étaient réduits aux rôles de comparses porteurs de panneaux.

Puis, dès que le coup de pistolet a retenti, dès qu'un chiffre incroyable s'est inscrit sur le panneau d'affichage du vélodrome, l'Italien est retourné se placer à l'abri sur les hauteurs de la science. Il s'est retranché derrière sa prudence de chercheur. A peine a-t-il consenti à décrypter les signes utilisés pour communiquer avec son coureur. Pendant que le vélo de Rominger, somme toute assez classique malgré son énorme braquet de 60x14, était photographié sous tous les angles, Michele Ferrari a gardé pour lui les paramètres physiques de l'exploit de Tony Rominger. Avait-il été surpris par la performance du Suisse ? *« Un peu, par la régularité de son effort. »*

Régularité surhumaine, à vrai dire, puisque le triple vainqueur du Tour d'Espagne n'aura pas faibli pendant un seul tour. Il aura soustrait à chaque kilomètre du temps à son record précédent, en s'offrant même le luxe d'augmenter encore sa cadence dans les dernières minutes. Graeme Obree, Chris Boardman et Miguel Indurain avaient tous trois réussi au prix de performances en dents de scie, de moyennes brouillées par la fatigue. Samedi, Tony Rominger s'est taillé une route rectiligne vers un record dont il a semblé très vite inéluctable qu'il ignorerait les 54 kilomètres pour enfoncer directement la barrière des 55. L'organisme du Suisse semblait équipé d'un *cruise control*, ce système de contrôle de la vitesse qui permet aux voitures américaines d'avaler les kilomètres sans que l'allure varie, quel que soit le relief.

Divorce à cause de l'EPO

Comme s'il avait parfaitement intégré le paradoxe du sport moderne, qui pousse le scientifique à s'effacer lorsque la performance souligne trop ses mérites, Michele Ferrari n'a pas cherché à expliquer cette surprenante régularité. Il s'est même amputé volontairement de sa spécialité d'origine, la médecine, comme si ce terme était devenu gênant. *« Je suis l'entraîneur et non pas le médecin de Tony Rominger,* a-t-il expliqué, *même si les connaissances en physiologie offrent toujours un avantage dans le travail de préparateur physique. »*

Pourtant, c'est bien par la médecine, ce mot soudain trop lourd à porter, que Michele Ferrari est entré en cyclisme. Aux côtés du professeur Conconi, il a participé aux records de l'heure de Francesco Moser en 1984. Puis il s'est taillé sa propre clientèle de coureurs, parmi lesquels figurent Tony Rominger, depuis ses débuts professionnels en 1986, l'Italien Moreno Argentin ou le Français Armand de Las Cuevas. Toujours à la pointe de la recherche en médecine sportive, incollables sur les acides lactiques, les capacités respiratoires ou l'élasticité des muscles, Conconi et Ferrari se sont assuré en quelques années la réputation de meilleurs physiologistes du peloton.

Les routes du maître et du disciple ont toutefois divergé à cause d'un différend de fond. Le professeur Conconi a dénoncé à plusieurs reprises les risques de l'usage de plus en plus fréquent chez les cyclistes de l'érythropoïétine (1), substance dopante plus connue sous son diminutif EPO, indétectable par les contrôles traditionnels. Dans son laboratoire de Ferrare, l'Italien a d'ailleurs reçu la mission de l'Union cycliste internationale (UCI) de chercher le moyen de détecter les effets secondaires de l'EPO au cours du contrôle des urines, et d'ouvrir ainsi la chasse à un produit utilisé jusque-là en toute impunité.

Produit dont Michele Ferrari avait, lui, esquissé l'apologie en mars, en déclarant notamment qu'il n'était pas plus dangereux *« que 10 litres de jus d'orange »*, et qu'il n'interdirait pas à ses coureurs de l'utiliser. Le médecin s'exprimait alors en tant qu'entraîneur de l'équipe Gewiss-Ballan, dont les coureurs Moreno Argentin ou Evgueni Berzine ont monopolisé les victoires dans les classiques de début de saison.

Ces déclarations ressemblaient à une confession implicite, une manière pour Ferrari de sortir enfin de sa réserve, de faire reconnaître sa part de mérite dans la réussite de ses coureurs. Les responsables de l'équipe italienne les prirent en tout cas comme telles, et y ajoutèrent l'aveu de leur trouble en congédiant le médecin. Depuis, Michele Ferrari se consacre à sa clientèle privée, dont le plus beau fleuron reste Tony Rominger.

L'hallucinante réussite du Suisse dans son record de l'heure a-t-elle un lien avec la série de succès de l'équipe Gewiss en début de saison, dont Ferrari semblait sur le point de révéler les soubassements ? En franchissant sans coup férir la barre des 55 kilomètres, en banalisant une performance inouïe au cœur d'un week-end sportif surchargé, Rominger et Ferrari semblent en tout cas avoir pris le risque d'annuler le vent de fraîcheur qu'ils avaient fait souffler sur la piste lors du précédent record.

Sans préparation intensive visible, sans obsession du détail matériel, le rouleur paraissait alors avoir rendu le record de l'heure à son innocence d'origine, loin des débauches technologiques. Quinze jours plus tard, sa performance surnaturelle tendrait à laisser penser que le corps des cyclistes demeure encore le champ d'investigation privilégié de la science sportive.

JÉRÔME FENOGLIO

(1) L'EPO est une hormone de synthèse destinée notamment au traitement des maladies rénales, qui possède la particularité d'augmenter le taux d'hémoglobine et donc d'oxygène dans le sang. Les sportifs se sont vite rendu compte de l'usage qu'il pouvaient en tirer : une cure d'EPO accroît de l'ordre de 10 % la résistance physique de l'athlète et remplace ainsi avantageusement les anciennes pratiques d'autotransfusion. Le principal danger de cette substance dopante prohibée mais indétectable est d'augmenter la densité du sang et de faire courir le risque d'arrêts cardiaques.

Lire également en page 28 la chronique « Traverses » de Pierre Georges.

RÉSULTATS

ATHLÉTISME

Marathon de New-York

Le Mexicain German Silva a remporté, dimanche 6 novembre, la vingt-cinquième édition du marathon de New-York. Vainqueur en 2 heures 11 minutes 21 secondes, le Mexicain a devancé de deux secondes son compatriote Benjamin Paredes, le plus petit écart de l'histoire de cette course. La troisième place est revenue à l'Américain d'origine mexicaine Arturo Barrios, ancien détenteur du record du monde du 10 000 mètres. Chez les dames, la Kenyane Tecla Lorope s'est imposée dans le premier marathon de sa carrière. Deux concurrents, dont un Français âgé de cinquante-ans sont morts d'une crise cardiaque pendant l'épreuve.

AUTOMOBILISME

Grand Prix formule 1 du Japon

Classement : 1. D. Hill (GB, Williams-Renault), les 293,200 km en 1 h 55 min 53 s 532 (moyenne 151,796 km/h) ; 2. M. Schumacher (All., Benetton-Ford), à 3 s 365 ; 3. J. Alesi (Fra., Ferrari), à 52 s 045 ; 4. N. Mansell (GB, Williams-Renault), à 56 s 074 ; 5. E. Irvine (Irl. Jordan-Hart) à 1 min 42 s 107 ; 6. H.-H. Frentzen (All., Sauber-Mercedes) à 1 min 59 s 863.

Championnat du monde des pilotes. – 1. M. Schumacher (All.), 92 pts ; 2. D. Hill (GB), 91 ; 3. G. Berger (Aut.), 35 ; 4. M. Hakkinen (Fin.) ; 26 ; 5. J. Alesi (Fra.), 23 ; 6. R. Barrichello (Bré.), 16.

Championnat du monde des constructeurs. – 1. Williams-Renault, 108 pts ; 2. Benetton-Ford, 103 ; 3. Ferrari, 64 ; 4. McLaren-Peugeot, 38 ; 5. Jordan-Hart, 25 ; 6. Tyrrell-Yamaha, 13.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(seizième journée)

*Montpellier b. Lille	1-0
*Martigues et Paris SG	1-1
*Saint-Etienne b. Caen	2-0
*Rennes b. Nice	3-1
*Le Havre b. Lyon	2-0
*Lens et Monaco	0-0
Bastia b. *Sochaux	3-1
Cannes b. *Strasbourg	2-1
*Nantes b. Metz	3-1
*Bordeaux b. Auxerre	3-1

Classement. – 1. Nantes, 36 pts ; 2. Paris-SG, 28 ; 3. Lens, Cannes et Lyon, 27 ; 6. Bordeaux, 26 ; 7. Auxerre, 25 ; 8. Strasbourg, 24 ; 9. Saint-Etienne, Martigues et Rennes, 23 ; 12. Monaco, 20 ; 13. Bastia, 19 ; 14. Le Havre et Metz, 17 ; 16. Lille, 16 ; 17. Sochaux, 15 ; 18. Caen, Montpellier et Nice, 13.

Deuxième division
(dux-huitième journée)

*Perpignan et Guigamp	1-1
*Marseille b. Beauvais	3-1
*Red Star b. Nîmes	2-0
Gueugnon b. *Alès	1-0
*Amiens b. Châteauroux	2-1
*Dunkerque et Toulouse	0-0
*Nancy b. Mulhouse	2-0
*Niort et Valence	1-1
*Laval b. Charleville	3-0
*Saint-Brieuc et Le Mans	1-1
Angers b. *Sedan	2-1

Classement : 1. Guingamp, 37 ; 2. Marseille et Red Star, 36 ; 4. Gueugnon, 34 ; 5. Toulouse, 30 ; 6. Châteauroux, 29 ; 7. Nancy, 28 ; 8. Amiens, 27 ; 9. Alès et Mulhouse, 25 ; 11. Dunkerque, 24 ; 12. Valence et Laval, 23 ; 14. Le Mans et Angers, 20 ; 16. Saint-Brieuc et Charleville, 19 ; 18. Niort, 17 ; 19. Beauvais et Perpignan, 14 ; 21. Sedan, 10 ; 22. Nîmes, 8.

LOTO SPORTIF

RESULTATS OFFICIELS

MATCHS DU JOUR :

NUMÉRO PACTOLE : 6

RUGBY

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Phase qualificative, groupe A
(neuvième journée)

POULE 1

*Montpellier b. Auch	21-11
*Châteaurenard b. Périgueux	24-9
*Stade toulousain b. Graulhet	43-23
*Narbonne et Perpignan	19-19

Classement. – 1. Stade Toulousain et Perpignan, 22 ; 3. Narbonne et Montpellier, 21 ; 5. Auch, 17 ; 6. Châteaurenard, 15 ; 7. Graulhet et Périgueux, 13.

POULE 2

*Castres b. Tarbes	67-15
*Bourgoin b. Montferrand	32-9
Racing CF b. *Saint-Paul-lès-Dax	32-16
*Nice b. Brive	15-13

Classement. – 1. Brive, 23 ; 2. Castres et Nice, 22 ; 4. Bourgoin, 20 ; 5. Racing CF, 19 ; 6. Montferrand, 16 ; 7. Tarbes, 13 ; 8. Saint-Paul-lès-Dax, 9.

POULE 3

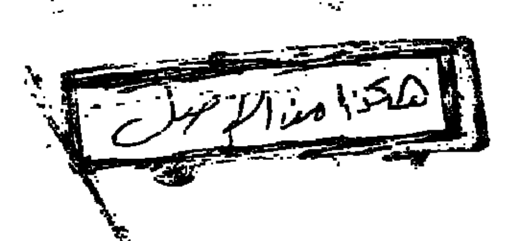
*Biarritz b. Dax	17-12
*Agen b. Nîmes	44-14
*Pau b. Valence-d'Agen	32-17
Bègles-Bordeaux b. *Mandelieu	44-11

Classement. – 1. Bègles-Bordeaux, 23 pts ; 2. Pau, 20 ; 3. Agen, Dax et Nîmes, 19 ; 6. Biarritz, 18 ; 7. Valence-d'Agen, 14 ; 8. Mandelieu, 12.

POULE 4

*Dijon b. Colomiers	22-19
*Toulon b. Grenoble	20-9
*Rumilly b. Bayonne	16-12
SBUC b. *Tyrosse	21-18

Classement. – 1. Toulon, 23 ; 2. Rumilly, 21 ; 3. Grenoble, 20 ; 4. Colomiers et SBUC, 19 ; 6. Dijon, 16 ; 7. Bayonne, 15 ; 8. Tyrosse, 11.



AUTOMOBILISME

Le Grand Prix de formule 1 du Japon

Le stratège et le pilote

En remportant, dimanche 6 novembre, le Grand Prix de formule 1 du Japon, Damon Hill, sur Williams-Renault, est revenu à un point de Michael Schumacher (Benetton-Ford) – deuxième – au classement du championnat du monde des pilotes. Le Français Jean Alesi sur Ferrari termine troisième d'une course interrompue par des pluies diluviennes et un accident : un commissaire a été renversé par la voiture de Martin Brundle et souffre d'une fracture de la jambe.

Du Grand Prix du Japon, Michael Schumacher et son écurie, Benetton-Ford, tireront une leçon d'humilité. Pour s'être entêtés dans une stratégie de course trop risquée, ils ont laissé filer de précieux points, ce qui promet un final haletant, le 13 novembre, à Adélaïde (Australie), lors de l'utime Grand Prix de la saison.

Dominateur pendant les essais où il avait pris la pole-position, l'Allemand s'est laissé surprendre, dimanche, par des conditions météorologiques épouvantables qui auraient dû remettre le scénario de sa course en cause. Il s'est aarrêté deux fois au stand pour ravitailler : ce fut une de trop dans une course disputée en deux temps, où les voitures furent moins gourmandes et les pneus moins sollicités que prévu.

Après son premier ravitaillement, revenu sur les talons de Hill, il était virtuellement premier à la faveur des sept secondes qu'il avait raflées avant la neutralisation de la course. C'est alors que la victoire se dessinait qu'il ravitailla une seconde fois. *« On ne peut pas injecter plus de cent litres à la fois »*, arguera Flavio Briatore, directeur de l'écurie. Damon Hill, pourtant dominé dans la course « pure », signe ainsi sa sixième victoire de la saison en stratège, faisant preuve d'un formidable sang-froid dans la tourmente.

Il faudra donc attendre le 13 novembre, pour savoir qui, de Schumacher ou de Hill, sera champion du monde des pilotes et qui, de Benetton ou de Williams-Renault, sera champion du monde des constructeurs. Bien que le circuit urbain d'Adélaïde soit plus propice à une victoire de Schumacher, le pilote et son écurie ne sont plus à l'abri du moindre incident, du moindre péché d'orgueil.

B. M.

BOXE

Après la victoire surprise de George Foreman

Le temps des dinosaures

L'Américain Michael Moorer, vingt-six ans, était à peine né lorsque son compatriote George Foreman était devenu champion olympique des poids lourds à Mexico, en 1968. Cela ne l'a pas empêché de se voir décocher un crochet du droit au dixième round du match de championnat du monde WBA et IBF qui opposait les deux boxeurs, samedi 5 novembre, à Las Vegas. En même temps que Moorer, KO, bras en croix sur le ring, se sont effondrées les dernières idées reçues encore valables en boxe.

Oui, un homme de quarante-six ans peut encore devenir champion du monde de boxe. George Foreman a récupéré ce titre, vingt ans après l'avoir perdu face à Mohammed Ali. Mastodonte déchu, devenu pasteur, il consacrait alors sa retraite à prêcher dans sa paroisse de Marshall (Texas). C'est pour financer ses actions en faveur des jeunes exclus qu'il remonta une première fois sur les rings en 1987, faisant sourire tous les connaisseurs du sport. Après avoir à nouveau raccroché les gants, « Big George » s'était convaincu d'un ultime retour en commentant le championnat du monde Holyfield-Moorer en avril.

L'intuition était bonne. Sans doute l'homme au crâne rasé avait-il perçu à travers son adversaire l'effondrement des valeurs de la boxe moderne, et principalement d'une catégorie poids lourds qui ne s'est jamais remise de l'incarcération de Mike Tyson. Peut-être avait-il compris que pour remédier à cette baisse de niveau, l'heure était aux jeux de foire, aux exhibitions de phénomènes.

George Foreman a donc écrit le *post-scriptum* le plus inattendu à son palmarès. Il a effacé Jersey Joe Walcott, qui était depuis 1951 le plus vieux champion du monde des lourds, alors sacré à l'âge de trente-sept ans. Et il a contribué à créer un nouvelle catégorie de boxeurs, qui rapportera sans doute beaucoup de dollars : celle des dinosaures qui ne veulent pas finir. Le prochain inscrit sur cette liste sera Larry Holmes, autre ancien champion du monde des lourds, âgé de quarante-cinq ans, qui défiera le 21 janvier à Séville, Oliver McCall pour le titre WBC.

TENNIS

L'Open de Paris-Bercy

Andre Agassi nouvelle formule

Andre Agassi a remporté, dimanche 6 novembre, l'Open de Paris-Bercy. L'Américain, tête de série nº 8 a battu le Suisse Marc Rosset (nº 14) 6-3, 6-3, 4-6, 7-5. Grâce à cette nouvelle victoire après celle des Internationaux des Etats-Unis, en septembre, et celle de Vienne en octobre, Andre Agassi devient deuxième joueur mondial derrière son compatriote Pete Sampras.

Les joueurs de tennis savent un absolu. Ils l'appellent « The Total Zone ». La zone totale est un instant dans une rencontre où tous les coups sont parfaits. Le joueur peut pénétrer dans la zone l'espace fugace d'un point, peut-être d'un jeu, ou d'un set. Il se sent invincible, en totale confiance. Mais, à la sortie de la zone, le joueur peut perdre tout le contrôle et laisser filer la victoire. La zone, ce pourrait être aussi ces années de grâce d'un champion. Dont beaucoup ne sont pas revenus indemnes.

The Total Zone est le titre du premier livre de Martina Navratilova, un polar solide publié en septembre aux Etats-Unis, à la veille de la retraite de la championne. Le roman ne fait pas que frôler la réalité. Navratilova raconte le circuit international féminin et surtout la façon dont le tennis fabrique ses héros en narrant l'histoire de cette gamine (mi-Monica Seles, mi-Jennifer Capriati) morte d'avoir été élevée trop violemment à son sport et à l'argent ; morte sans avoir été une enfant.

« Imaginée » par une joueuse qui a vécu pendant vingt ans dans le milieu, elle fait froid dans le dos. Le tennis professionnel est une machine implacable. Et les hommes n'ont rien à envier à leurs consœurs. A vingt-quatre ans, Andre Agassi l'a échappé belle. Lui aussi aurait pu être broyé par le mécanisme si une blessure au pouce ne l'avait pas tenu éloigné des courts pendant un an.

Troisième mondial à dix-huit ans

Andre Agassi est un pur produit de tennis. Né le 29 avril 1970 à Las Vegas, il est le dernier d'une famille de quatre enfants. Son père, Mike, est un ancien boxeur amateur reconverti en animateur de shows. Il s'est juré de faire de l'un de ses rejetons un champion de tennis. Ce sera Andre. L'histoire raconte qu'à quatre ans le petit Agassi échange quelques balles avec Bjorn Borg, Ilie Nastase ou Harold Solomon.

Entré dès l'âge de treize ans chez Nick Bollettieri, le fabricant de champions américains, Andre Agassi pénètre sur le circuit international en 1986. Il a seize ans, un bel appétit de vivre et une rasade d'insolence. Un an après son entrée, le jeune homme fait des ravages, collectionne les finales et les titres. A dix-huit ans, le droitier est troisième joueur mondial. Deux ans après, il se hisse en finale des Internationaux de France de Roland-Garros, de l'US Open, et remporte la finale du circuit international à Francfort. L'ère Agassi commence. Le joueur ravit le cœur des midinettes et s'amuse. Il laisse pousser ses cheveux, arbore des tenues fluo s'engueule avec les arbitres et joue rock'n roll, tennis au charme brutal mené tambour battant du fond du court.

Le tennis souffle. Il a trouvé un remplaçant à Jimmy Connors et McEnroe, grands frères terribles qui partent à la retraite. Nike imagine une déclinaison de sa gamme de vêtements au goût du joueur : fluo-affreux jojo (la firme américaine enrôlera Jim Courier et Pete Sampras en leur dessinant des tenues plus sages).

Andre Agassi devient un label, un *ticket-seller*, courtisé par tous les directeurs de tournoi. On lui pardonne sa carrière en dents de scie comme on lui pardonne son tennis toujours voyou, ses orgies de hamburgers, les sept gardes du corps et le jet qui chauffe à l'aéroport pour le ramener à Las Vegas entre deux matches en cas de cafard. L'ex-enfant prodige devient un champion. En 1992, Agassi remporte à Wimbledon son premier tournoi du Grand Chelem en une rencontre héroïque contre Goran Ivanisevic. Avec l'équipe américaine, il conquiert la Coupe Davis.

L'embellie n'aura qu'un temps. L'homme joue à cache-cache avec lui-même et son passé. A la veille des Internationaux d'Australie, en janvier 1993, il déclare forfait : une tendinite au pouce. Absent à Roland-Garros, il revient à Wimbledon pour échouer dans la course à sa propre succession. En septembre, à l'US Open, il partage avec Jennifer Capriati la honte d'une élimination au premier tour. Après dix ans d'un mariage souvent houleux, Agassi quitte Bollettieri. On le dit fini, son tennis du fond du court devenu désuet face aux joueurs adeptes du service canon que lui ne possède pas.

Un produit à la vie dure

Mais le produit Agassi a la vie dure. Nouveau *packaging*, nouveau *marketing*, il est remis au goût du jour après une opération au pouce. Le nouveau patron s'appelle Brad Gilbert. Ancien joueur, c'est lui qui a humilié Agassi, l'éliminant lors de son unique prestation à l'Open de Paris-Bercy en 1992. Agassi lui doit une fière chandelle : *« C'était difficile de commencer l'année dans le plâtre et d'être là où je suis aujourd'hui »*, dit-il. En une semaine à Paris, il aura battu Pete Sampras – *« mon plus grand match du tournoi »*, Todd Martin, et enfin Sergi Bruguera, samedi en demi-finale. *« Je considère que j'ai accompli un exploit et je suis fier de ce que j'ai fait avec Brad »*.

Agassi aux mille vies. Le fils de pub a rappelé au public et à lui-même qu'il était un joueur d'exception. Comme tout paresseux qui se respecte, il a travaillé comme un fou, soumis à la discipline de fer d'un entraîneur finalement plus exigeant que Nick Bollettieri. A vingt-quatre ans, il a tout recommencé. En une année, il a perdu 10 kilos et retrouvé confiance après une période *« douloureuse »*.

« Lorsqu'on est privé de tennis, raconte-t-il, *on prend le sens des choses et on réfléchit. Lorsque j'ai recommencé, je n'arrêtais pas de me dire que j'aimais le tennis, que le jeu m'avait manqué.* » Il reconnaît avoir eu peur du néant après une gloire trop facile : *« Cette année, j'ai eu peur d'être cuit. Cette blessure a eu du bon. » « Cette place de numéro deux mondial est éphémère*, ajoute-t-il. *Le plus important, c'est d'inscrire son nom au palmarès des tournois du Grand Chelem, là où l'on se souviendra de vous.* » Il parle de travail. Son service s'est amélioré, pas bien fort mais si varié. Grâce à sa blessure, il a changé la position de son revers qui est devenu un bijou de précision dans les tirs croisés. Son coup droit reste franc. Il lui reste à apprendre le filet.

BÉNÉDICTE MATHIEU

FOOTBALL

Championnat de France : incidents à Martigues

La rencontre de football opposant Martigues et le Paris SG, samedi 5 novembre, a été marquée par des incidents liés à la rivalité entre le PSG et l'Olympique de Marseille, club voisin de Martigues. Le coup d'envoi a été retardé d'une vingtaine de minutes en raison d'échaufourées entre supporters parisiens et martégaux. Des « ultras » de l'OM étaient également présents dans les tribunes.

Les premiers incidents avaient éclaté dans la matinée de samedi, lors de l'arrivée de 170 jeunes Parisiens à la gare Saint-Charles de Marseille. Les policiers avaient notamment saisi des armes blanches et des stylos lance-fusées. Sur le terrain, les joueurs parisiens ont reçu des pierres, des piles, ainsi qu'une paire de ciseaux. Après la rencontre, les hooligans de la capitale s'en sont pris aux installations de la gare de Martigues.

Grâce à des émissions bilingues

La radio TMF veut initier une véritable coopération franco-japonaise

Lancée sous l'égide de Radio-France Internationale et d'un ancien directeur de la NHK, TMF, en proposant des émissions bilingues, ambitionne de dépasser la coopération ponctuelle entre Français et Japonais dans le domaine de la communication

TOKYO

de notre correspondant

L'entreprise parait une gageure : lancer des émissions de radio, partiellement en français, dans un pays qui n'est pas francophone. C'est pourtant le cas depuis plus deux mois : sur un réseau câblé comptant 450 000 abonnés et couvrant l'ensemble de l'archipel, deux fois deux heures par semaine, les Japonais peuvent capter des émissions bilingues réalisées sur place. Ces émissions s'incrivent dans le cadre d'un « décrochement » local des émissions de Radio-France Internationale (RFI).

Lancée par l'association franco-japonaise Tendances et Médias, Formation-communication (TMF) créée en 1993, qui lui donné son nom, cette radio fonctionne grâce à des cotisations et ne bénéficie pas de subventions. Autour d'elle gravitent 300 personnalités – notamment des experts des plus importantes sociétés publiques et privées de communication. TMF est présidée, côté japonais, par Hisanori Isomura, conseiller auprès de l'Unesco qui fut auparavnt l'un des directeurs de la chaine publique de télévision NHK, et côté français, par André Larquié, président de RFI. Elle a surtout pour maître d'œuvre Philippe Berthet, spécialiste de la communication au Japon (1).

Dépasser le « coup par coup »

Présentation de disques que l'on n'a pas l'occasion d'entendre au Japon, portraits d'artistes, commentaires réalisés par un ancien correspondant de la chaîne publique NHK en Europe sur des aspects sociaux et politiques français qui ne sont pas forcément traités par la presse, informations sur les manifestations culturelles françaises à Tokyo : l'entreprise n'en est qu'à ses débuts mais constitue, avec des moyens très inférieurs à ce qu'il devraient être pour un pays qui affiche défendre sa langue et promouvoir sa culture, une « anti-dote », même modeste, à l'offensive des géants américain (CNN) et britannique (BBC) qui émettent en japonais (quatre heures de programmes par jour).

Ces programmes franco-japonais vont bientôt prendre la forme d'une émission en direct, d'une durée d'une heure, de musique et d'information bilingue destinée à la présentation d'évènements culturels et à la promotion d'artistes français. Conçue comme un lieu de rencontre franco-japonais, cette émission pourrait être diffusée depuis le café des « Deux Magots », établissement à la mode situé dans le complexe culturel huppé du Bunkamura, à Tokyo. Des liens avec deux chaînes FM (celles d'Hiroshima et du département de Tochigi) doivent permettre de dépasser le cadre du réseau câblé, grâce à la rediffusion d'extraits de cette émission.

TMF, qui a désormais un pendant français, TMF-France (dont font partie RFI, Arte, France 3 et TV 5 et qui est abrité par l'Institut national de l'audiovisuel (INA)), veut développer une coopération franco-japonaise dans le domaine de la communication. A l'exception du cinéma, aucune réflexion collective n'a été véritablement engagé en ce domaine où prévaut le principe du « coup par coup ». La demande existe de la part des Japonais, à Tokyo mais aussi dans le reste du pays. Jouant de son réseau de partenaires, TMF opère un travail de prospection, balayant le champs des secteurs qui pourraient être intéressés par l'« offre » française, – à condition que celle-ci se manifeste. *« Les Français veulent vendre ici des programmes « clef en main » le plus cher possible, mais après ils se désintéressent du Japon*, estime Philippe Berthet. *Cette attitude ne débouche sur rien : c'est par le partenariat, et en cherchant à travailler avec des sociétés concurrentes, au lieu de se cantonner à une ou deux, que l'on peut créer un marché. Il n'y a pas de cloison ici, c'est la concertation qui prévaut ».*

PHILIPPE PONS

(1) Il est notamment l'auteur, avec Jean-Claude Redonnet, d'un excellent « Que sais-je ? », *l'Audiovisuel au Japon.*

PRESSE : parution du « Journal des présidentielles ». – Le premier numéro du *Journal des présidentielles* a paru lundi 7 novembre. Ce nouveau – et provisoire – mensuel politique de 48 pages (10 francs) paraitra le premier lundi de chaque mois, d'ici à l'élection présidentielle de mai 1995. Il est dirigé par Jean-Marc Dumontet, un jeune chef d'entreprise de vingt-huit ans, créateur d'une agence de conseil de communication, et par le journaliste Dominique Jamet (ancien du *Quotidien de Paris* et ancien président de la Très Grande Bibliothèque).

En créant la société commune CLMM

Havas et le Groupe Bruxelles Lambert renforcent leur contrôle sur la CLT

Havas et le Groupe Bruxelles Lambert (GBL) ont confirmé, vendredi 4 novembre, la création d'une société commune, baptisée Compagnie luxembourgeoise multi-média (CLMM), qui devrait contrôler 85,27 % du capital d'Audiofina, société mère de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT). 60 % du capital de la CLMM devraient être détenus par le belge GBL et par sa filiale Electrafina, les 40 % restants revenant au groupe Havas et à une de ses filiales.

Un pacte d'actionnaires entre la GBL et Havas prévoit l'union des intére^ts des deux groupes dans la CLMM jusqu'en 2010. Le coût de la montée en puissance d'Havas au sein du holding Audiofina avait été estimé, en juin dernier, à 760 millions de francs. Pierre Dauzier, président d'Havas, devrait occuper prochainement cette fonction à la CLMM. Outre une simplification des liens entre les divers actionnaires de la CLT, la création de la CLMM devrait permettre l'extension de la cotation plus large d'Audiofina, déjà présente sur les places de Luxembourg et de Bruxelles. GBL et Havas devraient proposer à Audiolux, Bertelsmann, Paribas et UAP, actionnaires minoritaires de la CLT, de faire « remonter » dans Audiofina leurs participations directes ou indirectes dans la CLT. A l'issue de ces mouvements, Audiofina devrait contrôler 100 % de la CLT.

G. D.

DANS LA PRESSE

Jacques Chirac en campagne

Le Figaro (Georges Suffert) : « Le maire de Paris est candidat à la direction d'une majorité unie sur des points importants, divisée sur des sujets essentiels. Tout le monde souhaite l'accompagnement de la reprise et le retour progressif de la sécurité. Mais qui ose dessiner ce que doit être l'Europe en l'an 2 000 ? Bosnie, Algérie, autant de sujets qui laissent nos compatriotes perplexes. (...) Il reste à [M. Chirac] à imposer et à préciser ses thèmes. Pour le moment, ce n'est encore qu'amorcé. »

Libération (Laurent Mauduit) : « Un coup de chapeau à l'action d'Alain Madelin, une évocation appuyée de quelques idées séguinistes : [M. Chirac] a jonglé avec deux thématiques économiques, pas franchement voisines, la thématique sociale de Séguin et la thématique néolibérale de Madelin. (...) La difficulté, dans ce genre d'exercice, c'est qu'il ne faut pas trop entrer dans le détail des propositions. Sauf à faire le grand écart. »

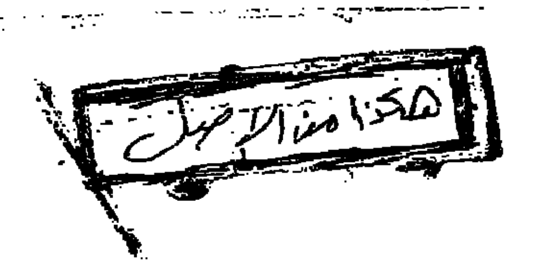
La Tribune-Desfossés (Pascal Aubert) : « *La France ne s'en sortira pas par une politique des petits pas* », nous explique l'aspirant président dans une critique transparente de la politique de père de famille de son désormais ex-« ami de trente ans ». Conclusion implicite – mais implicite seulement, hélas : avec Chirac, l'audace, la hardiesse et, sans doute, l'imagination seraient au pouvoir. On a peine à le croire tant les platitudes égrtenées hier soir ont paru peu compatibles avec un grand destin présidentiel. »

InfoMatin (Éric Zemmour) : « Si les intentions de vote en sa faveur ne décollent pas suffisamment, [M. Chirac] saura éviter le combat de trop. Au début de l'année, un retrait ne serait pas indigne. (...) Jacques Chirac n'a aujourd'hui qu'une certitude : il n'y aura pas deux candidats du RPR à l'élection présidentielle. Il ne détruira pas son cher parti, un parti à la fois structuré et populaire, que la droite attendait en vain depuis cent ans. Lui seul a été capable de le façonner. « Je l'amènerai moi-même à Édouard s'il le faut », confie-t-il parfois à ses amis. »

France-Inter (Pierre Le Marc) : « Jacques Chirac a su allier le parler vrai et l'efficacité qui font la bonne communication. (...) Ce ton nouveau lui aura permis de justifier assez facilement les raisons qui le conduisent à postuler pour la troisième fois et à le faire si tôt. Il lui aura aussi permis d'épingler avec une belle habileté, une féroce précision et des apparences d'une véritable sincérité la conduite et l'entreprise de son rival »

RMC (François-Henri de Virieu) : « Cinq mois et demi, c'est bien long. Il faut tenir. Et en même temps, il faut savoir choisir le bon moment pour attaquer la politique du gouvernement. Car Jacques Chirac (...) va forcément un jour être obligé de faire feu contre son propre gouvernement. A moins que le gouvernement ne s'use de lui-même. »

La Chaîne Info (Pierre-Luc Séguillon) : « Jacques Chirac s'est libéré lui-même. (...) La franchise avec laquelle il a parlé de sa candidature, de son ambition, de ses relations avec Édouard Balladur, tranchaient heureusement sur les discours tactiques qui sont la règle dans l'univers politique. Hier soir, Jacques Chirac a montré qu'il existait bien une différence de style entre lui et son concurrent, Édouard Balladur. Il a suggéré qu'il existerait bien une différence de méthode. Mais il n'a toujours pas réussi à démontrer qu'il incarnait une autre politique »



Le programme d'insertion du conseil général

Le Val-d'Oise doit faire face à l'augmentation des recours au RMI

Un chômage en progression de près de 20 %, un nombre explosif de RMIstes, avec un accroissement de 36 % par rapport à l'an dernier : pour faire face à une situation sociale de plus en plus critique dans le Val-d'Oise, le conseil général a mis au point un important programme d'insertion.

Le conseil général du Val-d'Oise, que préside Jean-Philippe Lachenaud (UDF), a défini trois axes d'initiative face à l'exclusion et à l'augmentation du nombre des allocataires du RMI : des mesures économiques efficaces, un plan d'hébergement adapté et des actions médicales personnalisées. La journée nationale de la solidarité vient de donner l'occasion à l'assemblée départementale de mieux définir les caractéristiques de la population dans le besoin et de faire le bilan du dispositif départemental.

C'est ainsi que de dix le nombre des commissions locales d'insertion (CLI) est passé à cinq, afin d'éviter un découpage qui ne correspondait plus à la réalité. Certaines grandes villes, par exemple, étaient coupée en deux. Le Vexin, ce « Far West » rural du département, était quasi oublié. Il est désormais inclus dans la CLI de Cergy-Pontoise. Les pouvoirs publics s'étaient, en effet, rendu compte que nombre de chômeurs du Vexin venaient chercher aide et travail dans la ville nouvelle.

Comme partout ailleurs, l'augmentation du nombre de RMIstes coïncide avec celle du nombre de chômeurs de longue durée. Pour la première fois, d'ailleurs, le taux d'accroissement du chômage a été dépassé en janvier 1994 par celui des demandeurs de RMI. En quatre mois, de janvier à avril 1994, ces derniers ont atteint le chiffre de 2 529 alors qu'ils étaient 2 067 l'an dernier à la même époque. Au total, en janvier 1994, on comptait 16 276 personnes couvertes par le RMI, 12 380 bénéficiaires et 9 089 allocataires. Phénomène essentiellement urbain, la densité moyenne de ces bénéficiaires est de 150 pour 10 000 dans les communes de plus de 20 000 habitants avec en tête Garges-lès-Gonesse, Argenteuil et Sarcelles, et de 83 pour 10 000 dans les villes de moins de 20 000 habitants avec tout d'abord Vallangoujard, suivi de Saint-Ouen-l'Aumône, Beaumont-sur-Oise et Persan.

Agir par la prévention

Quant au profil moyen d'un RMIste dans le Val-d'Oise, il s'agit le plus souvent d'un homme seul (78,95 %), français (71,68 %), âgé de vingt-cinq à trente-cinq ans (46 %). En revanche, signe des temps, on observe, depuis 1993, un relèvement du niveau culturel, puisque 15 % des RMIstes possèdent au moins le bac, contre 11 % qui n'ont jamais connu les bancs de l'école. Bien décidés à enrayer cette course en avant du RMI, les élus départementaux se sont entendus sur toute une gamme de mesures.

« *Il faut agir non plus en termes d'insertion sociale et d'activité occupationnelle,* précise M. Lachenaud, *mais en termes de prévention par le maintien dans le tissu économique, par le développement de l'offre d'insertion par l'économique et, également, par la formation des personnes en difficulté et l'information du monde de l'entreprise au sujet des dispositifs existants.* » Autrement dit, il faut soigner le mal en amont en essayant de barrer la route à la crise.

Au nombre de ces mesures d'aide directe figure un fonds de « financement de facilité » de 500 000 francs, servant à la prise en charge des frais de transport et de garde d'enfants, mais aussi de formation et d'équipement professionnel. La somme de 5 millions de francs a été votée par les élus pour favoriser le fonctionnement de diverses structures permettant la réintégration des chômeurs dans le circuit économique, par le biais d'associations intermédiaires ou d'accompagnement professionnel. Cette année, cinq cents places de stages de formation seront proposées. Plusieurs types de soutien sous forme de prêts devraient permettre à certains laissés-pour-compte de repartir de zéro, notamment les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise : prêt pour les besoins de trésorerie à court terme, prêt limité à 200 000 francs et remboursable sur cinq ans, prêt d'honneur.

A Eragny-sur-Oise, on veut aider les gens du voyage : une des actions doit aboutir au nettoyage du terrain qui les reçoit. A Gonesse, une commission s'est créée pour examiner les « situations complexes ». L'urgence de l'aide est d'autant plus évidente que des statistiques démontrent que le taux de mortalité est deux ou trois fois plus élevé chez les RMIstes que dans la population générale. Plusieurs pathologies se manifestent d'ailleurs plus fréquemment : angoisse, alcoolisme, troubles respiratoires et dentaires. A Cergy, des médecins et des représentants du monde socio-éducatif cherchent les moyens d'ouvrir des « points-santé ». Une réflexion est également menée dans ce sens avec le secteur psychiatrique de Pontoise.

Enfin, côté logement, le plan gouvernemental qui, en 1993, a décidé la création de 10 000 places pour les sans-abri en Ile-de-France a fixé au Val-d'Oise l'objectif de 1 300 places. Actuellement, on en compte 275. En 1995, le conseil général devrait en ajouter 350. Le plan départemental de l'hébergement d'urgence devrait faire l'objet d'un rapport préfectoral avant la fin de l'année. Conseillère générale de Garges-lès-Gonesse Est et présidente de la commission des affaires sociales, Nelly Olin (RPR) met sur le compte du bon dispositif mis en place l'afflux, ces derniers temps, de nouveaux RMIstes...

FRÉDÉRIQUE LOMBARD

Dixième assemblée mondiale des téléports

Les « autoroutes de l'information » passent par Paris

La dixième assemblée mondiale des téléports se réunit du lundi 7 au vendredi 11 novembre au CNIT de Paris-la Défense et à l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique de Marne-la-Vallée. Cette manifestation, organisée par le conseil régional et France-Télécom, est l'occasion de montrer les premières réalisations du Téléport d'Ile-de-France.

1987, troisième assemblée mondiale des téléports à San-Francisco : la France ne figure pas sur la carte mondiale des téléports. 1994 : Paris et la région Ile-de-France accueillent la dixième assemblée mondiale des téléports. Cette belle revanche témoigne du volontarisme des responsables régionaux. Ils ont réussi, en quelques années, à rattraper le retard pris et à assurer la place de la région dans la compétition mondiale pour l'implantation des grandes entreprises.

Après les grandes infrastructures de transports, l'accès à l'information est devenu l'un des éléments majeurs de la compétition économique. Une grande entreprise a besoin de tous les moyens de télécommunication pour disposer rapidement des informations nécessaires à ses activités. Un « téléport » permet de faire parvenir dans un seul centre de communication les informations transportées par les satellites, les faisceaux hertziens et les fibres optiques. Ces dernières sont aussi dénommées « autoroutes de l'information ». Leur grand débit permet de transmettre dans chaque sens 100 mégabits par seconde, soit l'équivalent de quatre fois l'ensemble des caractères qui composent la Bible. Images, sons et informations en langage informatique peuvent ainsi être échangés entre les centres de documentation, de recherche et de production, d'une part, et, d'autre part, les utilisateurs qui sont reliés ou qui ont accès aux téléports.

Le conseil régional a engagé, depuis 1987, des investissements pour rattraper son retard dans ce domaine. « *La région finance les grandes infrastructures de transports, elle ne pouvait pas se désintéresser de celles qui doivent véhiculer les informations nécessaires à la vie économique* », explique Christian Cambon, vice-président (UDF) du conseil régional, chargé du développement économique, et président délégué du Téléport Paris-Ile-de-France.

Coopération avec France-Télécom

Après avoir mesuré l'impact de tels équipements sur l'avenir des cent cinquante mille PME-PMI locales, qui assurent 90 % de la création des emplois, le conseil régional a décidé d'apporter son concours à France-Télécom pour l'implantation d'un véritable réseau de fibres optiques. Sans ces subventions de 40 millions à 80 millions de francs chaque année, la plupart des entreprises susceptibles de faire appel à ces techniques n'auraient pu être reliées à ce réseau.

L'année à venir marquera l'achèvement de la « Francilienne » des télécommunications. Il s'agit d'une véritable « rocade » en fibre optique, qui va relier entre eux les pôles économiques de la grande couronne (villes nouvelles, Roissy, Saclay, vallée de la Seine) et ceux-ci avec Paris et la petite couronne, équipés depuis quelques années. Ce programme va doter la région de 785 kilomètres de câbles supplémentaires et permettra de faire apparaître, au niveau local, des « boucles optiques d'entreprise ». Le conseil régional finance également la création d'un réseau pour la recherche en Ile-de-France (RERIF). En faisant baisser le coût du raccordement de 15 % à 30 %, il devrait permettre aux laboratoires et aux entreprises d'avoir accès aux banques de données. Cette action a permis aux instituts de recherche du plateau de Saclay de se relier entre eux, avant qu'ils puissent avoir accès au réseau national RENATER et aux centres internationaux de recherche.

Cet équipement renforce la position dominante de la recherche francilienne, ce qui est paradoxal au moment où la réflexion sur l'aménagement du territoire conduit certains responsables politiques à vouloir faire passer le poids de celle-ci au-dessous des 50 % de la recherche nationale, qu'elle représente aujourd'hui. Le conseil régional, qui se sait menacé de ce procès en position dominante, cherche d'ailleurs à montrer sa volonté de collaboration avec les autres régions.

Parmi les nombreux projets actuellement en phase « pré-opérationnelle », certains prévoient une collaboration avec d'autres téléports français. Ainsi, le centre de Marne-la-Vallée, spécialisé dans les images et la télécommunication, pourrait être relié à celui de Metz. Des études sont également menées pour relier le réseau francilien aux centres de développement du Bassin parisien, dans le cadre du contrat de plan interrégional, mais aussi à ceux du Futuroscope de Poitiers, de Roubaix et de Sophia-Antipolis.

Au moment où le gouvernement décide d'accélérer l'équipement national en matière d'autoroutes de l'information, à la suite du rapport de Gérard Théry (*le Monde* du 31 octobre), la région Ile-de-France espère servir d'exemple en matière de téléport, version commerciale d'un système qui permettra à des millions de Français, dans quelques années, de communiquer entre eux par le son et par l'image.

CHRISTOPHE DE CHENAY

REPÈRES

AMÉNAGEMENT
Mise en place de la nouvelle SAEM du Grand Stade

La nouvelle société d'économie mixte chargée de la mission de suivi et de contrôle de la construction du Grand Stade a été mise en place. La société anonyme d'économie mixte Grand Stade (SAEM Grand Stade) succède à la Mission Grand Stade. Elle est présidée par Jacques Périllat, et son directeur général est Jean-Claude Bordigoni. L'Etat y est encore majoritaire. Les collectivités locales apportent le reste du capital avec des partenaires comme Gaz de France, la chambre de commerce et d'industrie et la Caisse des dépôts. La SAEM est chargée de vérifier que la construction et l'aménagement du IDF Grand Stade vont bien respecter le cahier des charges confié au concessionnaire-exploitant, le groupement Dumez-Bouygues-SGE, qui vient de remporter le concours d'architecture avec le projet Macary-Zublena.

ÉLECTIONS MUNICIPALES
M. Deprez ne se représentera pas à Courbevoie

Charles Deprez, maire (UDF-PR) de Courbevoie et ancien député des Hauts-de-Seine, qui dirige cette ville depuis 1959, ne sollicitera pas un nouveau mandat aux élections municipales de juin 1995. Il a indiqué, le 4 novembre, que son successeur « *sera vraisemblablement Jacques Kossowsky* », son adjoint chargé de l'urbanisme et des relations avec le conseil municipal. « *C'est un chef d'entreprise qui a l'habitude de commander, il fera un bon maire* », a-t-il prédit.

M. Deprez, qui est âgé de soixante-seize ans, est maire de Courbevoie depuis 1959.

TRANSFERTS DE CHARGES
Les socialistes font campagne sur le problème des pompiers de Paris

Les cinq élus parisiens membres du gouvernement – Edouard Balladur (premier ministre), Jacques Toubon (culture), Alain Juppé (affaires étrangères), Michel Roussin (coopération), Roger Romani (rapports avec le Sénat) –, les vingt et un députés et les onze sénateurs de la capitale viennent de recevoir une lettre de Bertrand Delanoé, président du groupe socialiste du conseil de Paris. Celui-ci leur demande de s'opposer, lors du vote du budget, au transfert des charges de fonctionnement des pompiers de Paris de l'Etat vers les collectivités locales d'Ile-de-France.

Ce projet consiste à diminuer progressivement la part de l'Etat dans le financement du fonctionnement de la brigade de 37,5 % à 12,5 % (*le Monde* du 27 septembre). Il en coûterait à la municipalite parisienne un supplément de 44 millions de francs dès 1995 et 88 millions en 1996. Ce transfert de charges avait immédiatement suscité une prise de position négative de Jean Tiberi (RPR), député et premier adjoint au maire.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
Baisse des accidents de la circulation

Entre 1988 et 1993, la région a connu une amélioration importante de la sécurité routière : accidents en baisse de 18,6 % (34 839 à 28 372), diminution du nombre de tués de 15 % (989 à 844) et du nombre de blessés de 21 % (46 274 à 36 556). En dressant ce bilan, la direction régionale de l'équipement estime qu'il témoigne des efforts continus engagés en matière d'infrastructures et de réglementation.

En une vingtaine d'années, le nombre de victimes (automobilistes, usagers des deux-roues mais aussi piétons) sur les routes de la région a effectivement été diminué de moitié. La tendance à l'amélioration se confirme pendant les huit premiers mois de 1994, période durant laquelle le nombre de tués a diminué de 11,75 % par rapport à l'année précédente, mais la congestion d'une partie du réseau régional, en raison d'une circulation en augmentation régulière, explique également l'amélioration de la sécurité routière.

Avec un service de base à 35 francs

Montreuil met le câble à portée de tous

La ville de Montreuil, en Seine-Saint-Denis, troisième commune d'Ile-de-France en importance avec ses quatre-vingt-quinze mille habitants, vient de confier à un groupe américain son projet de réseau câblé (*le Monde* daté 6-7 novembre). Sans participation ni garantie financière, elle va pouvoir proposer à ses administrés des abonnements à des prix très attractifs, le service de base étant proposé à 35 francs par mois.

Dans moins de quatre ans, les habitants de Montreuil pourront se raccorder au câble pour un montant mensuel de 35 francs, correspondant à un service de base collectif de quatorze canaux, et de 99 francs pour un service étendu de vingt et un canaux. Une semaine après Limoges, la municipalité de Montreuil vient de signer avec Cité-Réseau, filiale d'un des plus grands câblo-opérateurs privés du monde, Time-Warner (plus de neuf millions d'abonnés), une convention de concession pour le câblage de la totalité du territoire communal. Sa durée a été fixée à vingt ans.

En concurrence avec Conjonxion (filiale de la Compagnie générale des eaux) et France Télécom, Cité-Réseau a été la seule à accepter toutes les contraintes imposées par la municipalité. « *Sans conditions* », tient à préciser Jean-Pierre Brard, maire (communiste contestataire) de Montreuil et député de Seine-Saint-Denis, elle a consenti à équiper la ville d'un réseau câblé unique, capable de desservir tous les logements et équipements publics ou privés, ainsi que les bâtiments à vocation économique et industrielle implantés sur la commune.

« *Sans garantie directe ni indirecte de la ville* », la compagnie américaine a accepté « *de concevoir, construire et exploiter, à ses risques et périls, un réseau de ville comprenant trente-quatre points de centres de diffusion optique avec doublage automatique de la zone en cas d'encombrement* ». Surtout – la ville y tenait –, elle s'est engagée à proposer à l'ensemble des locataires du parc social (seize mille logements) un abonnement collectif à 35 francs, toutes taxes comprises, pour un premier service de base de quatorze canaux, soit douze chaînes TV, le canal Mosaïque, le canal local et la bande FM.

Un réseau pilote

Les travaux de câblage commenceront au début de 1995. Les dix mille premières prises, sur les quarante mille prévues, devraient être mises en service dans le courant du second trimestre. Dans les deux ans, 90 % des immeubles HLM devraient être équipés, et cinquante équipements publics mis en réseau gratuitement. Dans moins de quatre ans, toute la ville devrait être câblée, pour un montant d'investissements estimé, selon le président de la société, Jeb Seder, à plus de 100 millions de francs.

Le réseau câblé de Montreuil sera multiservices et bidirectionnel. Il permettra l'intégration immédiate du numérique, garantissant les meilleures possibilités d'interactivité et des offres diversifiées. Sur le plan technique, il bénéficiera des dernières technologies, alliant fibre optique et coaxiale. Son architecture permettra, à terme, le développement de nombreux services (domotique, création de programmes particuliers pour les écoles, télégestion des fonctions urbaines, création d'un canal local en infographie).

Avec une offre de prix attractive (moins de 100 francs) Cité-Réseau espère, selon M. Seder, également vice-président du groupe Time-Warner-Câble, arriver à commercialiser largement le service étendu de vingt et un canaux et atteindre rapidement un taux d'abonnement supérieur à 25 %. Son ambition est de mettre en place, à Montreuil comme à Limoges, « *un réseau-pilote* » qui soit « *une référence en matière de câble* ». Le câblo-opérateur américain souhaite convaincre d'autres communes, comme Rosny-sous-bois et Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis, ou Marne-la-Vallée, en Seine-et-Marne, avec lesquelles il a engagé des discussions.

MARTINE BOULAY-MÉRIC

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LES DIMANCHES DE PERMISSION. Film franco-roumain de Nae Caranfil, v.o. : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

LA LOI DU COLLÈGE. Film français de Mariana Otero : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).

POUR L'AMOUR D'UNE FEMME. Film américain de Luis Mandoki, v.o. : Forum Horizon, 1• (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Champs-Elysées, 8• (36-68-66-54) ; UGC Opéra, 9• (36-68-21-24) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2• (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15• (36-68-29-31).

SLEEP WITH ME. Film américain de Rory Kelly, v.o. : Reflet Logos I, 5• (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

THE SHADOW. Film américain de Russell Mulcahy, v.o. : Forum Orient Express, 1• (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6• (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8• (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2• (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; Mistral, 14• (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15• (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

TIENS TON FOULARD, TATIANA. Film finlandais d'Aki Kaurismaki, v.o. : Gaumont les Halles, 1• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6• (43-26-48-18) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

PHOTOGRAPHIE

LARTIGUE A CENT ANS à l'Espace Electra

La volonté d'être ailleurs

Lartigue était libre. Libre de peindre face à son chevalet, tout de blanc vêtu, en conservant son costume immaculé. Il dessinait des gros soleils dans son journal intime, photographiait les premiers avions en train de piquer du nez dans le gazon, surprenait sa femme Bibi assise sur la cuvette des W.-C. sans que l'image dégage une once de vulgarité, enregistrait le visage déformé par le vent de son père au volant d'une Bugatti, suspendait la volée bondissante de *Suzanne Lenglen* sur un court de tennis... Jacques-Henri Lartigue, né à Courbevoie en 1894, mort à Nice en 1986, aurait eu cent ans cette année. Celui qui a photographié « son » siècle, et non « le » siècle, nous revient, en pleine forme, pour une exposition-hommage, à l'Espace Electra, dans le cadre du Mois de la photo à Paris.

Rappelons-le, ce gamin fluet au visage d'ange et qui portait si bien le costume ivoire n'a pas soupçonné pendant soixante-trois ans que ses instantanés pleins de mouvements des années 20-30 pouvaient avoir un intérêt au-delà des albums de famille qu'ils constituaient. Mais, depuis, l'image fixe a gagné en prestige et Lartigue est au panthéon des photographes. Le succès est arrivé comme dans un conte de fées, en 1963 (il avait soixante-neuf ans), avec une exposition du Musée d'art moderne de New-York (MoMA) et dix pages publiées dans le magazine *Life*. Trois ans plus tard, c'est Richard Avedon qui lui consacre un beau livre à la couverture dorée comme le soleil : *Diary of a Century* (Journal d'un siècle).

Lartigue est donc une « invention » de l'Amérique. La France s'est rattrapée depuis. En 1974, il réalise le portrait officiel du président Giscard d'Estaing. Une rétrospective lui est consacrée au Grand Palais en 1980, à l'occasion de la donation de son œuvre à l'Etat (négatifs et albums originaux). Et, l'année suivante, il devient le premier photographe en France (au monde ?) à bénéficier d'une salle permanente au Grand Palais.

Encore du Lartigue ! vont maugréer les connaisseurs, devant cette exposition concoctée par la Mission du patrimoine photographique et l'Association des amis du photographe. Mais par ces temps de sinistrose une plongée dans l'univers du photographe fait chaud au cœur. Comme de revoir un album de famille jauni un dimanche pluvieux de novembre. Ou conduire une vieille Hispano Suizu 32 HP sur la route de Houlgate. Retrouver les prénoms, plages, villes, automobiles, sports qui fleurent bon le luxe, ou plutôt l'élégance. Revoir ses (belles) femmes successives aux noms acidulés (Bibi, Renée, Florette). Redécouvrir le ski-Göring (un skieur tiré par un cheval sur la neige) à Saint-Moritz, les raquettes de tennis en bois au Racing, les incroyables véhicules mis au point par la famille Lartigue, comme la luge-bobsleigh en ferraille, quatre skis aux « pieds », une antenne parabolique à l'arrière, ou le Podoscaphe, croisement savant du ski et du kayak. Assister enfin à un concours d'élégance féminine au bois de Boulogne (*« la dame très attifée, très à la mode, très ridicule »*). L'exposition permet aussi de lire quelques extraits savoureux de son journal, qu'il parsemait de croquis pour se rappeler les images qu'il n'avait pu prendre : *« Hier, un aéroplane est passé au-dessus de moi, juste au-dessus de moi ! »* Lors d'un concours d'« aviettes » (sorte de bicyclette volante), en 1912, il note : *« Cette année comme l'année dernière, pas de vainqueur, puisque personne n'a pu décoller. »*


JACQUES-HENRI LARTIGUE

« Cannes, mai 1927 »

Traduire un monde imaginaire

Outre les photographies et extraits du journal, le public peut découvrir des livres, des vues en relief, une projection d'images et des peintures. Car Lartigue a surtout vécu (assez mal) de sa peinture. Il n'y a ici que trois tableaux, présence discrète et suffisante : son œuvre picturale ne restera pas dans les mémoires. D'ailleurs, la peinture de Lartigue, on préfère la retrouver dans sa photographie : quand on le voit réaliser de ludiques autoportraits au chevalet, ou quand il pose contre le mur de la maison ses *« toiles de l'été »*.

L'exposition est soignée, riche d'anecdotes savoureuses. Mais pour « renouveler » l'œuvre du photographe les organisateurs ont cru bon d'évacuer nombre de photographies célèbres (Nice sous la tempête, le rocher de la Vierge à Biarritz, le portrait de Solange, quelques jeux familiaux) pour les remplacer par des images méconnues, tirées de ses albums. Si certaines tiennent le coup, d'autres sont faibles. Ses vues de cyclisme l'ont peu inspiré (sport trop lent ?), les portraits non plus (Vuillard, Picasso, Van Dongen, Guitry). Quelques photos de plage ou de femmes au bois de Boulogne sont également de trop. Les associations d'images ne sont pas toujours heureuses. Ainsi la géniale *Route de Gaillon* (1912) est « brouillée » par une vue quelconque de course automobile. Bref, on a la preuve ici que même si l'œuvre est riche et foisonnante elle n'est pas inépuisable. Et qu'elle peut être affaiblie à force de vouloir l'agrandir.

L'exposition est classée par thèmes – tennis, automobiles, avions, sports d'hiver, vélo, jeux d'enfance –, tous annoncés par des extraits du journal de Lartigue. La projection-hommage montrée aux Rencontres d'Arles, en juillet, avait déjà adopté ce classement. Mais nous continuons de penser que les thèmes figent Lartigue dans des cases documentaires, que l'on ouvre en faisant jouer la corde nostalgique. Or ce parti pris « narratif », où tout est ravalé au même niveau, renforce la conviction de ceux qui classent encore Lartigue comme un photographe mineur, dilettante : un homme qui considère la photographie comme un hobby ne peut être un artiste. Ce point de vue n'est guère surprenant dans une époque où l'on privilégie la forme (abus du grand format, formes et matières picturales) sur le travail lui-même. Pourtant, il y a une singularité dans le regard de Lartigue – que l'on réduit trop souvent à la volonté de saisir la vitesse et le mouvement. Il y a surtout une volonté de traduire un monde imaginaire – celui qu'il affectionne – en allant au-delà de la réalité et des apparences, en multipliant les expériences (pratiquer le saut en hauteur au sommet du Puy de Dôme *« pour voir si l'altitude rend plus léger »*). Chez Lartigue, une balle de tennis ressemble à une patate. *« Le merveilleux dans les sports rapides, c'est de pouvoir vivre un peu dans la fantastique contrée des atomes de seconde. »*

Richard Avedon s'est retrouvé dans cette liberté prise avec le monde, cette volonté d'être ailleurs. Face à une réalité qui l'angoisse, Lartigue utilise l'appareil comme une machine à merveilles, use du panoramique pour élargir la vision humaine, affectionne le flou et le bougé, les premiers plans dynamiques, casse le cadre traditionnel. Dans quel but ? Suspendre le temps. Figer la vague au-dessus du rocher, arrêter les gouttes d'eau qui coulent sur le visage de Sala. Et puis privilégier non pas le visible ou la réalité cruelle – Lartigue reste toujours à l'écart d'un accident d'avion –, mais plutôt ce qui est de l'ordre de la perception et de la sensation, ce qu'il appelle *« cette petite odeur indescriptible d'air tiédi »*.

MICHEL GUERRIN

▶ Espace Electra, Fondation Electricité de France, 6, rue Récamier, 75007 Paris. Tél. : 42-84-23-60. Jusqu'au 15 janvier.

ARTS

FRANCESCO CLEMENTE au Centre Pompidou

Jeux d'artifices

Francesco Clemente est un artiste célèbre. Des peintres italiens apparus durant les années 80 et surnommés alors transavantgardistes, il est celui qui a imposé le plus nettement sa singularité et résisté depuis à la désaffection de la mode. Il vit tantôt à New-York, tantôt en Inde. A New-York, il expose assez fréquemment, et alimente la curiosité et l'appétit des galeries et des amateurs, décidés à payer le prix fort pour l'une de ses œuvres. A Pondichéry et à Madras, où il séjourne fréquemment après avoir découvert l'Inde par le nord et le Tibet, il pratique le dessin, l'aquarelle et le pastel sur des papiers de fabrication artisanale, sans s'interdire cependant l'emploi de fresque et de la lithographie si les circonstances le conseillent. A quarante-deux ans, il appartient ainsi à l'aristocratie peu nombreuse des vivants légendaires.

Une rétrospective de ses travaux sur papier n'en mérite que plus l'attention. Abondante, anthologique, celle qu'a rassemblée le Cabinet d'art graphique confine à la perfection. Tout y est en place pour une démonstration magnifique d'adresse manuelle, pour une parade chamarrée, séduisante, variée, troublante de temps en temps. Voici, en représentation et au mieux de sa forme, l'artiste voyageur, curieux, cultivé et encyclopédique par excellence. Son dessin, protéiforme, change de manière comme par provocation. Il alterne fantaisie baroque, ascétisme tantrique, archaïsme roman et gothique, stylisation abstraite, naïveté des miniatures, onirisme surréalisant, primitivisme à la Carra, érotisme à la Rodin et brutalité à la Basquiat. Il rend hommage à Piero della Francesca et aux mandalas bouddhistes, à Matisse et aux peintres des cavernes.

Crayon, encre de Chine, feutre, pastel, aquarelle lavée à grande eau, très petits et grands formats, rien ne lui est étranger, rien ne lui est impossible. Les imperfections avouées, les coulures trop longues, les auréoles trop visibles de couleur trop liquide, les esquisses qu'il semble avoir abandonnées avant terme, les croquis sommaires sur petits bouts de papier déchirés témoignent en faveur de ce maître dont les rogatons eux-mêmes, les croquis et les bribes, ne sauraient passer pour inintéressants.

De la virtuosité à la préciosité, la distance est brève cependant et Clemente, souvent, la franchit pour le plaisir d'une nuance rare et d'un effet périlleux. Ce qu'il y gagne – une nouvelle preuve de son savoir – ne compense pas ce qu'il y perd – la tension, l'expression, la violence. Au pastel, technique lente, il se plaît à organiser des compositions étranges. Il cultive la division de l'image en parties inégales et la juxtaposition incongrue. Il invente des symboles végétaux et organiques et les dispose sur fond de motifs décoratifs, si décoratifs, si plaisants qu'ils annulent ce que le symbole et l'hybride auraient de bizarrerie. Ses monstres anthropomorphes ont trop d'élégance, les harmonies colorées trop de douceur pour choquer et émouvoir. Peut-être est-ce affaire de technique : pas plus que ceux de Redon, les pastels de Clemente n'échappent à la menace de la joliesse gênante.

Les mêmes effets s'observent dans les aquarelles, qui allient agréablement voyeurisme et allégorie. Le *Black Book* tout entier et bien des feuilles séparées font l'éloge de la volupté. Des silhouettes et des sexes baignent dans une athmosphère brumeuse et rosée. Le geste caresse le galbe qu'il suggère.

Si séduisantes soient-elles, ce ne sont point, dans le catalogue de Clemente, ses œuvres les mieux assurées de durer. On réserverait plutôt ce titre à ses carnets de Pondichéry, suites de paysages, natures mortes, visions rêvées, autoportraits et observations saisies avec célérité. Alors – il y a quinze ans –, sans trop d'artifices, avec promptitude et justesse, Clemente accumulait les détails et les idées, les trouvailles sans apprêt et les descriptions instantanées. Mieux vaut sans doute ce journal intime que les exercices rhétoriques *qui lui ont succédé*.

PHILIPPE DAGEN

▶ Cabinet d'art graphique, Musée national d'art moderne, Centre Georges-Pompidou ; tél. : 44-78-12-33. Jusqu'au 16 janvier.

CINÉMA

LE FESTIVAL FRANCE CINÉMA à Florence

Petits ruisseaux

Du 31 octobre au 6 novembre, la neuvième édition du Festival de Florence a poursuivi son patient travail de rapprochement entre cinémas français et italien

FLORENCE
de notre envoyée spéciale

Christian Vincent (Prix du meilleur film pour *la Séparation*), Jean Yanne (Prix d'interprétation pour *Regarde les hommes tomber*), Claude Rich, François Truffaut, Jean Renoir et Jean-Pierre Melville y firent tous l'objet d'un hommage : on a parlé de cinéma français en Italie grâce au Festival de Florence. Pour sa neuvième édition, qui s'est achevée dimanche 6 novembre, France Cinéma a rempli sa mission.

Ce petit festival combatif et bon enfant, tenu à bout de bras par Aldo Tassone et Françoise Pieri, ses deux organisateurs, a permis aux cinéphiles francophiles italiens de découvrir en une semaine une sélection des meilleurs films français de l'année et de discuter directement avec acteurs et metteurs en scène autour de tables rondes informelles. Parmi les invités cette année : Roman Polanski, Isabelle Huppert, Daniel Auteuil, José Giovanni, Romane Bohringer, Marcel Ophuls.

Cinéphiles francophiles ? Une race en voie de disparition pourtant, si l'on en croit les chiffres plutôt catastrophiques de la saison 199394 : seuls douzefilms français ont été distribués en Italie contre vingt la saison précédente, ce qui a ramené la part de marché française de 4,5 % à 2,9 %, un peu plus toutefois si l'on tient compte des coproductions (5 %). Aucun film français ne figure parmi les trente premiers au palmarès des entrées. Et en attendant de voir se concrétiser le bon accueil critique réservé à *la Reine Margot* et de connaître le sort des *Visiteurs*, les couleurs tricolores sont logiquement défendues par la trilogie de Kieslowski, dont le volet le mieux placé *(Bleu)* n'arrive qu'à la trente-deuxième place. Dans ce naufrage, c'est à peine si surnage *l'Odeur de la papaye verte*, de Tran Anh Hung, à la 99e place.

La réciproque n'est pas moins accablante, et le cinéma italien en France est descendu, la saison dernière, en dessous du niveau historique de 1 % du marché, tombant à 0,2 % ! Manifestement quelque chose ne fonctionne plus entre les deux pays qui furent jadis de puissants et constants alliés dans le domaine du long métrage. Des initiatives comme France cinéma et son jumeau savoyard, le Festival d'Annecy, qui pour le centenaire du cinéma, en 1995, préparent une grande rétrospective de cinquante ans de coproduction, sont des éléments indispensables pour maintenir un contact de plus en plus distendu.

Ce travail est pourtant parfois récompensé, comme en témoigne l'accueil fait à la rétrospective Melville. Une gageure, les films noirs français n'ayant le plus souvent suscité que désintérêt en Italie. *« Parler de Melville, il y a vingt-cinq ans*, a expliqué le critique Claudio Fava, *équivalait ici à vouloir intéresser les gens à la vie d'un général japonais du XVIIIe siècle ! »*

M.-C. D.

PATRIMOINE

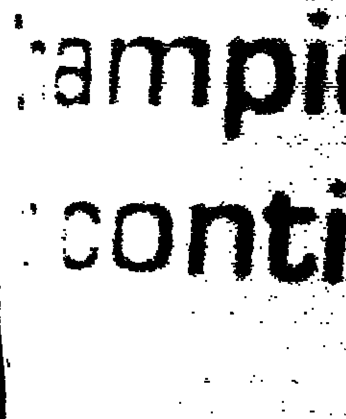
La Bibliothèque nationale de France rejoint le réseau informatique Internet

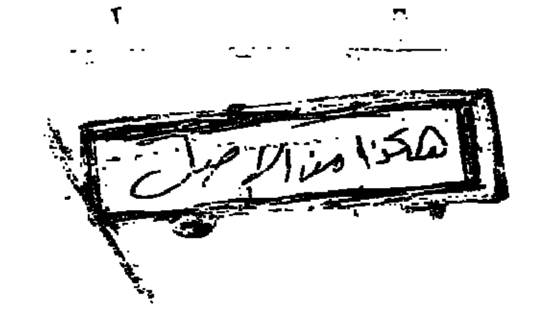
La Bibliothèque nationale de France (BNF) rejoint le réseau informatique mondial Internet, *via* le réseau national Renater, qui donnera accès à la consultation, avant la fin de l'année, de 2,3 millions de notices contenues dans les deux bases bibliographiques de la BNF : BN-Opale (livres imprimés et périodiques depuis 1970) et BN-Opaline (autres documents). Internet est un réseau informatique mondial reliant 30 millions d'utilisateurs dans plus de 100 pays.

D'autre part, la BNF va considérablement étendre sa gamme de disques optiques (CD-ROM). Ces produits permettront aux publics français et étranger de consulter les notices qu'elle établit : ils permettront aussi aux bibliothèques et centres de documentation de constituer leurs propres catalogues en récupérant ces notices.

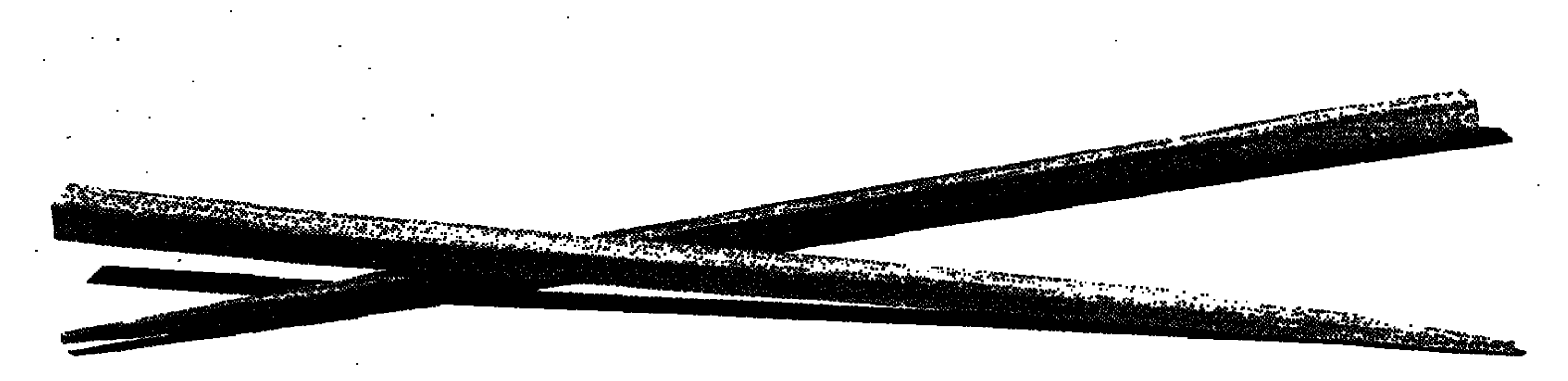
Début 1995, la BNF mettra 4 millions de notices informatisées sur Internet et sur disques optiques. Fin 1995, l'objectif est d'atteindre 6 millions de notices informatisées par ces deux moyens et en 1996, 8 millions. De ce fait, la diffusion de l'information bibliographique par le serveur bibliographique national (SBN) qui était interrogeable, par abonnement, sur le serveur Questel, cessera le 31 décembre. – *(AFP.)*





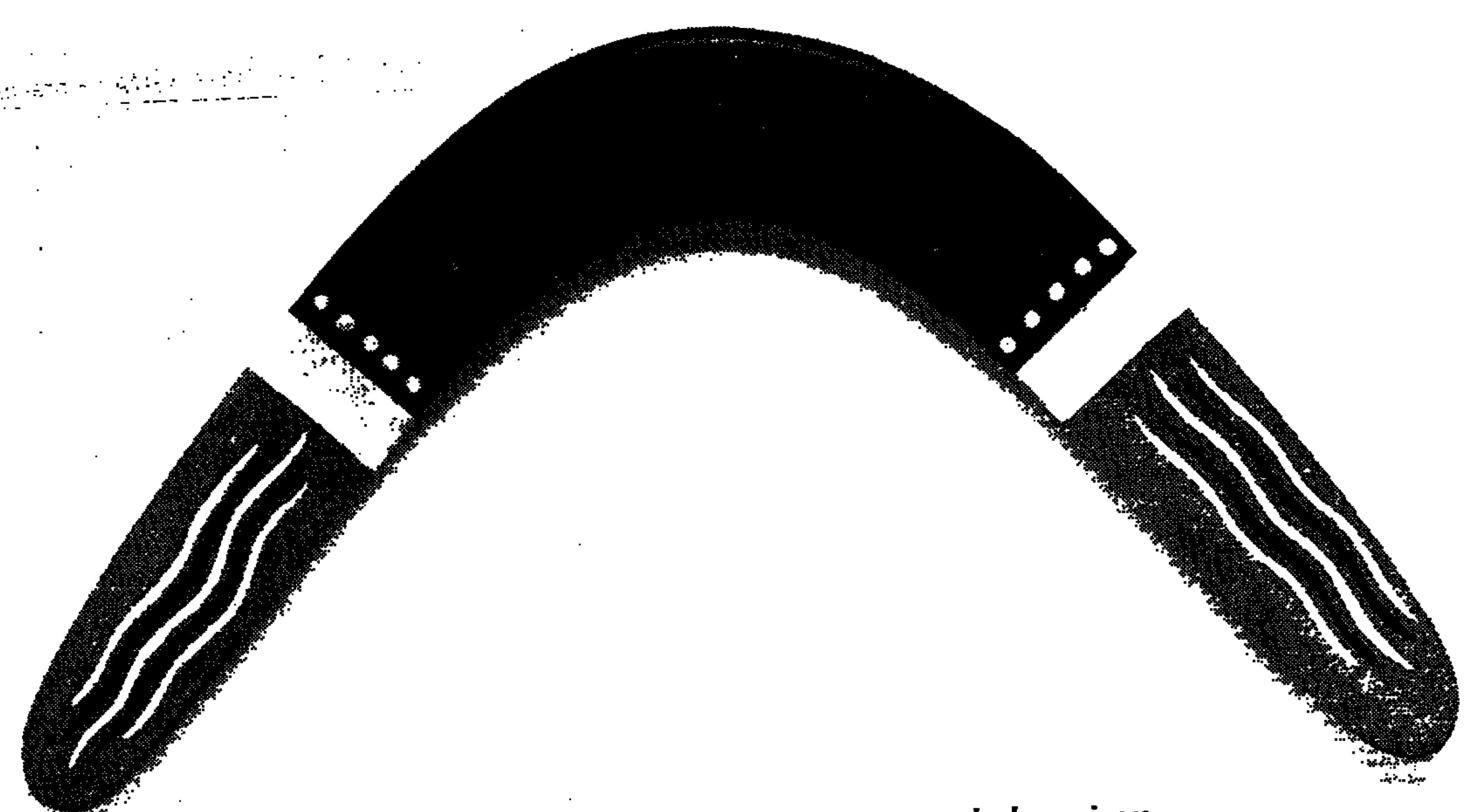


(Publicité)



Victoire Williams Renault
au Grand Prix du Japon, à Suzuka.

Championnat du monde de F1, on continue à toucher du bois.



Rendez-vous pour la dernière course de la saison
au Grand Prix d'Australie, à Adelaïde.



elf et **AEROSPATIALE**
partenaires de Renault en Formule 1



MUSIQUES

FESTIVAL MASSENET à Saint-Etienne

Drôle de drame

Pour sa troisième édition, le festival biennal Massenet de Saint-Etienne propose deux ouvrages lyriques qui illustrent chacun un visage différent du compositeur : *Panurge*, un opéra-comique représenté en version scénique et *Le Cid*, donné en concert.

Jules qui pleure et Massenet qui rit. Ainsi pourrait se résumer le programme lyrique du troisième festival que Saint-Etienne consacre à son compatriote. D'un côté, le drame historique, avec *le Cid*, représenté pour la première fois en 1885. De l'autre, la comédie, avec *Panurge*, créé en 1913, après la mort du compositeur et qui ne connut qu'une seule reprise en 1914. Les deux œuvres puisent leurs livrets chez deux grand écrivains français, Rabelais et Corneille. Mais les librettistes ont choisi, taillé, réécrit, imaginé, sous le regard sourcilleux de Massenet, toujours très à cheval sur le travail de ses collaborateurs. Pour *Panurge*, on a pris librement trois épisodes chez Rabelais. Pour *le Cid*, on a gardé les situations-clés et souvent les vers de Corneille – « *A moi, Comte, deux mots...* », « *O rage, ô désespoir...* » : de quoi faire ressurgir les souvenirs scolaires des oubliettes du Lagarde et Michard.

Avec *le Cid*, Massenet a composé un archétype du grand opéra historique à la française. Orchestre fourni, avec cuivres et cloches, chœurs imposants, ballet espagnolisant (dont la fameuse *Navarraise*), grands airs. L'orchestration ne brille pas par sa subtilité, mais elle est efficace. Le Nouvel Orchestre de Saint-Etienne s'y déploie d'ailleurs avec une bonne sonorité d'ensemble, sous la direction carrée de Patrick Fournillier. Les Chœurs de Lyon, préparés par Bernard Tétu, sont justes et clairs. Maryse Castets est une radieuse infante, Marcel Vanaud, un roi solide, Gabriel Bacquier, un Gormas un peu usé. Jean-Philippe Courtis est un Don Diègue de race, avec sa voix de basse aux couleurs émouvantes dans les graves. Chris Merritt, Rodrigue, a un timbre nasillard, des aigus parfois rétrécis, un vibrato envahissant, mais il ne manque pas de vaillance et s'adoucit dans son duo avec Chimène. Celle-ci est interprétée par Michèle Command, voix nette et d'une assez belle égalité. Elle porte sur ses épaules tout le début de l'acte III, avec l'air *Pleurez, Pleurez mes yeux*, peut-être le plus beau moment de l'ouvrage.

Mise en scène encombrée

Si la reprise de ce *Cid*, donné en concert, ne manque pas de panache, la redécouverte de *Panurge*, présenté, lui, en version scénique, laisse une impression mitigée. L'œuvre n'a pas la finesse des opéras comiques de Chabrier et le rapprochement, parfois évoqué, avec *Falstaff*, relève du crime de lèse-Verdi. La partition est d'une fluidité assez séduisante, mais elle demande un orchestre vif, léger, qui entraîne le plateau avec lui. La formation stéphanoise était à la peine, le soir de la première, et Patrick Fournillier s'est surtout efforcé d'en maintenir la cohérence.

La scénographie laisse aussi une impression brouillonne. Le metteur en scène-décorateur, Adriano Sinivia, et son costumier, Frédéric Pineau, ont joué, à chaque acte, sur une esthétique différente : maisons de poupées au village médiéval, galeries Renaissance revues par le XIXe pour l'abbaye de Thélème, paysage néo-classique dans l'île des Lanternoys. Mais la mise en scène, encombrée d'éléments scéniques et chorégraphiques inopportuns, manque de ligne directrice et le comique se dilue dans les longueurs de l'ouvrage. Pourtant, Jean-Philippe Courtis est un Panurge bien senti, habile comédien, chanteur touchant, et la mezzo Hélène Perraguin fait valoir, dans le personnage de Colombe, son timbre prenant et sa silhouette gracieuse. Ils sont entourés notamment par Maryse Castets, Ribaude, Antoine Normand, Frère Jean, et Desmond Byrne, Pantagruel, dont la voix sonne mieux lorsqu'il descend de ses hauteurs de géant, où le perchent les maîtres d'œuvre pendant la première moitié du spectacle.

On ne reprochera pourtant pas à Jean-Louis Pichon, directeur du festival Massenet et à Patrick Fournillier, le directeur musical, d'avoir remis en lumière *Panurge*. Au lieu de se contenter de « tourner » avec *Manon*, *Werther*, voire *Thaïs* ou *Don Quichotte*, la biennale stéphanoise a déjà fait ressortir de l'ombre *Amadis*, *Esclarmonde*, *Grisélidis*, et surtout *Cléopâtre*, ainsi que des oratorios comme *La Vierge* (1). Cette politique permet de parfaire et de compléter la vision d'un compositeur trop souvent limité à l'exaltation de l'univers féminin et parfois injustement caricaturé.

PIERRE MOULINIER

(1) Ces œuvres ont été enregistrées chez Forlane, pour Amadis, chez Koch et Schwann pour les autres.

▶ A l'Esplanade Grand-Théâtre de Saint-Etienne : *le Cid*, le 10 novembre à 20 h 30. *Panurge*, le 11 à 20 h 30 et le 13 à 15 heures. Concert de piano à quatre mains, par Christian Ivaldi et Noël Lee, le 12 à 20 h 30. A la Grande Eglise, concert de musique française : Pierné, Colomer, Lefebvre, Deslandres, Hedwige Chrétien, par le Concert impromptu, quintette à vent, le 11 à 18 heures. Tél. : 77-41-76-19.

SERGE HUREAU au Divan du monde

Le rire et la cruauté

La chanson réaliste est fille des rues. Elle a la cruauté facile, autant qu'elle a le cœur grand. Ses créatures ne reculent pas face au combat, même perdu d'avance. Inconnus du train Paris-Méditerranée, femmes plaquées, mineurs de fond, frimeurs et orphelins, chantés par Damia, Fréhel, ou Piaf, dessinés par des auteurs de génie, Henri Contet ou Vincent Scotto, tous résistent aux coups du sort. Avant d'y succomber.

Il y a, dans ce catalogue de la misère, des illuminations de joie folle. Dont il faut se méfier, mais qu'il faut vivre à fond. « *Nous nous sommes donnés tous deux corps et âme. On est trop heureux* (prononcer « peureux ») *pour avoir du cœur* », écrit Michel Hemer *(La Fête continue, 1949)*. « *Je sais qu'en un spasme fatal, dans les bras d'un amant trop blême, s'infiltrera l'horrible mal dont on crève au lit d'hôpital. J'aime, j'aime quand même* », dit Louis Potérat *(Quand même*, musique de Jean Wiener, écrite pour le film *la Garçonne*, de Jean de Limur, 1935). Piaf, « *la dame au nom d'oiseau* », chante en se déchirant les tripes.

En les relisant aujourd'hui, on peut faire de ces chansons d'amusantes reliques. Le comédien-chanteur Serge Hureau et ses trois musiciens (Pierre Sauvageot, Michel Risse et Montferrat) ont fait le pari inverse : leur parfaite connaissance du répertoire et leur parti pris moderniste donnent à ces brèves histoires, à délivrer comme des romans, une singulière actualité. *Gueules de Piaf* – c'est le titre du spectacle qui affiche à son générique de nombreuses « faces B » d'Edith Piaf – dénude ces chansons moins connues que *la Foule* ou *l'Hymne à l'amour* (ici magnifiquement narrée en langage des sourds-muets sur fond de trilles de piafs), pour n'en garder que les nerfs intimes. Bruitages (des pas dans la rue, des bribes de conversation), arrangements hétérodoxes (percussions classiques, caisse-claire, harmonica, bugle, trompette, trombone, mélodion, guitare, banjo, violon...), mais directs, sont là pour appuyer des textes livrés dans leur limpidité.

Ratés calculés

Ce spectacle unique est doué d'un autre charme : Serge Hureau et ses comparses suivent le fil du drame populaire tout en faisant rire. En captivant le public par un ensemble de trouvailles admirablement ordonnées : une petite boîte à musique, au son grêle et aux ratés calculés, de lourdes chaînes frappées sur le sol pour une version *hard* de *la Belle Histoire d'amour* (d'Edith Piaf et Charles Dumont) ; des ustensiles de cuisines, des clous et des marteaux, répandus dans le ventre du piano *(Coup de grisou*, de Louiguy et Walberg : « *Et on l'a remonté du fond du puits avec sa part d'éternité* ») ; un vieil électrophone dont les grattements donnent le rythme de *J'ai dansé avec l'amour* (de Marguerite Monnot) chanté *a capella*. Du jazz bastringue, une version twist de *Comme un moineau* (Marc Hély et Jean Lenoir), une interprétation polyphonique des *Mômes de la cloche* (Scotto/Decaye) à mourir de rire.

La troupe arrive en scène comme au turbin : le chanteur est en bleu de travail, il promène balais et bottes, se barbouille le visage au charbon. Les musiciens, en costume de l'Armée du salut, bricolent leurs décors avec des têtes de circonstance : sérieux comme de vieux garçons tatillons. Et quand les micros flanchent, quand les travaux de rénovation de la salle – qui ont pris du retard – perturbent le récital, Serge Hureau en profite pour raconter l'histoire du lieu. Cet essai mal dégauchi s'appelait le Divan japonais, café-concert de la rue des Martyrs, fondé en 1888 par Jéhan Sarrazin, poète et marchand d'olives, qui découvrit Yvette Guilbert en 1891. On y servait des cerises à l'eau-de-vie, le décor était oriental et les serveuses portaient des kimonos japonais.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ « Gueules de Piaf » au Divan du monde, 75, rue des Martyrs. Métro Anvers. Du 8 au 22 novembre à 20 heures, matinées le dimanche à 15 heures. 100 F. Tél. : 40-50-66-98.

LE FESTIVAL DES « INROCKUPTIBLES » à la Cigale

Les délices du trente-sixième dessous

Pour conclure son édition 1994, l'équipe des « Inrockuptibles » avait convoqué ce 5 novembre une imposante brochette de dépressifs, d'anxieux et de mélancoliques. Six groupes pour un concert prévu en six heures : l'horaire était serré, il ne fut pas tout à fait respecté, et la tête d'affiche, Ben Harper, le seul qui échappait aux catégories énoncées ci-dessus, en fit les frais, obligé d'écourter son concert pour cause de couvre-feu.

On laissera en délibéré le jugement concernant Animals That Swam, le premier groupe de la journée. Deux des musiciens de la formation n'avaient pu se rendre à l'invitation des « Inrockuptibles », ce qui n'a rien fait pour dissiper l'impression d'extrême approximation de ce groupe, qui doit énormément au Velvet Underground et se distingue par un humour absurde et charmant dans les interventions des musiciens entre les morceaux.

Bobby Sichran était attendu. Un peu comme le messie, un peu au tournant. Finalement, c'est le public des virages qui s'est trouvé majoritaire. Ce New-Yorkais qui veut mettre Greenwich Village à la sauce hip hop, dire la déprime des années 90 à la manière du Dylan de 1965, s'est entouré de musiciens ultra-compétents, qui ne font sans doute pas tout à fait assez attention à la fragilité des compositions de Sichran, parfois inspirées, souvent bancales. Quand les chansons sont assez fortes pour résister à ce groupe qui joue vite et bien, comme on le faisait aux Etats-Unis à la fin des années 60, l'impression est convaincante. Mais le chanteur manque de l'assurance nécessaire pour imposer ses idiosyncrasies, son humour, et parfois on n'entend plus que trois musiciens qui s'amusent entre eux, sans se soucier du petit jeune homme devant eux.

The Apartments est un vrai groupe culte, une formation adorée par une poignée de fidèles qui aiment trop les chansons tristes et délicates de Peter Walsh, un homme qui a donné deux disques en dix ans, pour avoir envie de vraiment les partager avec le commun des mortels. La poignée de fidèles s'est trouvée fort marrie du groupe bruyant et lourd qui accompagnait Walsh ce samedi. Les chansons des Apartments ont été enregistrées avec de jolis arrangements de violoncelles et de violons, après lequels les fidèles soupiraient. Il a fallu qu'au rappel Peter Walsh revienne sur scène pour chanter *Mr. Somewhere* tout seul à la guitare pour que les autres musiciens comprennent enfin ce qui rendait si furieux les fidèles : en quatre minutes d'intimité mélancolique, Walsh venait d'infirmer tout un concert.

Experts en apathie

Venus d'Irlande du Nord, les Catchers s'estiment experts en apathie. Avec un « y », c'est le titre de l'une de leurs chansons. Les quatre musiciens sont jeunes et les voix des chanteurs Alice Lemon et Dale Grundle se mêlent avec le plaisir de ceux qui commencent à peine à découvrir les joies de l'harmonie. Mais la matière dont sont faites les chansons des Catchers, l'ennui, la rêverie, finit par déteindre sur la manière : les rythmes secs et blancs, les mélodies juste un peu trop simples, finissent par pousser à l'ennui, à la rêverie.

L'engourdissement commençait à gagner le public de la Cigale quand est arrivé Mark Eitzel. Le chanteur d'American Music Club est un type épatant. Il est assez moche, habillé comme s'il était passé par un grand magasin de Barbès avant d'arriver à Pigalle ; ses mélodies claudiquent et sa voix est un peu incertaine. Mais il est possédé par ses chansons, par le besoin de prendre le public par la manche et de le forcer à entendre ses doléances, ses douleurs petites et grandes. Il est aussi drôle, surtout depuis qu'American Music Club s'est mis à jouer des titres rapides. Il faut quand même dire un mot du reste du groupe, du guitariste à la fois limité et inspiré, qui ressemble à un nihiliste russe (ou plutôt à l'idée qu'un Californien se fait d'un nihiliste russe), du bassiste blond platine et du batteur malin, qui sait ne pas clouer au sol les chansons surchargées de Mark Eitzel. Ce fut la seule surprise, le seul dérèglement du jour.

Pauvre Ben Harper ! Coincé par les retards accumulés par ses prédécesseurs sur la scène de la Cigale, il ne put faire mieux que donner un aperçu de sa musique très particulière, faite de blues, de protest song, d'un peu de funk. Harper chante d'une voix douce et joue très bien du *dobro*. De cette guitare qui se tient à plat sur les genoux et dont les cordes sont frottées avec un *bottleneck*, il peut tout faire, comme il le démontra au long d'une formidable reprise du *Superstition* de Stevie Wonder. Mais le temps lui a manqué pour construire son univers, dont seules ressortaient ce soir-là la virtuosité instrumentale (partagée par un percussionniste et un bassiste très bavards) et la rectitude politique.

THOMAS SOTINEL






ÉCONOMIE

Le redémarrage de l'activité et le regain des tensions salariales

Après la désignation d'un médiateur, la grève qui paralysait l'usine Aluminium-Dunkerque du groupe Pechiney depuis le 26 octobre a pris fin dimanche 6 novembre en fin de journée, à la suite d'un accord salarial conclu entre syndicats et direction portant sur une hausse de salaire de 450 francs par mois.

■ POURSUITE. Alors que le travail avait également repris en fin de semaine chez Martell à Cognac (Charente-Maritime), l'occupation de l'usine GEC-Alsthom de Belfort se poursuivait lundi 7 novembre. Des piquets de grève interdisent toute activité sur un site où travaillent 7 600 salariés.

Fin du conflit à Aluminium Dunkerque

Après douze jours de grève, les «opérateurs» de l'usine Aluminium Dunkerque du groupe Pechiney ont décidé, dimanche 6 novembre au soir, la reprise de travail. Un accord est intervenu entre la direction de l'usine et l'intersyndicale FO-CGT-CFDT, grâce à la mission de conciliation menée par Patrick Markey, directeur départemental adjoint du travail et de l'emploi, et par M. Geiger, inspecteur du travail, nommés médiateurs vendredi. Ce même jour, au siège de Pechiney à Paris était prévue de longue date une journée sur le bilan de la politique salariale dans la branche aluminium pour l'ensemble du groupe.

L'accord porte sur une revalorisation des salaires de 450 francs par mois et par «opérateur», au titre d'un complément de fonction, alors que les revendications salariales présentées par Michel Marquant (FO), porte-parole de l'intersyndicale, demandaient une augmentation de 1 000 francs par mois et par «opérateur». La direction s'appuyait sur les mauvais résultats de l'usine pour justifier la rigueur salariale.

Depuis sa mise en marche il y a trois ans, l'établissement ultramoderne de Dukerque a affiché des comptes dans le rouge de l'ordre de 1 milliard de francs, essentiellement en raison de l'évolution erratique des cours de l'aluminium. Il avait limité dans un premier temps son effort financier en réponse aux revendications à 415 francs. Le personnel d'encadrement obtient, lui, une augmentation de 315 francs. Sur les deux autres revendications mises en avant, qui concernaient la progression des carrières et les conditions de travail, il est prévu de supprimer deux disponibilités sur quatre pour tous les agents postés et d'accélérer le processus de validation des formations diplômantes en cours.

En outre, les jours de grève seront payés en raison des travaux effectués. Car tout au long du confli, l'usine n'a pas cessé de tourner. Les opérateurs ont continué d'assurer les électrolyses produisant de l'aluminium non vendable, mais recyclable. Le personnel d'encadrement, qui avait été prié de rester en dehors du site depuis le 26 octobre, a pu, lundi 7 novembre au matin, réintégrer les locaux. Il a été réuni par Alain Dovillaire, directeur de l'usine. Il s'agit désormais d'étudier les conséquences techniques, de faire repartir la machine et de rattraper les millions de francs que la grève a coûté à l'usine.

Un retour à la normale semble donc se dessiner à Aluminium Dunkerque après le « coup de gueule » des derniers jours. Un sentiment général de soulagement prévaut. Il est vrai que l'absence de revalorisation salariale avait été particulièrement mal vécue, au moment où les cours de l'aluminium semblent remonter.

Pionniers dans leur secteurs expérimentant une nouvelle forme d'organisation du travail innovante, les «opérateurs» travaillent en « *autocontrôle* », en responsabilité et en équipes autonomes. Ils ont ressenti un écart grandissant entre les efforts consentis depuis trois ans et le retour qu'on leur accordait. Les opérateurs se plaignaient d'un manque de reconnaissance et estimaient qu'on leur demandait toujours plus de sacrifices pour moins de gratification. « *Il s'agit pour nous désormais de tirer à froid les conséquences de la grève* », conclut un membre de la direction. Mais opérateurs et chefs de secteur vont devoir apprendre à retravailler ensemble.

ALAIN BEUVE-MÉRY

L'occupation se poursuit à l'usine GEC-Alsthom de Belfort

L'intersyndicale CGT-CFDT-FO a décidé, dimanche 6 novembre dans l'après midi, que l'occupation de l'usine Alsthom à Belfort se poursuivrait lundi 7 novembre et qu'une manifestation aurait lieu le lendemain matin. Les piquets de grève, qui interdisent toute activité sur un site où travaillent 7 600 salariés, doivent rester en place et les syndicats devaient organiser une réunion d'information devant la grille principale, lundi 7 novembre au matin.

Le conflit, qui avait commencé à l'usine EGT (European Gaz Turbine), l'une des quatre filiales du groupe GEC Alsthom, s'était étendu à l'usine Alsthom de Belfort mercredi 2 novembre (*le Monde* du 4 novembre). Le mouvement serait parti de la base, selon les syndicats, et les 220 ouvriers les plus jeunes et les plus mal payés en constituent le noyau dur. Les grévistes réclament une augmentation de 1 500 francs pour tous, exigent qu'il n'y ait plus de salaires inférieurs à 7 500 francs, sur la base de 39 heures par semaine et demandent une politique salariale plus cohérente, chaque filiale, qui relève de la convention collective de la métallurgie, ayant la sienne propre.

Dans deux communiqués diffusés dimanche 6 novembre, les directions de deux filiales, Electro-Mécanique SA et European Gaz Turbine SA, ont demandé que soit respecté la « *liberté du travail* ». La première se dit « *prête à engager des discussions plus approfondies sur les problèmes posés* » et assure que, « *dès que la liberté du travail sera assurée, ce dialogue pourra avoir lieu dans la sérénité* ». A EGT, la direction souligne qu'il « *importe que la liberté du travail soit assurée de façon à permettre une reprise rapide de l'activité* » et rappelle qu'elle a déjà fait des propositions pour « *une revalorisation des salaires les plus modestes* ». Selon les syndicats, il s'agirait d'une hausse de 150 francs pour les salaires inférieurs à 7 000 francs et de 100 francs jusqu'à un salaire de 7 500 francs.

Journée pour l'emploi

McDonald's recrute 736 salariés avec l'aide de l'ANPE

Pour la deuxième année consécutive, l'ANPE et McDonald's ont organisé, vendredi 4 novembre, une journée pour l'emploi dans le cadre d'une convention signée en mai 1993. Au terme de cette opération, les franchisés McDonald's qui doivent ouvrir prochainement un restaurant recrutent 736 personnes avec des contrats à durée indéterminée avec l'aide de quatorze agences locales de l'ANPE.

Au total, 5 210 candidatures ont été examinées et 2 497 présélections effectuées. Les futurs recrutés sont à 65 % des demandeurs d'emploi, dont 15 % des mères de famille, et à 35 % des étudiants. Ils sont âgés en moyenne de vingt-trois ans et sont pour 35 % des hommes et 65 % des femmes. Les contrats de travail à temps plein sont destinés à 74 assistants de direction, de niveau bac + 2 au minimum. Les emplois à temps partiel seront occupés par 662 équipiers polyvalents, soit une moyenne de 47 par restaurant.

Selon un sondage

Une forte majorité de patrons britanniques se montrent favorables à la monnaie unique

Une forte majorité de patrons britanniques se montrent favorables à la mise en place d'une monnaie unique européenne dans un délai plus ou moins long, selon un sondage publié dimanche 6 novembre à la veille de l'ouverture, à Birmingham, du congrès de la Confédération de l'industrie britannique (CBI). Ce sondage, effectué auprès de 212 grands patrons, présidents ou directeurs exécutifs de leurs sociétés, montre que 84 % sont favorables à la mise en place de la monnaie unique au cours des prochaines années.

Parmi les réponses positives, 56 % pensent que la monnaie unique est « *bonne pour les affaires* », alors que seulement 8 % pensent le contraire. La monnaie unique est « *une condition nécessaire pour l'existence d'un marché unique à long terme* » pour 28 % des personnes interrogées. Seules 4 % des personnes interrogées sont totalement hostiles à l'Union économique et monétaire.

Ce sondage a été publié une dizaine de jours après qu'Alexandre Lamfalussy, président de l'Institut monétaire européen, eut rappelé que le passage à la monnaie unique pourrait parfaitement se faire en deux étapes distinctes séparées par des mois ou même des années : fixation irréversible des taux de change européens puis introduction de l'écu. « *Il n'y aura pas besoin de changer les devises nationales pour des écus* », avait déclaré le président de l'IME – institut qui prépare la Banque centrale européenne – en faisant allusion, dans un entretien au *Financial Times*, à la première phase de l'opération (*le Monde* du 2 novembre).

COMMENTAIRE

Le difficile arbitrage emploi-salaire

L'ÉQUATION de la reprise n'a rien de rassurant. Si le redémarrage de l'activité se confirme, le chômage ne recule pas et les salaires ne donnent aucun signe de redémarrage. Amer pour nombre de salariés, un tel constat est source d'inévitables tensions. Même s'ils ne devaient constituer qu'un feu de paille, les conflits de Pechiney, de GEC-Alsthom ou de Martell témoignent de ce sentiment d'impatience qui, pour l'heure, ne s'exprime que dans les entreprises où la tradition syndicale est suffisamment forte et la crainte de perdre son emploi insuffisamment dissuasive...

En assurant que la récession est passée – en dépit du manque de dynamisme de la consommation, nombre d'indicateurs vont dans ce sens –, le gouvernement, comme la plupart des décideurs économiques, cherche à susciter des anticipations susceptibles d'accélérer la reprise. Ce faisant, ils savent qu'ils avivent les attentes. La dernière enquête sur l'évolution des salaires n'indique-t-elle pas que, septembre, les pourcentages d'ouvriers et d'employés en ayant bénéficié d'une augmentation « *sont les plus bas observés depuis le début de l'année* » ?

Voilà en effet deux ans que l'évolution des rémunérations est particulièrement sage. Certes, l'extrême modération de la hausse des prix relativise ce phénomène – certains accords prévoyant des hausses de salaires d'apparence très restreintes se sont finalement avérés assez aventageux car fondés sur une croissance de l'inflation légèrement surestimée –, mais il n'en demeure pas moins que la pression sur les salaires reste forte. En outre, les entreprises ont souvent, dans la même période, demandé à leur personnel de consentir des efforts de productivité et de flexibilité, notamment sur l'organisation du travail et des horaires. Dès lors, il n'est pas surprenant que les syndicats considèrent que la reprise ne doit pas seulement être celle du chiffre d'affaires mais doit aussi profiter au personnel.

Glissement annuel en %

Salaire horaire ouvrier

Prix

0 1 2 3 4 5 6

1986 87 88 89 90 91 92 93 94

Source : INSEE

Pourtant, certaines entreprises n'ont pas réalisé que leur environnement s'est modifié. L'annonce de très bons résultats chez GEC-Alsthom ne pouvait en effet que relancer les revendications concernant les bas salaires dans une entreprise où le sens du dialogue n'est pas la principale qualité de la direction. Chez Martell, le redémarrage de l'activité a rendu moins supportables les contraintes liées au passage à la semaine de quatre jours.

Alors que l'accord salarial conclu jusqu'à la fin 1995 paraît garantir la tranquillité dans la fonction publique et que les entreprises nationalisées ne donnent pas non plus de signes de trop forte agitation, le gouvernement n'entend pas surestimer les quelques conflits qui perturbent le secteur privé. Visiblement, les pouvoirs publics seraient plutôt enclins à recommander une attitude plutôt conciliante afin d'éviter l'extension des conflits. L'essentiel est d'éviter les étincelles. Ce faisant, l'arbitrage emploi-salaires risque, une fois de plus, de s'opérer au détriment de la lutte contre le chômage. Or rien ne dit que les salariés ne soient pas disposés à accepter que les termes d'un tel partage soient explicités, si ce n'est négociés.

L'insistance avec laquelle Peugeot, victime d'un long conflit salarial en 1989, a annoncé l'embauche de mille jeunes et l'introduction de préretraites à mi-temps (*le Monde* du 6-7 novembre) est peut être révélateur.

JEAN-MICHEL NORMAND

Avant la session spéciale prévue en novembre

L'opposition républicaine au Congrès américain hésite à approuver le cycle de l'Uruguay

La ratification par le Congrès américain du cycle de l'Uruguay conclu dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) n'est toujours pas assurée, a souligné, dimanche 6 novembre, le chef de file de l'opposition républicaine au Sénat, Bob Dole. Il a déclaré à NBC qu'il n'avait « *pas encore pris la décision* » de soutenir l'accord lorsqu'il sera soumis au vote lors d'une session spéciale du Congrès en décembre. Pour M. Dole, « *le principal problème (...) est l'Organisation mondiale du commerce* », institution appelée à remplacer le GATT l'an prochain. Il a expliqué qu'il avait reçu encore plus d'appels et de lettres de ses électeurs du Kansas sur le du GATT qu'à propos de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), ratifié de justesse par le Congrès les 17 et 20 novembre 1993.

L'opposition républicaine a des chances de devenir majoritaire au Sénat, et peut-être même à la Chambre des représentants, à l'issue des élections du mardi 8 novembre. – (*AFP*).

POINT DE VUE

Une ambition forte pour le CNPF

par Jean-Louis Giral

L'AMÉLIORATION de l'image de l'entreprise passe par un discours mobilisateur, conquérant, ambitieux, qui rappelle *que seule l'entreprise* crée des richesses et que, la solidarité, elle l'exerce plus que quiconque, par l'importance des prélèvements qu'elle verse à l'Etat, aux collectivités locales et aux organismes sociaux.

Cessons d'être culpabilisés. Ce n'est pas nous qui sommes res*ponsables du chômage*, de l'exclusion, ce n'est pas nous qui avons dirigé ce pays depuis un quart de siècle, ce n'est pas nous qui n'avons pas anticipé les crises et qui avons choisi les solutions de facilité par démagogie. En augmentant sans cesse les prélèvements sur les entre*prises, sur les salariés, en* voulant toujours accorder plus de protection, en privilégiant le service gratuit ou subventionné, on a pénalisé nos entreprises, on a tué l'esprit d'initiative, et on n'a pas pour autant supprimé les inégalités et évité la misère.

Nous devons rappeler, avec force, que c'est le consommateur qui, en tête de la chaîne, fixe la règle économique. A tous ceux qui critiquent le comportement de l'entreprise, nous devrions demander si, lors de leurs achats, ils ont une autre préoccupation que le rapport qualité-prix : s'intéressent-ils à la provenance, *au mode de fabrication*, aux conséquences sociales de leurs acquisitions en dépit de certaines campagnes de sensibilisation ? Non, bien sûr, et c'est la logique de notre société. Mais, alors, comment voudrait-on que l'entreprise s'inscrive dans une autre démarche que celle de la *recherche du meilleur rapport* qualité-prix. Elle n'a pas d'autre choix que d'améliorer sans cesse, par tous les moyens, sa productivité faute de régresser puis de disparaître.

Le CNPF doit tenir un langage de vérité, même si ce discours est difficile et peu populaire. Nous ne *sommes là ni pour servir ni pour* desservir le gouvernement mais pour rappeler les réalités du système économique dans lequel nous évoluons. Il faut arrêter de laisser croire à nos compatriotes que, engagés dans la compétition mondiale, nous pouvons supporter des handicaps sérieux *par rapport à nos concurrents*. Il faut faire cesser l'illusion que la confrontation pourrait se dérouler sur le plan économique sans remettre en cause l'environnement social. Entretenir l'idée que nous pourrons maintenir le système de protection sociale, les avantages acquis, les rigidités *protectrices* est une *grave erreur*. En ne voulant pas admettre que ce qui était acceptable dans une période d'expansion et de faible compétition économique ne l'est plus dans une période de forte concurrence, nous risquons de tout perdre.

Remettre en cause les dispositifs sociaux

Le CNPF, qui représente l'industrie, le commerce et les *services, doit faire les propositions* nécessaires et veiller à ce que les entreprises se développent dans un environnement le plus favorable possible, sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs, et qu'elles soient à égalité de chance avec leurs principaux concurrents étrangers.

L'union économique et monétaire et la mondialisation de l'économie imposent à nos entreprises de lutter et d'être parmi les *meilleures pour gagner* des parts de marchés à l'exportation et faire face aux importations. C'est l'avenir pour nos entreprises si nous savons faire preuve de fermeté et non de naïveté. Nous ne pouvons continuer d'accepter la non-réciprocité des échanges sous couvert de normes ou de règlements sanitaires, nous ne *pouvons plus admettre* que certains utilisent leur monnaie ou l'absence d'une clause sociale minimum pour fausser le jeu de la concurrence. La partie se joue déjà autant à *Bruxelles* qu'à Paris, à nous de nous y adapter et de savoir y faire face.

Le CNPF, qui n'a pas de soucis électoralistes, se doit de tenir le langage de la rigueur, il doit dénoncer les handicaps de notre économie, il doit expliquer les blocages de notre société. La croissance seule ne réglera pas le problème du chômage et des déficits des régimes sociaux. Nous ne pourrons faire l'économie de profondes transformations, voire de remises en cause de nos comportements. C'est probablement en travaillant plus et mieux, en développant la formation, la recherche et l'innovation, en responsabilisant plutôt qu'en assistant, que nous pourrons éviter la régression sociale.

En rappelant au gouvernement que le patronat n'est pas un quelconque *lobby*, mais la représentation de la seule entité qui crée la prospérité, le CNPF doit réclamer avec force les réformes indispensables à la survie de nos entreprises. La baisse des prélèvements obligatoires, la maî*trise des dépenses sociales*, l'abaissement des charges assises sur les salaires sont indispensables pour retrouver durablement le chemin de la croissance et de l'emploi. Nous ne venons pas pleurer ni demander des cadeaux mais rappeler que, lorsque l'on tue la poule, on perd les œufs.

D'autres formes de rapport

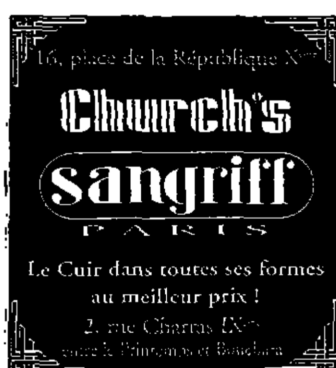
Avec les partenaires sociaux, il ne s'agit pas d'organiser un symposium ou un « super-Grenelle » pour disserter sur le développement ou l'évolution de l'entreprise, mais bien de transformer le paysage social. Il s'agit de remettre en cause méthodiquement les uns après les autres les dispositifs sociaux qui obèrent la compétitivité, voire de les échanger contre des dispositions plus motivantes pour les salariés et *moins pénalisantes pour l'entreprise*.

L'opinion publique est désorientée et traumatisée par le chômage et l'exclusion, elle attend, depuis tant d'années, la sortie de ce tunnel qu'on lui a promis si souvent, qu'elle désespère. Les jeunes sont inquiets pour leur avenir, *ils attendent* un message d'espoir, une reconnaissance, un métier, la fin de la « galère ».

Les syndicats se cherchent, la lutte des classes est dépassée et leur nouveau rôle n'est pas encore bien établi. Ils attendent du patronat d'autres formes de rapports. Les entreprises *attendent des réformes profondes* leur permettant de se développer. Moins de contraintes et plus de liberté pour une meilleure gestion, tel est leur souhait. Le CNPF se doit de répondre à ces attentes, d'être ouvert à la réflexion, de participer aux grands débats de notre société, *qu'ils concernent l'aménagement* du territoire ou la construction européenne. Le CNPF se doit d'être imaginatif et ambitieux. Ambitieux pour les entreprises, *ambitieux pour l'avenir* de notre pays.

▶ Jean-Louis Giral, candidat à la présidence du CNPF, est ancien président de sa commission sociale. Il est conseiller régional (RPR) d'Ile-de-France.





ÉTRANGER

La propriété intellectuelle comme instrument stratégique

Le Japon veut passer de la contrefaçon à la défense des marques

Le Japon, parvenu à maturité technologique, a en partie harmonisé son arsenal législatif sous la pression américaine. Le pays est plus ouvert mais il conserve des particularités déroutantes pour les entreprises étrangères, qui constatent que des précautions insuffisantes en matière de droit de la propriété industrielle peuvent s'avérer financièrement douloureuses.

TOKYO

correspondance

Un groupe hôtelier français s'est aperçu qu'en plein centre de Tokyo *un hôtel portait le nom* d'une de ses chaînes internationales. Le grand magasin Madelios a vu son nom repris sur une ligne de vêtements japonais. Renault, qui relance cette année ses ventes sur le marché nippon et compte écouler 3 000 voitures en 1995, a dû, à l'inverse, rebaptiser Lutetia sa Clio, parce que c'était le nom d'un des réseaux de distribution de Honda.

Les similarités rencontrées peuvent être le fruit du hasard ou relever de l'usurpation ; la conclusion est souvent laissée au bénéfice du doute. Reste que pour l'entreprise, la déconverte est amère... et coûteuse. Au Japon, les droits appartiennent au premier déposant. Les actions en recours prévues par la loi coûtent de 10 000 à 20 000 francs. Comme les Japonais ont peu recours au tribunal, la plupart des litiges font l'objet de règlements à l'amiable. C'est pourquoi chaque année, plusieurs entreprises françaises sont ainsi amenées à dépenser de 25 000 à 3 millions de francs pour racheter leurs propres marques.

En outre, le risque existe de voir sa marque rejetée par le bureau d'enregistrement japonais pour cause de similarité avec une marque existante. Risque accru par les particularités de la langue japonaise : on y retranscrit les mots étrangers dans un syllabaire qui confond de nombreux sons. « Arvos », par exemple, est équivalent à « alfos ».

La situation qui prévaut actuellement au Japon dans le domaine des marques – c'est vrai également pour les brevets – est *le* résultat de deux « péchés » de jeunesse : pour le Japon, d'un passé chargé ; pour les entreprises françaises, d'une certaine imprévoyance. Selon Mᵉ Laurent Dubois du cabinet Loyrette Nouel à Tokyo, le temps où le Japon était le *« royaume de la contrefaçon » et où sévissaient des brokers de* marques étrangères (spécialisés dans le dépôt de marques connues revendues ensuite aux propriétaires) est révolu. La Corée du Sud aurait pris le relais. Le Bureau des brevets japonais dispose désormais d'une liste des marques françaises fourni par l'INPI (*Institut national de la propriété industrielle*), qu'il consulte lorsque lui parviennent des marques à consonance française.

Dans le luxe, domaine d'excellence de la France et principale cible des contrefacteurs, la défense est aujourd'hui bien organisée. L'ambassade de France et divers organismes privés, dont l'Union des fabricants, ont mis en place des services de veille. Dans les autres domaines cependant, la protection est plus aléatoire. La *loi japonaise* n'a adopté la classification internationale des produits que depuis 1992. Et elle ne permet que depuis cette même date de protéger les marques de services : c'est donc aujourd'hui la course, priorité étant donnée à la société qui peut prouver qu'elle utilisait la marque avant la promulgation de la loi. Les pommes de discorde ne manquent pas entre Français et Japonais, notamment dans le secteur des assurances.

Le premier dépositaire de brevets au monde

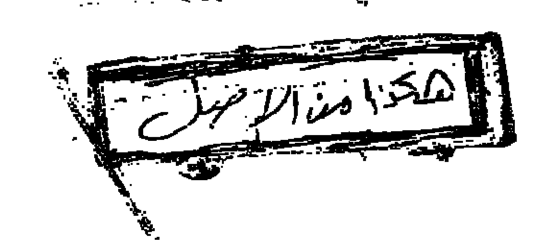
Accusé par ses partenaires industriels de pratiquer un protectionnisme déguisé en matière de propriété industrielle (procédures lentes et pointilleuses pour les marques et surtout les brevets, *coûts des dépôts*, *protection des* inventions moins étendue qu'en Europe ou qu'aux Etats-Unis), le Japon, sous la pression américaine, s'est engagé sur le chemin des réformes. Le délai d'obtention d'un brevet devrait ainsi être ramené à 24 mois en moyenne, à égalité avec les normes occidentales.

Attaché à l'harmonisation de son système avec celui de ses principaux partenaires commerciaux, le Japon participe très activement aux négociations en cours dans le cadre de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété industrielle) et du GATT (la propriété industrielle fait partie des négociations du *GATT* depuis le commencement du cycle de l'Uruguay en 1986).

Le Japon est le premier déposant de demandes de brevets du monde (384 456 en 1992, contre 187 291 pour les Etats-Unis et 87 038 pour la France) ; en 1993, six entreprises japonaises fai*saient partie du palmarès* des dix sociétés ayant obtenu le plus de brevets aux Etats-Unis. IBM a repris la première place en 1993, mais Toshiba était en tête en 1992.

Si la propriété industrielle tient une telle place au Japon, c'est qu'elle joue un grand rôle dans la stratégie des entreprises, aussi bien en tant qu'instrument de communication interne (vis-à-vis des ingénieurs encouragés à déposer le plus grand nombre de brevets) qu'externe (vis-à-vis du public, mais aussi des concurrents lorsqu'il s'agit de négocier des parts de marché selon le nombre de brevets obtenus). Son importance est également illustrée par l'attention que portent les industriels et les pouvoirs publics à ses applications dans le multimédia, les logiciels et les biotechnologies. Ces domaines risquent de bouleverser les règles traditionnelles de la propriété industrielle et intellectuelle, et le Japon entend bien faire entendre sa voix en la matière. Entreprises et pouvoirs publics nippons veulent utiliser la propriété industrielle comme un instrument dans leurs stratégies industrielles et commerciales, aussi bien chez eux qu'à l'étranger.

A. B.



ÉTRANGER

Prévoyant un abaissement progressif de l'âge de la retraite

Le Parlement japonais adopte une réforme de l'assurance-vieillesse

Le Parlement vient d'adopter une réforme du système de l'assurance-vieillesse pendante depuis cinq ans. Entre 2001 et 2013, l'âge d'ouverture du droit aux pensions de retraite sera ramené progressivement à 60 ans (actuellement 65 ans). En revanche, le taux de cotisations passe dès novembre 1994 de 14,5 % du salaire de référence à 16,7 % (et 17,5 % à partir d'octobre 1996). A compter d'octobre, la retraite moyenne du régime général des salariés – 68,9 millions de cotisants – est enfin majorée de 8 000 yens (environ 200 francs) et passe de 206 300 yens à 214 300 yens (un peu plus de 10 000 francs).

TOKYO

de notre correspondant

La réforme du système de l'assurance-vieillesse est symptomatique de la prise en compte par le gouvernement d'une évolution démographique caractérisée par une baisse de la natalité et un vieillissement rapide de la population, avec le doublement de la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans, passée de 7 à 14 % entre 1970 et 1994. L'espérance de vie est, au Japon, la plus longue du monde, et en 2015 un quart de la population aura plus de 65 ans.

Une évolution qui va se traduire par une charge accrue pour une population active moins nombreuse : au cours des trente prochaines années, la réforme du système des retraites aura pour effet de doubler progressivement le poids des cotisations à l'assurance-vieillesse qui, en 2018, devraient représenter 29 % du salaire de référence. Cette progression va accroître l'inégalité des charges entre les générations. Le poids des prélèvements obligatoires se fera en outre sentir plus durement sur les revenus les plus faibles. Les contribuables bénéficieront sans doute d'une réduction des impôts sur le revenu, mais cet allégement profitera surtout aux couches aisées de la population et compensera, dans leur cas, l'augmentation de la TVA, alors que les plus défavorisés en sentiront tout le poids.

L'équilibre des finances publiques

Cette réforme du système des retraites doit être située dans le contexte plus global de la politique d'équilibre des finances publiques poursuivie avec opiniâtreté par les autorités. Elle n'est en rien dictée par un déficit des caisses de retraite puisque, au contraire, celles-ci sont excédentaires : elles perçoivent, actuellement, plus de cotisations qu'elles n'ont à payer de pensions. Un excédent (évalué à 3,5 % du produit intérieur brut, PIB) qui compense dans une large mesure le déficit des budgets de l'État et des collectivités locales (6,25 % du PIB).

Par cette réforme, les autorités visent à anticiper un futur déséquilibre du système des retraites en raison d'un accroissement des charges. En d'autres termes, en dépit de l'aisance que donne à l'État la santé des caisses de retraite, elles n'entendent pas se départir d'une gestion prudente, caractérisée par le souci de maintenir un excédent d'épargne destiné à limiter autant que possible l'ampleur du déficit budgétaire. Une politique que Washington critique en ce qu'elle serait à l'origine des excédents commerciaux enregistrés par le Japon sur ses partenaires en lui permettant de dégager un solde positif du PIB disponible pour l'exportation.

PHILIPPE PONS

Alors qu'un accord a été conclu sur l'emploi

L'organisation du travail de l'aviation civile reste en butte aux critiques de la Cour des comptes

Le gouvernement et neuf syndicats de l'aviation civile ont signé un protocole d'accord triennal qui prévoit un effort de recrutement important portant sur 1 000 embauches sur trois ans pour un effectif total de 10 000 agents et une amélioration du système de retraite (*le Monde* daté 6-7 novembre). Cet accord intervient après que l'organisation du travail de l'aviation civile eut fait l'objet de critiques de la part de la Cour des comptes dans le rapport annuel qu'elle a récemment remis au Parlement (*le Monde* du 5 octobre).

L'organisation et le financement des services de l'aviation civile suscitent de vives critiques de la part de la Cour des comptes dans son rapport annuel. Le budget annexe de l'aviation civile (BAAC), créé en 1991, englobe des tâches de la puissance publique antérieurement prises en compte dans le budget général. Ce budget spécifique est alimenté principalement par des redevances dont s'acquittent les compagnies aériennes : la loi prévoit que le produit des redevances perçues aille au financement des services rendus. Or ce principe n'est pas respecté et la Cour des comptes souligne de graves insuffisances budgétaires et comptables.

Accroissement du coût du transport aérien

La Cour déplore l'absence de remboursements par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) à Aéroports de Paris et au ministère de la défenses des redevances d'atterrissage. Finalement, *« l'élargissement du champ de compétence du budget annexe auquel a procédé le législateur a surtout permis à la DGAC de compenser, par l'apport de redevances dont le produit n'a cessé de croître, la modestie des ressources en provenance du budget général de l'Etat »*.

Cette situation a conduit à une dégradation des relations entre la DGAC et les compagnies aériennes qui ont vu d'un mauvais œil la forte croissance des redevances. Leur produit global a plus que doublé en cinq ans passant de 2,1 milliards de francs à plus de 5,5 milliards en 1992. *« Des évolutions aussi fortes et rapides ont contribué à accroître le coût du transport aérien, dans une conjoncture qui aurait dû conduire, au contraire, les responsables de l'aviation civile à rechercher systématiquement sa réduction. »*

La Cour déplore également l'absence de réorganisation de l'administration centrale depuis 1991. Ainsi, le contrôle technique de la navigabilité des avions pris en charge par le BAAC est toujours dispersé entre sept services appartenant à deux ministères différents. La délivrance et le renouvellement des certificats de navigabilité restent confiés à une société privée, le bureau Veritas. Il était convenu que ces activités soient assurées par une filiale du bureau de contrôle afin de dissocier les activités au nom de l'Etat de celles de nature commerciale, rappelle la Cour des comptes. Créé le 1er janvier, un groupement d'intérêt économique entre l'Etat et le bureau Veritas devrait pallier cette lacune.

La juridiction critique aussi le contrôle de la navigation aérienne *« d'un coût élevé »* et *« d'une organisation du travail peu satisfaisante »*. Le nombre des contrôleurs en exploitation opérationnelle est inférieur en 1993 à ce qu'il était en 1986 car une partie d'entre eux ont été reclassés dans l'administration. Parallèlement, l'augmentation de la masse salariale a été considérable. La coût moyen par agent, en francs 1993, est passé de 263 208 francs en 1985 à 308 721 francs. *« A ces augmentations n'a pas correspondu une évolution réelle du travail fourni »*, souligne la Cour. La durée hebdomadaire du travail est fixée à 32 heures sur l'année et des vacations journalières de onze heures permettent aux contrôleurs de concentrer sur trois jours leur charge de travail de la semaine ce qui constitue *« une réel facteur de rigidité dans l'organisation du travail »*. Le ministère de l'équipement, des transports et du tourisme oppose un argumentaire détaillé aux critiques développées par la Cour des comptes.

L'objectif en créant le BAAC consistait à maintenir l'unité de l'administration de l'aviation civile. Elle a permis de mettre un terme à la dualité d'un budget annexe et d'un budget général qui rendait difficile la maîtrise des coûts, plaide-t-il. La réorganisation ne peut s'apprécier sur les seules années 1992 et 1993. A la progression des coûts moyens par agent, le ministère adosse la progression du nombre de mouvements contrôlés qui a progressé de 58 % de 1985 à 1993, en soulignant les gains de productivité rendus possibles par les protocoles de 1988 et 1991 avec les contrôleurs. Quant à la DGAC, elle ne reverse pas au ministère de la défense le produit des redevances d'atterrissage car elle fournit gratuitement de son côté à ce ministère des prestations qui ne lui sont pas remboursées, plaide le ministère. Et, pour la première fois, le projet de budget 1995 prévoit une baisse des redevances d'atterrissage.

M. L.

La succession de Guy Dejouany

Des dissensions apparaissent au sein du conseil d'administration de la Générale des eaux

Rompant la relative discrétion entourant jusqu'ici le débat sur la succession de Guy Dejouany, Jacques Calvet, PDG de PSA Peugeot-Citroën, s'est publiquement prononcé, samedi 5 novembre, contre un parachutage trop rapide de Jean-Marie Messier, associé-gérant chez Lazard, à la tête de la Compagnie générale des eaux.

L'unanimité promise par les proches de Guy Dejouany aurait-elle, déjà, fait long feu ? Les treize administrateurs de la Générale des eaux (1) vont-ils s'affronter sur l'arrivée de Jean-Marie Messier, associé-gérant de Lazard Frères & Cie, à sa tête ? Jacques Calvet, qui aime, dit-on, jouer les trouble-fêtes au sein du conseil d'administration de la compagnie, a rompu le consensus officieux, samedi 5 novembre, lors d'un déjeuner de presse à Bercy : *« Il est exclu que Jean-Marie Messier devienne président de la Générale des eaux tant que j'en serai l'un des administrateurs. Il n'a aucune espèce de connaissance de l'entreprise. Il sera peut-être le meilleur dans dix ans. Mais il doit d'abord faire ses classes »*, rapporte notre confrère *les Echos*.

Jacques Calvet s'est toutefois défendu d'une quelconque hostilité personnelle à l'égard de Jean-Marie Messier, expliquant qu'il ne verrait *« aucun inconvénient »* à ce que le jeune associé-gérant de Lazard – il aura trente-huit ans en décembre – arrive à la Générale des eaux. Mais le PDG de PSA s'est clairement prononcé pour une succession interne, évoquant la création d'un *« directoire, avec Girardot ou Forterre comme président »*. Paul-Louis Girardot et Bernard Forterre sont deux « barons » de la Compagnie, dont le premier est administrateur et directeur général, et le second, directeur général adjoint. Faute de voir ses suggestions retenues, Jacques Calvet, qui est coutumier du fait, a menacé de démissionner.

L'entourage de Guy Dejouany affichait, lundi 7 novembre, une certaine sérénité. Et se contentait de rappeler que l'actuel PDG, dont le mandat s'achève en juin 1996, conservera, sauf imprévu, la *« plénitude de ses fonctions »*. Dans un premier temps, en effet, Jean-Marie Messier devrait être nommé administrateur, directeur général, mandataire social et président d'un comité exécutif chargé de mettre en place une direction beaucoup plus collégiale qu'aujourd'hui.

« Jacques Calvet n'aime pas les gens jeunes. Il n'aime pas Lazard, conseil de Renault pour son actuelle augmentation de capital. Il déteste le premier ministre, dont Jean-Marie Messier a été le conseiller lors de la première cohabitation », relève, ironique, un proche du dossier. Avant de relever que Jacques Calvet, qui devait être reçu, lundi, par Guy Dejouany, est aussi le dernier administrateur de la compagnie à se voir présenter le plan de succession soigneusement mis au point depuis près d'un an. *« Sans doute, parce que Guy Dejouany savait que le PDG de PSA serait le seul à afficher une telle position »*, ajoute ce responsable, qui réfute également toute opposition du premier ministre à ce parachutage.

Un conseil d'administration devrait, en tout cas, être convoqué pour la seconde quinzaine de novembre. Le rendez-vous s'annonce crucial, dans une période rendue insaisissable par la multiplication des « affaires » où le nom de la Générale des eaux est cité et par les multiples rumeurs d'une mise en examen inévitable de son actuel PDG.

P.-A. G.

(1) Le conseil d'administration de la Générale des eaux est composé de Guy Dejouany, PDG, d'Ambroise Roux et de Jean-Louis Beffa, vice-présidents, de Jacques Calvet, Jacques Friedmann, Roland Génin, Paul-Louis Girardot, Jacques-Henri Gougenheim, Loïk Le Floch-Prigent, Jacques Pillet-Will, Pierre Suard, René Thomas et Marc Viénot, administrateurs.

REPÈRES

AGRICULTURE

Les jeunes agriculteurs plutôt pessimistes sur leur avenir, selon le CNJA

Les jeunes agriculteurs sont plutôt pessimistes sur leur avenir, choisissent leur métier pour la qualité de la vie et le statut de chef d'entreprise plutôt que pour un bon revenu et parient sur un développement du travail en commun, selon une enquête du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) auprès de ses responsables cantonaux. Le syndicat s'appuie sur cette enquête pour rappeler ses demandes en faveur d'une politique d'installation plus vigoureuse, dans la perspective du débat sur la loi de modernisation agricole le 30 novembre à l'Assemblée nationale. Selon cette enquête auprès de 515 présidents de branches cantonales, 58 % sont pessimistes ou très pessimistes, 29 % assez optimistes et seulement 5 % très optimistes.

ENVIRONNEMENT

Accord entre la FNSEA et les Autoroutes du sud de la France sur la protection des paysages agricoles

La société d'autoroutes ASF (Autoroutes du sud de la France) et la FNSEA viennent de signer une charte sur la protection des paysages agricoles où passent les autoroutes, prévoyant un effort supplémentaire des ASF en ce domaine. ASF doit construire 1 000 kilomètres d'autoroutes dans les dix ans qui viennent, dont 700 kilomètres en zone agricole, a rappelé le président du groupe, Jean-Claude Quyollet. La société, qui consacre déjà 3 % de son budget d'investissements au boisement et aux plantations, s'engage à « amplifier » son effort au-delà des bordures d'autoroutes, en créant à ses frais des « écolisières ».

Première implantation sur le marché américain des télécommunications

L'opérateur japonais KDD reprend une partie des activités de la firme californienne Net Express

C'est la stratégie du pied dans la porte. Les Européens – le britannique BT d'une part, France Télécom et son allié Deutsche Telekom d'autre part – ont choisi de pénétrer le marché américain des télécommunications via des alliances. A son tour, un opérateur japonais vient d'y mettre, timidement, un demi-orteil. KDD, c'est-à-dire Kokusaï Denshin Denwa, un des principaux opérateurs japonais, détenteur jusqu'au milieu des années 80 d'un monopole sur le trafic téléphonique international de l'archipel, a annoncé, lundi 7 novembre, le rachat de l'activité fax et transmission de données de la firme américaine Net Express, *société californienne basée à San-Francisco.*

La transaction, conclue fin octobre, porte sur 1 million de dollars (un peu plus de 5 millions de francs). Bien que d'ampleur toute relative, cette opération n'en a pas moins été remarquée. Elle vaut surtout par son caractère symbolique. C'est la première fois qu'un opérateur japonais tente de s'installer sur le marché américain des télécommunications. Cette mini-percée de KDD intervient sur fond de discussions bilatérales américano-japonaises complexes ayant pour thème la libéralisation du secteur des télécommunications *dans l'archipel nippon.*

KDD, dont le chiffre d'affaires et le bénéfice net pour 1994 sont respectivement estimés par Salomon Brothers à 2,3 milliards de dollars (11,5 milliards de francs) et 260 millions de dollars, est membre du consortium World-partners, association créée par ATT en 1993 pour offrir des services de télécommunications aux entreprises multinationales. KDD va proposer – via sa nouvelle filiale américaine – des services de fax à valeur ajoutée, qui, par le biais d'un équipement sophistiqué, consistent, par exemple, à transmettre simultanément à des centaines de correspondants différents un document identique.

Le groupe japonais n'a pas livré de prévision de chiffre d'affaires aux Etats-Unis et n'a pas davantage *précisé s'il envisageait* d'autres opérations. KDD s'est toutefois fixé pour objectif de faire croître très rapidement le nombre d'entreprises abonnées à l'ancien service de Net Express, qui d'une quarantaine devrait passer à environ 300 d'ici à la fin 1996.

C. M.

Ayant reçu le feu vert de la commission de privatisation

Forte augmente son capital pour absorber les hôtels Méridien

Le groupe britannique d'hôtellerie et de restauration Forte a reçu le feu vert de la commission de privatisation française pour son *rachat de la participation majoritaire* d'Air France (57 %) dans le capital de la chaine hôtelière Méridien. Cette opération, réalisée en septembre (*le Monde* du 15 septembre) au prix de 1,08 milliard de francs (131 millions de livres), devrait être effective le 10 novembre, a précisé le groupe. Mais le rachat portera sur au moins 80 % du capital de Méridien suite aux offres faites aussi aux actionnaires minoritaires de Méridien.

Par ailleurs, Forte a annoncé, vendredi 4 novembre, à Londres, pour financer l'opération, le lancement d'une augmentation de capital de 175 millions de livres (environ 1,5 milliard de francs), par l'émission de 78 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 227 pence. Cette augmentation de capital, lancée vendredi matin sur le marché de Londres *« était d'ores et déjà totalement souscrite »*, a précisé le groupe *vendredi après-midi.*

Forte avait déjà annoncé qu'après ce rachat il réorganiserait ses enseignes d'hôtels à partir de février prochain. Ainsi, son enseigne Forte Grand deviendra, avec vingt-six hôtels, *« plus internationale »* et sera le partenaire des hôtels Méridien. L'enseigne Forte Heritage, réduite à cinquante et un établissements, sera *« repositionnée dans le haut de gamme des hôtels traditionnels au Royaume-Uni »*. Enfin, quatre-vingts établissements (soixante Forte Heritage et une vingtaine d'autres), qui *« ne cadrent pas avec le nouveau positionnement des principales enseignes »*, seront regroupés sous une nouvelle enseigne, County Hotel, au sein d'une nouvelle société fonctionnant indépendamment.

Alors que la cotation est suspendue

La COB transmet le dossier Welcom International au parquet

La Commission des opérations de Bourse (COB) a annoncé, vendredi 4 novembre, qu'elle avait décidé de transmettre le dossier de Welcom International au parquet, en raison notamment de l'information diffusée par la société lors de son inscription au marché hors cote de la Bourse. La cotation des actions Welcolm International est suspendue jusqu'à nouvel avis, a indiqué la Société des Bourses françaises.

A la suite d'une enquête ouverte le 20 avril, la COB a relevé que l'information diffusée par Welcolm International lors de son inscription au marché hors côte, attestée par les intermédiaires chargés de préparer cette opération, était, au regard du règlement de la COB, fausse et trompeuse. Les informations diffusées par la suite aux investisseurs étaient également sujettes à critiques, indique la COB. Par ailleurs, des cessions de titres Welcolm International, réalisées au début de l'année 1994 par un dirigeant de la société, pourraient être appréciées comme un délit d'initié.

La Commission a donc décidé de transmettre son rapport au parquet de Paris et d'ouvrir des procédures pouvant conduire à des sanctions administratives à l'encontre de la société Welcolm International et de l'un de ses dirigeants ainsi que des intermédiaires concernés. La COB rappelle que l'inscription des valeurs mobilières sur le marché hors côte n'est pas soumise à son visa et que le prospectus simplifié établi à l'occasion d'une telle opération ne fait pas l'objet d'un examen préalable mais d'un simple dépôt.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CRISE

DISCO déclarée en cessation de paiement. – La société Disco, grossiste alimentaire et filiale du Crédit lyonnais *via* Altus Finance, vient d'être déclarée en cessation de paiements. Le groupe Disco, qui emploie environ 1 000 salariés, avait réalisé 200 millions de francs de pertes en 1993 pour un chiffre d'affaires de 3 milliards de francs après 400 millions de pertes en 1992. Mais après avoir injecté déjà plus de 800 millions de francs et pris connaissance du diagnostic de la société élaboré par Daniel Lebard, son président depuis mars, la banque a décidé de ne plus renflouer Disco, considérant qu'à ce stade ce serait de *« l'acharnement thérapeutique »*. La société, qui fournit environ 2 000 affiliés (dont les réseaux Timy, Bravo, Cali, Spar...) garde l'espoir de trouver un repreneur, avant ou après le dépôt de bilan.

OFFRE

FRANCE TÉLÉCOM candidat à la privatisation des télécomunications tchèques. – L'opérateur français de télécommunications France Télécom est candidat à la privatisation des télécommunications publiques tchèques (SPT) et discute avec la compagnie américaine Bell Atlantic pour présenter une offre commune, a indiqué, vendredi 4 novembre à Paris, France Télécom. L'opérateur français avait déjà été préqualifié il y a quelques semaines en tant que candidat individuel ainsi qu'une douzaine d'autres opérateurs retenus individuellement. Aujourd'hui le groupe affirme « discuter » avec Bell Atlantic pour constituer un consortium. L'ouverture du capital de l'opérateur tchèque SPT est prévue pour décembre.

RÉSULTATS

L'ORÉAL va passer le cap des 50 milliards de francs de chiffre d'affaires. – L'Oréal passera cette année le cap symbolique des 50 milliards de francs de chiffre d'affaires, (51,5 dépense milliards) en données *pro forma*, tenant compte en année pleine de l'intégration des agents américain et canadien, Cosmair, ainsi qu'espagnol et suisse. L'Oréal a annoncé un bénéfice semestriel avant impôt de 2,61 milliards, en hausse de 6,5 %, et prévoit un bond de 20 % de ce résultat avant impôt en 1994. *« Cinquante milliards de francs constitue un seuil symbolique »*, a estimé le PDG, Lindsay Owen Jones, jugeant possible désormais de franchir le seuil de 100 milliards. Le président de L'Oréal se fixe aussi pour nouvelle ambition de faire de Cosmair Japon une société aussi puissante que Cosmair Etats-Unis (environ 10 % du marché américain des cosmétiques).

DMC (textile) table sur des résultats 1994 inférieurs aux prévisions. – Dans un avis financier publié récemment, le groupe textile DMC table sur *« des résultats de l'exercice 1994 inférieurs »* aux 50 millions de francs prévus. DMC indique que la plupart des divisions ont confirmé pour les neuf premiers mois de l'année *« l'amélioration de leur performance opérationnelle, à l'exception de la branche impression sur tissus »*. Cette dernière, qui *représente la moitié du chiffre* d'affaires consolidé, *« souffre depuis cet été d'une crise conjoncturelle due à la tendance de la mode qui favorise actuellement les tissus unis »*. Le groupe textile a pourtant enregistré au premier semestre 1994 un résultat net part du groupe en nette progression à 49 millions de francs contre 15 au premier semestre 1993.

PHILIP MORRIS : bénéfice en hausse de 27 % au troisième trimestre. – Philip Morris, le groupe américain de tabac et d'alimentation, a annoncé une hausse de 27 % de son bénéfice net au troisième trimestre par rapport à la même période un an auparavant, à 1,23 milliard de dollars (6,5 milliards de francs). Le chiffre d'affaires, en progression 9,8 %, a totalisé 16,7 milliards de dollars pendant la même période contre 15,2 milliards un an auparavant. Pour les neuf premiers mois de l'exercice courant, le groupe a réalisé un bénéfice net en hausse de *32 % atteignant 3,63 milliards de* dollars contre 2,75 milliards pendant la période correspondante en 1993. Au troisième trimestre, la progression des ventes mondiales de cigarettes (16,8 % en volume) –avec la poursuite de l'amélioration des performances des ventes alimentaires et de bière aux Etats-Unis – expliquent ses bons résultats..

MANAGEMENT

CASINO : Antoine Guichard est nommé président du directoire. – La transformation du groupe de distribution Casino en société anonyme à directoire a été approuvée par 98 % des actionnaires lors de l'assemblée générale de la société, vendredi 28 octobre, à Saint-Etienne. Antoine Guichard, qui présidait jusqu'alors le conseil de gérance du groupe, a été nommé président du directoire. Il sera secondé par Georges Plassat, actuellement gérant du groupe Casino. Présidé par Jean-Charles Naouri, ancien directeur de cabinet de Pierre Bérégovoy, le conseil de surveillance (12 membres) compte notamment Yves Guichard (vice-président), Claude Bébéar, Jean-René Fourtou, Marc Ladreit de Lacharrière, Alistair Grant, David de Rothschild et la société Euris.

LOTO

SAMEDI 5 NOVEMBRE 1994

19'55 : 2 7 8 13 17 38 + 36

6	3	3 291 750 F
5 + compl.	22	79 490 F
5	[illegible]	3 530 F
4	[illegible]	84 F
3	[illegible]	10 F

20'35 : 8 13 18 20 43 48 + 22

6	2	9 874 025 F
5 + compl.	13	70 745 F
5	493	6 425 F
4	[illegible]	144 F
3	[illegible]	15 F



PARIS, 7 novembre ▼ Rechute

La Bourse de Paris fait une rechute, lundi 7 novembre, en début de journée après la hausse sensible enregistrée jeudi et vendredi derniers. En recul de 0,64 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affiche trois quarts d'heure plus tard une perte de 1,26 % à 1 907,52 points. Le marché est calme avec un chiffre d'affaires de 500 millions de francs. Cette dégradation de la tendance intervient après la faiblesse de Wall Street vendredi, elle-même consécutive à la tension sur les taux à long terme américains.

Le taux des bons du Trésor à 30 ans, principale référence des marchés actuellement, atteignait vendredi soir 8,16 % contre 8,10 % vingt-quatre heures plus tôt après l'annonce d'une nouvelle réduction du taux de chômage en octobre (5,8 % contre 5,9 %). Cette statistique reflète une croissance soutenue qui devrait inciter la Réserve fédérale à donner un tour de vis à sa politique monétaire le 15 novembre. Les marchés ont déjà anticipé une hausse de 0,5 point des taux directeurs mais s'attendent à une augmentation supplémentaire avant la fin de l'année, déclarent des analystes.

Le dollar est en repli lundi matin à 5,1895 francs contre 5,2270 francs vendredi soir à Paris. Le *Matif* est en *baisse* de 0,38 % à 110. Parmi les valeurs, le Crédit national monte de 4,4 %, Interbail et Unibail de 3,5 %. Fromageries Bel progresse de 2,2 % et Salomon de 1,4 %. En revanche DMC recule de 4,4 %, Paribas de 4 % et UAP cède près de 2 %. Aux alentours de 13 heures, la tendance à la baisse se poursuivait, le CAC 40 affichant une baisse de 1,35 %.

INDICES SBF-BOURSE DE PARIS FIN DE SEMAINE

Base 1 000 : 31 décembre 1990

	28-10-94	4-11-94
Indice général-SBF 120	1 308,91	1 326,72
Indice général-SBF 250	1 268,92	1 281,87
Valeurs industrielles	1 448,93	1 454,68
Energie	1 495,29	1 487,83
Produits de base	1 382,86	1 413,36
Construction	1 587,34	1 570,86
Biens d'équipement	1 119,06	1 129,78
Automobile	2 071,20	2 132,96
Autres biens consom.	1 749,80	1 751,81
Industrie agroalim.	1 258,54	1 267,38
Services	1 211,47	1 223,41
Distribution	1 896,01	1 887,95
Autres services	926,61	941,85
Sociétés financières	1 032,02	1 059,73
Immobilier	762,72	756,37
Services financiers	1 084,97	1 124,49
Sociétés invest.	1 107,52	1 128,90

ÉTATS-UNIS : les investisseurs étrangers pourraient payer des impôts

Les investisseurs étrangers qui achètent des titres aux Etats-Unis pourraient avoir à payer des impôts pour la première fois, a-t-on appris *vendredi 4 novembre auprès du* département du Trésor. Selon une proposition qui sera présentée prochainement, les investisseurs devront demander un numéro *d'identification auprès du fisc amér*icain et ceux qui ne l'obtiendront pas devront payer jusqu'à 31 % de taxes sur les intérêts et les dividendes.

Depuis 1984, les investisseurs étrangers aux Etats-Unis doivent simplement remplir un formulaire (W8) affirmant qu'ils ne sont pas résidents ou ne conduisent pas des affaires dans ce pays. Or, selon le fisc, certains étrangers frauderaient, et la vérification serait plus facile *avec l'attribution d'un numéro* d'identification.

« C'est simplement une proposition », qui ne sera de toute façon *« pas appliquée avant 1995 »*, a affirmé un porte-parole des services fiscaux américains, Steve Duchaine. Pour sa part, le secrétaire adjoint au Trésor pour les questions fiscales, Leslie Samuels, a affirmé que le Trésor ne prendrait aucune décision qui hérisserait les marchés des capitaux. – *(AFP.)*

TOKYO, 7 novembre ▼ Recul

Les valeurs sont reparties à la baisse, lundi 7 novembre, le Nikkei reculant de 192,34 points, soit 1 %, pour terminer à 19 619,22 points, les investisseurs étant restés en position d'attente dans la perspective des élections américaines. Le volume des échanges était très peu étoffé avec 182 millions d'actions échangées, contre 202 millions vendredi 4 novembre.

Sur le marché des changes, le dollar est resté pratiquement immobile tout au long de la séance malgré un sentiment généralement baissier accentué par l'absence d'intervention de la Réserve fédérale américaine vendredi, alors qu'elle était intervenue les deux jours précédents. Les cambistes ont hésité à peser sur le dollar par crainte d'interventions concertées. Le billet vert a clôturé à 97,30 yens, contre 97,40 yens vendredi à New-York, et à 1,5125 *mark contre* 1,5135 *mark*.

VALEURS	Cours du 4 nov.	Cours du 7 nov.
Bridgestone	1 560	1 540
Canon	1 760	1 740
Fuji Bank	2 130	2 110
Honda Motors	1 660	1 680
Matsushita Electric	1 600	1 590
Mitsubishi Heavy	778	771
Sony Corp.	5 830	5 740
Toyota Motors	2 110	2 080

CHANGES

Dollar : 5,1953 ▼

Le dollar était en baisse à 5,1953 francs, 1,5143 DM et 97,15 yens lundi 7 novembre au matin à Paris lors des premiers échanges entre banques contre respectivement 5,2270 francs (5,2250 francs, cours Banque de France), 1,5250 DM et 97,65 yens vendredi 4 novembre. Le deutschemark était en légère baisse.

FRANCFORT	4 nov.	7 nov.
Dollar (en DM)	1,5250	1,5143

TOKYO	4 nov.	7 nov.
Dollar (en yens)	97,72	97,31

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (7 nov.)	5 1/4 – 5 3/8
New-York (4 nov.)	4 7/8

BOURSES

PARIS

	3 nov.	4 nov.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 911,13	1 931,65
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 314,03	1 326,62
Indice SBF 250	1 270,46	1 281,87

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	3 nov.	4 nov.
Industrielles	3 846,89	3 887,52

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	3 nov.	4 nov.
100 valeurs	3 104,40	3 097,60
30 valeurs	2 374,70	2 373

FRANCFORT

	3 nov.	4 nov.
Dax	2 051,48	2 067,56

TOKYO

	4 nov.	7 nov.
Nikkei Dow Jones	19 811,56	19 619,22
Indice général	1 569,80	1 555,41

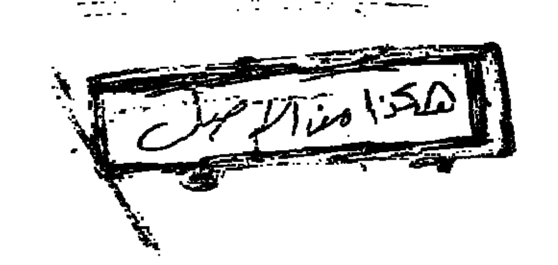
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,1930	5,1950	5,1900	5,1932
Yen (100)	5,3413	5,3490	5,3853	5,3948
Ecu	6,5302	6,5354	6,5282	6,5280
Deutschemark	3,4300	3,4326	3,4334	3,4371
Franc suisse	4,0947	4,0996	4,1116	4,1177
Lire italienne (1000)	3,3374	3,3409	3,3106	3,3158
Livre sterling	8,3996	8,4082	8,3889	8,4000
Peseta (100)	4,1123	4,1156	4,0866	4,0915

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5 1/8	5 1/4	5 11/16	5 13/16	6	6 1/8
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 1/4	2 3/8	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 5/8	5 3/4	5 7/8	6	6 1/8	6 1/4
Deutschemark	4 13/16	4 15/16	5 1/16	5 3/16	5 3/16	5 5/16
Franc suisse	3 3/4	3 7/8	3 7/8	4	4 1/16	4 3/16
Lire italienne (1000)	8 3/16	8 7/16	8 1/2	8 3/4	9	9 1/4
Livre sterling	5 3/4	5 7/8	6 1/16	6 3/16	6 7/16	6 9/16
Peseta (100)	7 7/16	7 11/16	7 3/4	8	8 1/4	8 1/2
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 11/16	5 13/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



BOURSE DE PARIS DU 7 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 6,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –1,34 % (1905,71)

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 4 novembre

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 04/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,1940	5,2250	4,85	5,45
Ecu	6,5280	6,5365	—	—
Allemagne (100 dm)	342,7300	343,1400	330	354
Belgique (100 F)	16,6635	16,6785	16,05	17,15
Pays-Bas (100 fl)	305,7500	306,1100	293	315
Italie (1000 lires)	3,3400	3,3440	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,5300	87,6300	82,50	90,80
Irlande (1 iep)	8,3070	8,2950	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,4180	8,4095	7,85	8,70
Grèce (100 drachmes)	2,2240	2,2270	2	2,55
Suisse (100 f)	411,3400	410,4500	398	422
Suède (100 krs)	71,3300	71,0100	66	76
Norvège (100 k)	78,6100	78,6600	73	82
Autriche (100 sch)	48,6880	48,7450	47,10	50,20
Espagne (100 pes)	4,1135	4,1190	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3550	3,3600	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,8231	3,8433	3,50	4,10
Japon (100 yens)	5,3152	5,3387	5,05	5,40

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 04/11
Or fin (kilo en barre)	63800	64300
Or fin (en lingot)	64300	64700
Napoléon (20f)	370	377
Pièce Fr (10 f)	351	—
Pièce Suisse (20 f)	368	374
Pièce Latine (20 f)	369	372
Souverain	486	473
Pièce 20 dollars	2570	2555
Pièce 10 dollars	1370	1350
Pièce 5 dollars	675	—
Pièce 50 pesos	2405	2410
Pièce 10 florins	388	386

Matif (Marché à terme international de France)
4 novembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 176525

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	109,48	108,70	110,38
Précédent	108,68	107,86	109,50

CAC 40 A TERME
Volume : 24171

Cours	Janvier 95	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	2	1933	1944
Précédent	...	1917	1925,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

LETTRES

Invité du Parlement international des écrivains à Strasbourg

Salman Rushdie plaide en faveur d'un soutien réel à l'Algérie

Créé il y a un an, le Parlement international des écrivains (PIE) a consacré sa deuxième réunion, qui s'est tenue du vendredi 4 au dimanche 6 novembre à Strasbourg, à la situation en Algérie.

STRASBOURG

de notre correspondant

Pour la seconde fois, la chaise de Wole Soyinka est restée désespérément vide. Déjà en septembre, les autorités nigérianes avaient empêché le Prix Nobel de littérature 1986 de se rendre à Lisbonne, à la première session du Parlement des écrivains. En revanche, Salman Rushdie, président de cette organisation, était bien là. Il a assisté, samedi 5 novembre, à l'Opéra du Rhin, à la veillée de solidarité avec l'Algérie.

Concentré mais décontracté, pratiquant l'humour à bon escient – sans doute pour faire baisser la tension due aux impératifs de sécurité –, Rushdie a fixé l'objectif premier des solidarités à développer avec les intellectuels algériens et toutes les autres victimes des extrémistes : « *C'est un grand crime qui est commis contre l'esprit et l'imagination. Pouvons-nous faire quelque chose de véritablement concret ? Je crois que oui, et qu'il faut dépasser le seul acte symbolique.* » Faisant le parallèle entre la situation des écrivains algériens et celle des dissidents de l'ex-Union soviétique, il a rappelé que nombre de ces derniers ont pu être sauvés « *grâce à la vigilance des pays libres* ».

Omar Belhouchet, directeur du journal El Watan, expliqua comment, à son sens, l'Algérie était arrivé « *au bord de la guerre civile* », depuis la « *chasse aux démocrates* » dès les premiers jours de l'indépendance, jusqu'au congrès du FLN de décembre 1989 qui avait volontairement favorisé l'« *émergence de l'islam politique* » et l'interruption du processus démocratique.

La première pression politique que veut exercer formellement le Parlement des écrivains concerne le gouvernement français. A l'initiative du politologue Sami Naïr, il a adopté une déclaration condamnant « *les atteintes récentes portées au droit d'asile, qui sont incompatibles avec les principes de liberté et de fraternité, fondement de la République française* ». Le texte ajoute : « *A un moment où tant d'Algériens sont en danger de mort et ont un grand besoin d'asile, la France ne devrait pas verrouiller les portes mais les ouvrir. C'est pourquoi nous demandons instamment que les récentes lois limitant le droit d'asile ainsi que le droit des exilés et des immigrés soient rapidement abrogées au nom des valeurs que la France a toujours proclamées.* »

Autre initiative, prise dimanche : la décision de renforcer le réseau des villes-refuges, qui s'engagent à accueillir des intellectuels persécutés dans leur pays. Outre Strasbourg, dont le maire, Catherine Trautmann, a proposé l'élaboration d'une charte, Helsinki, Amsterdam et Berlin ont d'ores et déjà adhéré à ce réseau. L'écrivain sud-africain Breyten Breytenbach a annoncé qu'une ville de son pays pourrait se joindre bientôt à cette initiative.

MARCEL SCOTTO

Dernières sélections pour le Goncourt et le Renaudot

Quatre romans figurent dans la dernière sélection du prix Goncourt, annoncé samedi 5 novembre, au cours de la foire du livre de Brive-la-Gaillarde (Corrèze). Le prix sera attribué, lundi 14 novembre, à Paris. *L'Allée des soupirs*, de Raphaël Confiant (Grasset), *la Fille du governator*, de Paule Constant (Gallimard), *Belle-mère*, de Claude Pujade-Renaud (Actes Sud) et *Un aller simple*, de Didier Van CauwPelaert (Albin Michel).

Le jury du Prix Renaudot a, lui aussi, fait connaître sa troisième et dernière liste de sélection en vue du prix, qui sera attribué le même jour que le Goncourt. Cinq romans restent en lice : *Immobile dans le courant du fleuve*, d'Yves Berger (Grasset) ; *Va savoir*, de Réjean Ducharme (Gallimard) : *Comme ton père*, de Guillaume Le Touze (L'Olivier) ; *Quelques jours à Lyon*, de Jean Lods (Calmann-Lévy) ; et *Une mort de théâtre*, de Claude Mourthé (Julliard).

Une rencontre d'intellectuels de l'Est et de l'Ouest à Paris

Faire l'Europe de la culture

La France entend mettre à profit sa prochaine présidence de l'Union européenne pour faire avancer les dossiers culturels. Et elle ne manquera pas d'y associer les pays de l'Europe centrale et orientale, a promis M. Jacques Toubon, le ministre de la culture et de la francophonie, devant plusieurs centaines d'intellectuels et de « professionnels » de la culture des « anciens pays communistes » réunis à Paris, samedi 5 et dimanche 6 novembre.

Cinq ans après la chute du mur de Berlin, l'euphorie n'est plus qu'un souvenir, mais l'amertume qui suivit semble, elle aussi, surmontée. Reste aujourd'hui le désarroi d'un monde intellectuel confronté aux difficultés économiques et au brouillage des valeurs. « *On nous a remis à la vraie place de l'*intelligentsia *dans une société normale,* a constaté, non sans cruauté, le cinéaste russe Pavel Lounguine. *Les intellectuels ne sont pas faits pour diriger le pays mais pour former un contre-pouvoir* ». Encore faut-il qu'ils trouvent des moyens d'expression dans une économie de marché où ils évoluent « *comme des animaux domestiques lâchés dans la jungle* », selon l'image employée par l'historien polonais, Bronislaw Geremek.

Il a beaucoup été question de survie lors des discussions entre professionnels sur les systèmes abordées au cours des deux journées parisiennes : spectacle vivant (théâtre-musique, livre-bibliothèques-archives, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, patrimoine-musées et financement de la culture). Les budgets consacrés à la culture sont en effet plus que modestes dans la plupart des pays en transition (0,6 % des dépenses publiques en moyenne). Le public, habitué dans le passé à un accès quasi-gratuit à la culture, se dérobe ou se tourne vers des produits culturels de grande consommation. Le mécénat local n'en est qu'à ses balbutiements, tandis que les contributions étrangères restent très en dessous des besoins.

Dans ces conditions, il est urgent de « *reconstruire la légitimité de l'intervention publique en matière culturelle* », malgré la réticence des créateurs. La France pense pouvoir apporter une expérience transposable, en particulier pour la protection de la création cinématographique, les cahiers des charges des diffuseurs audiovisuels, l'encouragement à l'édition de qualité. M. Toubon a fait quelques suggestions : créer cent bourses supplémentaires d'un an pour des acteurs de la culture, lancer un Salon du Livre est-européen dans le cadre du Salon du livre de Paris, encourager la circulation de l'information culturelle. Pour pérenniser le contact France-Pays de l'Est, il veut créer une association, « Europe Horizon Culture », qui « *serait le creuset, le conservatoire de notre culture européenne* » où professionnels, pouvoirs publics, associations de tous les pays seraient partenaires « *à égalité* ». Enfin, le ministre a indiqué qu'il entendait profiter de la présidence française de l'Union européenne pour « *maintenir l'impératif culturel et l'exception culturelle* » (notamment dans le domaine de l'image), conception qui devrait, selon lui s'étendre à toute l'Europe.

Ces engagements seront-ils suffisants pour apaiser les craintes de ceux qui voient des murs bureaucratiques remplacer l'ancien mur de Berlin, ou qui, selon l'expression de l'intellectuel roumain, Gabriel Liiceanu, ont peur d'être laissés « *seuls avec l'ogre de l'Histoire* » ?

SOPHIE GHÉRARDI

CARNET

Naissances

Jean-François et Yvette GUTHMANN,
Emmanuelle, Aurélie et Antoine,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Marion,

le 3 octobre 1994.

15, rue Chanez,
75016 Paris.

Décès

– M. Roger Codou
Et son fils Michel,
Ainsi que leurs famille et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de leur épouse et mère.

Fernande,
connue sous le nom de Dédée
dans la Résistance.

Les obsèques auront lieu au crématorium du Père-Lachaise, le jeudi 10 novembre 1994, à 15 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

– Françoise de Laroque,
sa fille,
Et Juliette de Laroque,
sa petite-fille,
ont la tristesse de faire part du décès de

François de LAROQUE,

survenu le 4 novembre 1994, à Alès.

Cet avis tient lieu de faire-part.

31, rue du Docteur-Heulin,
75017 Paris.

– Bernard Stasi, président,
Les membres du Conseil national,
Et l'équipe de Cités unies France,
Auxquels s'associe la Fédération mondiale des Cités unies,
ont la tristesse de faire part du décès du

colonel Pierre LÉBÉ,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,

survenu le 4 novembre 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 8 novembre, à 11 heures, en la chapelle de l'hôpital de Pontoise.

L'inhumation aura lieu mercredi 9 novembre, au cimetière de Crançot (Jura).

– Mme Alfred Mame,
son épouse,
M. et Mme Alfred Cadet Mame,
Mme Caroline Mame de Beaurepaire,
Ses enfants,
Ses petits-enfants, frère et sœurs,
Neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alfred MAME,
imprimeur-éditeur pontifical,
officier de l'ordre
de Saint-Grégoire-le-Grand,

survenu le 4 novembre 1994, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 8 novembre, à 10 h 30, en la cathédrale de Tours (Indre-et-Loire).

(Le Monde *daté 6-7 novembre.*)

– Mme Martinot-Lagarde,
sa femme,
Le Père Pierre Martinot-Lagarde, S.J.,
M. et Mme Vincent Martinot-Lagarde,
ses enfants,
Camille,
sa petite-fille,
Mme Emile Vaillant,
Ses frères et sœurs,
Et toute la famille,
font part du retour à Dieu de

Pierre MARTINOT-LAGARDE,
ingénieur général (H) du Génie rural
des eaux et forêts,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris le 4 novembre 1994, dans sa soixante-huitième année.

« *Heureux les cœurs purs : ils verront Dieu !* »
Matthieu, V-8.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Louis de Fontainebleau, le mardi 8 novembre, à 14 heures. Réunion à l'église.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Saud-Lacoussière (Dordogne), le mercredi 9 novembre, à 14 h 30, dans la sépulture de famille.

Un registre du souvenir tiendra lieu de condoléances.

Selon la volonté du défunt, ni fleurs ni couronnes.

25, rue du Château,
77300 Fontainebleau.

– Ses enfants, petits-enfants,
Son frère et sa sœur,
en France et en Israël,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Kisel ROZENBERG,

survenu le 4 novembre 1994, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Rendez-vous le mardi 8 novembre, à 16 h 45, devant la porte principale du cimetière de Bagneux.

Un car partira à 16 heures de la place de la République.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Famille Rozenberg,
100, rue de la Folie-Méricourt,
75011 Paris.

– Saint-Martin-de-Castillon.

M. et Mme Antoine Mennesson
et leurs fils,
M. et Mme Antoine Constans
et leurs enfants,
M. et Mme Didier Mennesson
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Jacques Thomas,
M. et Mme Bernard Charpin,
M. et Mme Bruno Charpin,
sa sœur et ses frères,
Les familles Mennesson, Forzy, Charpin, de Loye et Caire,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Olivier MENNESSON,
née Marie-Madeleine Charpin,

survenu le 4 novembre 1994 dans sa soixante-douzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 8 novembre, à 15 heures, en l'église de Saint-Martin-de-Castillon.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

1, rue de l'Eglise,
84750 Saint-Martin-de-Castillon.

– M. et Mme Philippe Véron,
Mme Michèle Suzzarelli-Ceva,
M. et Mme Yves-Charles Quéroix,
M. Bruno Suzzarelli,
M. Pascal Suzzarelli,
ses enfants,
Manuel, Sophie, Hortense,
Marie-Luz, Amélie, Adeline, Dorothée et Sarah,
ses petits-enfants,
Mme Frédéric Forestier,
sa sœur,
Ses neveux, nièces, petits-neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

M. François SUZZARELLI,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

rappelé à Dieu le 2 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-unième année, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans la plus stricte intimité en l'église Saint-François-de-Sales, sa paroisse.

Il repose au cimetière de Montmartre, auprès de son épouse récemment décédée.

4, place de Wagram,
75017 Paris.

Anniversaires

– Il y a dix ans, nous quittait

Lucienne BEAULIEUX.

Que ceux qui l'aimaient aient une pensée pour elle.

20, rue Courtade,
64500 Saint-Jean-de-Luz.

Conférences

– Cadre, dirigeant, directeur de service ou de département, vous êtes intéressé par les réunions de groupe professionnelles : nous organisons une table ronde de responsables d'entreprise sur les nouvelles technologies du travail. Petit déjeuner, durée une heure à deux heures. Contact : J.-B. Consultant, tél. : 47-90-58-57.

Communications diverses

Journées interdiocésaines et d'amitié

Vendredi 18 novembre 1994, à 20 h 30, concert spirituel à la Madeleine, dir. : J.-H. de la Montagne, souper aux chandelles à 22 heures.

Comptoirs ouverts les 18 et 19 novembre dès 11 heures ; le 20 novembre de 12 heures à 17 heures.

Déjeuner les 19 et 20 novembre. Le 20 novembre, tournoi de bridge à 15 heures.

Maison diocésaine,
8, rue de la Ville-l'Evêque,
75008 Paris.
Renseignements et inscriptions :
49-24-11-32.

– Pour la restauration, la restitution et la création de broderie et de tapisserie,

Philippe CÉCILE

a le plaisir d'annoncer l'ouverture de son atelier, 47-49, avenue du Docteur-Arnold-Netter, Paris-12e.

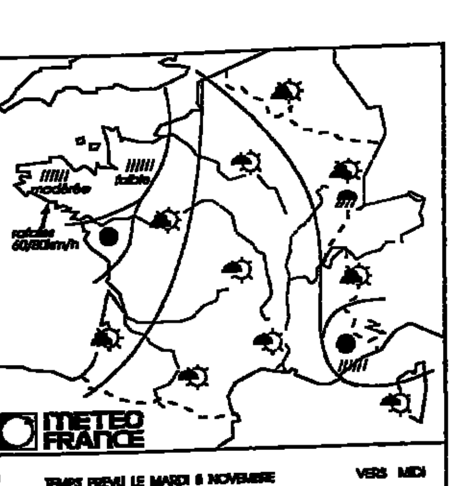
Ouvert du lundi au vendredi, de 14 heures à 19 heures. Renseignements au 44-67-92-02.

Soutenances de thèses

– Pierre Sineux soutiendra sa thèse de doctorat : « Recherches sur les sanctuaires et le culte d'Asclépios dans le Péloponnèse, de la fin de l'époque archaïque à la fin de l'époque hellénistique », le samedi 19 novembre 1994, à 14 heures, à l'université Paris-IV-Sorbonne, amphithéâtre Le Verrier.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13
Téléphone :
40-65-29-94
40-65-29-96

MÉTÉOROLOGIE



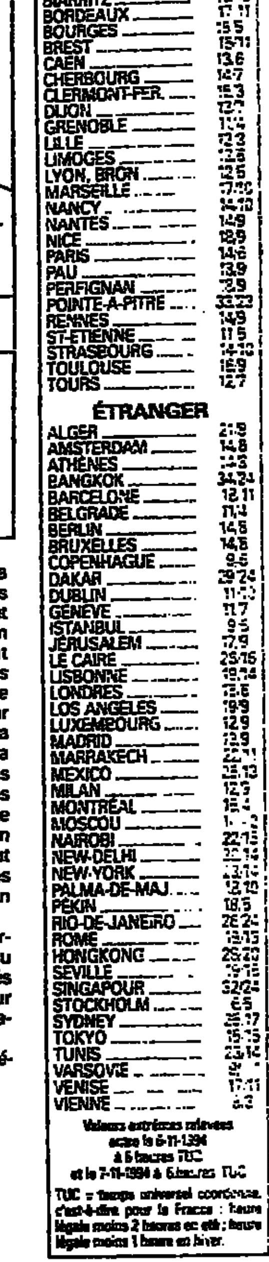
TEMPS PREVU LE MARDI 8 NOVEMBRE — VERS MIDI

LEGENDE : ENSOLEILLE – TRES NUAGEUX OU COUVERT – AVERSES – ECLAIRCIES PEU NUAGEUX – PLUIE OU BRUINE – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – NUAGEUX COUVERTS ECLAIRCIES – NEIGE – SENS DE DEPLACEMENT

Mardi : pluie à l'ouest. – La perturbation de la veille s'évacuera sur l'est du pays, et les nuages seront nombreux le matin du Nord aux Ardennes et à l'Alsace, ainsi que sur la Franche-Comté, la région Rhône-Alpes jusqu'à la Côte d'Azur. Ils seront accompagnés d'ondées discontinues et de pluies plus accentuées à caractère orageux sur l'extrême Sud-Est. Les éclaircies l'emporteront l'après-midi sur ces régions. Une nouvelle perturbation aborde la Bretagne le matin, amenant des pluies faibles de la Normandie au Pays de la Loire à la mi-journée, plus modérées à l'Ouest. Le vent de sud balaiera les côtes bretonnes jusqu'à 80 km/h en rafales. De la Picardie à l'Aquitaine, le ciel se voilera progressivement en matinée puis nuages et averses alterneront. Partout ailleurs, la journée sera agréable malgré quelques passages nuageux. Les éclaircies réapparaîtront en fin d'après-midi sur la pointe Bretagne.

La douceur sera encore bien présente, et le mercure avoisinera 7 à 10 degrés sur le Nord et l'Est au petit matin, 10 à 13 degrés sur l'Ouest, 6 à 12 degrés sur la moitié sud, jusqu'à 14 degrés sur le pourtour méditerranéen. L'après-midi, les températures s'étageront de 13 à 19 degrés du Nord au Sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



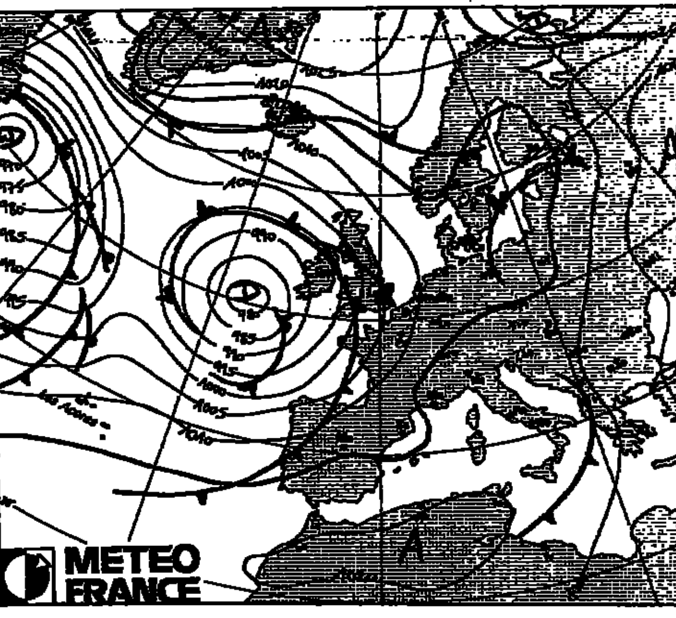
TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	12 11
BIARRITZ	15 13
BORDEAUX	17 11
BOURGES	15 5
BREST	15 11
CAEN	13 6
CHERBOURG	14 7
CLERMONT-FER.	15 3
DIJON	12 7
GRENOBLE	11 4
LILLE	12 3
LIMOGES	12 6
LYON, BRON	12 5
MARSEILLE	17 10
NANCY	14 10
NANTES	14 9
NICE	18 9
PARIS	14 6
PAU	13 9
PERPIGNAN	12 9
POINTE-A-PITRE	33 23
RENNES	14 9
ST-ETIENNE	11 5
STRASBOURG	14 10
TOULOUSE	15 9
TOURS	12 7
ÉTRANGER	
ALGER	21 9
AMSTERDAM	14 8
ATHÈNES	14 3
BANGKOK	34 24
BARCELONE	12 11
BELGRADE	11 4
BERLIN	14 5
BRUXELLES	14 6
COPENHAGUE	9 5
DAKAR	29 24
DUBLIN	[illegible]
GENÈVE	11 7
ISTANBUL	9 5
JÉRUSALEM	17 9
LE CAIRE	25 16
LISBONNE	19 14
LONDRES	13 6
LOS ANGELES	19 9
LUXEMBOURG	12 9
MADRID	12 9
MARRAKECH	22 11
MEXICO	23 13
MILAN	12 9
MONTRÉAL	15 4
MOSCOU	[illegible]
NAIROBI	22 15
NEW-DELHI	[illegible]
NEW-YORK	[illegible]
PALMA-DE-MAJ.	12 10
PÉKIN	18 5
RIO-DE-JANEIRO	28 24
ROME	19 15
HONGKONG	25 20
SEVILLE	[illegible]
SINGAPOUR	32 25
STOCKHOLM	6 5
SYDNEY	26 17
TOKYO	[illegible]
TUNIS	23 14
VARSOVIE	[illegible]
VENISE	17 11
VIENNE	6 3

Valeurs extrêmes relevées entre le 6-11-1994 à 6 heures TUC et le 7-11-1994 à 6 heures TUC

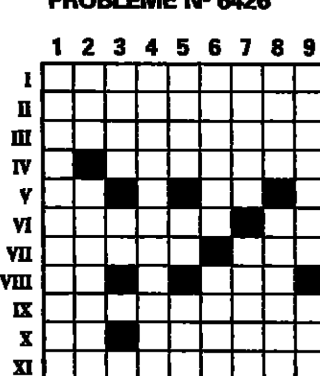
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 9 NOVEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6426



HORIZONTALEMENT

I. Porté à la scène. – II. On en a plein le dos. – III. Ne se mettent au travail qu'après l'extinction des feux. – IV. Mise en éveil. – V. Jeu chinois. Bout de bois. – VI. Des femmes qui ont porté le pet. Un métal blanc. – VII. Variété de palmier. Adjectif pour une bonne œuvre. – VIII. Note. Saint-Louis, par exemple. – IX. Qui peut amener des cafards. – X. Interjection. Fossile, c'est du carbure. – XI. Peuvent être assimilées à des cours du soir.

VERTICALEMENT

1. Des femmes abruties par les coups. – 2. Est utile pour monter des charges. Variété de calcaire. – 3. Donna de quoi se défendre. Adverbe. – 4. Qui peut nous faire les pieds. – 5. Repas d'autrefois. Préposition. Circule à l'étranger. – 6. Une corbeille au jardin. Peuple de Somalie. – 7. Sans façons. Remplace le manteau en Ecosse. – 8. Ville de France. Possessif. – 9. Qui a peut-être été planté. Moitié de tesson.

Solution du problème n° 6425

Horizontalement

I. Naturiste. Déçus. – II. Abel. Naine. Cati. – III. Sélectionneur. – IV. Item. UA. Tom. – V. Lipari. Hase. – VI. Egrenage. Fi ! – VII. Est. Puîné. Eûtes. – VIII. Huée. Slalom. – IX. Epi. Tsé-tsé. Ume. – X. Nièce. Pi. Verres. – XI. Te. Armistice. Sa. – XII. Cor. Etireuse. – XIII. Menteur. Ermite. – XIV. Doute. ED. Vu. – XV. Eventé. Censurer.

Verticalement

1. Nasillement. Mie. – 2. Abêti. Pièce. – 3. Télépathie. Onde. – 4. Uléma. Carton. – 5. Répéter. Eut. – 6. Intrigues. Meute. – 7. Saï. Ri. Epître. – 8. Tioumen. Tisi. – 9. Enna. Ness. Trêve. – 10. En. Ha ! Levier. – 11. Etagea. Ecumes. – 12. Ecu. Seul. Résidu. – 13. Carte. Tour. Et. – 14. Ut. Femmes. Eve. – 15. Siamois. Esaü. Ur.

GUY BROUTY

LUNDI 7 NOVEMBRE

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée vacances. Salut les Musclés ; Ricky ou la belle vie ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Les Filles d'à côté.
18.25 Série : Hélène et les garçons.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : *Le Bébête Show* (et à 0.35).
20.00 Journal, *La Minute hippique* et Météo.
20.45 Série : Navarro. *Comme des frères*, de Patrick Jamain, avec Roger Hanin, Sam Karmann.
22.20 Série : Perry Mason. Qui a tué Madame ? de Ron Satlof, avec Raymond Burr, Barbara Hale.
0.00 F1 magazine. Grand Prix du Japon à Suzuka.
0.40 Journal et Météo.
0.50 Magazine : 7 sur 7. Invité : Jacques Chirac (rediff.).

FRANCE 2

13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.05). Le retour de Marcel Amont.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne.
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Pierre Bachelet, Herbert Léonard, Macha Méril, Georges Charpak, Laurent Baffie.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, *Journal des courses* et Météo.
20.55 Cinéma : *Drugstore Cow-Boy*. ■■ Film américain de Gus Van Sant (1989).
22.45 Magazine : Ça se discute. Présenté par Jean-Luc Delarue. Faut-il dépénaliser l'usage des *drogues douces* ? 1. *Une solution* : la répression.
0.00 Journal et Météo.
0.25 Magazine : Le Cercle de minuit.

FRANCE 3

13.10 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Gérard Lenorman.
14.40 Série : *La croisière s'amuse*.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.40 *Magazine* : Une pêche d'enfer.
18.20 Jeu : *Questions pour un champion*.
18.50 Un livre, un jour. *40 ans et après... le livre de ma vie*, de Jean-Loup Chiflet et Jean René Verso.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.40 Tout le sport.
20.50 Cinéma : Roselyne et les lions. ■■ Film français de Jean-Jacques Beineix (1989).
22.50 *Météo et Journal*.
23.25 Téléfilm : Au-delà du miroir. De Charles Jarrott.
0.55 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL +

13.35 *Téléfilm : Le Prix du secret*. De Michael Toshiyuki Uno.
15.05 Magazine : *Télés dimanche* (rediff.).
16.00 Cinéma : L'Arme fatale 3. □ Film américain de Richard Donner (1992).
18.00 Canaille peluche. Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. *Présenté par Jérôme Bonaldi*, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Shirley McLaine, Louis O'Wens.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, *José Garcia, Karl Zéro*.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 *Cinéma : Sister Act*. ■ Film américain d'Emile Ardolino (1992).
22.10 *Flash d'informations*.
22.15 Le Journal du cinéma.
22.20 Court métrage : Train de nuit. De *Michel Piccoli*.
22.35 Cinéma : Rupture(s). ■ Film français de Christine Citti (1993).
0.10 Cinéma : Ruby Cairo. ■ Film américain de Graeme Clifford (1992) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : La Cité des savants ou le Principe d'incertitude. De Iossif Pasternak et Hélène Châtelain (rediff.).
18.30 *Magazine : Snark*. Jamadoc, de Michel Meyer ; Footprints, de Bill Morrison ; One Minute America, de Kai Zimmer ; Komposition in Blau ; *Rêve par indigestion*, d'Ed Porter et Thomas Edison (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti. *Présenté par Alex Taylor et* Annette Gerlach.
19.30 Magazine : Archimède. Modèles. Modèle ? ; Tous les univers ; Fourmis top-modèles ; *Modèles réduits* ; Toga-Coare ; Le livre du mois : « Les Feux de la terre », de Maurice Kraft ; Portrait de Florian Holsboer ; La classification périodique.
20.25 *Série : Reporter*. Les photo-reporters ont la parole.
20.30 *8 1/2 Journal*. L'ancienne frontière entre les *deux Allemagnes*.
20.40 Cinéma : Détective. ■ Film français de Jean-Luc Godard (1985).
22.15 Magazine : Macadam. Les Cigales et la Fourmi. Magazine réalisé par Philippe Lallemant. Cyndi Lauper ; Mano *Solo* ; *Dawn Penn* ; *Lucio Dalla* ; Les Rita Mitsouko.
23.15 ▶ Débat. *La presse : pouvoir, contre-pouvoir*. Emission animée par Peter Wien, avec Jean Daniel (directeur du « Nouvel Observateur ») et Theo Sommer (*rédacteur en chef de « Die Zeit »*).
0.00 Court métrage : Court-circuit. E pericoloso sporgersi, de Jaco *Van Dormael* (v.o., *14 min*).
0.10 Court métrage : Cinématogave (13 min.).

M 6

13.20 Série : Deux flics à Miami.
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Variétés : Hit Machine.
16.55 *M 6 Kid*. Conan l'aventurier ; Draculito.
17.55 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : *Notre belle famille*.
20.35 Magazine : Ciné 6.
20.50 Cinéma : Blow Out. ■■ Film américain de Brian De Palma (1982).
22.50 Cinéma : *Mieux vaut être riche et bien portant que* fauché et mal foutu. □ Film français de Max Pecas (1980).
0.30 Six minutes première heure.
0.40 Magazine : Jazz 6. *Martial Solal*.

FRANCE-CULTURE

20.00 Le *Rythme et* la raison. Jankélévitch et la musique (1).
20.30 L'Histoire en direct. *Les malgré nous*.
21.30 Fiction. Premier roman, première dra*matique*. *Le Dimanche des* réparations, de Sophie Chérer.
22.40 Accès direct. Claude Régy, *metteur en* scène.
0.05 Du jour au lendemain. François Ewald (1).
0.50 Coda. Juan Carlos Caceres (1).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 1er octobre lors du Festival d'Ambronay) : Jephté, de Haendel, par le Chœur et l'Orchestre Il Fondamento, *dir. Paul Dombrecht*.
23.20 Ainsi la nuit. Par Denise Bahous. Sonate pour violon et *piano n° 4 en la mineur op. 23*, de Beethoven ; Quatuor à cordes n° 13 en la mineur D. 804, de Schubert ; Etude pour piano en fa mineur op. 10, Etude pour piano en la bemol majeur op. 10, Etude pour piano en *mi* bémol majeur op. 10, Etude pour piano en ut mineur op. 10, de Chopin.
0.05 *Les Fantaisies du voyageur*. Par Caroline Bourgine. Soledad Bravo, chanteuse vénézuelienne.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Le tennis français après Bercy » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Le rêve passe

POURQUOI Jacques Chirac, à chaque apparition, offre-t-il le même *spectacle pathétique* ? Parce qu'il semble inexorablement planté à côté de son discours. Il n'habite pas les mots qu'il prononce. Où habite-t-il donc ? Entre Lille et le Japon, entre deux aéroports, c'est-à-dire *nulle part. Etonnante dichotomie* ! D'un côté, des mots répètent en rafale : *« Cette fois est la bonne, j'y crois, je vais gagner. »* Mais ce discours trotte à travers la pièce comme un canard sans tête. Cherchant *la tête, l'on découvre un visage* familier, privé de la ressource des mots, dont chaque silence, chaque hésitation transpirent le désarroi.

Non candidat, il faisait rire. Prétendant désormais déclaré, *qu'inspire-t-il, sinon la compassion* ? D'un candidat à l'Elysée, on attend la foi d'un croyant en son propre destin. Qu'il tonne ou *s'amuse, se taise ou promette*, on doit sentir vibrer en lui l'incompréhensible et solennelle résolution de Jeanne face au sire de Vaucouleurs. Dans ce regard désormais braqué sur l'horizon suprême, on cherche *l'étincelle. Or, que nous offre* Chirac ? Une désarmante complainte de cour de récréation.

Edouard Balladur et vous avez jamais été amis ? lui demande Anne Sinclair. *« On ne peut jurer de rien »*, soupire-t-il. Moi, j'ai donné à Edouard Balladur mon amitié, toute mon amitié. Et d'exposer ingénument *« notre stratégie »*. Edouard et lui, au temps des réflexions communes, avaient dégagé un *travail mirobolant* : *quand on* est premier ministre, on ne peut être candidat à la présidence. *C'est ainsi. C'était une sorte de* loi physique, la loi de Jacques et Edouard.

Avec cet énoncé, nous pénétrons dans le musée bouleversant de l'autosuggestion chiraquienne. Avec quelques années de décalage, il est désormais *donné à chacun de constater* comment un sexagénaire endurci, un grand prédateur politique, est redevenu un *enfant qui se raconte des histoires* pour s'endormir. Et comment, dans son sommeil, il s'est peu à peu isolé de la cruauté du monde jusqu'à devenir en rêve cet automate qui, sur l'écran, mime les gestes raides de la détermination.

Démissionnerez-vous du RPR ? demande encore Anne Sinclair, qui se garde, avec ten*dresse, de le réveiller. Oui, je* démissionnerai. Comme les dernières fois ? Comme les dernières fois. Seulement, *« ma démission, cette fois, a un caractère plus définitif »*, précise-t-il. *« Plus »* définitif, avez-vous dit ? Mais pourquoi pas *simplement « définitif »* ? Si elle n'est que *« plus definitive »*, alors la démission de Jacques Chirac du RPR n'est pas *« tout à fait définitive »*. Ajouté à mille autres indices – ainsi l'idée dans ce combat suprême de se délester aussi de la charge de maire de Paris ne semble-t-elle pas l'effleurer –, ce comparatif le trahit : il répugne à brûler ses vaisseaux. *Du fond de son sommeil*, l'enfant sait déjà que le réveil viendra.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 8 NOVEMBRE

TF 1

6.00 Série : Intrigues.
6.30 Club mini Zig-Zag. Les Aventures de Carlos.
6.58 Météo (et à 7.10, 8.28).
7.00 Journal.
7.15 *Club Dorothée avant l'école*. Les Bisounours ; Davy Crockett ; Dragon Ball ; Clip.
8.30 Télé-shopping.
9.05 Série : Riviera.
10.15 Série : Le Destin du docteur Calvet.
10.45 Série : Tribunal.
11.20 Jeu : La Roue de la fortune.
11.50 Jeu : *Une famille en or*.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée. Salut les Musclés ; Ricky ou la belle vie ; Les Infos de Cyril Drevet ; *Clip* ; *Jeux*.
17.55 Série : Les Filles d'à côté.
18.25 Série : Hélène et les garçons.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.40).
20.00 Journal, Tiercé, *La Minute* hippique et Météo.
20.45 Cinéma : La Totale. ■ Film français de Claude Zidi (1991). Avec Thierry Lhermitte, Miou-Miou, Eddy Mitchell.
22.35 Les Films *dans les salles*.
22.45 Cinéma : Chien de flic. □ Film américain de Rod Daniel (1989). Avec *James* Belushi, Mel Harris, Kevin Tighe.
0.35 ▶ *Magazine* : Je suis venu vous dire. Présenté par Florence Belkacem. Invités : Philippe de Villiers, Françoise Giroud.
1.45 Journal et Météo.
1.55 *Magazine : Reportages*. Boulot, bateau, dodo, de Christophe Bardy et Jean-Claude Fontan (rediff.).
2.15 TF 1 nuit (et à 3.20, 4.00, 4.35).
2.25 Feuilleton : *Les Aventures* du jeune Patrick Pacard (2e épisode).
3.30 *Documentaire* : *Histoires* naturelles (et à 5.05). La fauconnerie ; Les bouches du *Rhône au pays de Pagnol*.
4.10 Documentaire : L'Aventure des plantes.
4.45 *Musique*.

FRANCE 2

6.00 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Les Craquantes.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 *Feuilleton* : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : *Amour, gloire et beauté*.
9.25 Magazine : Matin bonheur. Invité : Henri Salvador. Thème : *le flirt à 14 ans*.
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.40).
12.20 Jeu : Combien tu paries ?
12.55 *Météo* (*et à 13.40*).
12.59 Journal et Bourse.
13.45 INC.
13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Tiercé, *en direct de Maisons-Laffitte*.
16.00 Variétés : La Chance aux chansons (*et à 5.15*). Emission présentée par Pascal Sevran. Le retour de Marcel Amont. Avec Rosy Armen, l'Orchestre Sentimental Trumpet, *Michel Orso, Maria De* Rossi, Charleyne, Marie Lazzaro.
16.45 Jeu : *Des chiffres et des lettres*.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.35).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Michel Galabru, Laurent *Voulzy, Marthe Mercadier, Miss* France 1994.
19.20 Flash d'informations.
19.59 *Journal, Journal des courses* et Météo.
20.55 Cinéma : Batman. ■■ *Film américain de Tim Burton* (1989). Avec Jack Nicholson, Michael Keaton. Kim Basinger.
23.10 Magazine : *Ça se discute*. Présenté par Jean-Luc Delarue. *Faut-il dépénaliser l'usage des* drogues douces ? 2. La fin des sanctions.
0.40 *Journal, Météo et Journal des* courses.
1.10 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler.
2.10 Magazine : Studio Gabriel (*2e partie, rediff.*).
2.40 Documentaire : Vive la France. L'étoile.
4.10 Dessin animé (et à 5.05).
4.15 24 heures d'info.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Voile : La Route du rhum. (et à 13.00, 20.30).
7.05 ▶ Premier service. Thème : naître et premiers pas.
7.20 Bonjour Babar.
8.30 Continentales. Euro hebdo : l'Allemagne ; A 8.35, *Zak, magazine de la WDR* ; A 8.55, Lonely Planet ; A 9.15, Oggetuige, l'actualité des Pays-Bas ; A 9.30, Eurokiosque.
9.35 Magazine : Génération 3. *L'Illusion totalitaire, de Serge* Tunon ; A 10.10, Semaine thématique : Ecrire pour des idées. 2. Les écrivains dans la guerre. Invité : Pascal Bruckner.
11.10 Magazine : Emplois du temps.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.10 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Manu Dibango.
14.40 Série : *La croisière s'amuse*.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : *l'île noire* (1er épisode) ; Peter Pan ; Il était une fois la vie : la guerre *aux toxines*.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 *Jeu* : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Eldorado 51*, de Marc Trillard.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la *région*.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.40 Tout le sport.
20.50 Jeu : Cluedo. Présenté par Christian Morin avec Andréa Ferréol, *Marie-Pierre Casey, André Pousse*, Bernard Menez, Carole Fentony, David Brécourt, Gérard Rinaldi.
22.15 Météo et Journal.
22.50 Documentaire : Les Cinq Continents. *Présenté par Bernard Rapp*. Les Fils de l'oubli, d'Alain de Sédouy et Eric Deroo. *Les enfants de harkis*.
23.45 Documentaire : James Stewart, a Wonderful Life. De David Heeley (v.o.).
1.15 *Continentales*. *L'Eurojournal* : l'info en v.o.
1.50 Musique : Cadran lunaire. *Concerto pour violon et orchestre*, final, de Bruch, par l'Orchestre philharmonique de Montpellier, dir. Tamas Pal ; sol. : E. Lee Kokkonen (15 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.09).
7.00 CBS Evening News.
7.23 *Le Journal de l'emploi*.
7.25 Ça cartoon.
7.30 Canaille peluche. Doug.
7.55 Magazine : *Télés dimanche* (rediff.).
8.50 Le Journal du cinéma.
8.55 Cinéma : Dix-huit ans. □ *Film italien de Luigi Perelli* (1993). Avec Simona Cavallari, Kim Rossi Stuart, Ennio Fantastichini. *Illusions et désillusions d'une jeunesse confrontée aux magouilles et à la violence*.
10.30 Flash d'informations.
10.35 Surprises.
10.45 Cinéma : L'Ombre du doute. □ Film français d'Aline Issermann (1993). Avec Alain Bashung, *Mireille Perrier, Sandrine* Blancke. *Un père incestueux... et un film raté*.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Michel Field. Le harcèlement sectuel (les sectes).
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Les gens normaux n'ont rien d'exceptionnel. ■ *Film français de Laurence Ferreira Barbosa (1993)*. Avec Valeria Bruni-Tedeschi, Melvil Poupaud, Marc Citti. *Plus de générosité et d'humanité que de talent cinématographique*.
15.15 Documentaire : Les Allumés... Pilote de jungle, d'Olivier Grand.
15.45 Documentaire : Bruce Lee. *De Bill Cometti et Moly* Thomson.
16.30 Cinéma : Rapid Fire. □ *Film américain de Dwight H.* Little (1992). Avec Brandon Lee, Powers Boothe, Nick Mancuso. *Sous-produit exploitant sans vergogne les recettes des films de Bruce Lee*.
18.00 Canaille peluche. Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 20.30

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Jean-Paul Gaultier et Paola Reversi.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.15 Sport : Football. Lille-Saint-Etienne. Match de la 17e journée du championnat de France, en direct ; à 20.30, coup d'envoi du match.
22.30 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : Trois couleurs : bleu. ■■ Film franco-helvético-polonais de Krzysztof Kieslowski (1992). Avec Juliette Binoche, Benoît Régent, Florence Pernel. *Juliette Binoche est l'âme de ce film alambiqué auquel elle donne des dimensions bressonniennes*.
0.10 Cinéma : La Nuit déchirée. □ Film américain de Mick Garris (1992). Avec Brian Krause, Mädchen Amick, Alice Krige. *Tellement outré qu'on se tord de rire*.
1.35 Cinéma : Body. □ *Film américain d'Uli Edel (1992)*. Avec Madonna, Willem Dafoe, Joe Mantegna. *Voyeurisme et surenchère sexuelle*.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : De l'autre côté du fleuve. (rediff.).
17.45 Documentaire : Des idées comme de la dynamite. (rediff.).
18.15 Documentaire : Dans la tête ou sur la tête. Femmes turques (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti.
19.30 Documentaire : Berlin et les Alliés. D'Achim Trenkner et Arnold Seul.
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal. L'ancienne frontière entre les deux Allemagnes.
20.40 Magazine : Transit. Si tous les murs du monde... Reportages : La frontière sino-*coréenne* ; *Chypre, l'île coupée* en deux ; Pauvre, malade et clandestin. Invités : Jean Nouvel, architecte ; Josef Paul Kleihues, architecte.
21.50 *Soirée thématique* : Adieu ! Bye, Bye ! Proschaï ! Berlin après le départ des Alliés.
21.51 *Court métrage* : Toujours une valise à Berlin. 1. Français : un wagon-restau*rant part au musée, de Hannes* Schönemann.
22.05 Court métrage : *La Guerre après la guerre*. Montage vidéo de Rainer Meissle.
22.20 Court métrage : Toujours une valise à Berlin. 2. Soviétiques : *musée revu et corrigé*.
22.35 Cinéma : Le gorille se baigne à midi. ■ Film yougoslave de Dusan Makavejev (1992). Avec Svetozar Cvetkovic, Anita Mancic.
23.55 Court métrage : Toujours une valise à Berlin. 3. Britanniques : la dernière mission de BFBS.
0.10 Documentaire : *Une fin* ou un commencement ? L'héritage culturel des Alliés.
0.40 Court métrage : Toujours une valise à Berlin. 4. Américains : le dernier vol du *Spirit of Steinstücken*, de Hannes Schönemann (15 min).

M 6

6.55 *Matin express* (et à 7.10, 8.05).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50, 11.40).
7.05 Contact 6 Manager.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 11.00, 15.00, 6.00).
11.50 Série : Papa Schultz.
12.20 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.20 Téléfilm : Dangereusement Belle. De Dan Lerner, avec Jennifer Rubin, Peter Outerbridge.
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Variétés : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid. Conan l'aventurier ; Draculito.
17.55 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 *Six minutes d'informations*, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 *Magazine* : *Grandeur nature*. Waza ; Shirley Strum.
20.50 Série : Docteur Quinn, *femme médecin*. Foi et médecine. Dorothy. Avec Jane Seymour, Joe Lando.
22.40 Téléfilm : Ascenseur pour l'enfer. De John Patterson, avec Meredith Baxter, Stephen Lang. *Une infirmière se marie avec un ancien drogué qui, après avoir suivi un programme de désintoxication, replonge dans l'héroïne et entraîne sa femme avec lui*.
0.15 Six minutes première heure.
0.25 Magazine : Zone interdite.
2.00 Rediffusions. Rock express ; Le monde des hélicoptères ; Jazz 6 ; Violon tout terrain ; Fax'O ; Culture rock ; E = M 6.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Rythme *et la raison*. Jankélévitch et la musique (2).
20.30 Archipel médecine. Les maladies ORL de l'enfant.
21.32 Georges Clemenceau. Extraits de ses discours.
22.40 Les Nuits magnétiques. Les ruines. 1. D'Oradour à Sarajevo.
0.05 Du jour au lendemain. François Ewald (2).
0.50 Coda. Juan Carlos Caceres (2).

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra (*en direct du Théâtre du* Châtelet) : L'Or du Rhin, de Wagner, par le Chœur du Théâtre du Châtelet, l'Orchestre national de France, dir. Jeffrey *Tate* ; *sol.* : Robert Hale, Wolfgang Koch, Louis Gentile, Peter Straka, Csaba Airizer, Zelotes Edmund Toliver, Franz Josef Kappellmann, Peter Keller, *Nadine* Denize, *Elisabeth Meyer*-Topsoe, Kirsten Dolberg, Julie Kaufmann, Hanna Schaer, Dagmar Pechova.
22.35 Soliste. Hopkinson Smith.
23.00 *Ainsi la nuit*. Trio pour piano et cordes en ré mineur op. 32, d'Arenski ; Sonate pour violoncelle et piano en ut majeur op. 119, de Prokofiev.
0.05 La Guitare dans tous ses états. Par Robert J. Vidal. Adagio et andante con variazioni, de Beethoven ; *Musique traditionnelle d'Amerique du Sud* ; Zorongo gitano, de Garcia Lorca ; Concerto pour quatre guitares en si mineur, de Vivaldi.

Les interventions à la radio

Radio Classique 101.1 FM, 19 h 30 : Philippe de Villiers (« Radio Classique - le Point »).

Le Monde

TRAVERSES — PIERRE GEORGES

Happy end

RONALD REAGAN fut acteur et il le reste. Il est monté sur scène pour annoncer dans une lettre à ses *« concitoyens »* sa maladie d'Alzheimer : *« Je commence maintenant le voyage qui me conduira vers le déclin de ma vie. Je sais que pour l'Amérique il y aura toujours une aurore radieuse. Quand le Tout-Puissant me rappellera, à quelque moment que ce soit, je partirai avec le plus grand amour pour notre pays et un optimisme éternel pour son avenir. »*

Les propos, signes d'une autre culture, peuvent surprendre par leur affectation. Mais il reste que cette chronique d'une déchéance annoncée ne manque pas de grandeur. A quatre-vingt-trois ans, l'ex-president des Etats-Unis sait ce qui l'attend désormais, le risque de voir son esprit mourir avant lui. Il n'ignore rien de ce mal irréversible et rien *« du lourd fardeau que la famille porte souvent »*.

Alors, pendant qu'il est temps encore, Ronald Reagan s'efforce de faire passer un message : quel que soit le moment où je meure et dans quel état, sachez que je mourrai confiant. En somme, il prend ses précautions pour ne pas laisser à la maladie le mot de la fin. A son générique de vie, l'incurable optimiste entend ainsi dicter à l'incurable mal un *happy end* reaganien. Le rôle est difficile mais vaut d'être joué. Espérons simplement que le Tout-Puissant, ou un autre, donnera du temps au temps compté de Reagan. Et pour le reste revenons aux affaires ordinaires. C'est curieux d'ailleurs comme les hommes ce week-end ont passé leur temps à lutter contre le temps. Mettez un Suisse sur un vélo, et le vélo et le Suisse sur une piste à Bordeaux. Ils ont juste une heure à tuer, comme le disait Jacques Anquetil. Et ils la tuent si bien que soixante minutes plus tard l'homme et la machine ont parcouru ensemble, ou l'un contre l'autre, 55,291 kilomètres. Record de l'heure.

C'est absurde, un record de l'heure. C'est vain. C'est inutile. C'est merveilleux. Pendant une heure, Tony Rominger a baissé la tête pour avoir l'air de ce qu'il est, un coureur. Et pour devenir l'homme-vélo absolu, celui qui aura mis 2,251 kilomètres dans la vue à Miguel Indurain, précédent conquérant de l'inutile. En plus, dira Mme Rominger, mon mari parle six langues quand l'Espagnol ne parle que l'espagnol, alors, hein ! Effectivement, cela vous donne à un record ses lettres de vitesse.

D'autres, définitivement en fureur avec le temps, ont mis dimanche cap à l'ouest. C'est un joli nom, la Route du rhum, pour une ivresse de grand large. *Que le meilleur gagne.* Mais qu'ils sachent qu'il ne leur sera pas pardonné d'avoir laissé à quai Florence Arthaud, la tenante. Au prétexte qu'elle aurait mis sac à terre pour fabriquer une petite Marie, plus aucun sponsor ne lui trouve d'intérêt.

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Initiatives

Penser global, agir local : pour explorer de nouveaux sentiers en faveur de l'emploi, nombreux sont ceux qui ont acquis la conviction que c'est sur le terrain que des résultats tangibles seront atteints. Leur credo commun : c'est en musclant le tissu industriel local que des emplois seront préservés, voire créés.

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde-L'Economie » folioté de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté lundi 7 novembre 1994 a été tiré à 508 732 exemplaires

Les crimes serbes devant la justice des Nations

Pour la première fois depuis Nuremberg, un tribunal pénal international jugera les violations du droit humanitaire

LA HAYE

de notre envoyée spéciale

Jusqu'aux derniers jours, des ouvriers ont travaillé dans la salle d'audience du tribunal international de La Haye. En haut de l'escalier en demi cercle qui surplombe le hall, ils ont bâti l'estrade où seront assis les juges, installé le bureau du procureur, construit les boxes des interprètes, monté les vitres blindées et aligné les cent-cinquante chaises qui seront réservées au public. Dans les étages, les robes de satin noir et rouge des juges attendent le grand jour sous des housses de plastique transparent. *« Ici, il faut tout inventer,* sourit le juge français, Claude Jorda. *La configuration des lieux, le style des robes, la rédaction des imprimés et mêmes les procédures ! »*

Il y a dix mois, le tribunal s'est installé dans les locaux d'une compagnie d'assurances de La Haye. Le drapeau bleu de la société Aegon flotte encore sur le bâtiment mais le tribunal a peu à peu pris possession des étages : les vingt employés du greffe, les soixante-cinq personnes du bureau du procureur et les assistants des juges travaillent depuis plusieurs mois dans de grands bureaux gris et bleus garnis de plantes vertes. Devant la porte de l'immeuble, les tranchées creusées dans le trottoir rappellent cependant que le tribunal jugera un jour des criminels de guerre : un épais muret et un poste de sécurité bloqueront bientôt l'accès aux marches de l'entrée.

La naissance du tribunal de la Haye a été fixée au 8 novembre. Ce jour-là, le tribunal se réunira officiellement pour la première fois afin d'examiner la demande *de transfert vers La Haye d'un* tortionnaire serbe du camp d'Omarska détenu à Munich, Dusan Tadic. Pour la première fois depuis Nuremberg, un tribunal pénal international sera chargé de juger des violations du droit humanitaire. *« Cette juridiction est le signe que quelque chose a changé dans l'ordre international,* observe Me Michel Laval, qui s'est rendu à plusieurs reprises à Sarajevo pour Juristes sans frontières. *Dans le rapport de forces de puissance à puissance que nous avons connu pendant la guerre froide, il n'y avait pas de place pour le droit. Depuis la chute du mur de Berlin, les choses redeviennent possibles. »*

Le poids de ce tribunal n'en reste pas moins extrêmement fragile. Né de l'impuissance de la communauté internationale à arrêter la guerre et du sentiment que le seuil de l'intolérable avait été atteint, il relève d'une logique plus diplomatique que judiciaire : sa création entre dans le cadre d'un chapitre de la charte des Nations unis consacré au maintien et au rétablissement de la paix et de la sécurité internationale. *« Le Conseil de sécurité affirme donc que par son caractère dissuasif, le tribunal permettra ou facilitera le rétablissement de la paix* (...), notent Karine Lescure et Florence Trintignac (1). *L'utilisation de la justice au service de la paix est certainement l'une des innovations les plus importantes liée à la création du tribunal. »*

Cette innovation est aussi sa plus grande faiblesse : si le Conseil de sécurité estime un jour que la poursuite des criminels de guerre constitue un obstacle à la paix, il lui sera relativement aisé de couper les vivres, voire de supprimer, ce tribunal *ad hoc* qui dépend financièrement de New-York. *« La plus grande menace qui pèse sur La Haye, c'est la signature d'un accord de paix comprenant une amnistie pour les criminels de guerre*, souligne Françoise Bouchet-Saulnier, responsable du droit humanitaire à Médecins sans frontières. *Si le Conseil de sécurité a le choix entre une paix sans justice et une justice sans paix, il n'hésitera sans doute pas longtemps : le tribunal sera sacrifié. »* Parfaitement conscient de cette menace, le tribunal tente de s'imposer au plus vite afin que le processsus devienne peu à peu irréversible : chaque audience, chaque décision, chaque apparition publique devrait rendre sa suppression plus difficile. *« Notre précarité est grande,* souligne Claude Jorda. *Il nous faut donc avancer rapidement. Il serait catastrophique de mettre fin à ce tribunal avant que nous ayons fait la preuve que le jugement des criminels de guerre d'ex-Yougoslavie est non seulement possible, mais nécessaire. »*

Depuis son installation, le tribunal a défini ses règles de procédure, rédigé ses imprimés et construit un petit bâtiment de vingt-quatre cellules dans l'enceinte de la prison de La Haye. *« Il s'agit de la première prison des Nations unies »*, remarque le greffier du tribunal, Théo Van Boven.

Ces cellules accueilleront les *détenus en attente de jugement* mais une fois condamnés, ils partiront purger leur peine dans les prisons des pays qui se seront portés candidats.

Chargé de lancer les enquêtes et de déclencher les poursuites, le procureur sud-africain Richard Goldstone aaccompli, depuis sa nomination, un travail de Titan : il lui faut recueillir rapidement des témoignages fiables et précis sur les exactions commis depuis trois ans. Les textes permettent théoriquement de remonter jusqu'à Radovan Karadzic et Slobodan Milosevic mais leur arrestation n'est pas pour demain. *« Une quinzaine d'enquêteurs sont actuellement sur le terrain mais ils se concentrent d'abord sur les enquêtes qui peuvent donnent des résultats rapides,* explique le procureur-adjoint, Graham Blewitt. *On nous reprochera sans doute de n'être pas allé assez haut dans l'échelle des responsabilités mais pour cela, il faut du temps. Au fil des investigations, nous nous rapprocherons de plus en plus du commandement et de la hiérarchie. »*

Pour ses enquêtes, le bureau du procureur s'appuie sur les travaux qui ont déjà été réalisés : le rapport de la commission Mazowiecki, la base de données établie par Chérif Bassiouni ou les éléments recueillis sur place par les commissions bosniaques. *« La commission d'Etat sur les crimes de guerre de Sarajevo détient des milliers de dossiers extrêmement précis,* explique Michel Laval. *Depuis 1992, les tirs, les massacres ou les destructions ont été recensés jour après jour, avec des noms, des dates et des lieux. »* Au cours d'un patient travail de recherches, Juristes sans frontières et Médecins du monde ont, eux aussi, réuni des dizaines de témoignages qui ont été transmis à La Haye au nom du droit d'alerte reconnu aux organisations non-gouvernementales.

Plus que l'identification des coupables, c'est leur arrestation qui risque cependant de poser problème. Privé de forces de police, le tribunal doit se reposer sur la seule bonne volonté des Etats : c'est à eux que revient le droit d'appréhender les présumés coupables. Comme dans le cas de Dusan Tadic, arrêté et détenu en Allemagne, les juges de La Haye devront donc se contenter d'adresser aux pays concernés une requête en dessaisissement assortie d'une demande de transfert. *« En cas de refus, le tribunal émettra un mandat d'arrêt international et le président saisira le Conseil de sécurité,* résume le procureur, Richard Goldstone. *Mais nous considérons que les Etats se plieront à leurs obligations internationales. »*

Lorsque les criminels de guerre seront arrêtés hors du territoire de l'ex-Yougoslavie, ces procédures de transfert seront sans doute acceptées sans difficultés mais elles risquent d'être rares : quatre personnes seulement sont actuellement détenues en Europe. Pour les criminels qui sont restés en ex-Yougoslavie, la partie sera autrement plus difficile : le gouvernement de Sarajevo contrôle actuellement moins de 20 % du territoire. *« Le gouvernement de Belgrade refuse de coopérer autrement que dans le cadre légal de la République fédérale de Yougoslavie, ce qui interdit tout transfert de criminels présumés vers La Haye,* constate M. Goldstone. *J'espère simplement que leur position va changer. »*

Face à ces difficultés, certains juges suivent avec intérêt les offensives bosniaques en espérant qu'elles déboucheront sur des arrestations. D'autres comptent sur l'éventuelle livraison, par Belgrade, de criminels de guerre victimes de règlements de compte. *« Nous ne pouvons pas nous contenter de juger les criminels présumés qui sont actuellement détenus en Europe,* souligne Claude Jorda. *La situation en ex-Yougoslavie est difficile mais la vie diplomatique montre que les choses changent lorsque certains pays souhaitent réintégrer le giron international. »*

Une fois transférés vers La Haye, les criminels seront jugés au cours d'une audience publique et contradictoire inspirée du système accusatoire anglo-saxon. Pour éviter que les victimes craignent de se rendre à La Haye par peur des représailles, le tribunal a prévu des procédures spéciales : prises en charge par un bureau d'aide et d'assistance, elles pourront témoigner derrière une vitre sans tain et dans certaines circonstances, leur anonymat pourra être garanti. Pour les viols, la charge de la preuve a été considérablement allégée : aucun témoin ne sera exigé et le consentement de la victime ne pourra pas être invoqué.

Si le tribunal se voit refuser un transfert, il pourra malgré tout procéder à la lecture publique de l'acte d'accusation. Le jugement *par contumace* à la française, qui heurte profondément la culture juridique anglo-saxonne, n'a pas été retenu, mais la lecture des charges aboutira à l'émission d'un mandat d'arrêt international. Cette procédure qui aura valeur de symbole fera théoriquement de l'accusé un criminel signalé par Interpol. Si les Etats jouent le jeu, ce qui n'est pas acquis, l'accusé pourra être arrêté dès qu'il sortira d'ex-Yougoslavie.

Face au scepticisme de leurs contemporains, les juges de La Haye espèrent introduire l'idée de justice dans une vie internationale dominée par les rapports de force. Ils n'ont bien sûr pas l'espoir de juger tous les criminels de guerre *d'ex-Yougoslavie mais ils souhaitent entamer le sentiment* d'impunité qui habite souvent les vainqueurs. *« Il y a deux conceptions de la paix,* souligne Michel Laval. *L'une affirme que la réconciliation a besoin de l'amnistie, l'autre qu'il n'y a pas de réconciliation sans justice. Lorsque la paix est signée, la lassitude et le soulagement incline souvent les peuples à se tourner vers l'amnistie mais les haines finissent toujours par ressortir. En condamnant solennellement les bourreaux, la justice internationale peut sans doute aider à ce que la raison l'emporte sur le désespoir. »* Si le tribunal est chargé de juger les responsables du génocide rwandais, un premier pas serait peut-être franchi vers l'institution d'une juridiction internationale permanente.

ANNE CHEMIN

Onze juges nommés par le Conseil de sécurité

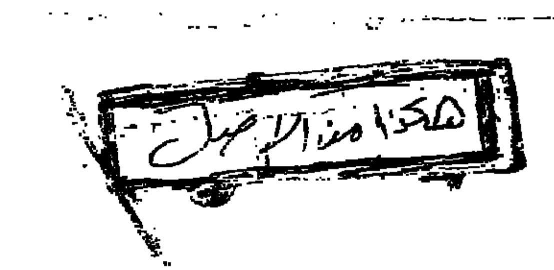
Créé par une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies du 22 février 1993, le tribunal pénal international de La Haye a pour but de *« juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit humanitaire international commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 »*. Le droit humanitaire *« coutumier »* est constitué de quatre textes de références : les *conventions de Genève de 1949*, la convention IV de La Haye de 1907, la convention sur le génocide de 1948 et le statut du tribunal militaire de Nuremberg de 1945.

Aux termes des conventions de Genève de 1949, ces violations graves sont notamment l'homicide intentionnel, la torture ou les traitements inhumains lorsqu'ils touchent des blessés, des malades, des prisonniers de guerre ou des civils. La Convention IV de La Haye interdit pour sa part certaines méthodes de guerre, comme les armes empoisonnées ou le meurtre des ennemis qui ont mis bas les armes, tandis que la *Convention sur le génocide* prohibe les actes commis dans l'intention de *« détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux »*. Enfin, le statut de Nuremberg définit le crime contre l'humanité.

Officiellement installés à La Haye le 17 novembre 1993, les onze juges nommés par le Conseil de sécurité sur proposition des États membres jugeront les personnes qui ont *« planifié, incité à commettre, ordonné, commis ou de toute autre manière aidé et encouragé à planifier préparer ou exécuter »* une violation grave du droit humanitaire. Cette définition extrêmement large devrait permettre de poursuivre à la fois les responsables politiques, les commandants hiérarchiques et les simples exécutants qui ne pourront invoquer ni l'excuse des fonctions officielles ni *l'excuse des ordres supérieurs*. Pour les condamnations, le tribunal international, qui ne pourra pas infliger la peine de mort, se référera à la grille des peines d'ex-Yougoslavie.

A. C.

(1) Karine Lescure et Florence Trintignac, *Une justice pour l'ex-Yougoslavie*, éditions L'Harmattan.



Le Monde

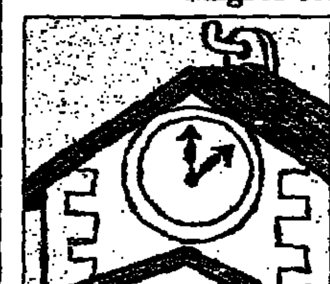
Licenciements sous contrôle



L'autorisation administrative de licenciement n'a pas été rétablie, mais les chefs d'entreprise doivent, depuis une loi de janvier 1993, faire état de sérieux efforts de reclassement avant de licencier.

page II

Migros sort de Suisse



La chaîne de coopératives de distribution helvétique vient d'ouvrir deux hypermarchés en France, juste de l'autre côté de la frontière. Problème : ses statuts lui interdisent de vendre du vin...

page III

Lettre de Bruxelles



On parle déjà de faire entrer les pays de l'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne. Une idée généreuse, qui s'annonce coûteuse pour les finances communautaires. Mais de cela, on ne parle pas.

page VII

L'ÉCONOMIE

BULLETIN

Bonnes nouvelles

IL ne faudrait jamais annoncer de bonnes nouvelles à une opinion immature. La reprise économique, tenez. Le chômage n'est pas plutôt stabilisé que des dizaines de milliers de Français, et surtout de Françaises, qui restaient tranquillement chez eux jusque-là, courent s'inscrire à l'ANPE. Et les chiffres du chômage remontent *illico*.

La reprise, toujours. Les entreprises vont mieux, la demande est forte, il faut que la production suive. Que font les salariés qui ont eu la chance de garder leur poste ? Ils refusent de travailler plus pour le même prix. Ils se mettent en grève ! Chez Pechiney à Dunkerque, GEC-Alsthom à Belfort, la SNECMA à Châtellerault, Martell – le cognac – en Charente-Maritime, ils exigent des augmentations de salaires égales pour tous, comme dans l'ancien temps. Au risque de dégrader les résultats de l'entreprise qui les nourrit...

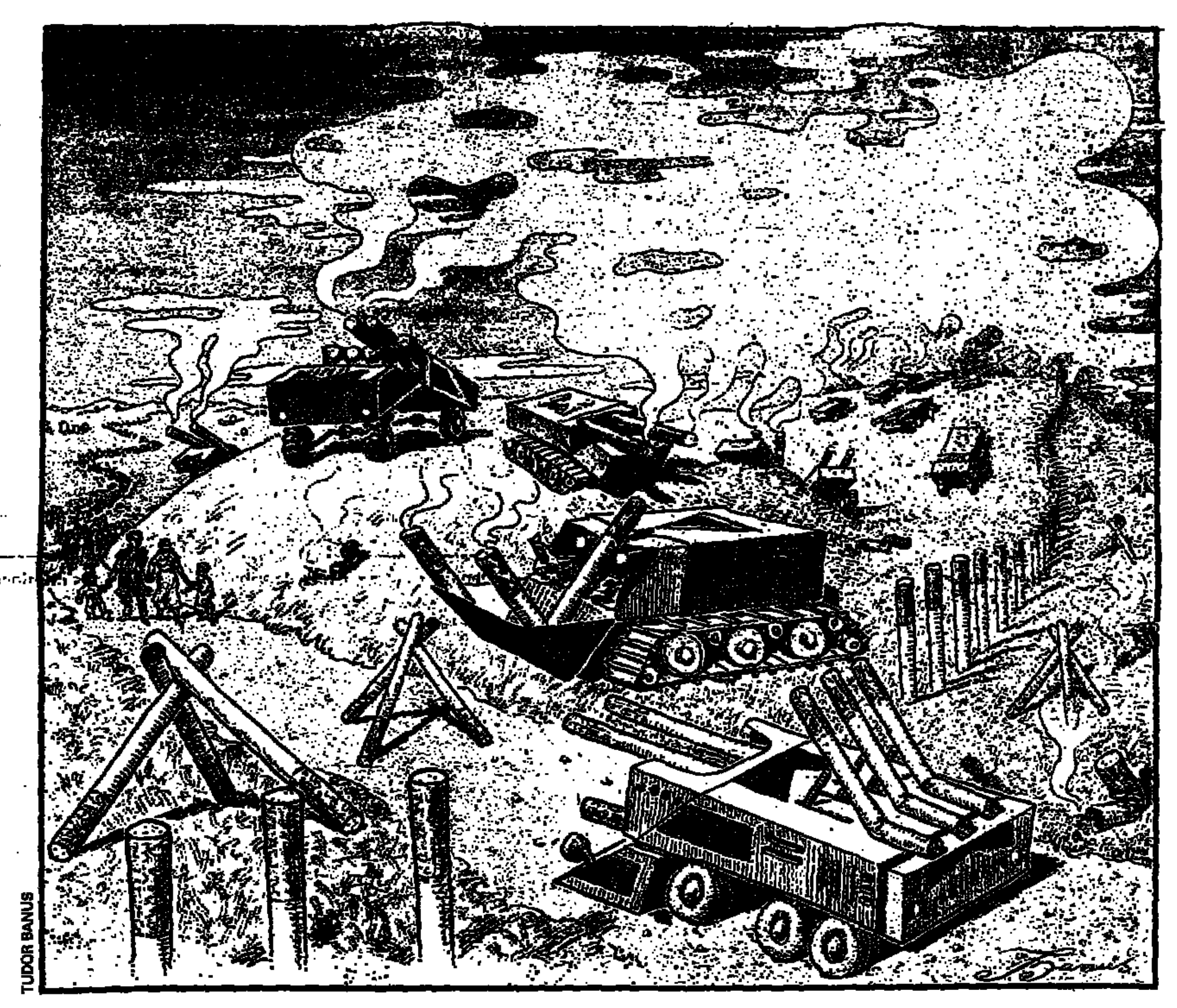
Mais trêve de plaisanterie. Les agents économiques défendent leurs intérêts. C'est normal, et c'est même le fondement du raisonnement économique. Adam Smith nous a légué un axiome rassurant selon lequel chacun, en travaillant à son intérêt propre, concourt à l'intérêt général. La croissance modifie les rapports de force sociaux, mais pas nécessairement au détriment de la santé des entreprises.

La reprise économique actuelle a démarré grâce à la demande extérieure, suivie par une reconstitution des stocks des entreprises. Il est désormais impératif, pour que la croissance se confirme, que la demande intérieure du pays prenne le relais : les investissements, mais surtout la consommation des ménages. Celle-ci augmentera d'autant plus que davantage de chômeurs retrouveront du travail, que les salariés d'entreprises saines regagneront du pouvoir d'achat. C'est ce qui se passe, et c'est bien ainsi.

Sophie Gherardi

LES CIGARETTES, ENJEU DE SANTÉ, ENJEU FISCAL

La bataille du tabac



TUDOR BANUS

Le prix des cigarettes vient encore d'augmenter de 7 % en France. Cette hausse, la quatrième en deux ans, vise à réduire la consommation de tabac. Mais aussi à remplir les coffres de l'Etat. Dans le monde entier – sauf au Japon –, on interdit la publicité pour les cigarettes, on augmente les taxes, on restreint le droit de fumer. Mais les Etats ne veulent pas tuer la poule aux œufs d'or, et les fabricants de tabac ne rendent pas les armes. En Californie, ils cherchent à changer la loi par référendum, ailleurs ils cassent les prix.

Lire les articles de Dominique Gallois, Claudine Mulard et Sophie Gherardi, page IV ainsi que ceux de Philippe Pons et Francis Deron, page V.

À-CÔTÉS

Le « Carreau » moribond

Les clients et les marchands se raréfient dans cette halle parisienne. Pourtant les marchés, en général, tiennent bon

« *VOUS venez pour l'enterrement ?* » Receveur-placier au marché du Carreau du Temple (pour le compte de la Ville de Paris) depuis dix-neuf ans, Gontran Movrel, pince-sans-rire, ne mâche pas ses mots : « *Il fut un temps où, les jours de marché, on ne pouvait pas traverser la halle. Aujourd'hui, on pourrait jouer au basket là, au milieu !* », dit-il en désignant d'un geste ample la magnifique halle, 3 000 mètres carrés à moitié déserts, qui sert d'ailleurs de salle de sport l'après-midi. Pour étayer ses assertions, l'homme plonge dans son livre de comptes qui trône sur la table de la loge, juste à côté d'un coffre-fort « *incombustible* », imposante relique des temps de la prospérité : « *Hier, je n'ai encaissé que 990 francs de droits de place. Alors que dans le temps, la recette journalière atteignait facilement 4 000 francs* ».

Nichée au cœur de Paris, à deux pas de la place de la République (2, rue Perrée exactement), la halle du « *Carreau* », comme l'appellent les habitués, constitue l'un des derniers joyaux de l'architecture métallique du XIX[e] siècle.

Philippe Baverel

Lire la suite page VI

UN ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT D'AUCHAN

Gérard Mulliez, hypermarchand

En présentant le livre de Richard Whiteley, *la Dynamique du client* (1), Gérard Mulliez, président d'Auchan, dit que les salariés *« agissent de manière d'autant plus intéressante qu'ils sont intéressés »*. Il assure qu'une *« bonne approche du client ne se conçoit pas sans une bonne perception de la société de consommation »*. Sortant de sa légendaire réserve, il parle de l'évolution de la distribution et de son propre groupe, insistant notamment sur la participation des salariés, les relations entre industriels et distributeurs, et enfin les « affaires ».

« Dans la présentation du livre de Richard Whiteley, vous semblez faire de votre politique sociale la clé de la réussite d'Auchan...

– Les gens considèrent que si j'ai pu mettre en place l'actionnariat du personnel, c'est parce qu'Auchan gagne de l'argent. C'est l'inverse. Je gagne de l'argent parce que j'ai mis en place cet actionnariat et différentes formes de partage des résultats. C'est parce que le personnel, qui en est le moteur, considère que l'entreprise est la sienne, qu'il se donne à fond. Il sait qu'il travaille pour lui.

– Le partage des résultats ?

– Des primes versées *tous les quadrimestres*, la participation légale tous les ans, l'actionnariat mis en place en 1977. Certaines caissières ont l'équivalent de vingt-cinq ans de salaire en patrimoine dans l'entreprise. Elles sont devenues capitalistes et gagnent, désormais, plus d'argent par la croissance de leur patrimoine que par leur salaire.

– Cet actionnariat pourrait-il aller jusqu'à la reprise de l'entreprise par ses salariés ?

– Je n'ai jamais fixé de limite, mais il s'autolimite de lui-même. Le pourcentage détenu par les salariés s'est stabilisé autour de 15 à 20 %. Les salariés sont là pour vivre leur vie, pas seulement pour accumuler un capital et un patrimoine. Les familles décident, souvent, de revendre leurs parts pour acheter une maison. Ou, parfois, pour acheter une voiture. L'autorisation de consommer la participation, donnée par Edouard Balladur, est d'ailleurs une erreur.

– Pourquoi ?

– Il y avait une règle du jeu qui était : bloquer cinq ans son patrimoine en échange d'une exonération fiscale. Ce blocage pendant cinq ans est quelque chose de tout à fait fondamental pour apprendre aux gens à être fourmi.

– Dans ce livre, vous aussi dénoncez le conservatisme. Ou plutôt la peur du changement...

– En France, on met plus facilement en avant les peurs que le mouvement. Si on veut résoudre le problème du chômage, il ne faut avoir peur ni du mouvement ni du changement. Il faut encourager les entreprises qui bougent et se développent.

– Comment ?

– En ne les empêchant pas de le faire.

– Pas d'entrave, donc.

– Pas d'entrave, en effet. Prenons l'exemple de la grande distribution : le gouvernement a décidé de geler l'installation des grandes surfaces.

Propos recueillis par Pierre-Angel Gay

Lire la suite page II

(1) Richard Whiteley dirige The Forum Corporation, à Boston, spécialisée dans les techniques de service aux clients. Son livre, présenté et commenté par Gérard Mulliez, vient de paraître aux éditions Maxima-Laurent du Mesnil, 336 pages, 145 francs.



II Le Monde • Mardi 8 novembre 1994 •

M O D E D ' E M P L O I

DROIT SOCIAL

Licenciements économiques sous contrôle

Si l'autorisation administrative de licenciement pour motif économique n'existe plus depuis 1986, les plans sociaux restent cependant soumis à une certaine surveillance

C'EST en 1986 que le gouvernement Chirac décida de supprimer la très décriée « autorisation administrative de licenciement ». Et ce, onze ans après sa création, en 1975, lorsque... Jacques Chirac était premier ministre.

Même si elle était accordée dans près de 90 % des cas, l'autorisation administrative de licenciement avait le mérite de permettre à l'inspection du travail de vérifier la véracité d'une situation où une entreprise faisait appel aux deniers publics pour aider à se séparer d'une partie de son personnel. Cependant, la fin de cette procédure n'a pas *laissé le champ libre aux employeurs.*

CARENCE • Diverses lois sont venues encadrer la procédure de licenciement, obligeant notamment l'employeur à présenter un plan social et à envisager d'abord toutes les alternatives. Mais c'est l'augmentation inquiétante des licenciements économiques (+ 14,9 % entre 1992 et 1993) qui inspira à la majorité socialiste un texte plus restrictif, la loi du 27 janvier 1993 : dans les entreprises de plus de 50 salariés procédant au licenciement d'au moins 10 personnes sur une période de 30 jours, « *la procédure de licenciement est nulle et de nul effet tant qu'un plan visant au reclassement de salariés s'intégrant au plan social n'est pas présenté par l'employeur aux représentants du personnel...* » Cette disposition a permis aux délégués syndicaux ou membres de comités d'entreprise de nombreuses sociétés de saisir la justice pour faire annuler une procédure collective de licenciement économique pour insuffisance du plan social. C'est notamment ce qui est arrivé aux célèbres maisons de champagne Moët-Hennessy et Pommery où, en 1993 et 1994, tous les licenciements économiques ont été annulés.

Par la volonté de Martine Aubry, alors ministre du travail, le législateur a été plus loin encore, en précisant pour la première fois le contenu du plan social : celui-ci doit notamment contenir des mesures de « *reclassement interne ou externe ; des créations d'activités nouvelles ; des actions de formation ou de conversion ; des mesures de réduction ou d'aménagement du temps de travail* ». Enfin, la même loi accorde à l'inspection du travail le droit de dresser un « *constat de carence* » dans un délai de huit jours après avoir eu connaissance de l'existence d'un plan social dans une entreprise, lorsque celui-ci s'avère manifestement insuffisant.



Dans ce cas, l'employeur devra recommencer toute la procédure et de nouveau consulter les représentants du personnel. D'ici à parler d'un rétablissement déguisé de l'autorisation administrative de licenciement, il y a un pas... à ne pas franchir. D'abord parce qu'il n'y a eu que 120 constats de carence en 1993 sur plus de 4 000 plans sociaux déposés ; ensuite parce que 80 % des 650 000 licenciements économiques que le pays a subis l'année dernière ont été faits sans plan social.

Dans un tel cas, les pouvoirs de l'administration du travail sont réduits. Mais « *la menace du constat de carence a eu des effets considérables*, souligne un inspecteur du travail. *Par sécurité, les entreprises intelligentes viennent nous consulter sur ce qu'elles pensent mettre dans leurs plans sociaux avant d'enclencher une procédure de licenciement* ».

ALTERNATIVES • Ministre du travail d'une autre majorité, Michel Girand a précisé dans une circulaire de juin 1994 sa conception du plan social... sans rupture notable avec son prédécesseur. Il a notamment rappelé que la loi quinquennale pour l'emploi de décembre 1993 contenait des mesures alternatives aux licenciements, notamment l'aménagement du temps de travail (aides au passage à temps partiel, annualisation, etc.) et l'instauration du « *temps réduit indemnisé de longue durée* » (TRILD), qui permet une réduction temporaire des horaires (1 200 heures maximum par salarié sur dix-huit mois, payées 50 % de la rémunération brute). De même, un licenciement économique ne sera justifié que si aucune mesure de reclassement interne n'a été possible. A défaut, le licenciement pourra être considéré comme sans cause réelle et sérieuse et le licencié pourra percevoir davantage d'indemnités. Des mesures de reclassement externe, comme la création d'une antenne emploi ou l'octroi d'aides à la création d'entreprise, sont à prévoir.

Ainsi, si l'employeur reste toujours « seul maître à bord », l'administration cherche à encadrer la pratique des licenciements économiques, non seulement pour protéger les salariés, mais surtout pour empêcher les abus dans l'utilisation des fonds publics, fortement sollicités en cas d'indemnisation.

Antoine Devaud

HUMEUR • par Josée Doyère

Signatures

HONORER sa signature... Pour vous comme pour moi, j'imagine, la signature d'un document est un acte important, qui vous engage... C'est pourquoi nous nous astreignons à lire tous les contrats, y compris les minuscules lignes ésotériques que nous ne comprenons pas toujours. *On sent bien qu'il* peut s'y cacher quelques pièges qui se refermeront sur nous en cas de litige. Mais bon, on n'a pas toujours la compétence – ni le temps – de déceler les éventuelles « *clauses abusives* » ou celles « *réputées non écrites* ». Le jour où il y a un os, on se renseigne – il est toujours trop tard ! – et l'on se fait des reproches sanglants de ne pas l'avoir fait avant de signer. Le mal est fait. Mais on honorera sa signature, face aux armées de juristes que le professionnel devenu un ennemi aligne contre vos légitimes exigences.

C'est au point que, dans les contrats d'assurance, vous souscrivez très souvent une clause « recours » : votre compagnie met ses juristes à vos côtés contre la compagnie de l'autre. Pas contre elle-même, faut pas rêver. Avec les banques, c'est une autre histoire. Il y a toutes les salades autour de la Carte bleue (la liste des clauses abusives est longue comme un jour sans pain...), mais quoi ! on ne peut plus s'en passer de ce petit bout de plastique magique. Alors on assume, en priant le ciel de ne pas avoir à se bagarrer avec sa banque.

Mais il y a mieux, et je m'en suis aperçu tout à fait par hasard. Je venais de régler par chèque quelques factures à la traîne, prestement j'avais fermé les enveloppes et je les avais jetées dans la boîte aux lettres. Là, une pensée m'a stoppée, net. Je ne me voyais pas les signer, ces chèques. Ils étaient partis vierges de ma griffe. Sûr, les destinataires allaient me les retourner, et comme il y avait *parmi eux quelques règlements* d'impôts locaux à la date limite, j'allais être pénalisée de 10 % : on ne rigole pas avec le percepteur ! Rien du tout ! Mes chèques ont été encaissés. Une de mes copines est allée plus loin : elle a signé « Tartempion », « Trucmuche » ou son nom avec un graphisme fantaisiste. Les chèques, paraît-il, ont été encaissés, sans problème.

Renseignement pris, la très sérieuse Association française des banques m'a confirmé qu'on ne vérifiait les signatures que par sondage aléatoire, ou « *quand il y a un problème* » (opposition sur un chèque ou sur tout un chéquier, en cas de vol ou de perte). Et d'ajouter : « *On ne peut pas vérifier cinq milliards et demi de chèques par an. On veille sur les montants importants (plus de 5 000 francs, par exemple).* »

Vous ne trouvez pas que ça relativise considérablement la valeur de notre précieuse signature, déterminante sur un contrat, même léonin, mais presque inutile sur un chèque, sauf quand on veut faire opposition. Il y a d'ailleurs toute chance que votre voleur ait déjà fait des dégâts sur votre compte. Faudrait trouver un autre système, que l'informatique pourrait reconnaître, automatiquement. Vous ne croyez pas ? ■

LA COTE DES MOTS

Economie(s) d'échelle

Les *économies d'échelle* ne concernent sûrement pas les meuniers, mais peut-être les minotiers ; sans doute pas le petit artisan couvreur, mais certainement le grand entrepreneur en bâtiment...

En effet, les *économies d'échelle* font partie des avantages que tirent de leur stature les entreprises de grande taille : réduction des coûts, grâce à l'achat en grande quantité de matières premières ; production considérable de produits finis ou semi-finis, que l'on peut aussi distribuer partout en énormes quantités ; utilisation à plein du personnel...

Economies d'échelle, aussi : l'achat à prix réduit, puis l'utilisation maximale d'équipements et matériels très performants, qui ne peuvent être efficaces et rentables que pour des groupes ou des entreprises de taille respectable.

Sous la dénomination d'économies d'échelle entrent enfin les conditions avantageuses qu'une entreprise de grande taille obtient de la part des banques, des fournisseurs, des distributeurs. L'importance de telles sociétés leur permet aussi, généralement, d'augmenter leur autofinancement.

Echelle doit demeurer au singulier dans *économie(s) d'échelle*, car le terme ne désigne pas l'objet bien connu des courageux sapeurs-pompiers.

Le mot est, ici, figé en tant que synonyme de *taille* : ces économies sont réalisées en raison de la taille, de l'échelle, de l'entreprise (une entreprise de *grande taille*, et non « de grandes tailles »).

L'expression *échelle d'économie* appartient, elle, au langage des publicitaires, pour qui elle désigne un classement des supports de publicité en fonction du coût pour mille personnes de l'audience utile.

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

Mythes du libre-échange

Rouvrant le débat libéralisme-protectionnisme, Paul Bairoch démontre que l'histoire relativise toute loi économique

MYTHES ET PARADOXES DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE
de Paul Bairoch
La Découverte, 275 pages, 155 F.

DÉFENSEURS du GATT, adeptes des droits de douane, amis de l'exception culturelle ou du tiers-monde, thuriféraires de l'exportation, chantres de la production nationale, et vous tous, taxeurs et détaxeurs, maastrichtiens et anti-maastrichtiens de gauche et de droite, lisez d'urgence ce livre. Limpide, convaincant, il parle des idées fausses circulant autour du libre-échange, du protectionnisme, de la croissance, du tiers-monde, et de bien d'autres choses comme l'esclavage et le colonialisme. Incroyable est la quantité de fausse monnaie tenue pour bonne tintant dans la bourse des politiques ! Ne parlons pas des poches savantes.

Paul Bairoch est tellement convaincant qu'il se permet de glisser *in fine* quelques « *mythes secondaires et tournants historiques passés inaperçus* ». Surtout, il déroule sous nos yeux souvent étonnés une histoire synthétique du capitalisme et des échanges internationaux, par le biais d'une série de questions, qui, toutes, reçoivent une réponse claire. Ainsi : « *le libéralisme connut-il un âge d'or en Europe ?* », « *Les matières premières du tiers-monde furent-elles indispensables à l'industrialisation occidentale ?* » (qui ne se souvient du « *pillage* » du tiers-monde...) « *A-t-on assisté à une détérioration séculaire des termes de l'échange ?* », « *La croissance démographique : toujours plus = toujours mieux ?* », « *Le commerce fut-il le moteur de la croissance économique ?* »

Les idées fausses reposent parfois sur des statistiques fausses, et l'auteur, même s'il se dit « *économiste d'abord* », fait un minutieux travail d'historien et de statisticien, justement souligné par Jean-Charles Asselain dans sa postface. Mais les idées fausses viennent essentiellement d'un décalage de la théorie – de l'économie telle qu'on la souhaite – par rapport à la réalité. *Les* économistes, en effet, à quelques rares exceptions près comme Friedrich List, sont libre-échangistes. La réalité, elle, est protectionniste. Non seulement le monde est un « *océan de protectionnisme avec quelques îlots de libéralisme* », mais il n'existe pas de relation négative entre protectionnisme et croissance. L'inverse serait plutôt vrai, souligne Paul Bairoch : « *La période de renforcement du protectionnisme coïncida avec une accélération de l'expansion commerciale, et c'est dans les pays européens les plus protectionnistes que celle-ci fut la plus rapide.* » L'auteur a également beau jeu de montrer que le libéralisme forcé eut un impact négatif sur le tiers-monde.

Seul pays véritablement et tardivement libéral, le Royaume-Uni n'autorise qu'en 1842 l'exportation des machines, puis abolit en 1846 les « *corn laws* ». En 1860 est signé le traité de commerce franco-anglais, pour dix ans. Le libéralisme français s'achève avec la tarification Méline de 1892, la France se tournant vers ses colonies.

IMPÉRIALISME • *Quid* alors de l'impérialisme ? Les matières premières furent-elles indispensables à l'industrialisation occidentale ? La réponse est négative, sauf pour la période du pétrole bon marché des année 60. Les débouchés coloniaux jouèrent-ils un rôle décisif dans le développement de l'Occident ? Non plus. D'ailleurs, les puissances coloniales connurent une croissance plus faible que les autres pays développés. Nul pour les métropoles, l'effet du colonialisme fut désastreux pour les embryons d'industries locales. Paul Bairoch conclut que « *l'Occident n'avait pas besoin du tiers-monde, ce qui est une bonne nouvelle pour le tiers-monde* ».

Aussi tenace que celui de l'impérialisme, le mythe de la dégradation des termes de l'échange entre le Nord et le Sud. Celle-ci doit être sérieusement relativisée et « *localisée* ». C'est elle qui a donné au tiers-mondisme, notamment après les travaux de Raùl Prebisch, une forte coloration latino-américaine. Que « *l'erreur d'hier puisse être la réalité d'aujourd'hui* » n'est pas nié par l'auteur.

L'amateur de démographie s'intéressera sans doute au mythe de l'impact positif de la croissance démographique sur la croissance économique, mais c'est le thème rémanent du libre-échange qui demeure le plus intéressant.

Et pourtant la théorie des avantages comparatifs est vraie ! Que répond à cela Paul Bairoch ? « *Le modèle classique ne recherche pas l'appui de l'histoire. L'argument anti-protectionniste et favorable au libre-échange est « anhistorique » et théorique. Il suppose un état de concurrence parfaite, alors que le monde réel, actuel ou ancien, est constitué de marchés imparfaits et de discontinuités* ». Cet « idéalisme » économique peut conduire à des erreurs : au nom du libéralisme et de la stimulation, Alfred Marshall conseillait d'ouvrir les marchés anglais aux produits américains et allemands : l'Angleterre, dont la monnaie était surévaluée, paya ce conseil d'une récession de 1906 à la guerre.

Finalement, dit l'auteur, en matière de commerce international, « *le vainqueur est celui qui ne joue pas le jeu* ». Les Etats-Unis ne participèrent pas au mouvement de libre-échange de la deuxième moitié du XIXe siècle, mais, au contraire, relevèrent leurs tarifs et connurent une expansion sans précédent, tandis que l'Europe stagnait. Ne parlons pas du Japon. Lisant ce livre, on ne peut que songer aux mythes que nous colportons sans doute sans nous en apercevoir. Le prétendu épuisement des gains de productivité dans les économies occidentales à partir des années 60... Le coût du travail trop élevé... Mythes, bonnes intentions, *bégaiements... L'histoire cahote* sur tant de choses !

Bernard Maris

NOTES DE LECTURES

POUR L'EMPLOI ET LA COHÉSION SOCIALE
Collectif, préfacé par J.-P. Fitoussi
Fondation nationale des sciences politiques.
Coll. « Références OFCE », 240 pages, 60 F.

L'Europe se caractérise par un chômage de masse, les Etats-Unis par le nombre de travailleurs pauvres. Choisir entre Charybde et Scylla ? Des deux côtés de l'Atlantique, le travail est le moyen privilégié de l'intégration sociale. On ne peut y parvenir que par la réunion des deux conditions : emploi et rémunération *suffisante*.

Nos auteurs entendent tenir les deux bouts de la chaîne. Les critiques et les idées qu'ils présentent se résument en quatre points : 1°) la politique monétaire de l'Europe a suivi un cours anormalement restrictif qui a aggravé la récession ; 2°) le chômage n'est pas lié aux progrès des techniques ou à l'existence de règles trop contraignantes sur le salaire minimum ; 3°) la subvention à l'emploi des catégories les plus vulnérables est susceptible d'élever le niveau des salaires et celui de l'emploi de ces catégories ; 4°) l'intégration économique européenne doit être accompagnée d'une protection sociale, et la charte sociale européenne est un début de réponse à cette question.

On regrettera qu'un appel n'ait pas été lancé, ne serait-ce qu'en conclusion, à une « autre société », ou tout au moins à ses prolégomènes, ouvrant au travail une place différente. Sans doute n'était-ce pas le lieu. Le paysage *est ici celui de la « morale de responsabilité »*, comme aurait dit Max Weber.

P. D.

L'ÉCONOMIE DES ÉTATS-UNIS
de Serge Marti
Le Monde-Marabout,
coll. « Poche », 213 pages, 37 F.

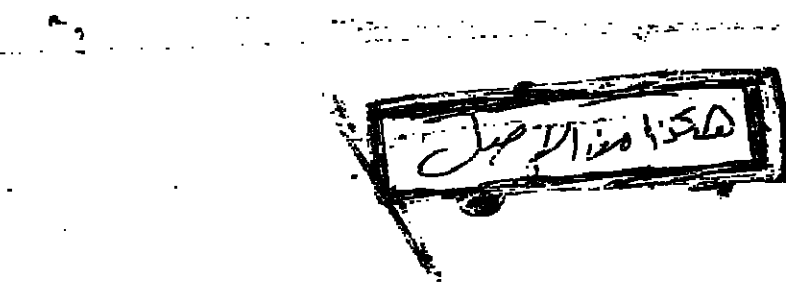
Une économie peut-elle être puissante – la plus puissante du monde – lorsqu'elle s'appuie sur une société profondément *malade ? Aux Etats-Unis, la* question est plus que jamais à l'ordre du jour. Le livre de Serge Marti, correspondant du *Monde* pendant quatre ans à New-York, éclaire fort bien les termes de ce débat. Profondément affectée par l'endettement hérité des années Reagan-Bush, l'économie nord-américaine n'en a pas moins retrouvé une excellente santé. Depuis plus de trois ans, la croissance y est forte et saine. Les créations d'emplois y sont nombreuses. Engagées dans d'intenses opérations de restructuration, les entreprises industrielles et financières américaines ont repris dans de nombreux secteurs leur leadership mondial.

La situation sociale est beaucoup moins favorable. L'économie crée simultanément des emplois et de la pauvreté. Les maux dont souffrent les Etats-Unis sont nombreux : crime, drogue, misère, illettrisme. Des couches importantes de la population n'ont guère accès aux bénéfices de la croissance retrouvée. L'administration Clinton et la plupart des responsables économiques du pays sont conscients des risques liés à ces fragilités sociales. Une économie ne peut être efficace si elle ne dispose que d'une main-d'œuvre mal formée, mal soignée et vivant dans une insécurité extrême. Serge Marti rappelle les difficultés rencontrées par Bill Clinton dans ses projets de réforme.

E. I.

AGENDA

MERCREDI 9 NOVEMBRE. Paris. Assemblée nationale : Budget 95 (dépenses) fonction publique, tourisme, équipement et transports, urbanisme et services communs.
SAMEDI 12 NOVEMBRE. Italie. Manifestation nationale contre le projet de loi de finances du gouvernement *Berlusconi*.
DIMANCHE 13 NOVEMBRE. Stockholm (Suède). Référendum sur l'adhésion de la Suède à l'Union européenne.
LUNDI 14 NOVEMBRE. Djakarta (Indonésie). Sommet de l'Association de coopération économique des pays d'Asie et du Pacifique.
MARDI 15 NOVEMBRE. Paris. Assemblée nationale : examen des crédits des affaires sociales et de la santé.
Francfort (Allemagne). Premier conseil d'administration de l'Institut monétaire européen.



par Josée Doyère

gnatures

NOTES DE LECTURES

AGENDA

P E R S P E C T I V E S

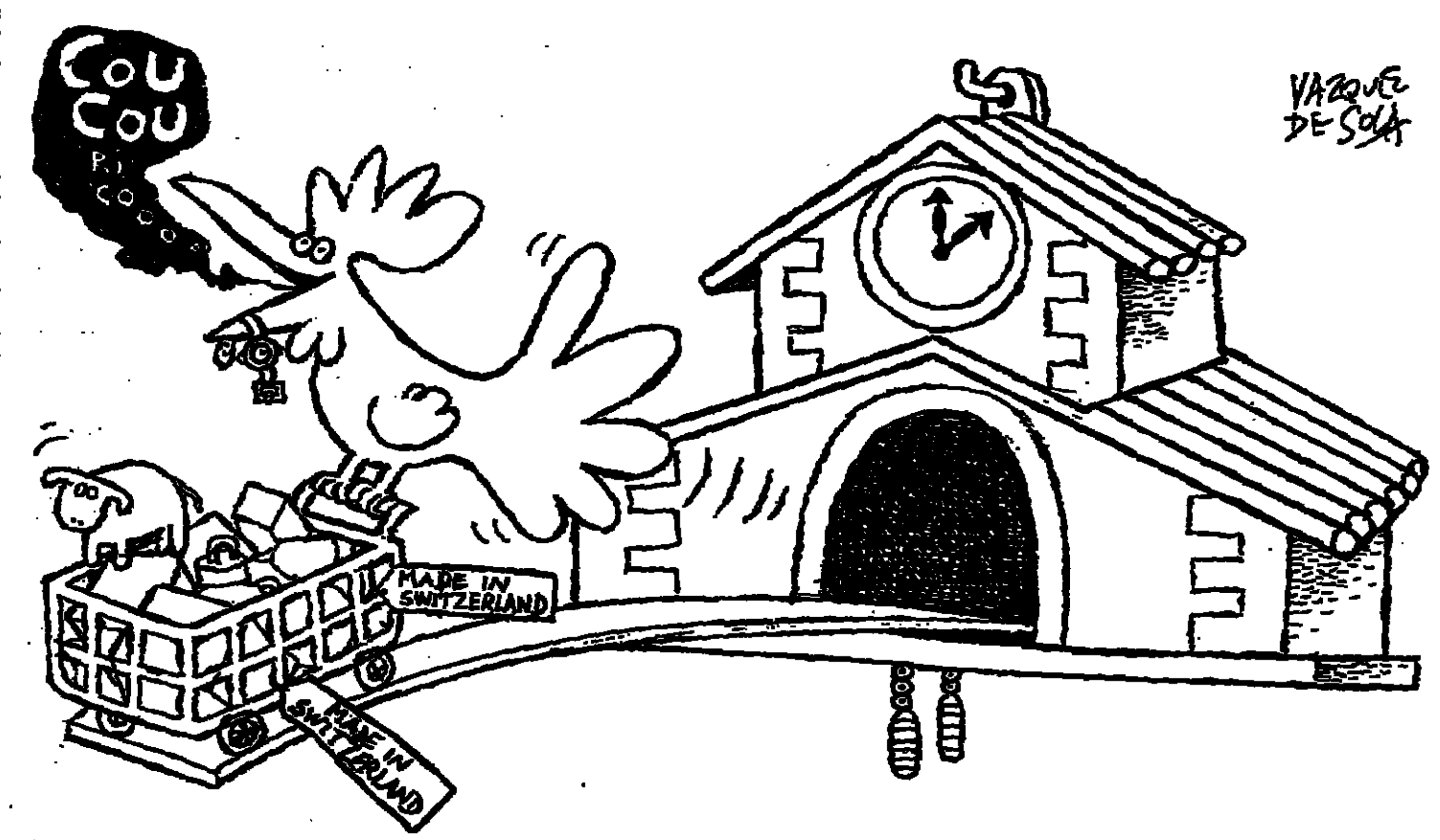
DISTRIBUTION

La Migros sort de Suisse

Ce groupement helvétique de coopératives vient d'ouvrir deux hypermarchés en France. Un franchissement de frontière compliqué pour une firme rentable, « profondément suisse », et qui se soucie de morale

L'IMPENSABLE est arrivé. La Migros, fédération de douze coopératives de distribution, *« créée en Suisse, par des Suisses, pour des Suisses »*, selon l'expression de Claude Hauser, son directeur à Genève, s'installe en France. Pas en Bretagne ni en Poitou, non, mais, prudemment, à Thoiry, dans le pays de Gex (Ain), et à Annemasse (Haute-Savoie), où elle vient d'ouvrir deux hypermarchés. A deux pas d'une frontière qui n'en est plus une depuis que, « tourisme commercial » aidant, les Suisses frontaliers font leurs courses dans un Hexagone meilleur marché. La Migros genevoise, la plus touchée avec un chiffre d'affaires 1993 en baisse de 1,3 %, a donc décidé de suivre ses clients. Et, pourquoi pas, d'en conquérir d'autres.

Une vraie révolution, cette sortie de Suisse, qu'il a fallu faire entériner par les onze autres coopératives. Réticentes. Car la Migros, forte de ses 61 milliards de francs (12,67 milliards de francs suisses) de chiffre d'affaires, et de ses 70 000 salariés, est un cas d'espèce. Elle doit sa création et sa philosophie à un certain Gottlieb Duttweiler qui, faute d'héritier, décida, en 1941, de faire cadeau de son entreprise à ses... clients. Ils sont, aujourd'hui, 1,5 million de coopérateurs à s'être appropriés une parcelle de l'enseigne.



GRATUITEMENT • Un million et demi – le cinquième de la population helvétique – à avoir une part sociale de l'entreprise. La part est donnée gratuitement à tout acheteur qui en fait la demande, mais est rachetée 10 francs suisses s'il décide de s'en séparer. La détenir permet de participer à la vie du premi[illegible] *structure typiquement helvétique*, explique Claude Hauser, *avec un conseil national où les délégués décident des grandes options au cours de quatre ou cinq réunions annuelles »*. Un journal – tiré à un million d'exemplaires en allemand, 300 000 en français et 50 000 en italien – entretient cette flamme démocratique.

Est-ce le sentiment d'appartenance des clients ? Est-ce la décision – égalitariste – d'afficher des prix [illegible] le territoire, quels que soient le type de magasins et les difficultés d'accès de certaines régions montagneuses ? La Migros s'est démesurément étendue et contrôle, aujourd'hui, 40 hypermarchés, 200 supermarchés, 300 supérettes ainsi que des magasins spécialisés, 200 restaurants intégrés, une banque, une compagnie d'assurances, une agence de voyages...

Les douze coopératives pratiquent l'intégration verticale, produisent chocolat, conserves, pâtes alimentaires, surgelés, détergents, cosmétiques... *« A 95 %, nous ne commercialisons que des produits à marques de distributeurs, la nôtre ou d'autres »*, poursuit le directeur de Migros-Genève, les filiales pesant environ le quart du chiffre d'affaires au détail. « Ecolo » comme on sait l'être en Suisse – alémanique surtout –, la Migros a développé un programme « Sano » de fruits, légumes et produits d'élevage « naturels », a supprimé depuis longtemps le PVC, préfère le rail (60 % de ses besoins) à la route.

Morale, sinon moralisatrice, elle bannit de ses rayons les cassettes violentes ou pornographiques, ne vend ni tabac ni alcool. *« Ce que nous perdons en chiffre d'affaires – 10 % du total environ –, nous le regagnons en sympathie »*, affirme Claude Hauser. L'austérité paye, puisque le groupe au célèbre « M » orange dégage chaque année plus de 1 milliard de francs suisses de cash- flow (marge brute d'autofinancement) et 331 millions de résultat net (2,1 % du chiffre d'affaires), une rentabilité supérieure à celle des groupes de grande distribution français.

VIN • Mais lorsque, en 1992, les coopératives frontalières ont reçu le feu vert pour étendre leurs activités commerciales à l'étranger, il a bien fallu composer. En Autriche, où la Migros du canton de Saint-Gall a repris une chaîne au Vorarlberg, et, surtout, en France, où le client souhaitait trouver du vin. En vendre ? Impossible sans amender les statuts de la coopérative, ce que les adhérents alémaniques n'auraient pas accepté. Jacques Vibourel, le patron de la filiale française, s'est alors inspiré de la Suisse, où des marchands de vin se sont, souvent, implantés face aux magasins Migros : *« Nous avons édité un cahier des charges contraignant puis choisi celui qui y satisfaisait le mieux : Nicolas »*, explique-t-il.

Détenue par les coopérateurs du canton de Genève, Migros-France, qui devrait être prochainement transformée en SA, s'est cherché d'autres fournisseurs que les Suisses – beaucoup trop chers pour les produits agricoles et rarement aux normes européennes pour les emballages. Migros-France s'est affiliée, dans un premier temps, à la centrale d'achat du groupe Cora, puis a fait appel aux produits de marque pour compléter ses étals. *« Nous vendons le chocolat Nestlé que les magasins suisses ne vendent pas »*, note, amusé, Jacques Vibourel.

Quant aux clients d'Annemasse ou du pays de Gex, possibilité leur est donnée d'adhérer à la coopérative de Genève. En toute égalité. Pour ses adhérents aussi, la coopérative Migros se veut désormais sans frontière...

P.-A.G.

UN ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT D'AUCHAN

Gérard Mulliez, hypermarchand

Suite de la page I

» Il a arrêté le développement des machines à vendre. En les arrêtant, il a arrêté les machines à faire de la publicité, celles à transporter, à transformer, à produire. Il a cessé d'encourager les agriculteurs à travailler. Et, aujourd'hui, après avoir arrêté la machine à vendre, on s'étonne de voir la consommation arrêtée. Il fallait, au contraire, encourager l'essor des machines à vendre pour que celles à produire puissent tourner. Et, en même temps, il fallait mettre en place une politique de reconversion pour tous ceux dont l'emploi était remis en cause par les changements.

– Ce n'est pas forcément simple.

– Aujourd'hui, nous avons six cents jeunes en réinsertion dans nos magasins, c'est-à-dire six cents jeunes qui étaient au chômage depuis un certain temps. Nous constatons, trois ans après le démarrage de cette expérience, que ces jeunes sont, après formation, aussi bons que leurs prédécesseurs. C'était donc bien le manque d'offre de travail qui les tenait en exclusion. Pas un problème d'incapacité personnelle. Nous allons lancer une entreprise spécifique qui sera gérée uniquement par des jeunes à réinsérer, pour des jeunes à réinsérer. Nous organiserons un actionnariat leur permettant de devenir propriétaires de leur outil de travail.

– Une entreprise de commerce ?

– Je ne peux pas le dire. C'est un cadre qui a eu cette idée. Elle est excellente.

– Vous vous voulez exemplaire. Les industriels, pourtant, se montrent sévères pour la grande distribution. Auchan n'y échappe pas...

– La polémique avait deux causes. Les délais de paiement, d'abord. Faute de capitaux propres, certaines entreprises de distribution que je ne nommerai pas...

– les indépendants...

– ... ont bâti leur bilan sur le report de ces délais. Les industriels pouvaient y répondre, soit en refusant de les livrer, soit en faisant comme cet industriel américain, Unisabi, qui donne une ristourne pour paiement comptant si importante que, pour finir, tout le monde le paie à la livraison. Les industriels français ne se sont jamais donné de tels moyens. Ils n'en avaient donc pas vraiment envie.

» Deuxième raison d'inquiétude : la concurrence que nous leur livrons. Comme ils ont longtemps distribué leurs produits sans nous laisser de marge, nous avons mis en place des produits à marque distributeur au rapport qualité-prix supérieur aux leurs. Ces produits prenant de plus en plus d'importance, ces industriels, qui avaient l'habitude d'être en situation de monopole, se trouvent désormais en situation de concurrence. Ils vont redevenir beaucoup plus souples avec leurs clients, comme ils n'auraient jamais dû cesser de l'être.

– Avec la crise et le chômage, un hypermarché peut-il se contenter de vendre des produits au meilleur prix ? Ou doit-il, comme Boulanger, donner une priorité nouvelle à la production locale ?

– Boulanger fait partie du groupe. Ses dirigeants ont eu l'idée géniale d'amplifier leur partenariat avec les industriels de l'électroménager installés en France, en leur demandant de répondre aux demandes du consommateur français et d'enlever certains perfectionnements inutiles.

– Ce que fait Boulanger, Auchan ne le fait pas !

– Si. Depuis sa création. Depuis trente-trois ans. Aucun grand industriel de l'agroalimentaire n'existait à cette époque. C'est grâce à notre partenariat qu'ils se sont développés. Prenez l'exemple de Bonduelle, à qui j'ai demandé, un jour, de nous livrer en palettes entières de 1 mètre cube et non plus en cartons d'une dizaine de boîtes. Je demandais aussi d'y faire figurer les prix, de façon à mettre les palettes en rayon, sans frais de manutention ni d'étiquetage.

» Aujourd'hui, dans les grandes surfaces, le gros des produits est livré en palettes SNCF de 1 mètre cube, supprimant la manutention chez les industriels, diminuant les frais de manutention à la sortie du camion, dans les réserves, dans les magasins.

– Est-ce que cela peut suffire ?

– Tous ceux qui ont accepté de jouer le jeu ont réussi. Le partenariat se développe, chez nous comme dans le reste de la grande distribution : dans le textile, où nous nous efforçons de raccourcir le délai entre le dessin du vêtement et sa mise en vente ; dans l'agroalimentaire surtout, où nous relançons de petits industriels locaux en leur faisant fabriquer nos produits à marque propre. Même les grandes marques y viennent. Parce que c'est l'intérêt de tous.

» Savez-vous que nous avons aussi un partenariat annuel avec un pêcheur de Dieppe pour le ramassage des coquilles Saint-Jacques ? A la suite de quoi nous en avons mis un en place, triangulaire cette fois, avec tous les petits ports de pêche de Normandie et un industriel de la surgélation. Nous achetons les poissons au « prix de reprise », celui que paie l'État aux pêcheurs quand le poisson n'a pas trouvé preneur. Comme Auchan ne pouvait pas tout écouler, nous nous sommes mis d'accord avec Picard Surgelés, Carrefour et Continent, pour que le trop-plein soit distribué par leurs magasins. Grâce à quoi tous ces petits pêcheurs ont retrouvé vie.

» Nous avons fait la même chose avec des agriculteurs pour des produits biologiques, ou le fromage fermier. Tout cela s'est révélé extrêmement satisfaisant pour tout le monde. Pour les agriculteurs, parce qu'ils peuvent rester au pays. Pour nous, parce que c'est rentable avec la suppression des frais de ramassage de lait ou de stockage, par exemple.

– Dans le déballage actuel des « affaires », aucun grand nom de la distribution n'a été cité. Que faut-il en penser ?

– Cessons d'être hypocrites. Faute de militants, aucun parti politique ne peut couvrir ses dépenses d'organisation et de fonctionnement. Et tant que ce problème de financement des partis ne sera pas résolu, il y aura des gens chargés de collecter des fonds.

» S'y ajoute un problème d'éthique et de transparence. Il est plus facile à un maire de demander à un fournisseur d'eau, à un entrepreneur de travaux publics ou à une entreprise cherchant à s'implanter dans sa commune, de payer la route, la piscine ou la patinoire, que d'exiger des électeurs des impôts supplémentaires. Et cela se fait dans la plus parfaite bonne conscience du maire qui développe sa commune, et de celui qui est ainsi « taxé », puisque l'argent sert à tous.

» Il n'empêche que, en faisant payer à l'entreprise des travaux n'entrant pas dans son activité, on tombe dans l'abus de biens sociaux. Mais il ne sert à rien, aujourd'hui, de revenir sur le passé. Quand de mauvaises habitudes sont devenues aussi générales, c'est que tous les Français les ont tolérées. Mieux vaudrait réfléchir sur les moyens de revenir à plus d'honnêteté et de transparence. »

Propos recueillis par Pierre-Angel Gay

Des milliards pour le plaisir

L'empire est né, en 1961, dans une usine désaffectée du quartier des Hauts-Champs, à Roubaix, que le père de Gérard Mulliez, patron des laines Phildar, lui avait prêtée. Il s'est bâti sur quelques règles simples. Vendre moins cher que la concurrence, d'abord. *« On a pris la même marge sur une bouteille de whisky que sur une bouteille d'eau »*, se souvient le patron d'Auchan, en relatant le bouche à oreille qui valut au magasin de conquérir ses premiers clients.

Délaisser le principe américain de *« l'îlot de perte dans un océan de profit »*, ensuite. La famille a rapidement fait comprendre au jeune entrepreneur que chaque client a, pour les prix, ses articles de référence. *« Chacun retient dans sa tête, un, deux, dix prix qui font ses repères. Et vérifie, pendant quinze jours suivant l'achat d'un article cher, qu'il ne s'est pas fait avoir »*, poursuit le président. Pour l'emporter, il faut être meilleur marché sur tous les articles. La leçon a porté, même si Auchan n'est pas forcément considéré, par les professionnels, comme l'enseigne la moins chère. Le « hard discount », il est vrai, a déclassé les hypermarchés.

Dernier principe fondateur : l'intéressement et la formation du personnel aux résultats de l'entreprise. L'intéresser, pour le motiver. Le former, à sa profession comme au « SBAM » (entendez : *« Sourire, bonjour, au revoir, merci »*). Une formation sur laquelle le groupe n'entend pas lésiner, qui a ouvert son propre Institut de formation à l'excellence. *« Non seulement,* explique Gérard Mulliez, *on y enseigne au salarié du groupe son métier, mais aussi des règles de comportement personnel : comment être mieux dans sa peau ou comment régler ses problèmes familiaux. »*

Et les recettes ont marché. L'empire s'est étendu, revendiquant désormais 71 hypermarchés – 49 en France, 20 en Espagne (sous l'enseigne Alcampo), 2 en Italie... Et s'est diversifié dans la distribution spécialisée – avec Boulanger, Decathlon, Kiabi et Leroy-Merlin – comme dans la restauration – avec Flunch, Pizza Paï ou, encore, Picpain. Pas de liens juridiques entre ces groupes, mais des liens familiaux. *« Les Mulliez sont une famille entrepreneuriale dont le plaisir n'est pas de consommer de l'argent, mais de lancer des entreprises. C'est son plaisir, comme, pour d'autres, acheter des châteaux du Bordelais »*, confie encore son chef. Tout membre ayant un projet peut le présenter à la famille, qui décide alors, ou non, de l'épauler.

Le résultat tient dans des chiffres... soigneusement tenus secrets. Auchan appartient à ses salariés (entre 15 % et 20 % du capital) et, surtout, aux Mulliez, que le magazine américain *Forbes* classait, *dans leurs multiples composantes*, il y a *quelques années*, au troisième rang des grandes fortunes françaises, après les Seydoux-Schlumberger et les Bettencourt (L'Oréal). Le résultat net n'est pas publié mais *l'Expansion*, dans son dernier palmarès annuel (1), classait le groupe au quatrième rang des entreprises françaises de distribution, avec plus de 85 milliards de chiffre d'affaires et 57 000 salariés. En 1993, les effectifs avaient bondi à 65 000 personnes. Gageons que le chiffre d'affaires en fait autant.

P.-A. G.

(1) Numéro de novembre-décembre 1993.

PERSPECTIVES



LES CIGARETTES, ENJEU DE SANTÉ, ENJEU FISCAL

France : les prix montent, le marché s'adapte

Les prix des cigarettes viennent d'augmenter de 7 %. Pour faire face à des hausses qui atteignent 60 % depuis deux ans, les consommateurs changent leurs habitudes. Et les producteurs tentent de suivre

ET de quatre ! Ce 7 novembre, les prix des cigarettes viennent à nouveau d'être relevés, de 7 % cette fois. En l'espace de deux ans, cela fait une hausse de 60 %. L'entrée en vigueur de la loi Evin, au début de l'année 1993, interdisant toute publicité pour le tabac, s'était accompagnée d'une majoration importante des taxes (deux augmentations successives de 15 %), pour dissuader les fumeurs. Le nouveau relèvement des prix de 13 % en janvier 1994 procédait du même état d'esprit. Mais très vite, constatant les effets pervers de cette démarche, les pouvoirs publics ont décidé de nuancer leur stratégie. La consommation de tabac a baissé d'environ 3 %, mais les recettes fiscales attendues ne sont pas au rendez-vous.

La quatrième hausse, qui prend effet le 7 novembre, est donc plus modérée, n'étant *« que de 7 % »*. Elle est aussi d'une autre nature : il ne s'agit pas d'un relèvement des taxes mais d'une revalorisation des prix perçus par les fabricants. Ce relèvement négocié entre les pouvoirs publics et les industriels du tabac est un compromis. Il devrait permettre à l'Etat de faire rentrer les 5 milliards supplémentaires prévus dans le budget.

En effet, pour conserver les recettes fiscales, il convient d'agir prudemment. L'une des conséquences inattendues des hausses précédentes a été de provoquer une modification des habitudes des fumeurs. Les grandes marques se sont en effet lancées en 1933 dans une guerre des prix. Jusqu'alors, le marché des cigarettes blondes françaises était dominé par les marques étrangères haut de gamme, qui représentaient 45 milliards de cigarettes vendues, contre 10 milliards pour les blondes dites « populaires », et donc moins chères. Aujourd'hui, ces deux catégories pèsent d'un même poids avec 29 milliards de cigarettes chacune. Le manque à gagner pour l'Etat, provoqué par ce déplacement vers les prix bas, est estimé depuis le début de l'année à 1,5 milliard de francs sur 47 milliards de francs de collecte (1).

PRIX ● *« A trop augmenter le taux de l'impôt, vous n'avez plus les recettes fiscales espérées, en raison du transfert de consommation »*, constate Alain Fernandez, président de Philip Morris France. *« Les 7 % sont un réel compromis entre les besoins des entreprises et les besoins de recettes fiscales de l'Etat. »* Dans ce contexte, *« chacun s'est engagé à ne pas recréer de guerre des prix »*, reconnaît en connaisseur Jacques Leclerc. Le vice-président de RJR Tobacco s'était rendu célèbre en 1993 en ramenant le prix de son paquet de Winston à 10 francs, pour protester contre la hausse des taxes.

Après cette secousse, qui a ébranlé les fumeurs pendant plusieurs mois, le marché s'est réorganisé. Les fabricants ont porté tous leurs efforts sur la déclinaison des paquets, agrandis ou diminués selon les nouveaux besoins des fumeurs.

L'expérience la plus concluante, pour l'instant, concerne le développement des paquets de 25 cigarettes, qui représentent désormais 12 % des ventes de blondes. Un moyen de faire des économies pour fumeurs impénitents. A l'inverse, pour répondre au désir de ceux qui veulent ralentir leur consommation, les paquets de 14 et de 10 ont été lancés. *« Nous ne nous sommes pas engagés sur le créneau des 14 cigarettes car nous pensons que c'est une non-offre*, raconte Alain Fernandez. *En revanche, nous sommes le leader dans les paquets de 10 avec nos Marlboro. Nous rencontrons deux types de clientèles : une qui, faute de moyens, se reporte sur ce produit, une autre qui souhaite véritablement contrôler sa consommation. Souvent dans ce cas, le client achète deux paquets de dix à la fois plutôt qu'un de vingt. »*

La limitation des espaces fumeurs a poussé la Seita à lancer sur le marché des blondes des Gauloises plus courtes, dont la longueur a été ramenée de 84 à 70 millimètres. Ces cigarettes *« express »* de la taille du paquet de Gauloises brunes ont *« pour intérêt d'être fumées plus rapidement »*, reconnaît Lionel Heuzé, directeur du marketing de la Seita. RJR Nabisco a décidé d'emboîter le pas à cette expérience, en lançant une Camel mini de 69 millimètres. *« L'absence de publicité ne nous incite pas à lancer de véritables produits nouveaux, puisque nous ne pouvons pas le faire savoir »*, déplore Jacques Leclerc.

La concurrence s'est donc déplacée sur le terrain, dans les cafés, hôtels, restaurants, boîtes de nuits et tabacs. A cet effet, selon diverses estimations, une centaine de nouveaux commerciaux auraient été embauchés par les firmes, venant s'ajouter aux cinq cents démarcheurs existants.

SUBSTITUTION ● Deux nouveaux phénomènes retiennent l'attention des industriels : la recrudescence des ventes de cigarillos et le développement du tabac à rouler. La raison en est simple : pour ces produits, les taxes sont plus faibles, donc ils sont plus compétitifs. Partant de peu, les hausses de consommation sont importantes (+ 21 % en volume au premier semestre pour le tabac à rouler, + 3,2 % pour les cigares), mais ne sont pas le fait de nouveaux fumeurs. Il s'agit plutôt d'une démarche économique se substituant de temps en temps à l'achat du paquet habituel : entre deux cigarettes, les 25-35 ans découvrent les cigarillos, tandis que les 18-20 ans s'initent au tabac à rouler. Comme dans les pays du Nord, des kits, comprenant filtres et tubes, sont apparus récemment dans les bureaux de tabac. Ils présentent l'inconvénient, par rapport aux paquets de cigarettes, de ne pas indiquer clairement les teneurs en goudron et nicotine.

Enfin, dernier effet pervers, les relèvements successifs de taxes ont encouragé la contrebande. La cigarette est désormais considérée comme un produit attractif, une cargaison dans un camion représentant à elle seule 1 million de francs. Des mesures sont prises pour protéger les transporteurs, et d'autres pour s'adapter à ce nouveau phénomène qui avait jusqu'à présent épargné la France, contrairement à ses voisins. La crise économique amplifie ce développement d'activités illégales, qui est suivi de très près par les pouvoirs publics. Sans doute n'est-ce pas totalement un hasard si le nouveau patron de la Seita, Jean-Dominique Comolli, arrivé aux commandes du groupe pour le privatiser, est l'ancien directeur général des douanes.

Dominique Gallois

(1) Mais le fisc se rattrape ailleurs : pour calculer l'indexation du barème de l'impôt, il se sert désormais de l'indice des prix hors tabac, évidemment moins favorable aux contribuables que l'indice général.

Californie : un combat symbolique

Dans cet Etat où le nombre des fumeurs est en chute libre, les fournisseurs cherchent à amender la réglementation

LOS ANGELES
correspondance

N'ESSAYEZ pas d'en griller une dans un bar de Davis ou de San-Luis-Obispo ! A Rancho-Mirage, pas un distributeur de cigarettes : ils sont proscrits. Quant aux restaurants de Los Angeles, San-Francisco, Berkeley, Sacramento, pas question d'y fumer. Tout cela en vertu des règlements municipaux. Et dès le 1er janvier 1995 les Californiens ne devraient plus avoir le droit de fumer sur leur lieu de travail. Mais mardi 8 novembre, en même temps que les élections législatives et locales, ils devront se prononcer sur la proposition de loi 188 (financée par l'industrie du tabac), qui, derrière une série de précautions (pénalisant par exemple la vente de cigarettes aux mineurs), supprimerait les interdictions et laisserait, en fait, toute liberté aux entreprises.

Sur un marché intérieur de 485 milliards de dollars (1), la Californie est un enjeu stratégique, par sa population d'abord, mais surtout parce que son mode de vie et ses innovations législatives font école. Alors que 25 % des Américains fument, la proportion n'est déjà que de 19 % en Californie, soit le plus faible taux des Etats-Unis, si l'on excepte l'Utah, non-fumeur pour des motifs religieux. En 1993, la consommation moyenne était déjà tombée à 127 paquets par fumeur aux Etats-Unis, contre 177 en 1950 (mais les exportations sont en hausse).

L'échéance du 8 novembre a relancé une controverse dans cette région où l'on ne badine pas avec la forme et la santé. S'appuyant sur de nombreuses études (entérinées par l'Environment Protection Agency) qui indiquent que la « fumée des autres » (*passive smoking*) est cancérigène, les non-fumeurs se sont constitués en association pour défendre leurs droits. Un restaurant affiche même ce *poster : « Actuellement, grâce à la section fumeurs, 4 000 produits chimiques et 400 carcinogènes flottent dans votre air, augmentant vos chances d'attrapper le cancer du poumon. Bon appétit. »* Des chercheurs de l'université de Californie à San-Francisco ont évalué à 10 milliards de dollars par an (2 014 dollars par fumeur) le coût de la consommation de tabac dans l'Etat : 3,5 milliards en frais médicaux, le reste en coûts indirects (absentéisme, décès prématurés). Déjà, les compagnies d'assurances majorent les cotisations des fumeurs.

Perte indiscutable pour l'industrie du tabac et pour l'Etat (qui prélève une taxe sur la vente des cigarettes), la disparition de l'espèce fumeurs aurait-elle aussi des répercussions sur d'autres secteurs ? En 1987, après que la municipalité de Beverly Hills eut banni l'usage de la cigarette dans les restaurants, les restaurateurs se sont plaints d'une baisse de 30 % de leur chiffre d'affaires. L'ordonnance fut révoquée. Mais les recettes des établissements où il est interdit de fumer sont restées stables. Et Freedom Air, une ligne aérienne pour fumeurs, a très vite fermé, faute de passagers (2).

CONTRIBUTIONS ● On mesure l'enjeu de la bataille du tabac dans le *Golden State* au montant des contributions électorales versées par cette industrie : sur les années 1991-1992, les élus à l'Assemblée et au Sénat de Californie ont reçu 10 000 dollars (soit un total de 1,25 milliard), contre 4 255 en moyenne pour les membres du Congrès de Washington, tous Etats confondus. Willie Brown, le président de l'Assemblée de Californie, détient le record, avec 221 000 dollars ! Les marchands de cigarettes ont bel et bien ciblé cet Etat.

Pour faire voter la proposition 188, les fabricants (essentiellement Philip Morris et R. J. Reynolds Tobacco) ont déjà dépensé 18 millions de dollars en publicité. Les partisans d'une réglementation anti-tabac très stricte disposent, eux, d'un budget de campagne de 500 000 dollars, provenant principalement de l'American Cancer Society et de l'American Lung Association. Les « pro-tabac » jouent l'humour : les dernières publicités pour Benson and Hedges montrent les fumeurs, ces « hors-la-loi », fumant sur une aile d'avion. Mais Hollywood aussi est sous haute surveillance. Car le cinéma continue d'allumer des cigarettes aux lèvres des acteurs.

Claudine Mulard

(1) Un dollar vaut actuellement 5,10 francs.

(2) Il est interdit de fumer sur les lignes intérieures américaines depuis 1990.

Afrique : la « tige » du pauvre

La dévaluation du franc CFA a renchéri le tabac. D'où la nécessaire adaptation des stratégies industrielles

DAKAR
de notre envoyé spécial

EN ce début du mois de juillet, dans la cour de l'usine de la MTOA (Manufacture des tabacs de l'Ouest africain) à Dakar, les voitures sont impeccablement alignées comme pour le départ d'une course automobile, avec à leurs côtés les pilotes et copilotes. Revêtus de combinaisons rouge et blanc, ces jeunes diplômés d'université ont été recrutés afin d'assurer le lancement de Curtis, une nouvelle marque de cigarettes. A charge pour eux de sillonner Dakar et ses environs pour en faire la promotion. Cette fois-ci, la MTOA n'a pas lésiné. Après huit lancements de nouvelles marques plus ou moins chanceux depuis un an et demi, il lui faut absolument ranimer le marché. L'enjeu est d'autant plus important que la dévaluation de 50 % du franc CFA en janvier 1994 a entraîné une forte hausse des tarifs, pesant sur la consommation.

Pour séduire les fumeurs, la Curtis est vendue 300 francs CFA le paquet, ou plutôt 15 francs CFA la *« tige »* (15 centimes), le fumeur achetant de préférence ses cigarettes à l'unité aux vendeurs dans la rue. L'offre est séduisante, étant inférieure de 25 % au nouveau prix moyen du marché (400 francs CFA). Les résultats ont été immédiats, et les ventes ont propulsé la nouvelle marque à la troisième place : avec 12 % du marché, elle fait deux fois mieux que la célèbre Viking. Elle reste néanmoins loin derrière Marlboro et Dunhill, qui se partagent chacun un tiers du marché, malgré leurs prix élevés (25 francs CFA le *« bâton »*).

FRAUDE ● Comme dans les autres pays d'Afrique, les cigarettes internationales sont les plus prisées. En Côte-d'Ivoire, le marché est dominé par Craven A (45 % des parts), loin devant Fine – une marque de la Seita – et Marlboro, laissant la portion congrue aux emblèmes locaux comme Olympic ou Job. Mais toutes ces cigarettes ont pour particularité de sortir de la même usine. Installée dans le nord du pays, à Bouaké, la Sitab produit les vingt-deux marques commercialisées dans le pays et couvre ainsi 84 % du marché. Le reste est importé (2 %), mais arrive aussi en fraude de Guinée (14 %).

La production unique n'est pas une spécificité de la Côte-d'Ivoire, mais se retrouve dans de nombreux pays du continent noir. Au Sénégal, la MTOA contrôle 98 % du marché en assurant la fabrication de quatorze marques.

Ces deux quasi-monopoles que sont la Sitab et la MTOA ont pour point commun d'appartenir au groupe Bolloré, au travers de la société Coralma, où se retrouve la Seita comme partenaire minoritaire. *« La règle de Vincent Bolloré est double »*, explique un industriel concurrent et néanmoins admiratif. *« Il s'agit de s'attaquer à des marchés trop petits pour intéresser les grands groupes, mais suffisamment techniques pour ne pas attirer les petites sociétés. »*

LICENCE ● Le marché de la cigarette répond parfaitement à ce double critère : sur le continent noir, il se fume en moyenne annuellement 200 cigarettes par personne, soit dix fois moins qu'en Europe ou aux Etats-Unis. De plus, si un fabricant veut contrôler entièrement son marché et imposer ses prix, il se doit de laminer au maximum les importations en fabriquant sous licence les marques internationales. Pour répondre aux cahiers des charges des géants du tabac, il est alors contraint de se doter d'unités de production sophistiquées.

Ces positions dominantes, renforcées par une diversification vers des activités complémentaires comme l'imprimerie, sont autorisées par les Etats, moyennant des contreparties. L'une d'entre elles est d'agir sur l'emploi en amont, car la culture est plus génératrice de main-d'œuvre que l'industrie. Coralma procure du travail à 7 000 Ivoiriens dans les plantations de Korrogho et va lancer dès 1995 la tabaculture à Kaolak pour faire vivre deux mille familles sénégalaises.

NICHE ● Très contestée par la Banque mondiale, partisane de l'ouverture des frontières et de la libre concurrence, cette stratégie de niche s'avère payante. Ainsi Coralma, présent dans une dizaine de pays d'Afrique francophone, a dégagé, en 1993, 91 millions de bénéfices pour un chiffre d'affaires de 1,3 milliard de francs. La dévaluation de moitié du franc CFA n'aurait finalement pas trop affecté ses comptes. Dans un premier temps cependant, la forte hausse des prix des paquets, plus de 45 % dans certains cas, a entraîné une chute des ventes en volume de 25 % dans l'ensemble de ces pays. Progressivement, les effets négatifs se sont estompés et, à la fin du mois d'octobre, les ventes se sont stabilisées.

Mais neuf mois après la dévaluation, derrière ce calme retrouvé, la situation est contrastée. Au bas du tableau figure le Sénégal, où le pouvoir d'achat des habitants a fortement diminué. La consommation de cigarettes a directement été touchée et a baissé de 25 %. Malgré la stratégie de baisse des prix, les Sénagalais ont préféré se reporter sur le « poun », une fabrication artisanale, à base de poudre de tabac.

A l'inverse, la Côte-d'Ivoire apparaît comme le grand bénéficaire du réajustement monétaire. Il lui a permis de mettre un terme à huit années de baisse consécutive de production de cigarettes. Les exportations sont même reparties de l'avant.

« La dévaluation nous a fait retrouver une rentabilité perdue », reconnaît Pierre Imbert, président de Coralma. *« La production est compétitive par rapport à des francs-tireurs situés en Europe de l'Est et en Amérique du Sud. »* Et le groupe envisage d'agrandir son champ d'activité en Afrique en se portant candidat aux deux prochaines privatisations qui se profilent au Mali et en Tanzanie.

D. G.

Bulgarie : la cigarette écrasée

Ce petit pays a été l'un des premiers exportateurs mondiaux. Avant les crises politiques et économiques de l'Est

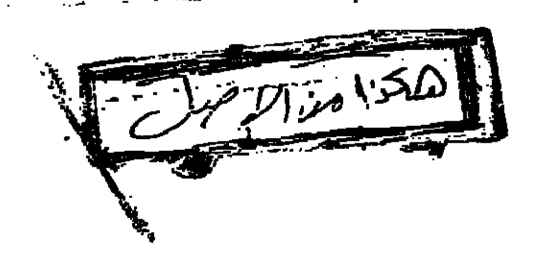
DANS le massif des Rhodopes, au sud de la Bulgarie, on peut voir près de chaque maison les feuilles de tabac sécher au soleil, enfilées en guirlandes. Le tabac oriental a trouvé sur ces terres hautes et pauvres (qui ont leur équivalent sur les versants macédonien et grec) un climat idéal. La France, les bonnes années, a acheté jusqu'à 6 000 tonnes de ce tabac, ce qui représentait 10 % des échanges franco-bulgares. Mais aujourd'hui, témoigne Jean-Pierre Barrière, qui effectue les achats de la SEITA dans différents pays, *« les villages de la région de Kardjali sont à l'abandon, les maisons vides, les terres en friche : c'est un spectacle désolant »*.

Il n'a fallu que quelques années pour que la Bulgarie, qui fut le premier exportateur mondial de cigarettes, à égalité avec les Etats-Unis (en volume, pas en valeur), voie s'effondrer toute sa filière tabac. A l'origine, il y eut la politique d'assimilation forcée des Turcs de Bulgarie menée par le pouvoir finissant du vieux dictateur communiste Todor Jivkov. L'émigration massive qui en résulta en 1989 commença à vider les villages dans cette région spécialisée dans la culture du tabac. La chute du régime communiste, la reconnaissance des droits de la minorité turque, l'importance prise au Parlement par le Mouvement des droits et des libertés (MDL) – parti représentant essentiellement les Bulgares musulmans ou d'origine turque – : tout cela aurait dû contribuer à améliorer le sort des planteurs de tabac d'origine turque. Il n'en a rien été, pour une série de raisons.

RESTITUTION ● Avec le démantèlement de l'ancien Comecon, les cigarettes bulgares ont perdu leur principal débouché, l'ex-URSS : les Russes, comme tous les fumeurs de l'Est, ne rêvaient plus que de cigarettes américaines. En Bulgarie même, la restitution des terres a été très défavorable aux planteurs : soit ils n'étaient pas propriétaires et, pour certains, ont été chassés ; soit on leur a rendu des terres inadaptées à la culture du tabac ; quant aux plus riches, qui avaient les bonnes terres, beaucoup ont émigré, non plus à cause des persécutions mais à cause de la crise économique. Les prix du tabac acheté aux planteurs par le monopole Bulgartabak sont restés jusqu'à cette année ridiculement bas, si bien que pendant trois ans, 60 à 70 % de la récolte ont pourri sur pied, et qu'à nouveau 140 000 Bulgares d'origine turque ont quitté le pays.

Heureusement, les choses semblent s'améliorer quelque peu, comme l'explique Mme Chérifé Mustafa, député du MDL. Bulgartabak est en voie de restructuration et de privatisation (Rothmans a acheté une de ses usines de cigarettes, à Sofia). Les prix d'achat du tabac aux planteurs ont été relevés. L'Etat s'est engagé à alimenter un fonds de soutien doté de 500 millions de leva (environ 50 millions de francs) en 1994, et à investir dans la modernisation du secteur. Comme, par ailleurs, le marché russe semble reprendre quelques couleurs, l'espoir renaît. *« Nous espérons faire comprendre que le tabac est une grande cause nationale, et pas seulement un problème de la minorité turque »*, explique Chérifé Mustafa. Le retour de la Bulgarie sur la scène internationale du tabac est donc annoncée. Mais il faudra qu'elle en déloge ses concurrents, notamment les Grecs subventionnés par l'Europe des Douze.

Sophie Gherardi







PERSPECTIVES

LES CIGARETTES, ENJEU DE SANTÉ, ENJEU FISCAL

Japon : le dernier paradis des fumeurs ?

Aucune loi ne restreint la consommation de tabac sur l'archipel et Japan Tobacco – qui a le monopole de la fabrication – prospère. Mais la concurrence étrangère rend son avenir moins assuré



TOKYO
de notre correspondant

MALGRÉ l'insuccès de l'introduction en Bourse des actions de Japan Tobacco, qui détient le monopole de la fabrication des cigarettes au Japon, le 27 octobre, dû avant tout à la méthode employée par le ministère des finances pour placer les titres des sociétés privatisées sur le marché (*le Monde* du 27 octobre), le tabac reste dans ce pays un marché porteur.

La multiplication des distributeurs de paquets de cigarettes dans les rues et la quasi-absence de législation à l'encontre des fumeurs dans les lieux publics sont symptomatiques. Bien que certains économistes et sociologues fassent valoir que la tolérance des Japonais au tabac est peut-être moins forte qu'on ne le penserait, l'archipel demeure l'un des derniers « paradis » pour les fumeurs.

FORMULE 1 • L'énorme cow-boy de Marlboro qui trône sur le toit d'un immeuble de l'avenue Aoyama à Tokyo, les publicités de cigarettes à la télévision (après 23 heures), les tabagies que sont les wagons « fumeurs » des trains ou, inversement, la petite « révolution » que provoqua la première diffusion, par des chaînes de télévision privées, d'une publicité mettant en garde contre les dangers du tabac, le 1er mai 1994, sont révélateurs : le Japon, comme au demeurant le reste de l'Asie, est le dernier marché où les fabricants de cigarettes peuvent prospérer quasiment sans entraves.

Au point que ces industriels, grands annonceurs dans les compétitions automobiles, commencent à penser que les grands prix de formule 1 devraient se dérouler surtout dans cette partie du monde.

Parmi les nations industrialisées, le Japon est celle où l'on fume le plus : 36 % de la population (60 % des hommes et 13 % des femmes). Une proportion presque égalée en Chine, et encore dépassée par les Cambodgiens (90 % des hommes), les sud-Coréens (70 %) ou les Philippins (64 %), contre 28 % aux Etats-Unis. D'ici à la fin de la décennie 90, le marché asiatique de la cigarette devrait croître d'un tiers.

> **La compagnie de chemins de fer JR a récemment augmenté les emplacements réservés aux fumeurs sur les quais de gare.**

Bien que la proportion de consommateurs ait régressé (au milieu des années 60, 83,7 % des hommes fumaient), la cigarette reste omniprésente au Japon et les mouvements antifumeurs ont des difficultés à faire progresser leur cause dans un pays où le gouvernement n'a pris aucune mesure sévère pour endiguer la consommation du tabac. Si Japan Airlines conserve des vols non fumeurs sur les lignes intérieures, la compagnie des chemins de fer JR a récemment augmenté les emplacements réservés aux fumeurs sur les quais des gares.

Résultat : 332 milliards de cigarettes ont été vendues en 1993 par 200 000 points de vente et 500 000 distributeurs automatiques pour un montant de 3 780 milliards de yens. Contrairement aux autres entreprises privatisées, comme les chemins de fer, dont les dettes atteignent 1 000 milliards de yens, Japan Tobacco se porte bien. Ses profits avant impôts devraient croître de 3 % au cours de l'exercice 1994, qui s'achève en mars, pour atteindre 109 milliards de yens. Aussi, la réticence des autorités à adopter une politique d'information suffisamment ferme pour faire régresser la consommation de tabac tient peut-être aux substantiels revenus qu'elles tirent, elles aussi, de la vente des cigarettes.

Outre l'inaction des autorités, un second facteur contribue au développement de la consommation de tabac : le stress engendré par des modes de vie souvent fébriles (compétition, durée de travail, etc.). Les Japonais fument d'ailleurs souvent de manière compulsive, allumant cigarette sur cigarette et les jetant à demi consommées. Enfin, le prix du paquet de cigarettes a peu évolué au cours des dernières années et reste à 220 yens (soit 10 francs) pour les marques nippones, pratiquement moitié moins cher qu'un café.

Comme chez leurs homologues du reste de l'Asie, où l'apparition de nouvelles classes moyennes a bouleversé les modes de vie et les comportements, les jeunes Japonaises se mettent à fumer.

> **Japan Tabacco vise la marché chinois mais n'a pas d'expérience internationale.**

Autrefois tabou, le tabac devient un signe d'émancipation. Aussi les femmes sont-elles clairement visées par certaines publicités dans la région. Pourtant, les études sur les risques que présentent le tabac sont aussi poussées dans l'archipel qu'ailleurs : les chercheurs japonais furent des pionniers de l'étude du « fumeur passif », c'est-à-dire des personnes qui, sans fumer elles-mêmes, vivent à proximité de fumeurs.

AMÉRICAINS • Mais ces recherches et ces mises en garde n'ont pas suffisamment d'écho auprès du public. Malgré son volume, le marché nippon des cigarettes paraît saturé : sa croissance est lente et certains observateurs pensent qu'il risque d'être finalement touché par l'offensive des mouvements antifumeurs. A terme, on devrait même enregistrer une décroissance de la consommation. Après tout, il y a dix ans, on n'imaginait pas que les campagnes antitabac auraient autant d'impact en Europe.

Partiellement privatisée en 1985 (l'Etat reste son principal actionnaire et fixe aussi les prix), la compagnie Japan Tobacco détient plus de 80 % des ventes. Depuis 1987, année de l'ouverture du marché des cigarettes, les fabricants étrangers, essentiellement les américains, ont néanmoins étoffé leur présence. Ils ont pris 17,9 % du marché : une cigarette sur six fumées au Japon.

Leurs ventes tendent d'ailleurs à augmenter plus rapidement que celles de Japan Tobacco : en 1993, elles ont progressé de 1,6 %, contre 0,7 % pour la production locale. Philip Morris, notamment, a fait passer sa part de marché de 2,1 % en 1987 à 13,5 % : très attentif aux tendances de la consommation, le fabricant américain a cherché à s'y adapter en profitant de réglementations souples sinon laxistes en matière de publicité.

Japan Tobacco prospère mais son avenir est peut-être moins rose que son présent. Son monopole pourrait être entamé par une déréglementation qui est à l'ordre du jour. Pour se prémunir par l'exportation, l'entreprise vise le marché chinois, mais elle n'a pas d'expérience internationale et elle va se heurter aux géants américains, beaucoup mieux armés. Japan Tobacco cherche aussi à diversifier ses activités vers la pharmacie, mais il lui faudra une dizaine d'années avant de pouvoir percer dans ce secteur. Bref, à moyen terme, la croissance des ventes de cigarettes au Japon et la position de Japan Tobacco sur le marché national pourraient être moins assurées qu'il y paraît.

Philippe Pons

Chine : le coût du rite

La cigarette tient autant de place dans les comportements que la tasse de thé

PÉKIN
de notre correspondant

MAO ZEDONG y aurait peut-être vu une *« lutte politique entre deux lignes »*, mais c'est plutôt à la manière exacte d'un pays capitaliste que le gouvernement chinois est divisé, pour ou contre la cigarette. D'un côté, le ministère de la santé, qui vient de faire passer une loi imposant des limites à la publicité pour le tabac et veut imposer un message dissuasif sur les paquets ; de l'autre, évidemment, le détenteur local du monopole, la Corporation nationale du tabac, et toute l'industrie qu'elle contrôle.

HONNEUR • D'un côté, peut-être, un demi million de morts par an attribuées au tabac – la Chine compterait trois cent millions de fumeurs, et leur effectif va croissant – ; de l'autre, autant d'ouvriers travaillant dans les deux mille entreprises de la Corporation et dix millions de familles paysannes qui cultivent la plante. En taxes uniquement, l'industrie a rapporté en 1993 près de 7 millions de dollars à l'Etat.

Les Chinois sont en effet de très gros fumeurs (1 600 cigarettes par an, dit-on). Il existe entre eux tout un *rite* de la cigarette, bien au-delà de la pratique occidentale. Entre fumeurs, il y va de son honneur de contraindre l'autre d'accepter la cigarette qu'on a sortie du paquet à son intention – à charge de revanche. Dans la pratique gouvernementale, la cigarette a longtemps tenu autant de place que la tasse de thé, sans laquelle la conversation avec un visiteur ne peut vraiment commencer. L'exemple venait de haut : Mao, Deng Xiaoping et tous les grognards historiques de la révolution fumaient, posaient fumant, insistant sur leur manie avec une certaine jouissance. *« Il fume beaucoup »* reste souvent un compliment aussi admiratif que *« il tient bien l'alcool »*.

Ce penchant s'exprime au cinéma et à la télévision sans réserve, comme jadis dans les films américains. Quand le dialoguiste est en panne d'imagination, l'acteur allume une cigarette et la caméra suit attentivement les volutes.

Le phénomène s'est encore accru avec l'ouverture et les efforts des géants occidentaux du tabac pour pénétrer ce marché à faire rêver. Les emblèmes de Marlboro s'affichent dans les régions les plus reculées. Mais le gouvernement s'efforce, en limitant les importations, de protéger son industrie, composée au demeurant d'une variété inouïe de marques. Le rayon des cigarettes, dans les grands magasins, offre des centaines de paquets aux logos différents. Quantité de marques vantent leurs mérites en affirmant des vertus quasi médicinales censées puiser leurs racines dans les mystères de la pharmacopée traditionnelle. Il existe même des cigarettes pour s'empêcher de fumer !

POURBOIRE • Mais les Chinois qui viennent de s'enrichir préfèrent, pour le statut social, les grandes marques étrangères. Les cartouches de Marlboro, produites en Chine, ou d'autres marques produites par les géants américains, se déversent par dizaines sur le marché à l'approche des fêtes. Le paquet de 555 est devenu, dans bien des circonstances, une monnaie de pourboire plus facilement acceptable que l'argent. Corruption aidant, la contrefaçon s'est développée sur une grande échelle. Contrebande et chasse aux contrebandiers occupent un nombre important de personnes.

L'interdiction, variablement respectée, de fumer dans certains lieux publics a aussi créé une nouvelle profession : le fonctionnaire qui, dans les gares et aéroports, attend, embusqué, que le fumeur impénitent ait allumé sa cigarette et en ait tiré quelques bouffées, pour se présenter à lui, carnet à souches en main en vue de lui faire payer l'amende.

Francis Deron

MARCHÉS FORAINS

Les nouveaux fermiers généraux

Les maires délèguent souvent la gestion de leurs marchés forains à des sociétés privées. En Ile-de-France, ces concessionnaires gèrent presque tous les marchés. Peu nombreux, tout-puissants, ils détiennent un quasi-monopole

CE sont les descendants des fermiers généraux. Avant la Révolution, leurs ancêtres collectaient pour le compte du royaume la Ferme de l'impôt auprès des paysans. Et jusqu'en 1948, les communes les chargèrent de percevoir les droits d'octroi appliqués aux marchandises entrant sur leur territoire. Aujourd'hui encore, les « concessionnaires » assurent à la place des pouvoirs publics la collecte de certaines taxes : sur les marchés aux bestiaux, les foires agricoles et les marchés forains.

Exerçant sur la voie publique, les commerçants non sédentaires ne sont pas propriétaires de leurs emplacements. Pour avoir le droit d'installer leurs étals sur les marchés communaux, ils doivent donc s'acquitter d'une taxe dont le montant est fixé par le conseil municipal. En contrepartie de la collecte de ces droits de place, les concessionnaires reversent une redevance à la commune.

Méconnus, souvent critiqués, les concessionnaires de marchés forment une corporation d'une centaine d'entreprises tout au plus. Peu présents en province, ils sont très bien implantés en Ile-de-France, où le commerce non sédentaire tient encore une place importante, en particulier pour les produits alimentaires. Rien qu'à Paris, selon une enquête commandée par la mairie en 1989, plus de la moitié des ménages font leur marché en moyenne une fois par semaine. Ce qui représentait, à l'époque, une dépense de 5 milliards de francs pour les seuls marchés découverts, sur les 29 milliards de francs consacrés par les Parisiens à leur alimentation à domicile.

FAMILIALES ● Recherchant en priorité les marchés les plus rentables (là où les commerçants sont nombreux), les concessionnaires détiennent en portefeuille près de 90 % des marchés de banlieue et 81 des 84 marchés de la capitale. Une dizaine d'entreprises, quasi exclusivement familiales, se partagent la région. Parmi les plus importantes : les établissements Géraud, société plus que centenaire et numéro un de la profession. Discret sur le chiffre d'affaires de l'entreprise, son dirigeant déclare être présent dans 250 communes et compter 400 salariés, dont une grande partie d'ouvriers employés quelques heures par jour, pour monter et démonter le matériel (bâches, barnums) mis à la disposition des commerçants.

Juste derrière, la société Lombard et Guérin, créée en 1860 et implantée à Neuilly-sur-Seine, exploite 150 marchés en région parisienne, y compris les marchés aux puces de Paris, à l'exception de celui de la porte de Vanves, géré par un autre concessionnaire, Cordonnier Frères. La société annonce un chiffre d'affaires de 65 millions de francs et compte 250 personnes, dont 190 ouvriers à temps partiel. Autres concessionnaires plus petits mais tout aussi connus : la Société des marchés de la région parisienne, Loiseau, Serrurier, Dadoun...

D'une commune à l'autre, leur rôle est très variable. *« Il y a autant de pratiques que de contrats »*, affirme Jean-Jacques Dadoun, concessionnaire dans le Val-de-Marne. Ces contrats sont *intuitu personae* (conclus en fonction de la personnalité même de l'exploitant), autrement dit sans concurrence préalable avec d'autres sociétés. On distingue deux types de contrat : l'affermage et la concession. Dans le cadre du contrat d'affermage, le fermier prend en charge l'exploitation proprement dite du marché. Il peut assurer la simple perception des droits de place, la répartition des emplacements entre les commerçants, la mise à disposition des équipements, jusqu'au nettoyage des trottoirs une fois le marché levé. Certaines mairies leur confient également le recrutement des candidats – même si c'est le maire qui décide en dernier ressort – et l'animation du marché. Le contrat de concession prévoit les mêmes prestations, à la différence près que le concessionnaire s'engage à réaliser la construction d'une halle ou la rénovation des installations de marchés.

Pour qu'un marché « tourne » bien, fermiers ou concessionnaires ont intérêt à faire venir les meilleurs commerçants, à favoriser la concurrence, à diversifier les activités représentées, à réduire les places vacantes et à dynamiser les ventes en organisant des animations commerciales. *« Le métier a beaucoup changé. Si les marchés du samedi et du dimanche n'ont pas réduit leur activité, ceux de la semaine sont en chute. Qui peut dire quel sera tel marché dans vingt ans. Existera-t-il encore ? »*, s'interroge Yves de Soye, président de Lombard et Guérin et secrétaire général du Syndicat des fermiers de droits communaux, départementaux et de l'Etat.

Si les maires demeurent les véritables patrons des marchés, beaucoup n'en font pas leur priorité. D'où l'intérêt de la gestion déléguée. Surtout quand elle permet de faire financer par les concessionnaires les infrastructures des marchés communaux en contrepartie de contrats suffisamment longs (20 ans environ) pour amortir leurs investissements. *« Cela permet à une commune de lisser le coût d'un bâtiment »*, remarque Bruno Auguste, dirigeant des Etablissements Géraud et président du syndicat.

« ROYALE » ● Financièrement lourde, la gestion des marchés est aussi politiquement délicate pour les élus. Elle donne souvent lieu à des conflits. *« On passe beaucoup de temps à régler des litiges de stationnement, d'attribution de places, de dénigrement entre commerçants voisins »*, reconnaît Nicole Gautras, déléguée aux places, foires et marchés de Tours – qui compte 28 marchés hebdomadaires pour 133 400 habitants – et adjoint au maire, Jean Royer. Les commerçants non sédentaires se font rude concurrence, surtout pour l'attribution des emplacements. Car ils sont soit abonnés, soit volants : les premiers bénéficient toujours de la même place sur le marché, les seconds viennent compléter les emplacements vacants. Les abonnés leur reprochent de ne venir que les bons jours, les volants rétorquent que les premiers sont des privilégiés.

« La royale » (la meilleure place) donne lieu à d'énormes convoitises. Les dessous-de-table discrètement glissés aux placiers envoyés par le concessionnaire ne sont pas rares, surtout sur les marchés très demandés. *« Le petit cigare, c'est le billet de 200 francs. Il sert à appâter pendant un certain nombre de marchés, dans le but de conquérir « la royale ». Le gros cigare, c'est le billet de 500 francs »*, raconte ce fonctionnaire de mairie.

Intermédiaires parfois confortables pour les élus, les concessionnaires ne sont guère appréciés des commerçants non sédentaires. *« Certains concessionnaires multiplient par deux le prix des places sous prétexte d'avoir refait un bout de bitume. Et la concertation est souvent oubliée »*, estime Jacques Bergé, secrétaire général de l'Union nationale des syndicats départementaux Cidunati des foires et marchés. Pour gagner plus, certains *« dénaturent l'aspect des marchés en plaçant des commerçants en dehors des emplacements attribués par la ville »*, renchérit André Felten, à la tête du GIE des marchés découverts de Paris.

Dans son rapport de 1991, la Cour des comptes a épluché la gestion des halles et marchés forains en Ile-de-France, et dénoncé l'institution *« d'un quasi-monopole au profit de quelques entreprises »*, les contrats trop longs (30 ans et plus), l'opacité des recettes, les clauses financières abusives, comme l'obligation fréquemment imposée par les concessionnaires aux commerçants de payer en espèces.

RELÈVE ● En fait, derrière ces divergences, c'est tout le débat sur la privatisation et la rentabilité des marchés qui est posé. *« Quand on est un politique, on a une vision d'intérêt général, alors que le concessionnaire a un objectif uniquement économique »*, affirme Nicole Gautras. Même discours à la mairie de Saint-Denis, qui dispose d'un des plus grands marchés de la région parisienne (280 commerçants). *« Nous considérons notre marché comme un service public offrant des produits variés et de qualité à une clientèle peu argentée, quitte à en assumer les éventuels déficits. »*

Mais qu'ils soient en régie directe ou déléguée, les marchés sont menacés du même mal : celui de la relève. Sur certains marchés, il y a déjà pénurie de tripiers, de charcutiers, de bouchers, de merciers. *« On a poussé nos enfants à faire des études*, explique ce commerçant. *Il y a peu de chance qu'ils nous succèdent. »*

Fanny Beuscart

Mieux que le petit commerce

Marchés des halles, marchés de plein air, marchés de quartiers, de banlieues ou de villages, marchés aux fruits et légumes, marchés aux truffes, marchés aux fleurs, etc. Près de 6 000 communes françaises, estime-t-on, possèdent un ou plusieurs marchés. Et l'on évalue à 80 000 les entreprises de « commerce non sédentaire ». Auxquelles il faut ajouter les personnes qui exercent une autre activité en parallèle, notamment les agriculteurs ou les artisans pêcheurs, qui viennent vendre en direct leurs produits ou leurs prises du jour. Au total, le secteur emploierait environ 120 000 personnes.

En 1991, selon l'INSEE (1), on faisait sur les marchés 6,2 % des achats de produits alimentaires – contre 62,2 % dans les hypers et supermarchés. *« On nous pousse, on nous recule, on nous élimine »*, s'insurge une commerçante. Qui ça ? Le prix des logements, qui pousse les habitants hors des centres-villes, la flambée du foncier, qui conduit les maires à préférer un immeuble de bureaux à une halle de marché, le travail des femmes, qui n'ont plus le temps de s'y rendre, les difficultés de stationnement, les grandes surfaces où l'on « fait le plein » pour la semaine, le règne du surgelé et du micro-ondes...

Pourtant, ils sont encore là. *« Ils jouent encore un rôle économique dans le circuit de distribution »*, affirme Denis Legoupil, chef du service « actions professionnelles » au Centre d'étude de la commercialisation et de la distribution (CECOD), qui a réalisé plusieurs études sur le secteur (2).

Les marchés ont mieux résisté que le reste du petit commerce traditionnel : de 1971 à 1991, ce dernier est tombé de 21,1 % à 3,8 % des achats de produits alimentaires ; en revanche, le « commerce non sédentaire » n'a reculé que de 1,5 point et reste important pour certaines catégories de produits : les fruits (en 1993, 20,5 % des dépenses des ménages en volume), les légumes (26,1 %), les fleurs et les plantes vertes (21,2 %) et le poisson. En revanche, la boucherie-charcuterie, l'habillement et le linge de maison (respectivement 5,1 % et 6,3 % en 1993), la mercerie et la chaussure, sont en perte de vitesse : on va au marché pour la qualité et la fraîcheur des produits mais aussi pour les prix, réputés compétitifs (c'est surtout vrai pour les fruits et légumes) et l'ambiance conviviale. Mais le marché n'assure plus qu'un complément. Sa clientèle vieillit. Et même si aujourd'hui on parle beaucoup de moderniser les marchés, dans les années à venir, ils ont peu de chances de regagner du terrain.

F. Be.

(1) « Consommation et lieu d'achat des produits alimentaires en 1991 ».

(2) *Stratégies halles et marchés* (1990), *Guide des marchés* (1991) et *Halles et marchés, les moyens d'une nouvelle dynamique* (1992).

Le « Carreau » moribond

Suite de la page I

Tous les jours, de 9 heures à 13 heures (sauf le lundi), sous sa majestueuse verrière, la halle abrite, souligne Jean-Claude Bracciali, président du syndicat des marchands, *« le seul marché vestimentaire de la capitale »*...

Ou plutôt ce qu'il en reste : une trentaine de commerçants en semaine, une grosse cinquantaine le week-end, qui louent leur place à la Ville de Paris, au tarif dérisoire de 8,60 francs le mètre carré. Des étalages vétustes où les chemises s'entassent sans grâce à côté des vestes en cuir, tandis que sur les portants à roulettes, les tailleurs à grosses fleurs voisinent avec les costumes on ne peut plus traditionnels. Si tous les vêtements vendus ici sont neufs, ils ne sont pas toujours de la dernière mode !

VIDE ● Les clients, généralement âgés de plus cinquante ans et majoritairement venus de province ou de banlieue constituent, à n'en pas douter, une espèce en voie de disparition ! Même en fin de semaine, les allées restent longtemps vides.

« Dire qu'après guerre, il y avait parfois jusqu'à mille marchands au Carreau. Et nous étions encore 360 au milieu des années 70, regrette amèrement Jean Jaslowitzer, négociant en prêt-à-porter masculin, au Temple depuis trois générations. *Les affaires ont commencé à décliner au cours des années 80. Actuellement, on ne peut pas dire que ça tourne vraiment... Disons que ça tournicote ! »*

En dépit de ses vicissitudes, le « Carreau » s'accroche à ses traditions. Chaque matin à 8 heures sonnantes, les places (la halle en compte 990, de 1,20 mètre sur 0,80) sont attribuées... par tirage au sort ! Dans une ambiance bon enfant, chaque marchand dépose sa médaille en aluminium (naguère en cuivre) dans un panier : les premiers élus choisissent les meilleurs emplacements, à proximité des entrées. Aussitôt se déploie le ballet des paniers en osier montés sur roulettes et autres portants à habits rangés dans les 77 *« chapelles »* (resserres) qui occupent l'un des côtés de la halle. A 9 heures, tous les étals sont en place : il ne reste plus qu'à tuer le temps jusqu'à l'arrivée des premiers clients, sur le coup de 10-11 heures...

« SCHMATOLOGUES » ● Même s'ils affirment à l'unanimité que les affaires tournent mieux en fin d'année, les *« schmatologues »* eux-mêmes (marchands de vêtements, en argot yiddisch) ne tarissent pas d'explications sur les causes du déclin. *« C'est la faute à la crise ! »* estiment certains, qui attendent la reprise de pied ferme. *« Les clients, très exigeants sur les prix, n'ont pas le cœur à dépenser »*, constate un marchand de cuirs. *« Ils ont peur du chômage ! »*, renchérit son voisin. *« La faute aux grandes surfaces ! »*, estiment les autres, accusant tour à tour leurs encombrants voisins Tati et Monoprix. *« Les gens se ruent dans les centres commerciaux ! »*, tempête Claudine devant son étalage de prêt-à-porter féminin, désespérée d'habiter *« en face de Rosny 2 »* ! *« La faute aux modes de vie*, accusent les plus fatalistes : *les gens ne pensent plus qu'à partir en week-end ! »*

Si pertinents soient-ils, ces arguments n'expliquent pas l'essentiel. Car tous les marchés de France et de Navarre ont dû affronter la crise et la concurrence des grandes surfaces. Et pourtant, ils tournent ! D'aucuns rêveraient même d'un tel emplacement, aussi abrité et bien entretenu, au cœur de Paris. Les marchands du « Carreau » portent évidemment leur part de responsabilités dans le dépeuplement de la halle. Ni les modes de vente (étiquettes de prix peu visibles ; tradition du marchandage), ni les articles (*« Je vois les mêmes jupes sur les étalages du 1er janvier au 31 décembre ! »*, assure le receveur) ne semblent à la page. Nous avons même vu un des marchands de chemises désarçonné par un client lui réclamant une facture : il n'avait pas la moindre feuille de papier sur lui !

« La plupart sont là depuis les années 60. Ils n'ont pas su se renouveler », juge, sévère, le receveur. Avant de poser la seule question qui vaille : celle de la survie du marché. *« Vous savez, ici, personne ne remplace ceux qui partent à la retraite... »*

Philippe Baverel

Depuis Saint Louis

Au Carreau du Temple, le commerce est une tradition pluriséculaire : construit sous le règne de Saint Louis, vers 1240, l'enclos des Templiers abritait déjà des marchands. Erigée en 1781 à l'intérieur de l'enclos, la Rotonde devint après la Révolution le domaine des fripiers qui appelaient l'endroit *« Carreau du Temple »* parce qu'ils y installaient leurs marchandises à même le sol carrelé. Sur les ruines de l'enclos, quatre pavillons de bois furent construits en 1809 par l'architecte Molinos : *« le Palais-Royal »* proposait dentelles et soieries, *« le pavillon de Flore »* literie, blancs et cotonnades, *« le Pou volant »* des fripes et *« la Forêt Noire »* de vieux cuirs. L'ensemble est décrit dans *les Mystères de Paris* d'Eugène Sue.

Devenus insalubres, les pavillons et la Rotonde sont rasés et remplacés en 1863, par une immense halle de fer, de fonte et de verre, construite par Legrand et Mérindol. Cet immense marché couvert abrita en 1904 la première foire de Paris. Amputé des deux-tiers en 1905, l'édifice a miraculeusement survécu. Les édiles qui envisageaient dans les années 70 de le remplacer la vieille par un complexe *« gymnase-crèche-bibliothèque-piscine »*, ont dû renoncer, devant la mobilisation des marchands et des riverains. Suprême récompense : le bâtiment a été classé monument historique en septembre 1981.

Ph. B.

Les Enfants-Rouges

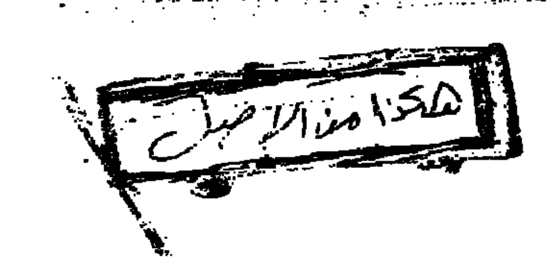
A deux pas du Carreau du Temple mais encore plus désert, le marché des Enfants-Rouges ! Ici, au début du mois d'octobre, ce sont les marchands qui, au nez de leurs clients, ont brutalement mis la clé sous l'étalage... Fondé en 1615, le plus vieux marché couvert de la capitale, 39, rue de Bretagne, dans le 3e arrondissement, débordait pourtant d'animation six jours sur sept, matin et soir. Aujourd'hui, de la dizaine de commerçants – du boucher au marchand de quatre saisons –, il ne reste plus qu'un tapissier et un fleuriste. Caché derrière de petites maisons murées, le marché déserté, qui doit son nom à un *« orphelinat fondé au XVIe siècle dont les pensionnaires étaient vêtus de drap écarlate »*, a perdu le petit air de place villageoise qui faisait son charme.

A l'origine de cette démission collective, le projet de «démolition-reconstruction » de Jacques Dominati (UDF-PR), maire du 3e arrondissement et deuxième adjoint de Jacques Chirac. Propriétaire de la parcelle, la municipalité a décidé d'y construire un parking de 220 places en sous-sol, une crèche, une bibliothèque et un nouveau marché couvert ! Le projet n'est pas du goût des riverains, lesquels ont constitué un Collectif de défense du marché des Enfants-Rouges, dont fait partie le cinéaste Bertrand Tavernier. A leurs yeux, les équipements sociaux ne sont *« qu'une pilule pour faire passer le parking »*. *« Alors que la concession de neuf ans octroyée aux commerçants courait jusqu'au 31 décembre, la mairie de Paris a proposé aux détaillants une résiliation anticipée contre indemnité »*, explique Pierre Montacié, membre du collectif.

Selon les derniers « résistants », la fourchette de l'indemnité irait de 30 000 à 300 000 francs. Soucieux de conserver leur clientèle, plusieurs « indemnisés » sont allés déplier leurs étals sur le marché provisoire qui se tient à proximité trois jours par semaine, le long du square du Temple. Oreille percée d'un diamant, crayon sur l'autre, le fleuriste, installé aux Enfants-Rouges depuis 1976, n'a pas l'intention de les suivre : *« Je ne céderai ni à l'argent ni au chantage ! De toute façon, entre l'indemnité qu'on me propose et ce que je gagnerai si je reste jusqu'au 31 décembre, je ne suis pas perdant. »* D'autant qu'il a profité de la désertion de ses collègues pour rapprocher ses bouquets de l'entrée du marché !

Le collectif propose aux riverains de racheter pour neuf ans la concession du marché afin d'y réinstaller une vingtaine de commerçants : il suffirait, selon lui, que 4 000 souscripteurs versent 250 francs. Jacques Dominati ne veut voir dans les objections que des *« opérations politiques menées par les maigres militants de gauche et le show-biz ambiant »* (*le Monde* du 25 octobre). Le maire du 3e arrondissement n'a sûrement pas oublié, à six mois des élections, que son programme de transformation du marché du Carreau du Temple avait contribué à lui faire perdre son siège aux municipales de 1977...

Ph. B.



OPINIONS

LETTRE DE BRUXELLES



Le coût de l'élargissement

par Philippe Lemaitre

L'AUTRICHE, la Finlande, la Suède, la Norvège ne sont pas encore intégrées dans l'Union européenne que le prochain élargissement, aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO), est déjà sur les rails. Alain Juppé admet que l'exercice est engagé de manière *« pratiquement irréversible »* et qu'il aboutira à terme à une communauté *« d'une trentaine de pays »*.

C'est l'Allemagne qui donne le ton, son objectif prioritaire étant de contribuer à stabiliser ses voisins orientaux. Un désir que la propension grandissante de la Russie à intervenir dans l'*« étranger proche » ne peut que* conforter. La France, jadis *réticente* à l'idée d'élargissements successifs risquant d'affaiblir la cohésion communautaire, applaudit. Son ministre des affaires étrangères répète à chaque occasion qu'il soutient l'entreprise.

Une concession de plus faite au *« parti allemand »* ? Libre aux intégristes de l'anti-Maastricht de le proclamer. Encore que, pour certains d'entre eux, avocats d'une Europe s'étendant jusqu'à l'Oural ou au Pacifique, il pourrait s'avérer délicat de protester contre un projet en comparaison modeste, puisqu'il arrêterait les frontières de l'Union à celles de l'ex-URSS, en y incluant cependant les trois Républiques baltes...

Pourquoi ne pas penser plutôt que le gouvernement, comme ceux de la plupart des Etats membres, souscrit pour l'essentiel aux analyses faites à Bonn ? Estimant dangereux de *n'offrir* encore que de bonnes paroles à des pays qui aspirent à s'ancrer solidement à l'Ouest, il est décidé à jouer le jeu.

De là à ne pas en éprouver quelque vertige ! L'urgence politique n'efface pas les difficultés et, en l'occurrence, elles demeurent considérables du fait du très mauvais état des économies des PECO.

Les Seize (les Douze plus les quatre sur le point d'adhérer) et les six PECO, dont les ministres des affaires étrangères viennent de tenir une session commune le 31 octobre à Luxembourg, ont décidé de définir une *« stratégie progressive d'adhésion »*, étant entendu que les négociations proprement dites ne pourront s'engager qu'après la conférence intergouvernementale prévue en 1996 par le traité de Maastricht pour réformer les institutions.

Sans freiner, le rôle de la France consistera à faire prendre la mesure de l'ampleur de la tâche à accomplir. Alain Juppé s'y est déjà employé le 31 octobre à *propos du Livre blanc* commandé à la Commission *sur l'alignement de la législation des PECO sur celle de* l'Union. *« L'adhésion supposera de votre part la reprise de l'ensemble de l'acquis communautaire afin de pouvoir participer pleinement à un espace sans frontières et au marché unique »*, a-t-il fait valoir. Vaste programme invitant à la circonspection ceux qui évoquent avec légèreté des adhésions se suivant à la queue-leu-leu à la fin du siècle !

MAIS qui pourrait expliquer, sinon la Commission, que l'élargissement exigera un *nouvel* effort de *solidarité au profit des pays d'Europe centrale et orientale ? Un effort qu'il faudra un jour chiffrer : il serait naïf d'imaginer qu'il puisse se limiter aux montants modestes actuellement envisagés, soit 7* milliards d'écus sur cinq ans au titre du programme PHARE. Et cette aide indispensable ne pourra pas être assurée seulement en puisant dans les systèmes actuels d'assistance. Ceux-ci proviennent des fonds structurels, dont les *« pays de la cohésion »* (Espagne, Grèce, Irlande, Portugal) sont les principaux bénéficiaires, mais aussi de la politique agricole commune (PAC), dont la France tire largement profit.

Pour l'instant, les quatre *« pays de la cohésion »* se taisent, espérant passer entre les gouttes, soit que la PAC fasse les frais de l'opération, soit que les pays d'Europe centrale, trop contents de se voir offrir l'adhésion, se montrent moins gourmands qu'eux-mêmes ne l'ont été. Les Français, de leur côté, demandent qu'on examine comment intégrer l'agriculture *des PECO à celle de l'Europe verte. Mais on les devine inquiets à la perspective de nouveaux infléchissements de la* PAC, qui limiteraient leurs droits à exporter au-delà des engagements souscrits pour le GATT. L'Europe ne crée pas assez de richesses pour envisager d'accorder demain aux PECO une aide d'une ampleur comparable à celle dont ont bénéficié les *« pays de la cohésion »*. Mais l'élargissement aura assurément un coût et chacun devra y contribuer. Les Allemands éludent volontiers cet aspect budgétaire. *N'est-il pas hypocrite de dire que le «noyau dur »* rassemblant *les cinq pays les plus dynamiques de* l'Union (décrit dans les *Réflexions sur la politique européenne* publiées par le groupe CDU-CSU du Bundestag) est ouvert aux autres partenaires dès lors qu'ils se seront mis à niveau ? Et de caresser en même temps l'espoir de profiter de l'élargissement pour raboter les crédits des fonds structurels ? Alors qu'ils ont précisément pour objet de permettre aux pays les moins prospères de l'Union de rattraper leur retard...

Le gouvernement de Bonn peut-il croire par ailleurs que les Français se résoudront à une nouvelle réforme de la *PAC, dont ils seraient les principaux perdants, voire les seuls ? Dans le débat européen aujourd'hui, la contradiction française consiste à souhaiter l'approfondissement de l'Union sans en accepter l'inévitable sanction politique et institutionnelle. La contradiction* allemande serait de pousser à l'élargissement en en refusant le prix. Comme l'avait fait Jacques Delors en convainquant, par deux fois, les Douze de doubler les crédits des fonds structurels, la nouvelle Commission devrait imposer l'idée que le futur élargissement exigera des sacrifices équitablement répartis. Aura-t-elle l'autorité suffisante pour y parvenir ?

L'information des actionnaires

Une transparence nécessaire

Il ne suffit pas que les entreprises et leurs dirigeants soient en règle avec la loi et la morale, pour que les actionnaires ne soient pas lésés. Il faut aussi, explique Patrick Neiertz, remplacer l'information qui leur est fournie aujourd'hui, trop tardive et trop globale, par une sorte de « tableau de bord » qui permettrait de comprendre les atouts de l'entreprise, l'évolution de ses finances, les risques auxquels elle est exposée et ses possibilités de développement.

par PATRICK NEIERTZ (*)

PLUSIEURS affaires récentes ont illustré le risque éthique encouru par la valeur actionnariale des groupes industriels cotés en Bourse. Un dirigeant agence son domicile, un autre oublie les intérêts minoritaires, un troisième laisse ses commerciaux attribuer des commissions occultes : tous trois sont mis en *examen et le titre chute. Au-delà du débat sur la place du sens moral dans la vie économique* (le *consensus verbal dans les colloques à venir ne fait aucun* doute), ces incidents ouvrent *un* champ d'interrogation plus technique : de quelle information les actionnaires ont-ils le droit de disposer pour asseoir leur appréciation de la valeur actionnariale future créée par les stratégies des dirigeants ?

L'information légale est nécessaire mais pas suffisante. Certes, la production de comptes *certifiés* est un minimum indispensable *pour juger des résultats de l'exploitation récente comme du bilan de la richesse accumulée au fil du temps par l'entreprise.* Mais cette information répond très imparfaitement aux besoins de l'actionnaire d'aujourd'hui pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, elle est tardive. Dans une économie mondialisée où les cycles accentuent leur amplitude, la production de comptes dix-huit mois après le début d'un exercice est d'un faible intérêt pour comprendre l'actualité de la marche des affaires.

Ensuite, elle est peu analytique. Dans des groupes complexes comme *Alcatel, Schneider ou Saint-Gobain, les organisations et les stratégies obéissent à des logiques matricielles que ne reflètent* pas les comptes, même par *divisions*. Si l'on ajoute les difficultés purement comptables de la lecture (prix de cession intra-groupe, retraitement des provisions,...), il est plus qu'hasardeux de s'exercer de l'extérieur à l'étude des capitaux employés et du rendement réel des stratégies.

Projeter vers l'avenir

Enfin, elle est rétrospective. L'actionnaire moderne n'achète *pas une rente du passé. Il parie sur la valeur actuelle des flux de trésorerie nette apportés par les* opérations futures. Pour raisonner ce pari, il a besoin de projeter vers l'avenir la durée des avantages compétitifs de l'entreprise et d'apprécier les risques (industriels, financiers, voire « éthiques ») pesant sur ceux-ci.

Cette critique a été poussée jusqu'au bout à partir de 1986 par deux économistes américains, Al Rappaport et Carl Noble, qui lui opposent une philosophie de gestion ouverte de la valeur actionnariale. Si la pérennité de l'entreprise dépend de la richesse créée *sur le long terme, celle-ci doit pouvoir être appréciée.* De même *que doit pouvoir être jugée* la cohérence du développement stratégique, des mesures opérationnelles et de la politique financière avec les objectifs de création de valeur.

Cette vision des auteurs de *Creating Shareholder Value* prend chaque jour plus d'actualité. Un nouvel actionnariat se développe dans les marchés de capitaux : *il est mondial (le jugement de la bourse de Shanghaï comptera un jour autant que celui de Francfort), sophistiqué (la presse économique, les analystes* financiers, les gestionnaires de fonds professionnalisent toujours plus leur rôle influentiel), orienté moins vers la spéculation que la valorisation de patrimoine (avec la privatisation croissante de l'épargne de prévoyance).

Cet actionnariat ne se contentera pas longtemps des lénifiants commentaires accompagnant les rapports annuels. Il exigera – et obtiendra – des groupes industriels *une information pertinente sur la valeur effectivement créée. Il serait, à notre avis, judicieux d'anticiper cette exigence.*

Le « *tableau de bord de* l'actionnaire » – qui reste à inventer – devrait résoudre plusieurs difficultés. Permettre à l'actionnaire de juger des avantages compétitifs de l'entreprise ne peut pas se faire au détriment du secret tactique vis-à-vis des concurrents. Pourtant, plus de transparence sur la valeur ajoutée des différentes activités ou produits et leur évolution passée et *prévue pourrait objectiver ce jugement sans ouvrir les portes à l'espionnage industriel.*

Mesurer les risques

Permettre à l'actionnaire de mesurer les risques pesant sur cette valeur ajoutée (sans se substituer à lui) est autrement délicat. Toutefois, une information plus fréquente sur la marche des affaires éclairerait mieux les risques industriels. Une exposition plus détaillée dans les rapports annuels du contenu et du coût de l'endettement permettrait d'apprécier le décalage (crucial *au cours de la dernière récession) entre une fixité relative du coût financier et l'ajustement conjoncturel des marges.*

Quant au risque éthique, il est multiforme (responsabilité civile envers les collectivités, protection de l'environnement, traitement des conflits sociaux, intégrité des dirigeants) et son appréciation correcte ne peut venir que d'une familiarité des actionnaires avec la culture réelle de l'entreprise (et non celle qui est communiquée).

Il fut un temps où la diplomatie n'était que secrète ; elle le reste un peu mais elle est aussi, et principalement, sur la place *publique. En adviendra-t-il de même de certains choix stratégiques des grands groupes, encore soumis à la seule critique* de conseils d'administration que beaucoup de raisons rendent conviviaux ?

(*) Directeur général de The L-E K Partnership-France.

COURRIER

La retraite des baby-boomers

Dans l'article sur « Le grand marché des jeunes » dans « le Monde-l'économie » du 20 septembre, une formule me laisse rêveur : *« En attendant les départs à la retraite des baby-boomers d'ici une dizaine d'années. »* Né moi-même en janvier 1946, j'appartiens, me semble-t-il, aux *« baby-boomers »*, et il me semble difficile *d'envisager un départ à la retraite à cinquante-huit ans, dans dix ans, pour moi comme pour les autres, pour trois raisons :*

– le *ratio retraités-cotisants* dans l'hypothèse d'un âge de départ antérieur à soixante ans deviendrait dans dix ans insupportable pour tous.

– l'évolution dans les autres pays européens de l'âge de la retraite conforte plutôt une hypothèse de soixante-sept ans, voire soixante-dix ans d'ici quinze à vingt ans.

– les *« baby-boomers »* de ma génération ont le sentiment d'être aujourd'hui à mi-parcours de leur vie active. Ils ne souhaitent pas être exclus trop tôt et bénéficier d'une trop longue retraite. Ils sont favorables à la retraite progressive – pas pour les dix prochaines années, mais pour les dix suivantes.

Bref les *« baby-boomers » réclament le droit à une vie active pour encore quinze à* vingt ans.

Jean-Marie Peretti
ESSEC, département sciences humaines

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437. ISSN : 0395-2037

PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

CONJONCTURE

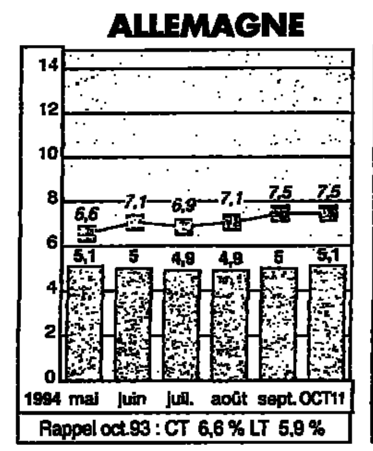
INDICATEUR ● Les taux d'intérêt

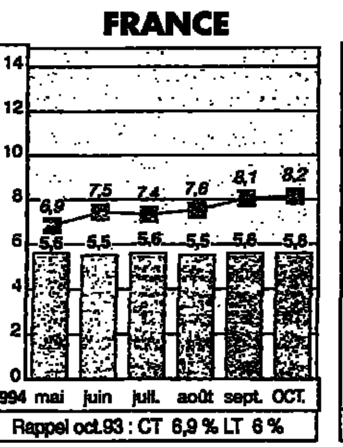
Embarras

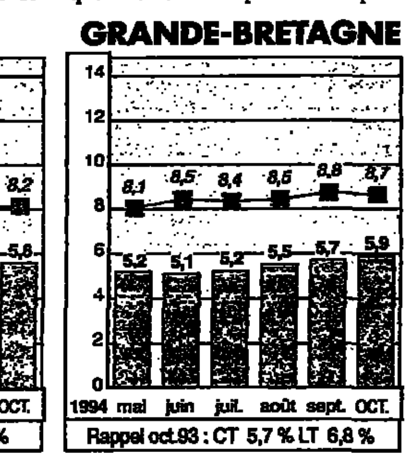
LA hausse des taux d'intérêt à long terme embarrasse. Apportée par les marchés américains, qui craignent une dérive inflationniste de la croissance outre-Atlantique, elle s'est étendue, par contagion, à l'ensemble des places financières internationales – ce dont les économies européennes se seraient bien passé. Depuis janvier, les taux des emprunts d'Etat à long terme ont monté significativement dans les pays développés : de 2 points aux Etats-Unis, 1,5 point au Japon, plus de 1 point en Allemagne, souvent davantage dans les économies traditionnellement affectées d'une prime de risque sur le change et l'inflation, comme l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni et, semble-t-il, la France.

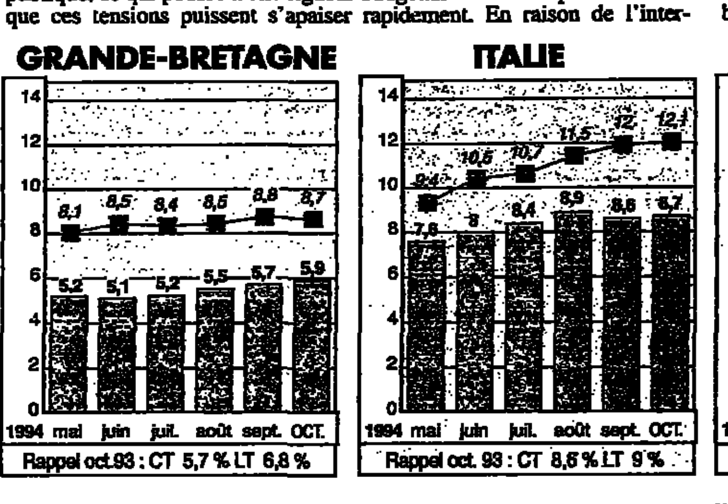
Cette hausse n'est pas surprenante aux Etats-Unis, où le cycle de croissance est dans une phase de maturation, mais déconcerte dans les pays où la reprise est encore balbutiante. Elle menace les chances de redressement de l'investissement et alourdit les charges de la dette publique, ce qui pousse à une rigueur budgétaire accrue. Il paraît difficile que ces tensions puissent s'apaiser rapidement. En raison de l'internationalisation des marchés financiers, une déconnexion durable des évolution des taux d'intérêt entre les grands pays industrialisés paraît peu probable.

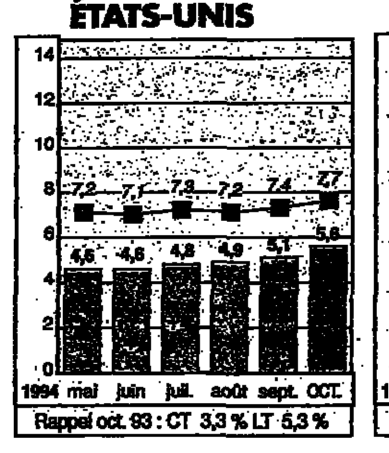
Dans ces conditions, les décalages de la conjoncture entre les Etats-Unis, d'une part, l'Europe et le Japon, de l'autre, perturbent à nouveau l'environnement financier. A la mi-1992, ils avaient provoqué d'importantes turbulences au sein du système monétaire européen, ce qui avait conduit, un an plus tard, à élargir les marges de fluctuation des monnaies jusqu'à 15 % de part et d'autre du cours-pivot. Aujourd'hui, ils ont pour effet de déprimer les marchés obligataires et de menacer les marchés boursiers qui auraient pu bénéficier de l'embellie de la conjoncture.

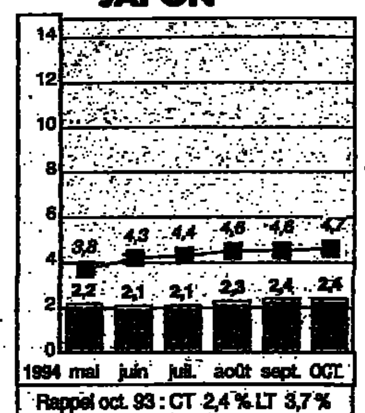












En colonnes : les taux à court terme, à trois mois sur le marché des eurodevises (CT). En courbes, les taux des emprunts d'Etat à long terme (LT). Sources nationales.

RÉGION ● L'Europe occidentale

Nouvel élan

VOILA plusieurs mois que l'Europe occidentale a renoué avec la croissance. Après s'être contracté entre les printemps 1992 et 1993, le produit intérieur brut (PIB) s'est partout redressé depuis. En moyenne, l'activité pourrait avoir rejoint sa tendance de long terme courant 1994. En juin, l'indice moyen de la production industrielle européenne dépassait de 5 % son niveau d'un an auparavant, et, en août, l'indicateur avancé de l'activité, censé préfigurer la conjoncture à venir, était en augmentation de 7,8 %.

Un ingrédient important de cette reprise est le regain de confiance des consommateurs, dont les craintes vis-à-vis du chômage se sont atténuées. Leurs dépenses ont connu un rebond notable, en particulier les achats d'automobiles et d'équipement pour l'habitat. A la fin de l'été, les immatriculations s'étaient surtout redressées en Scandinavie (+ 61 % par rapport à 1993 au Danemark, 35 % en Norvège, 27 % en Finlande, 17 % en Suède), mais aussi en France, où jouait la « prime à la casse » (+ 18,5 % en août par rapport à août 1993). Ailleurs, bien que plus tardif, comme en Italie, en Espagne et au Portugal, ou plus hésitant, comme en Allemagne, le cycle de reprise est néanmoins bien enclenché, exception faite du Royaume-Uni, où les immatriculations paraissent au contraire s'essouffler.

Les particuliers ont repris goût à l'investissement, profitant de la baisse des taux d'intérêt entre mi-1993 et le printemps 1994, de prix affaiblis et de mesures en faveur du logement. Les transactions d'immobilier résidentiel se sont partout ressaisies, ainsi que les mises en chantier de logements.

Les chefs d'entreprise ont dans l'ensemble retrouvé le moral. Leurs carnets de commandes se sont regarnis et leurs capacités de production sont à nouveau raisonnablement exploitées. Les jugements portés sur la situation présente sont en sensible amélioration dans l'ensemble des pays de l'Union européenne tandis que l'indicateur de confiance suivi par la Commission européenne a retrouvé ses niveaux d'avant récession.

La demande extérieure est considérée comme un moteur *essentiel au redressement récent* de l'activité. Les exportations européennes se sont en effet significativement redressées depuis l'hiver 1993-1994. D'abord notable dans les pays ayant accusé une forte dépréciation de leur monnaie au cours des deux dernières années, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni notamment, le regain de l'activité exportatrice s'est propagé à l'ensemble des énonomies de la région ces derniers mois.

Dans un tel contexte, les entreprises revoient leurs stratégies. Après trois années de repli, l'investissement industriel paraît s'être stabilisé cette année. Selon les premières estimations, les dépenses d'équipement des entreprises allemandes, françaises et britanniques devraient afficher des hausses sensibles dès le second semestre 1994. Dans l'industrie, les chefs d'entreprise ont revisé leurs projets de réduction d'effectifs, tandis que, dans l'ensemble du tertiaire, l'emploi a recommencé à croître.

Le taux de chômage s'est sta*bilisé dans l'Union européenne :* après s'être accru de près de 3,5 points depuis la mi-90, il stationne à 11,5 % de la population active depuis le printemps 1994.

Si, comme le pensent aujourd'hui la plupart des analystes, ce regain de croissance se confirme dans les mois à venir, l'europessimisme persistant du premiers tiers de la décennie pourrait de nouveau céder la place à l'enthousiasme.

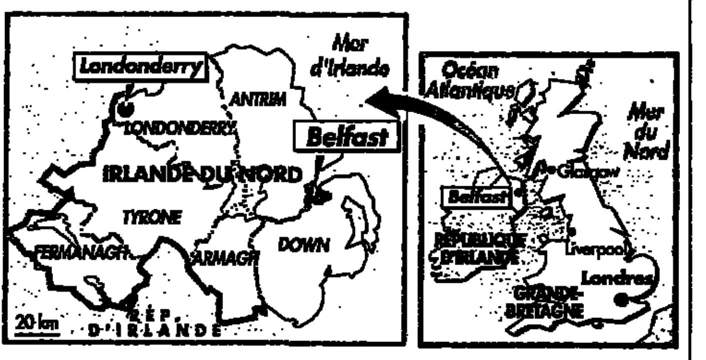
Ce qui frappe dans la conjoncture européenne de ces dernières années, c'est le cheminement de plus en plus cyclique de la croissance, fait plutôt rassurant pour la période à venir. Sans doute les politiques économiques, monétaires notamment, ont-elles une large responsabilité dans ce changement ; par ailleurs, l'internationalisation croissante des économies européennes les rend plus perméables à l'environnement extra-européen.

Les comportements des entreprises en matière d'emploi se sont aussi modifiés. Plus sensibles aux inflexions conjoncturelles, les chefs d'entreprise ajustent avec plus de rapidité qu'à l'accoutumée leurs effectifs à l'activité et contribuent de la sorte à l'accentuation des cycles.

Dorénavant plus proche du schéma anglo-saxon faisant se succéder des cycles de forte croissance entrecoupés de périodes de récession, l'activité européenne pourrait donc connaître une solide embellie au cours des trimestres à venir. Les besoins, tant en termes de consommation que d'investissement, sont susceptibles d'alimenter plusieurs années durant un accroissement de la demande privée européenne si la reprise en cours n'est entravée.

A l'image des Etats-Unis et du Royaume-Uni, les resserrements annoncés des politiques budgétaires pourraient n'avoir qu'un effet réduit sur la croissance... sous réserve que les poli*tiques monétaires ne soient pas* elles aussi restrictives. A terme, les déficits publics, allégés par le surcroît de recettes dû à la reprise, devraient retrouver sans grand sacrifice des niveaux moins contraignants et aider à un apaisement des tensions sur les marchés obligataires internationaux. Encore faut-il que ces derniers laissent le temps aux ajustements de se faire plutôt que de se focaliser sur l'état actuel des dettes et déficits publics européens.

Véronique Riches
Responsable des prévisions économiques et financières, Société générale.



PAYS ● L'Irlande du Nord

Une province sous perfusion

LES cessez-le-feu annoncés par l'IRA, le 31 août, et les loyalistes protestants, le 13 octobre, ont ouvert un nouveau chapitre de l'histoire politique mais aussi économique de l'Ulster.

L'Union européenne, par la voix du président de la Commission, Jacques Delors, a déjà annoncé qu'elle allait accroître son aide financière à cette région dont l'économie, après vingt-cinq ans de guerre civile larvée, est sinistrée.

De son côté, le président américain Bill Clinton a promis au chef de gouvernement de Dublin, Albert Reynolds de *« s'attaquer tout de suite à une série de mesures économiques pour renforcer le processus de paix »*. Selon les estimations, les Etats-Unis pourraient accorder 800 millions de francs d'assistance à l'Ulster en cas de succès de ce processus. Une manne providentielle pour une économie malade.

Touchée de plein fouet par la récession, l'Irlande du Nord commence tout juste à bénéficier des effets de la reprise en Grande-Bretagne. Le taux de chômage est en baisse : de 14,1 % en avril 1993, il est passé à 13 % en août et serait de 12,8 % en septembre. Un chiffre supérieur à la moyenne dans le Royaume-Uni (9,1 % en août), mais inférieur au taux de l'Eire (14,9 % en août). Après avoir décroché entre 1986 et 1989, le produit intérieur brut (PIB) par habitant rattrape peu à peu celui de la Grande-Bretagne, dont il représentait en 1993 plus de 82 % (moins de 77 % en 1989).

Longtemps fondée sur l'agriculture et quelques industries telles que le textile ou la construction navale, l'économie de la région s'est quelque peu diversifiée. Une main-d'œuvre meilleur *marché que dans le* reste du Royaume-Uni et des infrastructures (transports, communications) plus développées que dans le Sud ont attiré de nombreuses sociétés étrangères (Ford, Michelin...). Et l'essor de secteurs comme les services financiers, la distribution ou la restauration a en partie compensé les pertes d'emplois dans les industries traditionnelles.

Reste que l'économie nord-irlandaise n'arrive à subsister que grâce à l'aide financière de Londres. Au cours de cette année budgétaire, l'Etat britannique versera à la province 7,39 milliards de livres (61 milliards de francs), dont 3,4 milliards de subventions. Les dépenses pour le maintien de l'ordre s'élèvent, de leur côté, à moins de 1 milliard de livres.

A cela viennent s'ajouter les subventions communautaires. L'Ulster, une des régions les plus pauvres de l'Union européenne, bénéficie, à ce titre, des fonds structurels. Selon un programme adopté en juillet, Bruxelles déboursera, sur la période 1994-1999, 1,23 milliard d'écus (8 milliards de francs) pour le développement de l'Irlande du Nord. Et 98 millions d'écus *via* le programme Interreg pour la coopération transfrontalière entre les deux parties de l'Irlande.

L'Union apportera aussi sa contribution (45 millions d'écus entre 1995 et 1997) au Fonds international pour l'Irlande. Créée en 1986 par Londres et Dublin, cette structure a pour vocation de promouvoir le développement économique et social de l'ensemble de l'Irlande et d'encourager le dialogue entre les différentes communautés.

Cette liste de « bienfaiteurs » ne serait pas complète, enfin, sans la diaspora irlandaise. Une structure privée – les « Ireland Funds » –, avec des antennes dans plusieurs pays dont les Etats-Unis et la France, se charge de collecter des fonds pour financer des projets économiques, sociaux et culturels dans toute l'Irlande.

Il est encore difficile de déterminer les conséquences économiques du processus qui s'amorce. Mais certains s'inquiètent déjà du coût de la paix, qui pourrait faire perdre à l'Ulster, selon les experts, quelque 20 000 emplois dans le secteur de la sécurité. A quoi il faut ajouter une réduction progressive de l'aide britannique en cas d'autonomie, à terme, de la région.

En contrepartie, l'abandon du terrorisme pourrait favoriser la reprise des investissements et le développement des échanges entre les deux parties de l'Irlande. Ces relations commerciales, certes en baisse, n'ont jamais été interrompues par les longues années de guerre civile.

La balance commerciale de l'Ulster était en 1992 déficitaire de 350 millions de livres avec sa voisine du Sud. Pour l'heure, la population irlandaise vit dans l'espoir que les aides promises seront rapidement versées.

Alain Puchaud

SECTEUR ● La presse

Reprise encore fragile

APRÈS les « trous noirs » de 1992 et 1993, la presse écrite semble avoir retrouvé le chemin de la reprise en 1994, tant sur le plan de la diffusion que sur celui des recettes publicitaires.

Mais ce redémarrage est limité et fragile : la presse emprunte le chemin vicinal et non l'autoroute de la reprise.

Au premier semestre, les statistiques des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), qui portent sur les 526 titres de la presse quotidienne, des magazines et des encyclopédies, montrent un regain des ventes de 0,6 % et une légère progression en valeur (1,8 %) par rapport au premier semestre 1993. Mais les résultats diffèrent selon les branches : les encyclopédies tirent le marché vers le haut (+ 73,4 % en volume et + 76,4 % en valeur), tandis que les quotidiens nationaux progressent de 0,8 % seulement en volume, avec une baisse de 3,9 % en valeur (pas de hausses de prix en 1994) et que les magazines enregistrent un double score négatif (0,4 % en volume et 1 % en valeur), dû aux bouleversements en profondeur subis par ce secteur.

Le spectaculaire redressement des ventes du *Point* (+ 24,9 % entre juin 1993 et juin 1994), voire la progression mesurée du *Nouvel Observateur* (+ 3,1 %), ne suffisent pas à renverser une tendance morose, illustrée par les difficultés de *l'Evénement du jeudi*, la relance retardée de *Globe Hebdo*, ou l'asthénie conjoncturelle de *l'Express* (– 18,3 %).

A observer de plus près encore la famille des magazines, cependant rares sont les secteurs qui tirent profit des premiers signes de la reprise 1994 en matière de diffusion : c'est certes le cas des périodiques consacrés à la famille et à la maison, aux jeunes, aux sciences et techniques, à l'art et à la culture, mais les magazines féminins, ceux de télévision ou encore de sports et de loisirs tardent à sortir de l'ornière.

La publicité renâcle aussi à fournir un surcroît de recettes tangibles aux journaux, même si les premiers indices témoignent d'un frémissement. Fin septembre, selon la SECODIP, pour l'ensemble de la presse le volume de publicité commerciale et financière s'est accru de 5 % (en millimètres-colonnes), par rapport à la même période de 1993. La presse quotidienne nationale gagne 4 %, la presse régionale 6 %, comme les magazines. Par familles, ce sont surtout les journaux économiques qui bénéficient de cette reprise, devant les magazines culturels, les périodiques d'actualité ou ceux qui se consacrent à l'automobile.

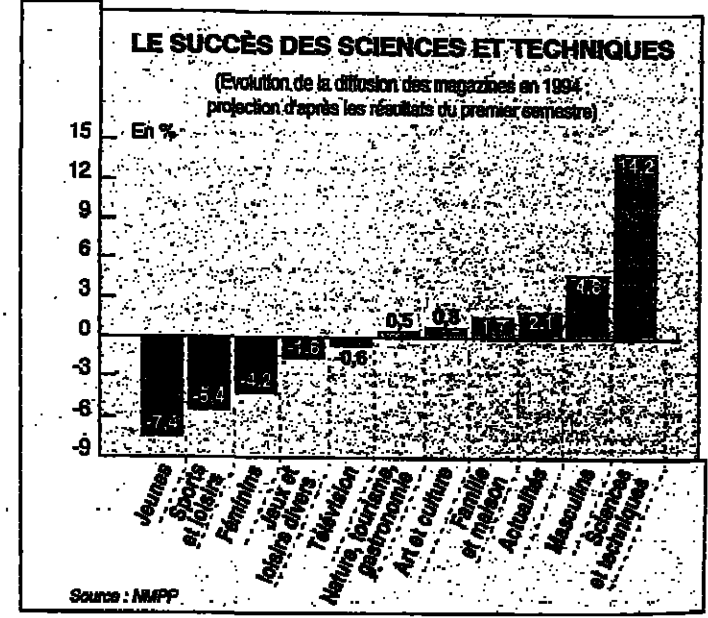
Gage d'espoir, le marché des petites annonces a repris des couleurs : selon Régie Presse-PA (RPPA), les trois grands titres nationaux les plus importants sur ce secteur ont tous regagné du terrain : par rapport aux neuf premiers mois de 1993, *le Figaro* est à + 13,9 %, *le Monde* à + 8,2 % et *l'Express* à + 5,1 %, le marché s'établissant lui-même à + 7,4 %.

Ces signes de reprise, si fragiles soient-ils, devraient insuffler un nouveau dynamisme à la presse écrite. Après les nouvelles formules apparues à la rentrée de septembre (*Libération, l'Expansion*), d'autres rénovations profondes devraient suivre, cet automne (*Globe Hebdo*), ou en janvier (*le Monde*), tandis que des « toilettages » (nouvelles rubriques, traitement plus diversifié de l'information) sont en cours ailleurs (à *l'Express*, au *Figaro*).

La plupart des journaux, nationaux ou régionaux, s'efforcent de mieux appréhender les attentes des lecteurs et d'y répondre ; ils tentent aussi de faciliter l'achat en multipliant le portage à domicile, l'abonnement à la carte, la densification du réseau de diffusion, en liaison avec les NMPP.

Les groupes de travail sur la presse écrite mis en place par Alain Carignon lorsqu'il était ministre de la communication devraient rendre leurs conclusions dans le courant de décembre. La « table ronde » sur la presse prévue en janvier bénéficierait alors des doubles auspices d'une légère embellie économique et d'une volonté politique affirmée.

Yves-Marie Labé



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.



